image
not
available

list. 185.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL DES SCAVANS,

SEPTEMBRE 1746.

Augmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.

TOME CXL.

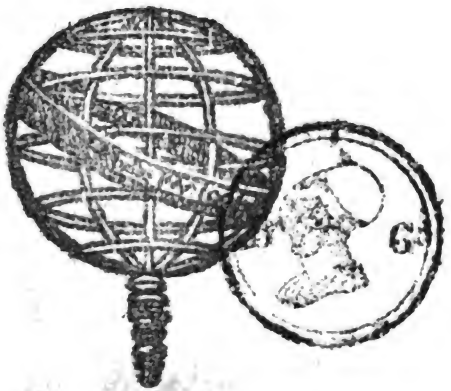

A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.
M. D. CC. XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

SEPTEMBRE 1746.

Principes de la PHILOSOPHIE MORALE, *ou Eſſai de M. S*** ſur le Mérite & la Vertu, avec des Réflexions.* A Amſterdam, chez *Zacharie Chatelain*, *in*-12. 297 *pp.* ſans le Diſcours préliminaire, & la Table des Matiéres.

LE but de cet Ouvrage eſt de prouver que la Vertu eſt preſque indiviſiblement attachée à la connoiſſance de Dieu, & que le bonheur temporel de l'homme eſt inſéparable de la Vertu: propoſitions que M. S. a ſolidement établies dans un Traité écrit en Anglois, & que l'Auteur de ce Livre a tâché de mettre dans un plus grand jour pour l'utilité de ſon frere, à qui

il a dédié cet Ouvrage. Des Athées qui ſe piquent de probité, & des gens ſans probité qui vantent leur bonheur, ce ſont les adverſaires qu'il a deſſein de combattre. Avant que d'entrer en lice, il a ſoin de lever par quelques Réflexions Préliminaires les ſcrupules, que le ſens mal pris de certains termes & la hardieſſe de quelques propoſitions mal examinées pourroient faire naître dans l'eſprit d'un Lecteur peu attentif. Il avertit qu'il n'eſt queſtion dans cet Eſſai que de la Vertu morale; de cette Vertu que les Saints Peres mêmes ont accordé à quelques Philoſophes Payens; Vertu que la Providence n'a pas laiſſée ſans récompenſe; s'il eſt vrai, comme l'Auteur le prouvera dans la ſuite, que l'intégrité morale fait notre bonheur en ce monde.

Il explique enſuite ce qu'il entend par le mot d'intégrité. „ L'homme eſt „ intègre ou vertueux, dit-il, lorſ„ que ſans aucun motif bas ou ſervile, „ tel que l'eſpoir d'une récompenſe „ ou la crainte d'un châtiment, il con„ traint toutes ſes paſſions à conſ„ pirer au bien général de ſon eſpè„ ce.” Mais comme de cette définition on pourroit peut-être inférer, que l'eſpérance des biens futurs, & la crainte des peines éternelles anéantiſ-

ſent le Mérite & la Vertu, l'Auteur avertit, qu'il répondra à cette objection dans la troiſième partie du premier Livre.

Après avoir montré en quoi conſiſte la Vertu morale, il prouve avec une préciſion géométrique, que de tous les ſyſtêmes concernant la Divinité, le *Théïſme* eſt le ſeul qui lui ſoit favorable. Mais afin que l'on n'attache pas une idée odieuſe à ce terme, & qu'on ne le confonde pas avec ce qu'on appelle *Déïſme*, il a ſoin d'en marquer la différence. „ Le Déiſte, dit-il, eſt „ celui qui croit en Dieu, mais qui „ nie toute révélation. Le Théiſte, „ au contraire, eſt celui qui eſt prêt „ d'admettre la révélation, & qui ad„ met déja l'exiſtence d'un Dieu." On ne ſe ſert que du mot de *Théiſte* dans la Langue Angloiſe, pour déſigner ces deux eſpèces de perſonnes. M. S. s'eſt récrié contre cette confuſion. Il n'a pu ſupporter qu'on proſtituât à une troupe d'impies le nom de Théiſte le plus auguſte de tous les noms. Il s'eſt efforcé de montrer les liaiſons étroites du Théiſme avec le Chriſtianiſme. Mais malgré les précautions que M. S. a priſes pour faire connoître la pureté de ſes ſentimens ſur la Religion, il s'eſt trouvé des Ecrivains, qui ont

voulu donner au Public une opinion peu favorable de ſon orthodoxie. Le Traducteur François a cru devoir citer dans ſon Diſcours Préliminaire, pluſieurs paſſages tirés du Livre de M. S. où cet Auteur déclare de la maniére la plus ſolemnelle ſon attachement aux dogmes, & au culte reçus dans ſon Pays & ſon éloignement pour les opinions contraires à la Doctrine Chrétienne.

Enfin l'Auteur annonce que tout ce que l'on dira à l'avantage de la connoiſſance du Dieu des Nations, s'appliquera avec un nouveau dégré de force à la connoiſſance du Dieu des Chrétiens. „ Voilà donc, ajoûte-t-il, le „ Lecteur conduit à la porte de nos „ Temples. Le Miſſionnaire n'a qu'à „ l'attirer maintenant aux pieds de nos „ Autels; c'eſt ſa tâche. Le Philoſo„ phe a rempli la ſienne." Comme nous n'avons pas l'original Anglois entre les mains, nous ne pouvons pas rendre compte de l'uſage que le Traducteur en a fait. Ainſi nous ſommes obligés de nous en rapporter à ce qu'il en dit lui-même à la fin de ſa Préface. Voici ſes propres termes: „ J'ai lû & „ relû, dit-il, l'Ouvrage Anglois; je „ me ſuis rempli de ſon eſprit, & j'ai, „ pour ainſi dire, fermé le livre, lorſque „ j'ai pris la plume. On n'a jamais uſé

dn

„ du bien d'autrui avec tant de liberté. „ J'ai reſſerré ce qui m'a paru trop diffus, étendu ce qui m'a paru trop ſerré; rectifié ce qui n'étoit penſé qu'avec hardieſſe, & les réflexions, qui „ accompagnent cette eſpèce de Texte „ ſont ſi fréquentes, que l'Eſſai de M. „ S. qui n'étoit proprement qu'une dé„ monſtration métaphyſique, s'eſt con„ verti en Elémens de Morale aſſez „ conſidérables. La ſeule choſe que „ j'aye ſcrupuleuſement reſpectée, c'eſt „ l'ordre qu'il étoit impoſſible de ſim„ plifier: auſſi cet Ouvrage demande-t„ il encore de la contention d'eſprit. „ Quiconque n'a pas la force ou le „ courage de ſuivre un raiſonnement „ étendu, peut ſe diſpenſer d'en com„ mencer la lecture; c'eſt pour d'autres „ que j'ai travaillé."

L'Ouvrage eſt partagé en deux Livres. L'Auteur examine dans le premier en quoi conſiſte la Vertu morale; quelle influence la Religion en général a ſur la probité, juſqu'à quel point elle ſuppoſe de la vertu. Il montre enſuite que l'Athéiſme tend à exclure la probité, & qu'il n'eſt preſque pas poſſible d'avoir quelque vertu morale ſans reconnoître un Dieu. On voit d'abord combien ce ſujet eſt important, mais on ſent en même tems que rien n'eſt

plus épineux que l'examen de ces queſtions. Voyons maintenant la méthode que l'Auteur a ſuivie, & par quelles routes il eſt parvenu à ſon but.

Pour répandre plus de lumiére ſur cet eſſai, & pour atteindre en quelque ſorte à l'évidence, il a été obligé de prendre les choſes de loin, & de remonter juſqu'à la ſource tant de la Religion naturelle que des opinions fantaſques ſur la Divinité. Nous ne le ſuivrons point dans ces diſcuſſions; nous nous contenterons de dire qu'après avoir recherché quelles peuvent être les différentes opinions des hommes ſur la Divinité, il les réduit à quatre principales; ſçavoir au Théiſme, à l'Athéiſme, au Polythéiſme & au Démoniſme. Nous avons déja expliqué, ce que l'Auteur entend par le Théiſme. Il définit ainſi les autres opinions: „ L'Athée, dit-il, eſt celui, „ qui ne reconnoît dans la Nature „ d'autre cauſe, d'autre principe des „ Etres, que le hazard, & qui nie „ qu'une Intelligence ſuprême aît fait, „ ordonné, diſpoſé tout à quelque „ bien général ou particulier. Le Po„ lythéiſte eſt celui qui admet pluſieurs „ Intelligences ſupérieures toutes eſ„ ſentiellement bonnes. Le Démoniſ„ te ſoutient que tout eſt gouverné par

„ une

„ une ou plusieurs Intelligences capri-
„ cieuses, qui sans égard pour l'ordre
„ n'ont d'autres Loix, que leurs vo-
„ lontés, qui ne sont pas essentielle-
„ ment bonnes.

Après avoir distingué ces différentes Sectes, il observe, qu'il y a peu d'esprits, qui ayent été en tout tems *invariablement* attachés à *la même hypothèse*, sur un sujet aussi profond que la cause universelle des Etres & l'œco*nomie* générale du Monde. „ Qui
„ pourra assurer, dit-il, qu'un homme
„ qui n'est pas un stupide, est un
„ parfait Athée? Car si toutes ses
„ pensées ne luttent pas en tout tems
„ contre toute idée & tout soupçon,
„ d'une Intelligence supérieure, il
„ n'est pas un parfait Athée. De mê-
„ me si l'on n'est pas constamment é-
„ loigné de toute idée de hazard ou
„ de mauvais génie, on n'est pas
„ parfait Théiste. „ C'est le sentiment dominant qui détermine l'état, & notre Auteur tiendra pour l'opinion d'un homme celle qui lui est habituelle, & à laquelle il revient toujours.

Outre les Sectateurs de ces diverses opinions, il remarque qu'il y a encore beaucoup de personnes, qui par esprit de Scepticisme, par indolence, ou par défaut de lumiéres, ne sont déci-

dées pour aucunes. Tous ces Syſtêmes ſuppoſés, il examine comment chaque Syſtême en particulier, & l'indéciſion même s'accordent avec la Vertu, & juſqu'où ils ſont compatibles avec un caractère honnête & moral.

Avant que de déterminer les différens dégrés de cet accord ou de cette incompatibilité des divers Syſtêmes de Religion avec la Vertu morale, l'Auteur définit cette Vertu & montre en quoi elle conſiſte. Il recherche le bien & le mal moral, juſque dans ſa ſource. Il enviſage toute la Nature comme un Syſtême général compoſé des Syſtêmes particuliers des différentes eſpèces de Créatures, qu'il regarde comme des Etres faiſant partie d'un tout, & il dit qu'une Créature eſt bonne ou mauvaiſe, ſuivant qu'elle contribue ou qu'elle nuit au Syſtême général, ou à celui de ſon eſpèce. „ Si on pouvoit ſuppoſer, „ dit-il, que dans ce tout, il y eût „ un Etre ſuperflu & déplacé, ce ſe „ roit une imperfection & un mal „ abſolu dans le Syſtême général; ſi „ un Etre eſt abſolument mauvais, il „ eſt tel relativement au Syſtême gé- „ néral, & ce Syſtême eſt imparfait. „ Mais ſi le mal d'un Syſtême particu- „ lier fait le bien d'un autre Syſtême; „ ſi ce mal apparent contribue au bien

„ gé-

„ général, comme il arrive lorſqu'une
„ eſpèce ſubſiſte par la deſtruction
„ d'une autre, lorſque la corruption
„ d'un Etre en fait éclorre un nou-
„ veau ; ce mal particulier n'eſt pas
„ un mal abſolu. Si on remarquoit
„ dans la Nature une eſpèce qui fût
„ incommode à toute autre, cette eſ-
„ pèce mauvaiſe relativement au Syſ-
„ tême général ſeroit mauvaiſe en elle-
„ même."

De même dans chaque eſpèce d'animaux, par exemple, dans l'eſpèce humaine, ſi quelqu'individu eſt d'un caractère pernicieux à tous ſes ſemblables, il méritera le nom de mauvais dans ſon eſpèce.

Mais un méchant homme n'eſt pas celui qui dans une fièvre violente, s'élance, frape, & bleſſe quiconque oſe l'approcher. Par la même raiſon, on ne doit pas appeller honnête-homme, celui qui ne bleſſe perſonne parce qu'il eſt étroitement garrotté, (ou ce qui revient à cet état) celui qui n'abandonne ſes mauvais deſſeins, que par la crainte d'un châtiment ou par l'eſpoir d'une récompenſe. Dans une Créature raiſonnable tout ce qui n'eſt point fait par affection n'eſt ni mal ni bien. L'inclination ſeule rend la Créature méchante ou bonne,

conforme à ſa nature ou dénaturée. Ces principes poſés, l'Auteur examine enſuite quelles ſont les inclinations naturelles & bonnes, & quelles ſont les affections contraires à la nature de l'homme & mauvaiſes.

La bonté & la méchanceté de nos affections, vient ou de la nature de l'objet vers lequel elles ſe portent, ou de l'excès & du manque de force avec laquelle elles tendent à cet objet. Si une affection nous porte vers un bien imaginaire, comme elle devient alors ſuperflue, & qu'elle diminue l'énergie de celles qui ont des biens réels pour objet, elle eſt vicieuſe en elle-même, & mauvaiſe relativement à l'intérêt particulier & au bonheur de la Créature. Si le penchant à nos intérêts privés, n'eſt injurieux à ſa Société que quand il eſt exceſſif, & jamais lorſqu'il eſt tempéré, nous dirons alors que l'excès a rendu vicieux un penchant qui dans ſa nature étoit bon. De même on dira que la Créature eſt méchante, ſi elle ne reçoit pas de ſes inclinations naturelles, la force de remplir ſes fonctions, ou ſi des inclinations dépravées l'entraînent au mal, & l'éloignent du bien qui lui ſont propres.

En général lorſque toutes les affections ſont d'accord avec l'intérêt de l'eſ-

Digitized by Google

l'eſpèce, le tempérament naturel eſt parfaitement bon. Au contraire ſi l'on manque de quelqu'affection avantageuſe, ou qu'on en ait de ſuperflues, de foibles, de nuiſibles & d'oppoſées à cette fin principale, le tempérament eſt dépravé, & conſéquemment l'animal eſt méchant, il n'y a que du plus ou du moins.

Cette bonté ſimple & naturelle, dont toute Créature ſenſible eſt capable, étant déterminée & connue, l'Auteur *recherche* comment de cette bonté on paſſe à la qualité que l'on appelle *Vertu.* Il prouve qu'il n'y a point de vertu morale, point de mérite ſans quelques notions claires & diſtinctes du bien général, & ſans une connoiſſance réfléchie de ce qui eſt moralement bien ou mal, digne d'admiration *ou de haine*, droit ou injuſte. „ L'eſ„ prit, dit-il, n'eſt pas tellement oc„ cupé de l'écorce des Etres, dont les „ Sens ſont frapés, qu'il ne puiſſe ré„ fléchir ſur les Etres moraux & in„ tellectuels. L'Entendement a ſes „ yeux ; les Eſprits entr'eux ſe prê„ tent l'oreille ; ils apperçoivent des „ proportions; ils ſont ſenſibles à des „ accords. Les Sens ne ſont ni plus „ réellement ni plus vivement frapés, „ ſoit par les nombres de la Muſique, „ ſoit par les formes & les proportions

„ des Etres corporels, que les Eſprits
„ par la connoiſſance & le détail des
„ affections. Ils diſtinguent dans les
„ caractères douceur & dureté, l'a-
„ gréable & le dégoûtant. Ils y diſ-
„ cernent & laideur & beauté; lai-
„ deur, qui va juſqu'à exciter leur
„ averſion; beauté qui les tranſporte
„ quelquefois d'admiration & qui les
„ tient en extaſe. Ce ſeroit une affec-
„ tation puérile, que de nier qu'il y
„ ait dans les Etres moraux, ainſi que
„ dans les objets corporels un vrai
„ beau, un beau eſſentiel, un ſublime
„ réel. Or de même que les objets
„ ſenſibles, les images des corps, les
„ couleurs & les ſons affectent nos
„ Sens lors même que nous ſommeil-
„ lons; les Etres intellectuels & mo-
„ raux, non moins puiſſans ſur l'eſ-
„ prit, l'appliquent & l'exercent en
„ tout tems."

Le ſentiment intérieur nous apprend combien le cœur eſt ſenſible à ces eſquiſſes de mœurs qui lui ſont repréſentées par l'eſprit. Quelque dépravées que ſoient ſes affections, ſa corruption ne va jamais juſqu'à lui faire méconnoître la différence du beau & du laid; le cœur peut bien dans la dépravation renoncer à ſes lumiéres pour embraſſer le monſtrueux & le laid. Mais dans les

les momens où il eſt deſintéreſſé, il ne manquera pas d'approuver le naturel & l'honnête, & de rejetter le deshonnête & le dépravé.

Ayant montré que l'homme a en lui-même la faculté de diſtinguer le bien & le mal moral, l'Auteur prouve, qu'il ne peut être vertueux que par *l'uſage* conſtant qu'il fera de ſes lumiéres pour ſe porter au bien. „ Qu'une Créature, dit-il, ſoit généreuſe, „ douce, affable, ferme & compatiſſante, ſi jamais elle n'a réfléchi ſur „ ce qu'elle pratique & voit pratiquer „ aux autres, ſi elle ne s'eſt faite aucune „ idée nette & préciſe du bien & du mal, „ ſi les charmes de la vertu & de l'honnêteté ne ſont point les objets de ſon „ *affection*, ſon caractère n'eſt point „ vertueux par principes. Elle en eſt „ encore à acquérir cette connoiſſance „ active de la droiture qui devoit la „ déterminer, & cet amour deſintéreſſé de la vertu, qui ſeul pouvoit donner tout le prix à ſes actions."

L'Auteur s'attache enſuite à déterminer quelle doit être l'étendue des connoiſſances qu'exige la Vertu, & à marquer les eſpèces d'erreurs & de mépriſes ſur la valeur des choſes, qui peuvent être compatibles avec un caractère vertueux, ou qui y ſont contraires.

traires. De toute cette Doctrine, il conclut que l'eſſence de la Vertu conſiſte dans une juſte diſpoſition & dans une affection temperée de la Créature raiſonnable, pour les objets intellectuels & moraux de la Juſtice. Il paſſe de-là à l'objet principal de ſon Ouvrage, qui eſt d'examiner comment la Vertu s'accorde avec les différens Syſtêmes de Religion.

Il diſtingue d'abord trois manléres d'anéantir ou d'énerver dans la Créature les principes de la Vertu. La premiére, c'eſt de lui ôter les ſentimens & les idées naturelles d'équité & d'injuſtice. La ſeconde, de lui en donner de fauſſes idées. La troiſiéme, de ſoulever contre le ſentiment intérieur d'autres affections. Au contraire, pour accroître & fortifier les principes de la Vertu; il faut, 1o. nourrir ou aiguiſer, pour ainſi dire, le ſentiment de droiture & de juſtice. 2o. L'entretenir dans toute ſa pureté. 3o. Lui ſoumettre toute autre affection. Après cet expoſé, l'Auteur conſidère quel eſt celui de ces effets, que chaque hypothèſe concernant la Divinité, doit naturellement produire ou tout au moins favoriſer.

Quant au premier effet qui ſeroit d'ôter à l'homme les *idées naturelles d'équité & d'injuſtice*, comme le Déiſme, le

le Théiſme, l'Athéiſme & même le Démoniſme n'ont aucune action immédiate & directe relativement à la diſtinction morale du juſte & de l'injuſte, & comme tout culte, ſoit impie, ſoit religieux, n'opère ſur cette idée de la juſtice, que par la révolte des autres affections, l'Auteur remet à en parler *lorſqu'il examinera* l'accord ou l'oppoſition des affections, avec le ſentiment naturel, par lequel nous diſtinguons la droiture de l'injuſtice.

Le ſecond effet que les différens Syſtêmes touchant la Divinité peuvent produire, c'eſt de dépraver le ſentiment naturel de l'équité & de l'injuſtice. D'abord il ne paroît pas, dit l'Auteur, que l'Athéiſme ait aucune influence contraire à la pureté de ce *ſentiment.* Un malheureux que cette *hypothèſe* aura jetté & entretenu dans une longue habitude de crimes, peut avoir les idées de juſtice & d'honnêteté fort obſcurcies, mais elle ne le conduit point par elle-même à regarder comme grande & belle une action vile & deshonnête. Il n'y a point d'horreurs, point d'abominations, qui ne puiſſent être embraſſées comme des choſes excellentes, louables & ſaintes, ſi quelque culte dépravé les ordonne. *Si la* ſuperſtition élève ſur les Autels

un

un Dieu vindicatif, colère, rancunier, lançant ſes foudres au hazard, ſi pour finir ſon caractère il aime la ſupercherie, s'il encourage les hommes au parjure & à la trahiſon, il n'eſt pas douteux qu'à l'aide des Miniſtres & des Poëtes, le Peuple ne reſpecte inceſſamment tous ces vices, & ne prenne des diſpoſitions à la vengeance, à la haine, à la fourberie, au caprice & à la partialité: car il eſt aiſé de métamorphoſer des vices groſſiers en qualités éclatantes, quand on les voit dans un Etre, ſur lequel on ne leve les yeux qu'avec admiration.

Mais ſi la méchanceté reconnue d'un Etre ſuprême influe ſur ſes Adorateurs, ſi elle confond les idées de vérité, de juſtice, & porte au mal: rien au contraire n'eſt plus propre à modérer les paſſions, à rectifier les idées & à fortifier l'amour de la juſtice & de la vérité, que la croyance d'un Dieu, que ſon hiſtoire repréſente en toute occaſion comme un modèle de veracité, de juſtice & de bonté. La perſuaſion d'une Providence divine qui s'étend à tout, & dont l'Univers entier reſſent conſtamment les effets, eſt un puiſſant aiguillon pour nous engager à ſuivre les mêmes principes dans les bornes étroites de notre ſphère. Mais ſi dans notre

Digitized by Google

notre conduite nous ne perdons jamais de vûe les intérêts généraux de notre eſpèce: ſi le bien public eſt notre bouſſole, il eſt impoſſible que nous errions jamais dans les jugemens que nous porterons de la droiture & de l'injuſtice.

La révolte des paſſions étant, ſelon *notre Auteur*, le troiſième & le plus ordinaire écueil de la Vertu, il eſt queſtion de connoître les ſecours que l'on *peut tirer* des divers ſentimens ſur la Divinité pour remédier à ce deſordre. Il remarque d'abord qu'il eſt poſſible qu'une Créature ait eu les idées de la droiture & de l'injuſtice, long-tems avant que d'avoir des notions claires & diſtinctes de la Divinité; enſuite il examine ce que la connoiſſance d'un *Dieu* opere ſur l'eſprit des hommes. Pour déterminer les effets de cette par connoiſſance rapport à la Vertu, il faut ſçavoir par quels motifs & ſur quels fondemens on rend à Dieu des hommages & on ſe conforme à ſes ordres. Si la Créature ne voit en Dieu, qu'un Maître Tout-puiſſant, ſi elle ne lui porte ſon hommage que par le ſeul motif d'une crainte ſervile, ou d'une eſpérance mercénaire, ſi les récompenſes, qu'elle redoute, la contraignent de faire le bien qu'elle hait, ou à s'éloigner

loigner du mal qu'elle affectionne, il n'y a en elle ni vertu ni bonté. Cet adorateur ſervile, avec une conduite irréprochable devant les hommes, ne mérite non plus devant Dieu, que s'il avoit ſuivi la perverſité de ſes affections: Cette diſpoſition habituelle, décéle un ſouverain attachement à ſes propres intérêts, & une entiére dépravation dans le caractère.

Mais ſi le Dieu d'un peuple eſt un Etre excellent, & qui ſoit adoré comme tel; ſi c'eſt particulièrement à ſa bonté que l'on rend hommage; ſi l'on remarque dans le caractère que ſes Miniſtres lui donnent, & dans les hiſtoires qu'ils en racontent une prédilection pour la Vertu & une affection générale pour tous les Etres: un ſi beau modèle ne peut manquer d'encourager au bien & de fortifier l'amour de la juſtice contre les affections ennemies. Le Théiſme, conclut l'Auteur, favoriſe donc la Vertu, & l'Athéiſme privé d'un ſi grand ſecours, eſt en cela défectueux.

L'Auteur montre enſuite, que quoique la crainte des châtimens & l'eſpoir des récompenſes ne ſoient pas capables de produire un caractère vertueux, elles peuvent néanmoins ſervir d'appui à la Vertu en pluſieurs circonſtances.

Les

Les passions violentes, telles que la colère, la haine, la luxure, peuvent ébranler l'amour le plus vif du bien public, & déraciner les idées de la Vertu les plus profondes. La Religion oppose une digue à ce ravage ; elle crie incessamment que ces affections & toutes les actions qu'elles produisent, *sont* maudites & détestables aux *yeux de Dieu*; sa voix consterne le Vice & rassure la Vertu; le calme renaît dans *l'esprit* ; il apperçoit le danger *qu'il a couru*, & s'attache plus fortement que jamais aux principes qu'il étoit sur le point d'abandonner.

D'ailleurs, si les récompenses que la Religion promet, sont libérales, si le bonheur futur consiste dans la jouïssance d'un plaisir vertueux, tel, par exemple, *que* la pratique ou la contemplation de la Vertu même dans une autre vie, (c'est le cas du Christianisme,) il est évident que le désir de cet état ne peut naître que d'un grand amour de la Vertu, & conserve par conséquent toute la dignité de son origine: car ce désir n'est pas un sentiment intéressé. L'amour de la vertu n'est jamais un penchant vil & sordide. Le désir de la Vie future par amour de la Vertu ne peut donc passer pour tel.

Après avoir établi solidement les avan-

avantages que la Vertu retire de la croyance en un Dieu juſte, bon, & remunérateur: l'Auteur fait ſentir combien l'Athéiſme eſt oppoſé à la Vertu. „ Suppoſer, dit-il, comme fait l'A„ thée, qu'il n'y a ni bonté ni charmes „ dans la nature; que cet Etre ſuprê„ me qui nous preſcrit la bienveillan„ ce pour nos ſemblables, par les té„ moignages journaliers que nous re„ cevons de la ſienne, eſt un Etre „ chimérique; ce n'eſt pas le moyen „ d'aiguiſer les affections ſociales, & „ d'acquérir l'amour déſintéreſſé pour „ la Vertu. Au contraire, un tel Syſtê„ me tend à confondre les idées de „ laideur & de beauté, & à ſupprimer „ ce tribut habituel d'admiration que „ nous rendons au deſſein, aux pro„ poſitions & à l'harmonie qui règne „ dans l'ordre des choſes. Car que „ peut offrir l'Univers de grand & d'ad„ mirable à celui qui regarde l'Univers „ même comme un modèle de deſor„ dre? Quoi de plus affligeant, que „ de penſer que l'on exiſte dans un „ éternel cahos! Qu'on fait partie d'u„ ne machine détraquée, dont on a „ mille déſaſtres à craindre; & où l'on „ n'apperçoit rien de bon, rien de „ ſatisfaiſant, rien qui n'excite le mé„ pris, la haine & le dégoût: ces idées

„ ſom-

„ ſombres & mélancoliques doivent „ influer ſur le caractère, affecter les „ inclinations ſociales; mettre de l'ai- „ greur dans le tempérament, affoiblir „ l'amour de la juſtice, & ſapper à la „ longue les principes de la Vertu."

L'Auteur s'eſt beaucoup étendu ſur les avantages du Théiſme & ſur l'oppoſition qui eſt entre l'Athéiſme & la *Vertu*. *Nous* renvoyons le *Lecteur* au Livre même, & nous pouvons lui promettre, qu'il aura lieu d'être ſatisfait de la ſolidité des raiſonnemens de l'Auteur, & de l'adreſſe qui règne dans ſa méthode. Il auroit été à ſouhaiter, que l'Auteur ne ſe fût point borné à faire connoître les ſecours, que la Créature retire de la connoiſſance d'un Dieu bon & juſte pour pratiquer la *Vertu morale*, & que pouſſant ſon raiſonnement plus loin, il ſe fût attaché à démontrer l'inſuffiſance de la Religion naturelle, pour faire accomplir le bien & éviter le mal moral, & qu'il eût établi la néceſſité de la Révélation, & les avantages du Chriſtianiſme en cette partie ſur toutes les autres Religions. Quelques précautions qu'il ait priſes dans ſa Préface & dans ſes Notes, pour juſtifier les ſentimens de M. S. ſur la Religion, on ne voit dans le cours de cet Eſſai, qu'un homme frapé

de

de la beauté du Théiſme, & perſuadé des avantages que cette croyance donne à la Créature pour devenir moralement vertueuſe; & s'il conduit la Créature, comme il le dit, juſqu'à la porte de nos Temples, il ſemble en même tems qu'il veuille la diſpenſer d'y entrer.

Le ſujet du ſecond Livre eſt de prouver, qu'il n'y a point de bonheur ſans Vertu; nous nous propoſons d'en rendre compte le mois prochain dans un ſecond Extrait.

Eſſai D'ODONTOTECHNIE, *ou Diſſertation ſur les dents artificielles, où l'on démontre que leur uſage n'eſt ni moins commode, ni moins étendu que celui des dents naturelles; par M.* MOUTON, *Chirurgien Dentiſte.* A Paris, chez *Antoine Boudet*, rue ſaint Jacques, & chez l'Auteur, rue des Marmouſets 1746. Vol. *in* 8o. de 162 *pp.* ſans l'Avertiſſement qui en contient 11.

L'AUTEUR nous y apprend l'occaſion qui a donné naiſſance à ſon Ouvrage. Une jeune Dame de vingt-deux ans, avoit eu le malheur de perdre par la carie deux inciſives à la ſuite d'une couche, & ſe faiſoit une peine de l'uſage des dents artificielles, & des ſoins qu'elles exigent. Elle fut déſabuſée par une

une Diſſertation que M. Mouton fut obligé de faire pour combattre ſes préjugés, qu'il eut l'avantage de détruire. Il eſt aiſé de concevoir qu'il fut néceſſaire de dépouiller la partie de la Chirurgie qui traite des dents, de l'air ſçavant qu'elle a dans d'autres Ouvrages. C'eſt cette Diſſertation qu'il a miſe ſur le papier: auſſi eſt-elle moins faite pour les gens du métier, que pour les gens du monde.

Il s'agit dans le Thap. I. des inconvéniens qui réſultent du défaut des dents. Il nuit à la prononciation, fait grimacer le viſage, jaillir la ſalive quand on parle, rentrer la partie de la lèvre qui répond à la brêche, ce qui creuſe les joues, quand ce ſont les molaires qui manquent & applatit les lèvres quand ce ſont les inciſives, enfin ce défaut nuit à la formation de la voix & au chant. M. Mouton établit cette dernière propoſition en expliquant ſa méchanique, où il fait voir que ſi les *rubans* ſonores de M. Ferrein, ſont la cauſe efficiente qui les produit, les dents contribuent beaucoup à leur donner la grace & la perfection.

Au reſte la perte des dents n'entraîne pas ſeulement celle de quelques agrémens, elle eſt préjudiciable à l'économie animale en cauſant un deſſeichement de la bouche & du goſier,

ſuite néceſſaire de la diſſipation de la ſalive, & du trop de liberté avec laquelle l'air entre dans la bouche, quand les inciſives manquent. La perte des molaires eſt encore plus nuiſible, puiſque les alimens ne reçoivent qu'imparfaitement les préparations qui facilitent la confection du chyle; à moins que les dents ne viennent à manquer à toute une machoire, & que les gencives, endurcies, devenues cartilagineuſes ou oſſeuſes, comme il arrive quelquefois, ne ſuppléent aux dents, ou que les ſucs digeſtifs n'ayent une force peu commune.

Le dernier inconvénient que remarque M. Mouton de la négligence à faire réparer la perte des dents, c'eſt que celles de la machoire oppoſée qui répondent à la brêche, ſont expoſées au même ſort; ce qu'il attribue à la carie, & au tartre qui détachent la gencive de la dent, au moyen de quoi rien ne réſiſte à la contraction de l'alvéole qui fait un effort continuel pour pouſſer la dent dehors; à quoi contribue ſa figure pyramidale. Mais il n'explique pas pourquoi le tartre & la carie s'attachent par préférence aux dents qui répondent aux brêches de l'une des machoires, & ſon explication ne convient pas mieux aux molaires, dont

dont les racines ſont communément épatées en pied de marmite.

Il eſt aiſé de conclure des inconvéniens qui ſuivent la perte des dents que l'Art de la réparer, ne peut être que fort utile. Auſſi eſt-il ancien; car l'Auteur prouve par deux épigrammes de Martial, qu'il n'étoit pas inconnu *du tems* de ce Poëte. Il en prouve encore l'utilité en faiſant l'obſervation que la perte des dents peut nuire à la *fortune*, parce qu'elle peut faire manquer des établiſſemens, comme il arrive quelquefois; le mauvais état des dents, outre les dégoûts qu'il inſpire aux perſonnes délicates, faiſant ſoupçonner avec raiſon des vices de la poitrine ou de l'eſtomac. Au reſte il ne faut pas croire que tous ceux qui excellent à ôter des dents, ou à les entretenir, ſoient propres à en ſubſtituer à celles qui manquent. On peut voir dans l'Ouvrage les attentions que demande l'Odontotechnie; auſſi n'eſt-ce point à elle, mais à l'expérience du Dentiſte qu'il faut s'en prendre des mauvais effets qui confirment les préjugés contre les dents poſtiches, ou artificielles.

L'Auteur s'attache à les combattre dans le Chap. III. Si l'on s'imagine qu'il faut ouvrir la gencive pour po-

ſer la dent, c'eſt que quand elle eſt placée par la main d'un habile homme, elle ſemble réellement en ſortir. Les dents *à tenon*, ne cauſent pas plus de douleur, que celles qui poſent ſur la gencive, bien que celles-là ſoient entées dans la racine de la dent gâtée, parce que la carie a détruit le nerf de la dent. Il n'eſt pas plus vrai que les dents poſtiches gâtent les naturelles, ou qu'elles entraînent les dents vives qui leur ſervent d'appui. Le premier accident n'arriveroit que du mauvais choix de la matiére des dents artificielles, & le ſecond de leur volume, de leur mauvaiſe poſition, ou du choix d'un fil capable de couper les dents naturelles; mais loin que les dents naturelles ſoient entraînées par les artificielles, celles-ci conſervent les dents vives, ſoit en les garantiſſant des atteintes du tartre, ſoit en les ſoutenant, ou les empêchant de pancher du côté de la brêche. Enfin il ne faut pas s'en prendre aux dents artificielles des deſordres dans les dents naturelles que cauſe la négligence de la bouche. Une idée auſſi mal fondée & plus ridicule encore eſt de croire qu'il faille ôter les dents factices pour manger ou dormir de crainte qu'on ne les avale. Cette terreur ne peut être fondée que

ſur

ſur le peu de connoiſſance qu'on a de la maniére de les affermir. Car quand même le fil qui les attache viendroit à ſe caſſer d'un côté, ce qu'on n'auroit à reprocher qu'à la négligence à faire viſiter ſa bouche, la dent ſeroit aſſez fixée par le fil qui l'aſſujettit de l'autre côté, pour reſter en place pendant *pluſieurs* jours.

C'eſt encore à tort qu'on accuſe les dents poſtiches de rendre la bouche *mauvaiſe*, à moins que la matiére n'en ſoit mal choiſie, ce qui n'eſt que la faute du Dentiſte. Ce déſagrément ne vient que de la mauvaiſe diſpoſition, ou de la négligence de celui qui les porte. Il en eſt de même du changement de couleur qu'on leur reproche. Quant à la répugnance fondée ſur *l'idée* que les dents poſtiches ſont tirées de cadavres humains, outre que les préparations qu'on leur fait ſubir, devroient ôter le dégoût, on peut employer tant de matiéres différentes pour leur confection, que la délicateſſe n'a plus de fondement raiſonnable.

Le dernier des préjugés qu'attaque M. Mouton, eſt une mauvaiſe honte, fondée ſur la crainte de ſe faire remarquer. Il prétend au contraire, & cite en preuve l'hiſtoire d'une perſon-

ne à qui il avoit mis huit dents ſans qu'on s'en fût apperçu pendant ſix mois, que c'eſt à quoi on penſe le moins. On eſt plus frapé des défauts, que des moyens dont on s'eſt ſervi pour les corriger.

Ce Chapitre eſt terminé par quelques inſtructions au ſujet des dents artificielles. L'Auteur conſeille de ne faire arracher les inciſives, que dans le cas d'une néceſſité abſolue, parce que leurs racines ſont d'un grand uſage pour placer les dents à tenon. Il avertit qu'elles ſe placent ſans effort, ni violence, que leur fermeté ne vient que du gonflement du fil dont on enveloppe le tenon, & que cette fermeté eſt telle que l'on peut avoir cinq ou ſix dents de cette nature, ſans craindre aucun accident. Il obſerve en finiſſant que ceux qui veulent uſer de dents poſtiches, doivent le faire dès que les naturelles viennent à manquer, tant pour s'y accoutumer de bonne heure, que pour empêcher les joues ou lèvres de contracter quelque difformité, & pour s'oppoſer aux progrès de la carie ſur les racines qui peuvent ſervir à fixer les dents à tenon.

On voit dans le Chap. IV. la méchanique des dents artificielles.

Les premiéres dont parle l'Auteur ſont

ſont les dents à tenon, qui ſont le plus fermes de toutes, bien que leur fermeté ne vienne que du gonflement du fil qui enveloppe un petit pivot d'or, arrêté dans la capacité de la dent poſtiche, & qu'on fait entrer dans quelqu'une des racines échappées à la carie; ces racines étant naturellement creuſes pour laiſſer paſſer le cordon dentaire. Si le nerf n'étoit point parfaitement mort, on acheveroit de le faire mourir avec l'eſſence de canelle, ou quelque cauſtic plus actif. L'avantage des dents à tenon eſt qu'une ſeule racine ſuffit pour en tenir ſolidement pluſieurs.

Quand il ne reſte point de racines pour affermir la dent poſtiche, on l'aſſied ſur la gencive, & on l'attache aux dents vives voiſines, avec un *fil de chanvre*, d'or, ou de quelque autre nature. Par ce moyen, pourvu qu'il y ait de chaque côté de la machoire quelques dents fermes, on peut non ſeulement fixer pluſieurs dents, mais un ratelier. On attacheroit de même un ratelier à une dent qui reſteroit ſeule, mais il ſeroit moins ferme.

Lorſqu'il ne reſte plus de dents pour fixer un ratelier, on eſt obligé d'avoir recours aux dentiers à reſſort, qui ſont ſimples ou doubles, ſuivant que les

deux machoires, ou l'une des deux eſt dégarnie. Croiroit-on que pour parer aux incommodités de ces machines, il fût tombé dans l'eſprit de quelque Dentiſte de percer l'os de la machoire pour y affermir la pièce par le moyen d'un fil d'or! Opération douloureuſe, infidèle pour l'objet qu'on ſe propoſe, & dangereuſe pour les ſuites par la carie de l'os maxillaire qu'elle entraîne? Au reſte la ſujettion que demandent ces rateliers poſtiches, n'eſt point auſſi grande qu'on ſe l'imagine. La diſpoſition de la bouche, les rebords & les élévations des gencives, la preſſion des joues, l'action de la langue, tout contribue à les tenir en ſituation. Il eſt vrai qu'ils cauſent quelques embarras, quelques inquiétudes, avant qu'on ſoit fait à les porter; mais y eſt-on accoutumé, on en fait à peu près le même uſage que des dents naturelles. Au reſte ſi quelqu'un eſt incommodé d'un dentier double dans le tems des repas, on prend aiſément l'habitude d'en ôter un de la bouche ſans que perſonne puiſſe s'en appercevoir, en ſe cachant un moment avec ſon mouchoir. M. Mouton termine cet article en remarquant que loin que quelques dents naturelles empêchent l'uſage des dentiers doubles, elles ne ſont que les rendre plus fermes,

mes, parce qu'on y pratique des ouvertures pour donner passage aux dents naturelles, auxquelles on attache le dentier.

Quand des dents sont éclatées, ou tellement renversées qu'on ne peut les redresser, on ajuste sur la dent, & l'on y attache une lame émaillée proportionnée au vuide qu'on veut remplir.

Les dents naturelles deviennent quelquefois postiches, soit parce qu'on est obligé lorsqu'elles sont ébranlées jusqu'à un certain point de les raffermir en les liant avec un fil d'or, ou que l'alvéole étant bouchée quand on vient chez le Dentiste après la chute d'une dent, il coupe la racine, & attache la couronne, comme il feroit une dent factice.

On n'est point toujours obligé d'avoir recours au fil pour fixer les dents postiches. Quand il se trouve un vuide dont l'aire est étroite par le bas, & large par le haut, on y met une dent *à coulisses*, qui a de chaque côté un ressort propre à l'engager.

L'Auteur passe ensuite à la transplantation des dents, dont il établit l'existence sur plusieurs observations; mais il remarque que l'impossibilité morale de trouver une dent qui s'adapte exactement à la cavité de l'alvéole, est cause qu'on ne peut guères réussir dans

cette opération, que quand il s'agit des inciſives. Le moindre vuide qui ſe trouve entre la dent tranſplantée & l'alvéole, empêchant le périoſte de la dent, & les fibres du cordon dentaire de s'unir avec la dent nouvelle. Une autre cauſe rend encore le ſuccès de l'opération plus qu'équivoque, c'eſt lorſque la racine de la dent qu'on remplace a été rongée par la carie. Car cette maladie a communément attaqué le cordon dentaire, de maniére à l'empêcher de s'unir à la dent nouvelle. La couleur livide de la dent qu'on vient d'extirper, doit faire deſeſpérer du ſuccès de la tranſplantation. Il en eſt de même de la mauvaiſe diſpoſition des liqueurs. Et pourquoi les dents ne pourroient-elles pas ſe tranſplanter, ſi elles peuvent ſe replanter? Or c'eſt à quoi l'Auteur a réuſſi en remettant dans les alvéoles, & aſſujettiſſant avec un fil, des dents déplacées par des accidens. Il y a une autre eſpèce de replantation des dents, qui ſe fait en remettant la dent en place après l'avoir arrachée à cauſe de la douleur qu'elle cauſoit, & la plombant enſuite, opération qui n'eſt plus douloureuſe, parce que le nerf a été rompu par l'extraction. On peut encore parvenir au même but en ébranlant aſſez adroitement la dent, pour

pour opérer la détenſion du nerfs, ce qui l'empêche de communiquer à l'ame le mouvement qui eſt ſuivi d'une ſenſation douloureuſe. M. Mouton dit de cette opération qu'elle eſt *peut-être toute neuve.*

Il termine ce Chapitre par l'énumération des matiéres qui fourniſſent les dents artificielles. On les tire des dents *humaines*, parmi leſquelles il faut préférer celles qui ſont tirées de perſonnes mortes ſubitement, & qui n'étoient attaquées d'aucunes maladies malignes; des dents de bœuf, choiſiſſant celles qui ſont bien offifiées; de celles de l'hippopotame, ou cheval marin, & de pluſieurs autres animaux, & poiſſons marins. Le choix des matiéres lui donne lieu d'obſerver que non-ſeulement les dents différent en dureté ſuivant l'âge des animaux, mais qu'elles en différent dans la même machoire. Auſſi s'en trouve-t il qui s'uſent par la maſtication. Pour remédier à cet inconvénient on applique ſur la dent, ſi c'eſt une molaire, une calotte d'or naturel; mais ſi c'eſt une dent qui ſe voie, on la peut incruſter d'émail. Au reſte, ajoûte l'Auteur, quand l'uſage de ſa methode ſeroit borné à conſerver les groſſes dents, ce ſeroit toujours une découverte fort utile.

L'objet du dernier Chapitre eſt de parler des ſoins qu'exigent les dents

artificielles. Comme elles n'en demandent guères d'autres que les naturelles, ce que l'Auteur preſcrit peut également s'appliquer aux deux. Ces attentions conſiſtent à enlever avec un couteau en ſe levant le limon qui peut s'être attaché à la langue, & qui ſe dépoſe ſur les dents, à paſſer un curedent dans toutes les rainures du ratelier, à enlever avec un bâton effilé en forme de pinceau, ce qui a échappé au curedent, & à ſe rincer la bouche avec l'eau tiéde.

Tels ſont les ſoins que demandent les dents poſtiches, quand on n'a pas l'adreſſe de les ôter & de les remettre ſoi-même. S'il n'eſt queſtion que de les blanchir, on peut, ſans les déplacer, employer un ſecret bien ſimple, c'eſt de les eſſuyer, & de les laiſſer expoſées aux impreſſions de l'air, en retirant la langue en arriére, juſqu'à ce que l'air ait deſſeché leur humidité; ce qui ne demande pas plus d'un quart d'heure. L'Auteur ſuppoſe pourtant qu'elles ne ſoient point chargées de limon. Dans ce dernier cas, il faut l'enlever, pour que le ſimple défrichement ſuffiſe. Quand on peut ôter les dents poſtiches, on les blanchit en un inſtant, s'il n'y a pas de limon, en les ſeichant au feu.

Le Chapitre finit par des obſervations

tions ſur les moyens de prévenir les accidens qui cauſent la perte des dents, leſquels ſe réduiſent aux ſels corroſifs qui attaquent leur émail. Rien ne procure plus parfaitement cet avantage, que de ſe laver ſouvent la bouche, tant parce que l'eau affoiblit ces ſels & les émouſſe, que parce qu'elle les entraîne.

Cette Obſervation eſt ſuivie de quelques autres. La premiére regarde les petits bâtons effilés en forme de pinceau ou de broſſe, que l'Auteur préfére à toute autre choſe, dont on pourroit ſe ſervir, parce qu'ayant plus de conſiſtence que l'éponge & la racine de guimauve, il eſt en état de mieux nettoyer les rainures des dents, ſans cependant déchauſſer les gencives, comme les broſſes de crin qu'on emploie pour le même effet. La ſeconde concerne la maniére de ſe ſervir de ce bâton; & la troiſième l'uſage du corail, qui ſert de baſe à tous les dentifrices, ou que l'on dit leur en ſervir pour les accréditer. En ſuppoſant que cela ſoit vrai, M. Mouton n'en condamne pas moins le trop grand uſage, parce que le corail étant extrêmement dur, ne peut manquer de déchauſſer les gencives, quelque impalpable que ſoit la poudre dans laquelle on l'a réduit.

On a vu par notre extrait que l'Ou-

vrage n'eſt point fait pour inſtruire les gens de l'art. Son objet n'étant que de détruire les préjugés qui ſe ſont accrédités contre l'uſage des dents poſtiches, & d'en expliquer les avantages & les uſages; nous eſtimons que ſa lecture ne peut être qu'utile à ceux que ces vérités intéreſſent.

Hiſtoire de GRECE, *traduite de l'Anglois de* TEMPLE STANYAN. Tome troiſième. A Paris chez *Briaſſon*, Libraire, rue S Jacques, à la Science 1743. *Avec Approbation & Privilège du Roi, in*-12, *pagg.* 352. [Réimprimé à Amſterdam aux dépens de la Compagnie]

ON trouve à la tête de ce Volume un Avertiſſement, dans lequel il eſt dit que ſuivant la diſtribution que M. Temple Stanyan a fait de ſon Ouvrage, le troiſième Livre doit comprendre tout ce qui s'eſt paſſé depuis la fin de la guerre du Péloponnèſe juſques à la mort de Philippe; ce qui embraſſe l'eſpace de 68 ans; mais que dans le cours de l'impreſſion de cette Traduction Françoiſe, le Libraire a jugé à propos, pour des raiſons particuliéres, de joindre aux ſix Chapitres du ſecond Livre, les deux premiers de celui-ci, qui ne commençant qu'à la paix d'An-

d'Antalcidas, ou 17 ans après la guerre du Péloponnèſe ne comprendra que 51 ans.

M. T. S. avoit eu de bonnes raiſons pour partager ainſi ſon Ouvrage, & il auroit été à ſouhaiter que le Libraire ſe fût conformé à cette diſtribution. Il eſt des Hiſtoires, dont tous les faits ſont liés de façon, qu'il n'eſt pas indifférent quand on les lit, de couper la lecture dans un endroit plutôt que dans un autre. Telle eſt l'Hiſtoire de Grèce, par M. T. S. Cet Auteur paroît n'avoir eu d'autres vûes en écrivant, que de bien démêler les intérêts des divers Peuples de la Grèce, de peindre vivement leurs paſſions, de nous inſtruire de leur politique, de faire ſentir l'eſprit de leur Gouvernement, & de rendre compte des moyens dont ils ſe ſont ſervis, ſoit pour étendre leur domination, ſoit pour ſe relever de l'état d'abbaiſſement, où les malheurs de la guerre les auroient réduits. Il néglige les détails des faits, qui ne peuvent pas ſervir à ce deſſein; & il ne s'attache à rapporter que ceux qui ſont propres à manifeſter le Syſtême politique de chaque Etat. Il y a des événemens qui ont une ſi grande liaiſon entr'eux, que l'on ne ſçauroit les diviſer ni perdre de vûe ceux qui ont précédé, ſans di-

diminuer conſidérablement l intérêt qui doit réſulter de ceux qui viennent à la ſuite. Ainſi pour peu que l'on ait oublié le contenu des deux derniers Chapitres du ſecond Tome de la Traduction Françoiſe de cette Hiſtoire, c'eſt-à-dire, tout ce qui s'eſt paſſé dans la Grèce depuis la fin de la guerre du Péloponnèſe juſqu'à la paix d'Antalcidas; on ne prend plus le même intérêt à ce qui eſt rapporté au commencement du troiſième. Il faut avoir bien préſentes à l'eſprit la tyrannie & les cruautés que les Lacédémoniens exercérent ſur les Peuples qu'ils ſoumirent par les armes, & l'indignité du Traité de paix conclu par les négociations d Antalcidas, pour goûter le plaiſir de voir leur puiſſance ruïnée à la bataille de Leuctres, ce qui fait le ſujet du premier Chapitre du troiſième Volume. Nous rappellerons ici les principaux faits rapportés à la fin du ſecond Tome, d'autant plus volontiers, que nous n'avons fait que les indiquer dans l'Extrait que nous en avons donné dans le Journal de Février de cette année.

Après la priſe d'Athènes, les Spartiates furent à la vérité aſſez généreux pour ne pas éteindre le nom d'un Peuple qu'ils avoient tant redouté. Ils dirent qu'ils ne vouloient pas qu'on eût

à

à leur reprocher d'avoir crevé un des yeux de la Grèce. Mais ils ne laiſſérent dans cette Ville que trop de veſtiges de leur conquête, en obligeant le peuple à diſſoudre la Démocratie, & à ſe ſoumettre au goavernement de trente Citoyens, que l'on appella les trente Tyrans. Ces nouveaux Magiſtrats rendirent en peu de tems leur Gouvernement extrêmement odieux, ils exilérent & mirent à mort tant de Citoyens, que le peuple excedé de ces cruautés, ſe ſouleva plus d'une fois, & tâcha de ſécouer le joug. Mais il fit toujours des efforts inutiles juſqu'à ce que Thraſybule ſe fut emparé du Fort de Phyle, où ayant raſſemblé les Citoyens exilés en compoſa une petite Armée, avec laquelle il vint à bout de chaſſer *les Tyrans*, & de rétablir dans Athènes l'ancienne forme de Gouvernement. Pendant les trois années que dura cette innovation, il périt plus de Citoyens au rapport de Xénophon en huit mois, que la guerre du Péloponnèſe n'en avoit fait périr en dix ans. Les Villes qui avoient été tributaires d'Athènes, eurent à peu près le même ſort. Aſſujetties au Décemvirat établi par Lyſandre, elles ſe virent réduites dans une honteuſe ſervitude, & expoſées aux rapines & aux cruautés des

La-

Lacédémoniens. Ceux-ci avoient pour maxime de ne point épargner le ſang, dès qu'ils croyoient qu'il étoit néceſſaire de le répandre pour s'aſſurer la Souveraineté ſur toute la Grèce. Non contens de s'être rendus les Maîtres de leur Nation, ils formérent le projet de conquérir l'Empire des Perſes. Ageſilas chargé de cette expédition, remporta pluſieurs victoires ſur les Généraux d'Artaxerxès, & peut-être auroit-il fait la conquête de ce grand Empire, ſi le Roi des Perſes voyant, qu'il ne pouvoit pas arrêter l'ennemi par la force des armes, n'eût pris le parti de répandre de l'argent dans la Grèce, & n'eût engagé par une ſomme de cinquante talens, les Corinthiens & les Athéniens à faire diverſion. Les Spartiates preſſés par une guerre domeſtique, furent obligés de rappeller Ageſilas. Cependant la Flotte Lacédémonienne fut battue à Gnide par celle des Perſes, ſous la conduite de Pharnabaze & de Conon. Il faut obſerver que ce Capitaine Athénien s'étoit tranſporté à la Cour de Perſe depuis la fameuſe journée d'*Ægos Potamos*; & que là, il ne fut occupé qu'à chercher les moyens de relever ſa Patrie ſur les ruïnes de la puiſſance de Sparte. Il obtint le commandement d'une Flotte, & ren-

rendit des ſervices ſi importans, que pour le récompenſer on lui donna cinquante talens, & un grand nombre de Vaiſſeaux, avec leſquels il fit voile vers Athènes, dans le deſſein de rétablir le Pirée, de relever les murs d'Athènes, & de rendre à ſa Patrie l'empire de la Mer & ſa premiére ſplendeur. Les Spartiates effrayés de la guerre qu'ils avoient à leurs côtés, & plus encore de la perte prochaine de la Souveraineté de la Grèce, ſi Conon exécutoit ſon deſſein, dépêchérent Antalcidas pour traiter de la paix avec les Perſes. Les Athéniens & leurs Alliés allarmés, envoyérent auſſi des Députés, à deſſein de traverſer la négociation & de défendre leurs intérêts. Enfin après bien des difficultés, qui ſurvinrent ſur les prétentions relatives de tous ces Etats, on conclut un Traité de Paix, que l'on appelle communément la paix d'Antalcidas: ſi toutefois, dit Plutarque, la ruïne & le deshonneur de la Grèce mérite le nom de Paix.

„ On abandonnoit par ce Traité, „ dit M. T. S. tout ce qu'Ageſilas a„ voit conquis & tout ce que les Grecs „ avoient poſſedé dans l'Aſie depuis „ l'origine de la Nation, c'étoit plus „ que le Perſe n'eſpéroit & n'eût oſé „ demander, ſi le Spartiate à ſa honte „ éter-

„ éternelle n'en eût fait les premiéres
„ ouvertures, dans la crainte que les
„ Athéniens ne revendiquaſſent la
„ Souveraineté de la Grèce. Pendant
„ pluſieurs ſiècles on avoit regardé ces
„ Colonies Aſiatiques, comme des Pro-
„ vinces de Grèce. C'étoit ſous prétex-
„ te de défendre leur liberté & de les
„ maintenir dans leurs droits, qu'on
„ avoit entrepris la derniere guerre.
„ En concluant la Paix, les Spartiates
„ ſacrifioient donc une partie de la
„ Grèce, pour ſe conſerver la tyrannie
„ ſur l'autre; c'étoit auſſi leur projet
„ & Antalcidas fut un homme digne de
„ le conduire."

Enſuite comme c'eſt l'uſage de M. T. Stanyan de ne jamais introduire un homme conſidérable ſur la ſcène ſans en donner le portrait, & qu'il croit que la peinture des caractères vicieux n'eſt pas moins utile au Lecteur, par l'horreur qu'elle lui inſpire pour le vice, que ne le ſont les portraits des hommes vertueux par l'émulation qu'ils excitent pour imiter leurs vertus; il nous a donné en ces termes une idée du caractère d'Antalcidas. „ Arrivé à
„ la Cour des Perſes, pour hâter la
„ concluſion du Traité, ſon premier
„ ſoin fut de ſe conformer à leurs
„ Coutumes. Toujours prêt à ſe li-

„ vier

„ vrer à leurs plaiſirs, il pouſſa la „ complaiſance juſqu'à jouer le rôle de „ Bouffon, & à parodier dans une „ danſe Léonidas & Callicratidas, dont „ les noms étoient en vénération chez „ les Spartiates, pour avoir été dans „ leur tems la terreur & le fleau des „ Barbares. C'eſt en proſtituant ainſi „ le caractère d'Ambaſſadeur, & en „ *immolant* avec la liberté de ſon Païs „ la gravité de ſes mœurs, qu'il ſe „ concilia la bienveillance d'Artaxer- „ xès, dont il reçut des marques par- „ ticuliéres de faveur & de diſtinction; „ ce qui doit étonner, eu égard à l'a- „ verſion naturelle que ce Prince avoit „ pour les Lacédémoniens, qu'il re- „ gardoit comme de tous les mortels „ les plus impudens. Malgré les hon- „ neurs & les careſſes qu'il dut à la „ *triſte* négociation, dont il étoit char- „ gé, il ſubit le ſort commun à tous „ les Agens de cette eſpèce. Les Spar- „ tiates réduits à la derniére extrêmi- „ té, le députérent une ſeconde fois „ à la Cour des Perſes pour en obtenir „ quelques ſecours. Artaxerxès, dont il „ s'étoit flaté d'avoir les bonnes graces, „ le reçut avec froideur & mépris: de „ retour à Lacédémone il eſſuya le „ même traitement de la part de ſes

„ Com-

„ Compatriotes; enfin effrayé du pou-
„ voir & de l'autorité des Ephores, il
„ ſe laiſſa mourir de faim."

C'eſt ici, ſuivant la Traduction Françoiſe, que finit le ſecond Volume; le troiſième eſt compoſé de ſix Chapitres: le premier Chapitre contient ce qui s'eſt paſſé depuis la paix d'Antalcidas juſqu'à la bataille de Leuctres, ce qui comprend l'eſpace de 17 ans. L'Auteur remarque qu'un des principaux articles du dernier Traité portoit, que les Etats contractans ſe réuniroient avec le Roi de Perſe, pour ſubjuguer les Réfractaires au cas qu'il y en eût, & que les Spartiates peu touchés des déſaſtres de la Grèce, & uniquement occupés à augmenter leur puiſſance, expliquérent bientôt cette clauſe au gré de leur paſſion & de leur intérêt, & s'armérent contre leurs Voiſins, ſous prétexte qu'ils étoient les Auteurs du Traité, & qu'ils ſervoient de caution aux Perſes. Mantinée fut la premiére victime de l'ambition des Lacédémoniens. Ageſipolis eut ordre d'en raſer les fortifications, ce qu'il exécuta, en dirigeant contre elles le cours d'une riviére qui traverſoit la Ville.
„ Si les Spartiates, continue notre
„ Auteur, en uſérent moins rigoureu-
„ ſement avec quelques petits Etats,

„ qui

„ qui n'étoient pas moins coupables „ que les Mantinéens, on remarqua „ toujours à leurs hauteurs, qu'ils pré- „ tendoient être obéis. On les vit à „ la vérité, venger quelquefois les in- „ jures, rappeller les Exilés, appaiſer „ les différends, & tâcher de perſuader „ par ces actes de juſtice qu'on leur „ devoit la liberté, & qu'ils ſongeoient „ moins à leurs avantages particuliers, „ qu'au bien des Peuples, qu'ils con- „ traignoient à ratifier le Traité; mais „ cette politique n'étoit qu'un moyen „ plus adroit de ſe les attacher, dans le „ tems même qu'ils en obtenoient une „ ſubordination dont ils étoient jaloux. „ Les grands Etats ne furent point à „ l'abri de leurs entrepriſes. Ils forcé- „ rent les Corinthiens à retirer les „ Garniſons qu'ils avoient dans Argos, „ & ils délivrérent les Villes de la Béo- „ tie de la domination des Thébains. „ Cette conduite rétablit un peu leur „ réputation & diſſipa pour le moment „ la haine qu'ils avoient encourue pen- „ dant la derniére guerre."

Mais l'action de Phœbidas, un de leurs Généraux, qui ayant ordre d'aller au Détroit de Pallene au ſecours d'Eudamidas ſon frère, & paſſant auprès de Thèbes avec une nombreuſe troupe s'empara de la Citadelle de cette

te Ville, acheva de les rendre odieux. Notre Hiſtorien, dont le but particulier en écrivant, eſt de développer la politique des Peuples & de mettre leur caractère en évidence, n'a pas laiſſé échapper ce trait d'hiſtoire, ſans l'accompagner des réfléxions qu'il doit naturellement faire naître. „ Ce coup „ de main, dit-il, fit grand bruit dans „ toute la Grèce, les Spartiates en rougirent; ils ne pouvoient accuſer les „ Thébains d'aucune infraction. Ceux-„ ci avoient religieuſement obſervé le „ Traité depuis qu'ils l'avoient accepté; leurs démêlés domeſtiques n'avoient rien de commun avec les affaires publiques, & Phœbidas n'ayant aucun ordre de s'en mêler, „ alloit éprouver le reſſentiment de ſa „ République, lorſqu'Ageſilas, qui „ peut-être étoit du complot, prit ſa „ défenſe, préſenta cette action ſous „ des jours favorables, & conclut qu'il „ importoit peu par quel ordre elle „ eût été faite, pourvu qu'elle fût avantageuſe à l'Etat, ajoutant qu'en „ pareil cas il étoit ridicule d'attendre „ des ordres. Ces raiſonnemens étoient dans les principes du Gouvernement: auſſi l'entrepriſe fut-elle „ approuvée & cependant l'Auteur puni, Phœbidas, dit Plutarque, fut par „ une

„ une contradiction manifeſte, privé „ de ſa dignité, & condamné à une a- „ mende de dix mille drachmes: Po- „ lybe en accuſant les Ætoliens d'un „ pareil procédé, les compare aux „ Spartiates, qui, lorſque Phœbidas, „ ſans égard pour la juſtice & la foi „ des Traités, s'empara de la Citadel- „ le de Thèbes, punirent la trahiſon „ & n'évacuérent point la place, com- „ me ſi le châtiment du coupable ré- „ paroit, dit-il, ſa faute, & que l'a- „ mende de Phœbidas dédommageât „ les Thébains de la perte de leur Ci- „ tadelle. Je vais, continue-t-il, rap- „ porter à cette occaſion une réfléxion „ du même Auteur ſur la conduite des „ Spartiates, qui dans la proclama- „ tion de la paix annoncérent la liber- „ té à toutes les Villes, ſans rappel- „ ler aucun des Gouverneurs, qu'ils „ y avoient placés, ſur quoi il ajoute, „ que c'eſt le comble de la folie & de „ la méchanceté, que de prétendre „ qu'un homme n'a qu'à fermer les „ yeux pour empêcher les autres de „ l'appercevoir."

Notre Hiſtorien raconte enſuite par quel ſtratagême les Thébains ſurprirent leurs Tyrans & les mirent à mort, & chaſſérent les Lacédémoniens de leur Citadelle. Il montre par

quels dégrés ce Peuple, qui juſqu'alors n'avoit joué qu'un rôle ſubalterne dans les affaires de la Grèce, devint aſſez puiſſant pour faire tête aux Lacédémoniens; il dit que ce qui le détermina à prendre les armes pour s'affranchir de la ſervitude, ce furent les indignes traitemens qu'il eut à eſſuyer de la part des Spartiates, & que ce qui acheva de lui relever le courage, & qui lui donna les plus flateuſes eſpérances de vaincre ſes ennemis, c'eſt le mérite & l'habileté d'Epaminondas & de Pelopidas ſes Chefs ſous le commandement deſquels il eut l'avantage dans pluſieurs petits combats. De-là il paſſe au récit des démêlés qui donnérent occaſion à la bataille de Leuctres, & il rend le compte le plus exact de cette grande journée, où les Thébains n'étant que ſix mille contre vingt-quatre mille hommes d'Infanterie, avec la même diſproportion dans la Cavalerie, remportérent la victoire la plus ſignalée, & tuérent quatre mille hommes aux Spartiates, l'élite de leurs troupes, & ne perdirent en tout que trois cens hommes. Il fait voir que le gain de cette bataille étoit dû entiérement à l'habileté du Général. „ Epaminondas, dit-il, ſçut „ réparer l'inégalité du nombre des „ troupes, par les avantages de la diſ-

„ po-

„ position & la vigueur de l'attaque.
„ Ce Combat & celui de Mantinée
„ passent pour des chefs-d'œuvre de
„ l'Art militaire. Aussi la joie d'Epa-
„ minondas en fut-elle si grande, qu'il
„ ne put la contenir: il sortit de son
„ assiette ordinaire, mais un moment
„ de réflexion le ramena bientôt à
„ cette égalité Philosophique qu'il pro-
„ fessoit. On lui remarqua même le
„ lendemain tant de tristesse & de mé-
„ lancolie, que cette alternative exci-
„ ta la curiosité de ses amis: Je me
„ suis trop livré, dit-il, à la douceur
„ de la victoire, & j'en porte aujour-
„ d'hui la peine.

„ Cet empire sur ses mouvemens,
„ ajoute M. T. S. n'approche pas de ce-
„ lui que les Spartiates montrérent a-
„ près leur défaite. Je doute, dit-il,
„ que l'Histoire offre un exemple de
„ fermeté comparable à celui-ci. On cé-
„ lébroit à Sparte une fête qui y avoit
„ attiré un grand nombre d'Etrangers,
„ lorsqu'on apprit la défaite de Leuc-
„ tres: les Ephores, qui sur le récit
„ de cette action, devoient en pres-
„ sentir toutes les suites, donnérent
„ toutefois des ordres, pour que la
„ solemnité du jour ne fût point trou-
„ blée, & après avoir envoyé dans
„ chaque famille intéressée les noms

„ de leurs morts, ils ſe mêlérent aux „ Jeux, & conduiſirent les cérémonies, „ comme s'il n'eût été queſtion de rien. „ Le lendemain, qu'on fut mieux inſtruit des circonſtances de l'action, „ les parens de ceux, qui étoient reſtés ſur le Champ de Bataille, s'aſſemblérent ſur la Place, & ſe félicitérent mutuellement avec une eſpèce „ de ſatisfaction: les Péres de ceux, „ qui avoient ſurvécu, ſe renfermérent au contraire dans leurs maiſons, „ ou ſi quelqu'affaire les contraignoit „ d'en ſortir, on liſoit ſur leurs viſages la honte qu'ils avoient de les avouer pour leurs fils. Les femmes „ enchérirent ſur cet héroïſme; elles ſe „ viſitérent & remplirent les Temples „ comme aux jours de triomphe, tandis „ que les autres attendoient leurs enfans dans le ſilence & l'affliction."

Le ſecond Chapitre contient ce qui s'eſt paſſé depuis la Bataille de Leuctres juſques à celle de Mantinée, ce qui comprend l'eſpace de huit années. Les endroits les plus remarquables de ce Chapitre, & que l'Auteur a tâché de rendre avec le plus de force, ſont le Siége de Sparte par l'Armée des Thébains, & la défenſe de cette Place par Ageſilas; la bataille de Mantinée, ſuivie de la mort d'Epaminondas, & l'é-

l'éloge, ou plutôt l'abregé de la *Vie* de ce grand Capitaine. M. T. S. donne dans tout le cours de ſon Hiſtoire des marques de ſon amour pour la vertu, mais il n'a nulle part exprimé plus vivement ſa ſenſibilité & ſon admiration pour le vrai merite que dans le portrait qu'il a pris ſoin de *tracer du plus grand homme & du plus vertueux Philoſophe de l'antiquité. Il* conſidére Epaminondas en qualité de Général, de Miniſtre & de Philoſophe. „ Il n'étoit pas ſeulement, dit-il, le „ premier homme de la Grèce, mais „ on peut dire qu'aucune contrée n'a „ voit produit dans aucun Siècle un „ auſſi grand homme que lui. Il réu„ niſſoit toutes les vertus particuliéres „ qui avoient illuſtré les autres ſans „ *partager* leurs défauts: favoriſé par „ *la Nature* des plus heureuſes diſpoſi„ tions il eut encore tous les avan„ tages d'une belle & ſçavante éduca„ tion. La maiſon de Polymnis ſon „ Père, le rendez-vous de tous les „ habiles gens, étoit une des excel„ lentes Ecoles de la Grèce. Il eſt „ vrai que cet accueil qu'il faiſoit aux „ Arts & aux Sciences, le jetta dans „ des dépenſes exceſſives, & que quoi„ qu'iſſu d'une des premiéres familles „ de Thèbes, il mourut ſi pauvre,

„ qu'il ne laiſſa pour toute fortune à ſon „ fils, que l'éducation qu'il lui avoit „ donnée : tels furent cependant en „ Epaminondas la modération des dé „ ſirs & le mépris des richeſſes, qu'il „ mourut ſans laiſſer de quoi fournir „ aux frais de ſes funérailles, après „ avoir vécu ſans reſſentir l'incommo- „ dité des beſoins : ſa Philoſophie é- „ toit en ceci réelle & pratique ; pau- „ vre par choix, il le fut ſans affecta- „ tion & ſans vanité. Il eut, dit Juſtin, „ la même indifférence pour la renom- „ mée que pour la fortune ; il n'affecta „ point la popularité pour ſe pro- „ curer des applaudiſſemens & des „ honneurs ; ſa modeſtie l'auroit écar- „ té pour jamais de l'adminiſtration des „ affaires, ſi ſes Compatriotes n'euſ- „ ſent fait violence à cette vertu pour „ le revêtir des premiers emplois de „ l'Etat, &c. ”

Cet Eloge occupe ſept pages dans le Livre de M. T. S. & il nous a paru trop long pour être rapporté tout entier dans cet extrait. Nous croyons même que les morceaux de cette Hiſtoire, que nous venons de préſenter au Lecteur, ſuffiront pour le mettre en état de juger de l'eſprit & du ſtyle de l'Auteur & de la maniére dont l'Ouvrage

vrage eſt exécuté; l'Hiſtoire de Grèce eſt ſi généralement connue que nous croyons pouvoir nous diſpenſer de rendre compte des faits contenus dans le reſte de ce Volume. Il nous ſuffira de dire, que l'Auteur a travaillé le troiſième Tome avec le même ſoin que les précédens, & qu'il a terminé ſon *Ouvrage* à la mort de Philippe. Les Sçavans ne trouveront pas dans cette Hiſtoire tous les détails & toutes les recherches qu'ils pourroient déſirer. Cependant malgré la briéveté que notre Auteur paroît affecter en écrivant, il s'arrête aſſez ſouvent à diſcuter les ſentimens différens des anciens Hiſtoriens; lorſqu'ils ne ſont pas d'accord ſur les circonſtances des faits importans, il ſe donne la peine de les concilier, ou *de les réfuter* quand leurs traditions ne lui paroiſſent pas conformes à la vérité. Quoique cette Hiſtoire ſoit extrêmement compliquée par la multiplicité des événemens qui arrivent quelquefois en même tems, dans les différens Etats de la Grèce, M. T. S. a trouvé le ſecret de ranger tous les faits dans un ſi bel ordre, & les tranſitions d'un événement à l'autre ſont ſi naturelles & ſi bien ménagées, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'art qui règne dans tout le tiſſu de la narration.

Il n'y a point même de négligence & d'inégalité dans le ſtyle, & on peut dire que toutes les parties de cet Ouvrage ſont également bien travaillées. Enfin cette Hiſtoire eſt d'autant plus intéreſſante, que l'Auteur ayant évité à deſſein les détails inutiles, qui peuvent jetter de la langueur dans le ſtyle, il préſente ſans ceſſe à l'eſprit du Lecteur des objets dignes de ſon attention. On y trouve à chaque page des traits frapans que notre Auteur a recueillis avec ſoin dans les excellens originaux ſur leſquels il a travaillé: on y voit ſes portraits des hommes les plus illuſtres, leurs ſentimens, leurs réflexions & leurs bons mots. Il nous reſte à parler de la Traduction Françoiſe. Nous ne pouvons nous empêcher de dire, qu'elle eſt écrite avec un peu de négligence, & qu'elle n'eſt pas exempte de fautes contre les règles de la Langue, comme le Lecteur pourra le remarquer dans les morceaux que nous lui en avons préſenté.

Hiſtoire Générale de LANGUEDOC, *avec des Notes, & les Pièces juſtificatives: compoſée ſur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, Tome V.* A Paris,

Digitized by Google

ris, chez *Jacques Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue & vis à vis l'Eglise de S. Séverin à l'Ange, *in folio*. 1745, avec Approbation & Privilège du Roi.

CE cinquième & dernier Volume de l'Hiſtoire de Languedoc, contient le récit des événemens arrivés dans cette Province pendant deux ſiècles, depuis le dernier rétabliſſement du Parlement de Toulouſe en 1443, juſqu'à la mort de Louis XIII. en 1643. Un des motifs qui ont engagé l'Auteur ami de la Vérité, à terminer ſes travaux à cette derniére époque, c'eſt „ qu'il eſt difficile de „ parler de ſes contemporains avec la „ *liberté* convenable. "

Les troubles & les guerres que les Religionnaires excitérent dans la Province pendant près d'un ſiècle, guerres qui y firent encore couler plus de ſang que dans le reſte du Royaume, ſont le principal ſujet de ce Volume. D. Vaiſſette rend compte dans un Avertiſſement Préliminaire fort court, des ſources origiuales où il a puiſé: outre les Auteurs du tems dont les Ouvrages ſont imprimés, il a fait uſage de pluſieurs autres Ouvrages ma-

nuſcrits; compoſés, pour la plûpart, dans la Province.

Quelques uns des Auteurs de ces Mémoires étoient de la Religion Prétendue Réformée. Dom Vaiſſette n'a pas cru devoir, par cette ſeule raiſon, rejetter leur témoignage, lorſque d'ailleurs ils lui ont paru *exacts* & *deſintéreſſés*.

Un *fameux Critique* en parlant d'une Hiſtoire qu'il trouvoit *prolixe* & *découſue*, a dit que c'étoit *un Ouvrage à la Bénédictine, une compilation plutôt qu'une Hiſtoire*. Dans un autre endroit il a réduit *à peine à trois ou quatre, les vrais Hiſtoriens François, qui ayent eu le talent de raconter, ce don de la nature ſi rare*. A cette occaſion, notre Auteur, auſſi modeſte que ſçavant, proteſte que quelque nom qu'on donne à ſon Ouvrage, & quelque rang qu'on lui aſſigne dans la Littérature, il ſera toujours très-content, s'il a rempli, au gré du Public, le plan qui lui a été tracé par la délibération des Etats qui l'ont chargé de ce travail: ſçavoir „ de donner une „ Hiſtoire de Languedoc, où en dé„ taillant tous les faits, on n'oublie„ roit rien de ce qui concerne les „ mœurs, les coutûmes, & le gouver„ nement politique des Peuples."

Après les *Notes* qui ſont à la ſuite de

de l'*Hiſtoire*, on a ajouté dans ce dernier Volume des *additions* & *corrections* relatives à divers endroits des Volumes précédens, ſoit pour développer parfaitement quelques faits qui n'étoient pas aſſez éclaircis, ſoit pour acquieſcer à certaines critiques qu'on a trouvé juſtes, ſoit pour répondre à d'autres *objections* qui ont paru mal fondées.

On donne enſuite, ainſi qu'on l'avoit promis, un Recueil, en huit Planches, des ſceaux de l'ancienne Nobleſſe, & des Eccléſiaſtiques de la Province. On avoit cru pouvoir y joindre „ la ſuite „ détaillée des Gouverneurs, des Ca„ pitaines Généraux, des Comman„ dans & des Lieutenants Généraux „ de la Province, des Sénéchaux, de „ leurs Lieutenans de Robbe-courte, „ des Baillifs d'Epée, des Viguiers, „ des Châtelains, ou Gouverneurs des „ Places, des premiers Préſidens, & „ autres principaux Officiers des Cours „ Supérieures, des Réformateurs, In„ tendans, & autres Commiſſaires, „ &c." mais la groſſeur de ce Volume ne l'a pas permis; ainſi on réſerve „ cette ſuite avec celle des Papes, des „ Cardinaux natifs du Languedoc, des „ Evêques & des Abbés du Païs, pour „ une autre occaſion:" on pourra la réunir avec la deſcription Géographique

de la Province, & avec les Cartes des vingt-deux Diocèſes; en faiſant entrer dans cette deſcription pluſieurs faits qui n'ont pas pu trouver place dans l'Hiſtoire générale: on y rapportera auſſi l'origine & l'Hiſtoire abrégée de chaque Ville. Enfin ce travail ſera terminé par une Table Alphabétique de tous les Lieux & Villages du Languedoc, où l'on verra tout d'un coup, dans quel Diocèſe, & dans quelle juriſdiction temporelle ils ſont ſitués.

L'Auteur paroît déterminé à donner auparavant au Public l'abrégé de l'Hiſtoire Générale, où il mettra ſous les yeux du Lecteur en cinq ou ſix Volumes *in* 12. les principaux événemens arrivés dans le Languedoc: ce récit ſera dégagé des preuves, & de toutes les diſcuſſions critiques.

Entrons maintenant dans quelque détail ſur les neuf derniers Livres de cette Hiſtoire, en nous attachant moins à donner un abrégé ſuivi des faits, qu'à remarquer ceux qui peuvent paroître les plus intéreſſans.

Le trente cinquième Livre commence à l'année 1443, époque du rétabliſſement du Parlement de Toulouſe, par Charles VII. & finit à la mort de Louïs XI. en 1483.

Le Parlement de Toulouſe mit une reſtric-

restriction singuliére dans l'enregistrement qu'il fit le 27 de Juin 1445, des Lettres par lesquelles le Roi avoit confirmé un accord conclu entre ses Commissaires, & ceux du Roi d'Arragon, touchant *les représailles* réciproques. Par cet accord on avoit aboli un Privilège que la Ville de Toulouse réclamoit, au sujet des esclaves. Les *Toulousains* prétendoient que tout esclave qui entroit dans leur Ville, & même dans la banlieue, devenoit libre dans le même instant, & ils se fondoient sur leurs coutumes, & sur un usage immémorial. En conséquence, les Capitouls avoient refusé en différens tems de rendre des esclaves de Catalogne & de Roussillon, qui avoient quitté leurs maîtres pour se réfugier à Toulouse: *la Ville* avoit même obtenu un Arrêt *du* Parlement de Paris, qui la maintenoit dans ce Privilége Lorsque l'accord passé au contraire entre les deux Rois, fut porté au Parlement de Toulouse, pour y être enregistré, cette Cour déclara, qu'elle obéissoit aux Let-
„ tres du Roi, en ce qui regarde les
„ marques & les représailles. Et pour
„ ce qui concerne le Privilège & l'usa-
„ ge de la Ville de Toulouse, tou-
„ chant les esclaves & les captifs, la
„ Cour ayant vû les Arrêts qui avoient

„ été rendus sur cette matiére, elle n'y „ obéissoit pas, & qu'elle ordonnoit „ au contraire que ces Arrêts demeu- „ reroient dans leur force."

On a déja remarqué, sur le Livre précédent, que Charles VII. avoit donné à Gaston Comte de Foix, un délai pour fournir les preuves sur lesquelles il fondoit la qualité qu'il prenoit, de *Comte par la grace de Dieu*. Gaston fit faire des recherches à ce sujet, & il ne lui fut pas difficile de trouver dans les Archives de la Maison de Foix une foule de titres, où ses prédécesseurs avoient pris cette même qualification, même dans le tems qu'ils n'étoient qu'arriére-vassaux de la Couronne, & qu'ils faisoient hommage aux Comtes de Toulouse leurs Suzerains. „ En effet, ajoute notre Auteur, ce „ titre, dans le siécle précédent, ex- „ primoit bien moins une autorité sou- „ veraine & indépendante, qu'un sen- „ timent de reconnoissance envers „ Dieu, aussi est-ce sans fondement „ qu'un de nos Historiens Modernes „ * prétend *que ces termes* qui sembloient „ *exclure toute dépendance, excepté de Dieu, „ étoient une innovation préjudiciable au droit „ du Souverain, & dont jusqu'alors il n'a-* voit

* Le Pere Daniel.

„ *voit été permis de se servir, à aucun* „ *Duc ni Comte qui fût feudataire de la* „ *Couronne.* Le contraire est prouvé „ par un nombre infini d'anciens Mo- „ numens " On a conservé le Mémoire où Gaston s'appuyoit sur l'ancien usage de ses prédécesseurs depuis le XIIe siècle. Mais il paroît que Charles VII. n'y eut point d'égard, & dans la suite les Comtes de Foix s'abstinrent le plus souvent de se qualifier *Comtes par la grace de Dieu*; mais ils prirent, & on leur donna communément le titre de *Princes*, titre que leurs ancêtres n'avoient porté que rarement.

Le Chapitre Général des Jacobins qui se tint au Puy en 1447, donna occasion au Vicomte de Polignac de faire paroître ses richesses & sa générosité: *il les nourrit* pendant six jours, au nombre de dix huit cens, & leur donna de plus à chacun sept sols & neuf den en aumône pour les frais de leur voyage.

Charles VII. mourut le 22 de Juillet 1461. Il avoit augmenté le nombre des *Pairs*, & il avoit décoré de cette dignité, au mois d'Août 1458, Gaston IV. Comte de Foix. Ce Comté fut érigé en *Pairie*, pour Gaston & pour les Comtes de Foix ses successeurs.

C'est proprement au règne de Charles

les VII. qu'on doit rapporter l'origine des Assemblées annuelles des Etats Généraux de Languedoc composés des trois Ordres : Assemblées qui commencérent alors à avoir à peu près la même forme qu'aujourd'hui.

Louïs XI. fit son entrée à Toulouse le 26 Mai 1463. Ce Prince n'étant encore que Dauphin, avoit déja fait cet honneur à cette Ville 20 ans auparavant en 1443. L'Auteur comptoit donner le dessein de ces deux entrées, d'après les régistres des Annales manuscrites de Toulouse; mais il n'a pu recouvrer que la premiére : on en trouve ici la Planche qui auroit dû être placée dans le quatrième Volume.

Le Cardinal de Foix, oncle du Comte de Foix, mourut l'année suivante 1464, à Avignon où il résidoit comme Légat. Il avoit fondé quelques années auparavant à Toulouse, le Collège de Foix, pour vingt-cinq Bourssiers, dont quatre devoient être Prêtres. Il légua à ce même Collège sa Bibliothèque qui étoit fort nombreuse, & qui avoit appartenu au Pape Benoît XIII. Plusieurs des Manuscrits dont elle étoit composée, ayant depuis été dispersés, ceux qui restoient passérent en 1680, dans celle de Colbert; ils sont actuellement à la Bibliothèque du Roi.

Le

Le Cardinal d'Oſſat, M. de Marca Archevêque de Toulouſe, & M. du Bouſquet Evêque de Montpellier, ont été élevés dans le Collège de Foix.

Jean V. Comte d'Armagnac avoit toujours été extrêmement attaché à Charles Duc de Guyenne, frère du Roi Louïs XI. Le Roi délivré de la crainte du Duc de Guyenne, par la mort funeſte de ce Prince, mit une Armée ſur pied pour punir le Comte d'Armagnac qui ſe trouva aſſiégé dans Laictoure en 1473. Après plus de deux mois de ſiège, il y eut des propoſitions d'accommodement: on prétend même qu'il y eut une capitulation ſignée: ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Ville de Laictoure fut miſe au pillage, & tous les habitans maſſacrés ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. Le Comte d'Armagnac y périt auſſi, & il n'y eut d'épargnés que la Comteſſe ſa femme fille du Comte de Foix, trois autres femmes, & trois ou quatre hommes.

Il eſt difficile de s'empêcher de reconnoître, d'après les Monumens authentiques cités par notre Auteur que lorſque le Comte d'Armagnac fut tué, il y avoit eu un Traité ſigné entre lui, & le Cardinal d'*Alby*, ou d'*Arras*, qui avoit le principal commandement de

de l'Armée du Roi. Un Hiſtorien * moderne qui prétend avoir puiſé dans les Annales manuſcrites de Toulouſe, ajoute „ que le Cardinal d'Arras, pour „ mieux tromper le Comte, le com- „ munia à la Meſſe, pour une plus „ grande confirmation du Traité & „ lui donna la moitié de la Sainte Hoſ- „ tie, après avoir pris lui même l'au- „ tre moitié; que cette Eminence, par „ une perfidie Turque, la nuit venue, „ envahit la place par les brêches, & „ fit mettre tout à feu & à ſang ſans „ pardonner à âge ni ſexe; que le „ Comte fut tué diſant ſes Heures."

Quoiqu'il en ſoit & quelque idée qu'on puiſſe former de la conduite de Louïs XI. en cette occaſion, toujours eſt-il certain que le Comte d'Armagnac ne méritoit guères un meilleur ſort.

Il avoit ſuccédé en 1450 au Comte Jean IV. ſon père, & peu de tems après il avoit ſéduit Iſabelle ſa ſœur dont il avoit eu deux enfans. Charles VII. en ayant été informé „ en fut „ fort déplaiſant, dit un Hiſtorien du „ tems, par deux raiſons; l'une pour „ ce que c'étoit contre la ſainte Foi, „ & l'autre, pour ce que icelui Com- „ te

* La Faille Ann. de Toul.

Digitized by Google

„ te étoit descendu de la Couronne.“ Le Pape qui l'avoit d'abord excommunié, lui envoya depuis l'absolution, sur la promesse qu'il donna de changer de vie: mais au lieu de renoncer à son crime, il fit fabriquer de fausses Lettres Apostoliques par Antoine *de Cambrai*, Référendaire du Pape, & depuis *Maître* des Requêtes, & Evêque d'Alet, & par Jean de *Volterre*, Notaire Apostolique, par lesquelles il se faisoit donner par le Pape, la permission d'épouser sa sœur. Ensuite il força un de ses Chapelains de les marier solemnellement: & il eut encore un enfant de ce mariage incestueux. Le frère & la sœur furent excommuniés de nouveau par le Pape.

Le Comte d'Armagnac ayant depuis *mécontenté* le Roi dans une autre occasion, il fut obligé de se retirer avec sa sœur, dans les Etats du Roi d'Arragon; le Parlement de Paris prononça contre lui le banniſſement, & la confiscation de tous ses biens. Le Comte d'Armagnac s'adressa ensuite au Pape Pie II. qu'il alla trouver à Rome *en mendiant son pain*, & qui lui donna l'absolution, après lui avoir imposé une rude pénitence. Le Pape sollicita même depuis Charles VII. en sa faveur: mais ce Prince fut inflexible; le

le Comte fut donc obligé de continuer ſon ſéjour hors du Royaume, juſqu'après la mort de Charles VII. Louïs XI. le rétablit alors dans tous ſes domaines: quant à Iſabelle d'Armagnac, elle prit le voile dans le Monaſtère de Mont-Sion à Barcelone. Le Comte d'Armagnac eut enſuite l'ingratitude de prendre les armes contre le Roi dans la guerre du Bien public, & après avoir obtenu de nouvelles Lettres d'abolition, il s'étoit encore ligué en dernier lieu avec le Duc de Guyenne, & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Quelques années après en 1477, le Roi fit condamner à mort & exécuter Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, couſin de Jean V. Louïs XI lui avoit déja pardonné pluſieurs fois, entr'autres après la mort du Duc de Guyenne, qu'il avoit ſollicité à la révolte. Le Duc de Nemours avoit alors fait ſerment *ſur la Croix de ſaint Clou*, en préſence de ſix Notaires Apoſtoliques, de ne jamais rien attenter au préjudice du Roi. Mais au mépris de ce ſerment, il avoit renoué ſes liaiſons avec le Duc de Bourgogne, & le Comte d'Armagnac: il avoit même mandé à celui-ci qu'il avoit pris des meſures pour s'aſſurer de la Perſonne du Roi, & de celle du Dauphin, & qu'il avoit eu

eu recours au miniſtère de ſon Confeſſeur qui étoit Cordelier, & qui ſe mêloit de Nécromancie, pour ſçavoir le ſuccès de ſon entrepriſe.

Louïs XI. ayant fait un voyage en Velay au mois de Février 1476, alla faire une neuvaine à Notre-Dame du Puy. Il fit trois lieues à pied, & étant arrivé ſous le portique de l'Egliſe, *le Doyen* du Chapitre en l'abſence de l'Evêque, le revêtit d'un ſurplis, & d'une chappe canoniale, & ce Prince demanda diſpenſe du vœu qu'il avoit fait d'entrer nuds pieds dans l'Egliſe. Il laiſſa ſur l'Autel une bourſe de trois cens écus d'or. Le lendemain Samedi, il y entendit trois meſſes, & offrit à chacune trente & un écus d'or, ce qu'il continua les deux jours ſuivans. Louïs XI. partit enſuite pour le Dauphiné & le Lyonnois, & étant retourné au Puy au mois de Juin, il y accomplit une neuvaine entiére.

On a mis ici à cette occaſion le deſſein de la façade de l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame du Puy.

Louïs XI. mourut le 30 Août 1483. Dans ſa derniére maladie il faiſoit venir du bled du Diocéſe de Niſmes: le pain qu'il mangeoit étoit fait avec ce bled, dans l'idée que c'étoit le plus propre à rétablir ſa ſanté.

Ce fut ſous ſon règne que *la Grue* qui

qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans la Province, fut établie.

La Province fut déſolée de la peſte à pluſieurs repriſes, depuis 1459. juſqu'en 1483, & cette maladie continua encore ſes ravages dans la ſuite.

Le XXXVIe. Livre comprend le règne de Charles VIII. décédé en 1498, & va juſqu'à la mort de Louïs XII. en 1515.

Il s'éleva pendant ce tems une guerre dans la Province, au ſujet de la ſucceſſion au Royaume de Navarre, au Comté de Foix, & aux autres domaines poſſédés par Gaſton IV. Comte de Foix.

Gaſton Prince de Viane, fils aîné de Gaſton IV. & d'Eléonore héritiére du Royaume de Navarre, étant mort avant ſon pere, ne laiſſa de Magdelaine de France, ſœur du Roi Louïs XI. qu'un fils & une fille, François Phœbus & Catherine. François Phœbus Roi de Navarre par Eléonore ſon ayeule, mourut ſans enfans en 1482, & laiſſa ſa ſucceſſion à Catherine ſa ſœur. Mais Jean de Foix Vicomte de Narbonne, ſecond fils de Gaſton IV. prétendit que le Royaume de Navarre, & les biens de la Maiſon de Foix devoient lui appartenir, à l'excluſion de ſa

ſa niéce. Cette Princeſſe épouſa depuis en 1484, Jean fils d'Alain Sire d'Albret. Cette conteſtation dura longtems, & malgré quelques Traités proviſionnels, les hoſtilités recommencérent à diverſes fois.

Jean de Foix étant mort, Gaſton ſon fils unique, & de Marie ſœur du Roi Louïs XII. ſe pourvut au Parlement contre Catherine ſa couſine : mais outre les voies judiciaires, les parties eurent recours à celles des armes, enſorte qu'elles continuérent de plaider & de ſe faire la guerre juſqu'en 1512, que Gaſton fut tué à la bataille de Ravenne, laiſſant pour héritiere *Germaine* Reine d'Arragon ſa ſœur.

D'un autre côté, Odet de Foix Vicomte de Lautrec, comme l'aîné des mâles qui reſtoient de la Maiſon de Foix, après s'être arrangé avec Germaine de Foix Reine d'Arragon, diſputa à Catherine la ſucceſſion de Navarre & de Foix. Enfin ce grand procès fut terminé par un Arrêt du Parlement de Paris, du ſept d'Octobre 1517, en faveur de Henri d'Albret Roi de Navarre fils & héritier de Jean d'Albret, & de Catherine de Foix; Henri d'Albret fut auſſi par

la

la ſuite héritier de Germaine de Foix, Reine d'Arragon, morte ſans enfans en 1536.

Le Roi Louïs XII. accorda à la Province, des Lettres données à Lyon au mois de Juillet 1501, par leſquelles il ordonne „ à la ſupplication des „ trois Etats de Languedoc, que les „ poids, balances & romaines, dont „ il y avoit diverſité & différence ès „ Lieux & Villes dudit Pays, auſſi „ bien que les aunes & cannes, ès- „ quelles ſont aunés les toiles & „ draps, ſoient réduits à une meſure „ & poids commun, ſelon qu'on en „ uſe en la Ville de Montpellier, „ qui eſt une des principales, & des „ plus marchandes dudit Pays." Ces Lettres, quoiqu'enregiſtrées au Parlement de Toulouſe, rencontrérent des difficultés dans l'exécution, ſur-tout par l'oppoſition de la Ville de Toulouſe: enſorte que les poids & meſures de la Province demeurerent, & ſont encore dans le même état où ils avoient été auparavant.

Le Parlement de Toulouſe fut compris en 1504, avec quelques autres Magiſtrats, pour faire le procès au Maréchal de Gié, accuſé du crime de Lèze-Majeſté. Quelques Auteurs ont prétendu que ce fut la réputation dans la.

laquelle étoit ce Parlement d'être le *plus* sévère Tribunal du Royaume, qui engagea la Reine à y faire renvoyer le procès du Maréchal, dont elle vouloit se venger. Par l'Arrêt il fut suspendu pendant cinq ans de la Charge de Maréchal de France, interdit d'approcher de la Cour de dix *lieues* pendant ce même tems, privé *de la* garde & du gouvernement de François de Valois, Comte d'Angoulême, privé aussi de ses gouvernemens, & déclaré incapable d'en posséder: mais il fut absous de plus grande peine demandée par le Procureur Général.

La Vicomté de Narbonne & ses dépendances fut réunie en 1507. à la Couronne, au moyen de l'échange que Louis XII. fit alors avec Gaston de *Foix* son neveu, à qui il donna à *la place*, le Duché de Nemours.

Quelque tems après, en 1511, le Roi fut obligé de réprimer les entreprises du Parlement de Toulouse, au sujet des évocations au Grand Conseil. Ce Parlement extrêmement jaloux de sa Juriſdiction, avoit procédé au jugement d'une affaire, au préjudice d'une évocation. Le Grand Conseil ayant décrété d'ajournement personnel l'Avocat Général *Robin*, le Parlement fit défenses à ce Magistrat de déférer au

décret; il fit arrêter & mettre en prison deux Huissiers du Conseil, & ordonna l'exécution de ses Arrêts. Ensuite il envoya des Députés pour porter ses remontrances au Roi. Louïs XII. sans vouloir les entendre, envoya Adam *Fumée*, Maître des Requêtes, pour faire sçavoir ses volontés au Parlement. *Fumée* s'étant rendu au Palais de Toulouse, avec six Archers de la garde du Roi, armés de leurs épées, & de leurs hallebardes, déclara au Parlement assemblé, que le Roi avoit été informé, qu'ils avoient dit, „ que le Roi commettoit une in„ justice, en évoquant cette affaire à „ son Grand Conseil; qu'ils porte„ roient les clefs du Parlement au „ Roi plutôt que de lui obéir; & que „ le Premier Président, & quelques „ Conseillers avoient été d'avis d'a„ vertir les Etats de Languedoc, de „ ne rien payer des deniers ordinai„ res qu'ils accordoient au Roi, &c." Fumée après avoir fait des remontrances fort vives sur cette conduite, fit défense au Parlement de prendre à l'avenir aucune connoissance des affaires évoquées au Grand Conseil, & lui enjoignit d'obéir, à peine d'être déclarés atteints & convaincus du crime de Lèze-Majesté. Le Parlement répon-

pondit par la bouche du Premier Président, expliqua les raisons qui les avoient engagés à agir comme ils avoient fait, & déclara qu'ils avoient toujours été, & qu'ils seroient toujours fidèles & obéissans au Roi.

Fumée présenta en même tems à la Cour, des Lettres qui le commettoient pour informer sur la délibération qui avoit été prise d'envoyer les clefs du Parlement au Roi, & d'exciter les Etats de Languedoc à faire cesser la cessation du payement des deniers Royaux. Apparemment que cette affaire n'alla pas plus loin; car les Registres du Parlement n'en disent plus rien depuis, & l'Avocat Général *Robin*, après avoir comparu à l'ajournement qui lui avoit été donné au *Grand Conseil*, & avoir demeuré quelque tems à la Cour, fut congédié.

Le Livre XXXVIIe a pour objet les trente-deux années du règne de François I. depuis 1515, jusqu'en 1547.

La conspiration dans laquelle entra le Connétable de Bourbon, touche à l'histoire du Languedoc dont il étoit Gouverneur: on prit des mesures dans la Province contre les Partisans qu'il pouvoit y avoir.

Jean de Poitiers Seigneur de S. Va-

lier, de Privas, de Chalençon & de pluſieurs autres terres en Vivarais, & l'un des Barons de Languedoc, étoit un des principaux complices. Il fut condamné à perdre la tête: mais dans le tems qu'il étoit ſur l'échafaut, on apporta des Lettres du Roi qui commuoit la peine de mort en une priſon perpétuelle. Quelques années après, ce Prince, à la priére du Grand Sénéchal de Normandie qui avoit épouſé la fameuſe Diane de Poitiers, fille de S. Valier, lui accorda une rémiſſion entiére, & le rétablit dans tous ſes domaines. Mais la peur qu'il avoit eue ſur l'échafaut, avoit fait une telle impreſſion ſur lui, qu'il lui prit alors une fiévre, qu'il garda le reſte de ſes jours; d'où vint le proverbe, *la peur ou la fiévre de S. Valier.*

Le Roi ne nomma au Gouvernement de Languedoc qu'en 1526, à ſon retour d'Eſpagne; il en diſpoſa alors en faveur du Maréchal de Montmorency. Le Parlement de Toulouſe, en enrégiſtrant ces Lettres de nomination, y mit la reſtriction ordinaire, „ ſauf „ la ſupériorité du Roi, & celle de la „ Cour de Parlement."

Poſtérieurement au Traité de Madrid, François I. & Charles V. en firent un nouveau à Cambray en 1529, dans

dans lequel on modifia quelques articles du premier. Comme il en reſtoit encore pluſieurs qui étoient préjudiciables à l'Etat, les Etats de Languedoc qui les ratifiérent ne le firent que par le motif *d'une crainte révérentielle.* Lorſqu'il fut queſtion de l'enrégiſtrement de ces deux Traités au Parlement de Toulouſe, *Raimond Sabbaterii*, Procureur Général, en les préſentant, déclara que c'étoit „ pour le bien de la paix, „ le recouvrement du tréſor ineſtima„ ble des perſonnes du Dauphin & du „ Duc d'Orleans, par crainte & par „ mandement exprès, & comme Pro„ cureur ſimple & particulier à ce „ ordonné, & qu'il en requeroit l'en„ régiſtrement en cette qualité, & „ non autrement, en la forme qui lui „ étoit commandée, & non comme „ Procureur Général du Roi; au contraire il fit en cette derniére qualité „ un Diſcours & une Proteſtation qu'il ſigna, & qu'il laiſſa ſur le bureau; il y montroit le préjudice que ſouffroit la Couronne par les articles de ce Traité, qui contenoient la ceſſion de la Bourgogne & de la Flandres: il déclara qu'il s'oppoſoit à cette ceſſion, proteſtant de ſe pourvoir, à cet égard, auſſi-tôt après la délivrance du Dauphin & du Duc d'Orléans: enfin pour

empêcher l'effet de la ſoumiſſion apparente qui étoit faite à ces articles, & pour ſuſpendre & éviter les cenſures, il en appella au Saint Siège. Les deux Traités furent néanmoins enrégiſtrés.

Dom Vaiſſette, dont un des objets principaux, eſt de faire connoître les Perſonnages célèbres de la Province, nous donne ici un précis de la Vie de Jean *Bertrandi* Cardinal, & Garde des Sceaux; & il remarque,, que ſes com-
,, patriotes (les Toulouſains) auroient
,, pu lui donner place parmi leurs
,, illuſtres concitoyens, auxquels ils
,, ont érigé des buſtes dans une des
,, ſalles de leur Hôtel de Ville." Jean Bertrandi d'abord Avocat au Parlement de Toulouſe, fut pourvû par le Roi d'un Office de Conſeiller au Parlement de Paris. Il devint enſuite ſucceſſivement Conſeiller au Grand Conſeil, ſecond Préſident au Parlement de Toulouſe, Premier Préſident de cette même Compagnie, troiſième Préſident au Parlement de Paris, Premier Préſident de ce Parlement, & Garde des Sceaux. Etant devenu veuf, il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique, il fut Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, & Cardinal.

Nicolas *Bertrandi*, Avocat au Parlement

ment de Toulouſe, qui fit imprimer en *1515.* dans cette Ville, ſon Ouvrage intitulé: *De Tholoſanorum geſtis*, étoit de la même famille. Lorſque Jean Bertrandi quitta en 1538, la place de Premier Préſident de Toulouſe, Jean de *Manſencal* fut nommé pour lui ſuccéder. Le Roi fut dans la ſuite ſi content des ſervices de ce dernier Magiſtrat, qu'il *lui* accorda en 1546, *même traitement, gages, penſions & bienfaits*, qu'au Premier Préſident du Parlement de Paris, ce qui conſiſtoit alors en quatre livres douze ſols Pariſis par jour, dix livres par an, pour ſes manteaux, cinquante-trois ſols par jour pendant les vacances du Parlement, & une penſion de cinq cens livres par an.

Le Premier Préſident de Manſencal, eſt *Auteur* d'un Ouvrage intitulé *De la vérité & autorité de juſtice du Roi Très-Chrétien, dans la punition des maléfices.* Cet Ouvrage imprimé en 1551, avoit été compoſé pour réfuter un Libelle qui avoit été publié contre le Parlement de Toulouſe, à l'occaſion d'un Arrêt qu'il avoit rendu contre les Prêtres concubinaires. „ Quelque exact „ que ſoit l'Ouvrage de ce Magiſtrat, „ une forte brigue qui ſe forma „ contre lui, engagea la Faculté de „ Théologie de Paris à le cenſurer. "

Il y avoit déja en 1532 à Toulouſe un grand nombre de Luthériens. L'erreur s'y étoit introduite par le moyen des Etudians étrangers qui fréquentoient l'Univerſité de cette Ville. Le Parlement fit alors arrêter pluſieurs des nouveaux Sectaires. Jean *Boiſſonné*, célèbre Profeſſeur en Droit Civil, l'un d'eux, fut condamné à faire abjuration publique, ce qu'il exécuta, après quoi il reçut l'abſolution: un ſeul fut condamné à être brûlé, pour avoir ſoutenu opiniâtrement les mêmes erreurs; vingt autres furent condamnés à diverſes pénitences.

L'Héréſie ſe gliſſa vers le même tems, dans pluſieurs autres Villes de la Province; &, ſuivant Théodore de Beze, la doctrine de Luther avoit été prêchée publiquement dès 1528, dans la Ville d'Annonai en Vivarais.

Quelques années après, en 1538, le Roi donna un nouvel Edit encore plus ſévère que ceux qui avoient déja paru contre les Hérétiques, & leurs fauteurs. Un des principaux de ceux de Toulouſe, étoit frere Louïs de *Rochete*, Religieux Jacobin, & Inquiſiteur lui-même; il fut livré au bras ſéculier, & brûlé vif.

François I. fit ſon entrée à Toulouſe, le premier Août 1533, & le lende-

main

main la Reine Eléonore fit la ſienne à part. On trouve ici le deſſein de l'une & de l'autre.

L'Univerſité de Toulouſe reçut pendant le ſéjour de ce Prince à Bordeaux, des témoignages de la protection dont il honoroit les Gens de Lettres. Il confirma ſes privilèges, & accorda aux *Docteurs-Régens*, celui „ de créer, éri-„ ger & promouvoir à l'Ordre de Che-„ valerie, ceux qui auront accompli le „ tems d'étude & réſidence en ladite „ Univerſité, ou autres qui ſeront par „ eux promus & aggrégés au degré Doc-„ toral; & leurs perſonnes être dé-„ corées de chacune deſdites dignités „ de degré Doctoral, & Ordre de Che-„ valerie."

Les Profeſſeurs ès Droits de cette *Univerſité* avoient déja la prérogative d'être faits *Comtes ès Loix*, après avoir enſeigné pendant vingt ans.

Blaiſe *Auriol*, Prêtre & Docteur-Régent en Droit Canonique, fut le premier créé *Chevalier*, en vertu du nouveau Privilège. La cérémonie s'en fit, avec beaucoup de pompe, le premier Septembre ſuivant, par Pierre *Daffis*, Docteur-Régent, & *Comte ès Loix*. Celui-ci lui donna l'épée, la ceinture & le baudrier, les éperons dorés, le collier & l'anneau où étoit le cachet

& les armes du récipiendaire. Auriol promit „ de ne pas employer les armes „ pour les choſes profanes, mais ſeule„ ment pour la conſervation des droits „ de l'Egliſe, pour la Foi Chrétienne, „ & pour *la Milice Littéraire.*"

Parmi les éloges que Daffis prodigua au nouveau Chevalier, il le loua entr'autres choſes de ce qu'il étoit le premier du nom de *Blaiſe* qui eût écrit ſur le Droit, & de ce qu'il avoit été le premier, qui avoit montré qu'on pouvoit écrire éloquemment en François, *genre d'écrire que perſonne n'avoit encore connu auparavant.*

François I. vint auſſi à Montpellier, où il demeura neuf jours: il alla viſiter l'Iſle de Maguelonne, où étoit la Cathédrale, & promit de s'intéreſſer à ſa tranſlation dans la Ville de Montpellier; ce qui eut effectivement lieu trois ans après.

Guillaume Peliſſier Evêque de Maguelonne, a été le premier Evêque de Montpellier. Il avoit ſuccédé dans l'Evêché de Maguelonne à Guillaume Peliſſier ſon Oncle, ſçavant Théologien. Guillaume Peliſſier le Neveu, ſe rendit fort célèbre par ſon érudition, & par ſon amour pour les Lettres. Il fut employé par François I. dans pluſieurs affaires importantes; étant Ambas-

baſſadeur à Veniſe, il y acheta un grand nombre de Manuſcrits Hébreux, Syriaques & Grecs: c'eſt cette premiére Collection qui a donné le commencement à la Bibliothèque du Roi. Guillaume Péliſſier, outre les Manuſcrits qu'il acheta, en fit copier pluſieurs autres par huit Ecrivains qu'il entretenoit à ſes dépens; il ſe ſervoit auſſi d'eux, pour réparer les feuillets gâtés ou mangés des vers, dans quelques-uns des Manuſcrits qu'il avoit acquis. Ce ſçavant Prélat fut accuſé de favoriſer les nouvelles erreurs. Dom Vaiſſette prétend que cette accuſation n'étoit qu'une calomnie.

François I. employa auſſi Pierre *Gilles*, natif d'Alby, pour ſe procurer divers Manuſcrits, dont il enrichit ſa Bibliothéque. il l'envoya dans cette vûe en Aſie & dans la Gréce.

François I. créa en 1634 une nouvelle Milice de gens de pied, pour ſe mettre en état de défenſe contre pluſieurs Princes qui faiſoient des préparatifs de guerre. Le Royaume fut partagé en ſept Départemens, dans chacun deſquels le Roi leva une *Légion*, compoſée de 6000 hommes. La ſeule Province de Languedoc fournit une de ces Légions, dont Antoine de Rochechouard, Sénéchal de Toulouſe, fut Colonel.

Après le Traité qui fut conclu au mois de Juin 1538, entre le Roi & l'Empereur, ces deux Princes eurent une entrevûe à Aiguesmortes. Notre Auteur en rapporte les circonſtances avec un grand détail, tant dans cet endroit de l'Hiſtoire, que dans une note particuliére; & il y prouve, contre le P. Daniel, que ce fut François I. qui alla d'abord, dans une Barque, rendre viſite à l'Empereur dans ſa Galére. Le lendemain Charles V. vint dîner & coucher à Aiguesmortes. A ce dîner étoient la Reine, Madame Marguerite, fille du Roi, la Ducheſſe d'Eſtampes; l'Empereur, le Roi, & le Cardinal de Lorraine. Après le dîner, l'Empereur ſe retira dans la chambre où il devoit coucher. Environ une heure après, le Roi alla le trouver; l'Empereur qui étoit ſur ſon lit, dès qu'il vit le Roi, ſe jetta à terre ſans ſouliers. Le Roi lui dit: *Et puis, mon frere, comment vous trouvez-vous? Avez vous bien repoſé?* L'Empereur répondit qu'oui, *qu'il lui auroit convenu dormir.* Le Roi lui répliqua qu'il prétendoit qu'il eut en France le même pouvoir qu'en Eſpagne & en Flandres, & lui donna en ſigne d'amitié, un diamant eſtimé 30000 écus, avec ces mots autour de la bague, *Dilectionis teſtis*

„ *testis & exemplum.* L'Empereur après „ l'avoir miſe à ſon doigt, ôta ſon bon„ net pour remercier le Roi qui avoit „ auſſi ôté le ſien ; & ayant pris le „ Cordon de l'Ordre qu'il portoit au „ col, il le mit à celui du Roi : le Roi „ de ſon côté ôta de ſon col le Cor„ don de l'Ordre qu'il portoit ; & le „ mit au col de l'Empereur.....

Les Etats de la Province, dans l'année ſuivante 1539, parurent approuver un *projet* qui leur avoit été préſenté, pour la communication des deux Mers, en détournant une partie de la riviére de Garonne, & la conduiſant, par un Canal, depuis les murs de Toulouſe juſqu'à Narbonne, où ce Canal ſe ſeroit joint à la riviére d'Aude. Ce projet, qui fut enſuite abandonné, fut *encore* renouvellé ſous Henri IV. L'exécution & la réuſſite, étoient réſervées au Règne de Louïs XIV.

François I. mourut le 31 Mars 1547. Ce Prince eut la douleur de voir le Luthéraniſme, & le Calviniſme s'introduire en France ſous ſon Règne. Les progrès de l'héréſie „ dûrent, ſuivant „ la remarque de Dom Vaiſſette, leur „ principale origine à la corruption „ des mœurs, au relâchement de la „ Diſcipline Eccléſiaſtique, à l'ignoran„ ce du Clergé, & à la négligence des

„ Evêques, qui, la plûpart, dévorés
„ par l'ambition & par l'avarice, cher-
„ choient à accumuler Bénéfices sur Bé-
„ néfices, & s'embarrassoient fort peu
„ du soin de leurs Diocèses, dont ils
„ étoient presque toujours absens, &
„ dont ils abandonnoient le gouverne-
„ ment à de grands Vicaires. D'un au-
„ tre côté le Clergé régulier, las de
„ porter le joug de la règle, cherchoit
„ à le secouer; de-là vient qu'on vit
„ depuis le commencement du XVIe.
„ Siècle, mais sur-tout sous le Règne
„ de François I. tant d'anciennes Ca-
„ thédrales & Abbayes, où la vie ré-
„ gulière avoit été pratiquée jusqu'a-
„ lors, quitter les observances Monas-
„ tiques, pour embrasser, en se sécu-
„ larisant, une vie plus commode &
„ moins dépendante. "

Les Etats de Languedoc en particulier firent des remontrances au Roi, au sujet de ces sécularisations, dont plusieurs avoient eu pour objet des Communautés de la Province; mais ces remontrances furent sans succès.

Nous donnerons dans le prochain Journal, l'Extrait de la suite de cette Histoire.

Histoire Générale des VOYAGES, *ou nouvelle Collection de toutes les Relations de Vo-*

Voyages par Mer & par Terre, qui on été publiées juſqu'à préſent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues : contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile & de mieux avéré dans les Pays, où les Voyageurs ont pénétré, touchant leur ſituation, leur étendue, leurs limites, leurs diviſions, leur climat, leur terroir, leurs productions, leurs lacs, leurs riviéres, leurs montagnes, leurs mines, leurs cités & leurs principales villes, leurs ports, leurs rades, leurs édifices, &c. Avec les mœurs & les uſages des Habitans, leur Religion, leur Gouvernement, leurs Arts & leurs Sciences, leur Commerce & leurs Manufactures ; pour former un ſyſtême complet d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſentera l'état actuel de toutes les Nations : enrichie de Cartes Géographiques nouvellement compoſées ſur les obſervations les plus authentiques, de Plans & de Perſpectives ; de figures d'animaux, de végétaux, habits, antiquités, &c. Tome I. A. Paris, chez *Didot* Libraire, Quay des Auguſtins, à la Bible d'Or, 1746. Avec Approbation & Privilège du Roi, *in* 4°. 563. *pp.* ſans les Préfaces & la Table des Chapitres. [Sous preſſe à la Haye chez Pierre de Hondt. *]

Cé

[* Cette Edition de la Haye aura de grands avantages ſur celle de Paris, comme

CE Recueil eſt l'Ouvrage d'une Société de gens de Lettres à Londres; le premier Tome fut publié l'année derniére en Langue Angloiſe. Mon-

me on le verra par le Plan ſur lequel les Editeurs ont travaillé, dont nous tranſcrirons ici une partie, renvoyant les curieux pour une plus ample inſtruction au Projet de ſouſcription que le Libraire, *P. de Hondt*, a publié & qu'on trouvera chez les principaux Libraires de la Hollande & des Pays étrangers.

I. Ils ne retranchent abſolument rien de l'Edition de Paris, qu'on retrouvera toute entiére dans celle qu'ils donnent, ſans s'être permis le moindre petit Changement dans le ſtile.

II. Ils ne laiſſeront pas de comparer très-exactement la Traduction avec l'Original; & quand le Traducteur s'en ſera écarté, ils en avertiront au bas de la page, en traduiſant d'une maniére plus exacte & plus litterale.

III. Ils inſéreront dans le Texte tous les Morceaux qu'on en a retranchés; les diſtinguant néanmoins du reſte de l'Ouvrage par des crochets.

IV. Ils laiſſeront ſubſiſter les *Additions* que M. *Prevôt* a jugé à propos de faire: ſe contentant d'avertir qu'elles ne ſe trouvent pas dans l'Original.

V. Ils rétabliront toutes les *Citations* & les autres *Remarques*, qu'on a omiſes dans la Traduction Françoiſe. Mais ils laiſſeront, en même tems, toutes celles qu'on y a ajoutées, en prenant ſoin de les diſtinguer attentivement les unes des autres.

VI. Ils avertiront des fautes qu'on aura com-

Monſeigneur le Chancelier de France, toujours attentif à multiplier les bons Livres, & à procurer à ſa Nation la connoiſſance des meilleures productions des Etrangers, a chargé M. l'Abbé Prevôt de le traduire. C'eſt cette Tra-

commiſes dans les Planches & l'on y ſuppléera, s'il eſt néceſſaire, par une Figure plus *exacte.*

VII. Enfin ils donneront les Cartes exemtes des fautes qui peuvent s'être gliſſées dans celles de *l'Edition* de Paris.

Le Libraire propoſe cette N. Edition aux conditions ſuivantes.

I. Tout l'Ouvrage, autant qu'on en peut juger ſur l'Edition Angloiſe, contiendra dix volumes in-4o. dans l'Edition de *Paris*, mais, douze dans celle de *la Haye*, à cauſe du grand nombre de *Corrections* & *Augmentations* à remettre en place.

II. On en pouſſera l'Impreſſion avec toute la diligence poſſible; en ſorte que le Libraire de Paris ne pourra jamais être tout au plus, que d'un volume en avance.

III On n'exigera d'argent des Souſcripteurs, qu'à meſure qu'on leur livrera les Volumes de cet Ouvrage, leſquels Souſcripteurs ne s'engageront qu'à prendre chaque Volume dans l'eſpace de *ſix Mois*, après qu'il aura paru.

IV. La Souſcription s'ouvrira le premier de Novembre prochain, & ce même jour on fournira les deux premiers Volumes qui couteront 10 Florins aux Souſcripteurs pour le petit papier & 15 pour le grand. Ces deux Volumes contiendront, 125 feuilles, 21. fig. & 14 Cartes Geographiques.]

Digitized by Google

Traduction que nous annonçons au Public. Nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de nous attacher à relever le mérite de cette Hiſtoire des Voyages; le titre ſeul en fait aſſez ſentir l'utilité. Nous nous contenterons donc de rendre compte dans ce premier Extrait de la Préface des Auteurs Anglois, de l'Avertiſſement du Traducteur, de l'introduction qui eſt à la tête de ce Volume. & de donner à nos Lecteurs, une idée du plan de cet Ouvrage, des raiſons qui ont engagé les Auteurs à le compoſer, & de la méthode qu'ils ont employée pour lui donner toute la perfection poſſible.

On voit d'abord, que cette Collection de Voyages, a pour but trois objets d'une égale importance : le premier, c'eſt d'empêcher la perte d'un grand nombre de Livres précieux; le ſecond, de rendre communs des Livres rares; le troiſième, de faciliter au Public la connoiſſance de tout ce que les meilleurs Auteurs ont écrit ſur les quatre parties du Monde, en raſſemblant dans un corps d'Ouvrage tout ce qu'ils contiennent d'inſtructif & d'intéreſſant, & en retranchant les récits inutiles dont la lecture ne pourroit cauſer que de l'ennui. Ces vûes ont produit pluſieurs grands Recueils de Voyages en diverſes

ſes Langues; les Auteurs Anglois en font la critique dans leur Préface, & après en avoir montré les défauts, ils annoncent le plan de leur Ouvrage, & la méthode qu'ils ont ſuivie pour éviter les inconvéniens où ſont tombés ceux qui les ont précédés dans la même carriére, & pour donner à leur Recueil toute la perfection, dont il eſt ſuſceptible. Entre les divers Collecteurs de Voyages, ceux qui ont paru juſqu'ici être les meilleurs, ſont Hakluit, Purchaſſ & Harris.

Hakluit publia ſa derniére Collection en 1599. Purchaſſ donna au Public un nouvel Ouvrage en 1625. Harris ſuivit leur exemple en 1705. Le deſſein de ces Collecteurs, avoit été de réunir les meilleurs Ecrivains dans un Corps. Mais la crainte de multiplier trop les Volumes, les a tous obligés de ſupprimer quantité d'excellens Ouvrages, Hakluit n'a recueilli que les Auteurs Anglois. Purchaſſ ayant voulu joindre aux Auteurs de ſa Nation, pluſieurs Voyages écrits par des Etrangers, les a racourcis avec ſi peu de meſure, qu'à force de retrancher il a rendu ſon Ouvrage preſque inutile. Les Auteurs de la Préface reprochent auſſi aux Auteurs de la Compilation qui a paru ſous le nom de Harris de n'avoir donné qu'un fan-

ſantôme de Collection générale & des ſquelettes d'Ouvrages. Non ſeulement ils ont omis une partie des meilleures relations de Hakluit & de Purchaſſ; mais ils ont achevé de mutiler le reſte par de nouvelles abbreviations. Outre tant d'imperfections auxquelles il étoit néceſſaire de remédier, combien de Voyages utiles & curieux ont paru depuis l'eſpace de quarante ans, qui n'ont point encore été recueillis? C'eſt ſur de ſi fortes raiſons que les Auteurs de la nouvelle Collection, qu'on préſente au Public, ont formé l'entrepriſe de ce grand Ouvrage. En voici le plan: ils ont regardé comme un devoir: 1°. D'inférer dans leur Recueil toutes les Relations omiſes par les Compilateurs qui les ont précédé; 2°. De reſtituer, autant qu'ils ont pu s'en procurer le moyen par la confrontation des Originaux, les Auteurs mutilés par Harris & par Purchaſſ: 3°. D'y joindre tous les Voyageurs de quelque conſidération qui ont paru en Angleterre, depuis la derniére Collection: 4°. D'enrichir leur Ouvrage de toutes les Relations étrangères dont ils ont pu ſe procurer la connoiſſance. Ils ont eu une attention particuliére à remplir les engagemens que leur impoſoit ce dernier article, & ils n'ont épargné ni ſoins ni dépenſe

pour

pour avoir les Relations des Etrangers. *Ils* ont même étendu leurs recherches *juſqu'aux* plus petites productions des Voyageurs, lorſqu'elles leur ont paru contenir quelque inſtruction & porter avec elles le caractère de la Vérité. Telles ſont celles des Hollandois au Nord & aux Indes Orientales, les Lettres édifiantes, les Mémoires des Miſſions, quantité de Journaux Littéraires, & pluſieurs Relations curieuſes rapportées dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, & dans les Tranſactions Philoſophiques de la Société de Londres. Enfin le déſir de donner à leur projet toute la perfection poſſible, les a engagé à rechercher & à recueillir dans divers Auteurs, tout ce qui concerne l'Hiſtoire, le Gouvernement, & la Religion des Nations étrangères, pour ſuppléer au ſilence ou à la négligence des Voyageurs, qui n'ont pas toujours eu l'occaſion d'acquérir toutes ces connoiſſances, ni le ſoin de les écrire, ſuppoſé qu'ils en ayent été inſtruits.

Après avoir ainſi rendu compte de tout ce qui doit entrer dans le plan de leur Ouvrage, les Auteurs Anglois expliquent la méthode qu'ils ont cru devoir ſuivre pour éviter les inconvéniens des Compilations précédentes, &

pour

pour répandre plus d'agrément dans leur narration. Au lieu de donner chaque Auteur entier dans l'ordre de ſa publication, ils ſéparent ſon Journal & ſes aventures, de ſes remarques. Ils donnent un Extrait du Journal de chaque Voyageur, ſans aucun mélange de récits étrangers. Cet Extrait eſt précédé communément d'une introduction ou d'un éclairciſſement ſur ce qui regarde la perſonne de l'Auteur, l'origine, la nature & la forme de ſon Ouvrage. On y joint enſuite une courte critique, ſur ce qui concerne la Géographie, l'Hiſtoire, les Figures, les Plans & les Cartes. Quant aux Remarques, on les incorpore avec celles que les autres Voyageurs ont faites ſur les mêmes Régions. Mais quoique les Obſervations de différentes perſonnes ſe trouvent ainſi mêlées, on a pris ſoin de les diſtinguer par d'exactes citations. Lorſque tous les Auteurs s'accordent ſur quelque point, on a cru les citations inutiles. Mais dans les endroits où ils ſe contrediſent, tantôt on inſére leurs différentes relations dans le texte, tantôt s'attachant à celui qui paroît le plus exact, on renvoie les autres dans les Notes.

Ces Notes ſont Géographiques, Hiſtoriques & Critiques; elles ont pour ob-

objet de corriger les erreurs, de fixer les opinions, ou de concilier leurs différences, & de suppléer par divers secours à plusieurs choses remarquables, que les Voyageurs ont souvent négligé de rapporter. Mais on a l'attention de ne renvoyer aux Notes que ce qui n'auroit pu trouver place dans le texte, sans appesantir la narration; & quelquefois même lorsque la question est importante, pour l'Histoire ou la Géographie, on discute dans une Dissertation particulière le fond de la difficulté.

Malgré toute l'attention que l'on a apporté pour corriger les erreurs, les Auteurs de ce Recueil, ne se flatent pas d'avoir toujours satisfait le Lecteur; ils avouent même avec franchise, qu'ils ne sont pas toujours parvenus à se satisfaire eux-mêmes. Lorsque deux Auteurs diffèrent sur un point, ou que de part & d'autre le nombre des Auteurs est égal, il n'est pas aisé de juger de quel côté la vérité se trouve, il faut alors peser l'autorité des Ecrivains, & toujours préférer le témoignage d'un Ecrivain du Païs même à celui des Voyageurs, qui n'ont souvent vû les choses qu'en passant.

Au reste, il nous paroît qu'il n'étoit pas possible d'imaginer une méthode

de

de plus briéve, plus facile, plus propre à faire éviter les erreurs & en même tems plus ſuſceptible d'agrément, que celle que nos Auteurs ont choiſie. Un des grands avantages de cette méthode, c'eſt qu'elle diminuera conſidérablement la longueur de cet Ouvrage. On ſçait que les aventures des Voyageurs ne ſont pas toujours aſſez importantes pour mériter d'être rapportées dans toute leur étendue. Et comme ceux qui viſitent les mêmes lieux, ne peuvent manquer de répéter les mêmes choſes, il eſt clair que par la méthode que l'on a ſuivie, on évite quantité de petits détails, dont la ſuppreſſion ſert à ménager beaucoup d'eſpace, car quoique le deſſein de nos Auteurs ait beaucoup plus d'étendue, que celui des Collections précédentes, ils ſe propoſent néanmoins de renfermer toutes les matiéres qu'ils ont à traiter dans le moins de Volumes qu'il ſera poſſible.

Purchaſſ & Harris, ont à la vérité tâché d'abréger & d'éviter même juſqu'aux moindres répétitions, mais pour parvenir à ce but, ils ont pris une voie bien ſinguliére. Ils ont d'abord donné un Auteur tout entier; enſuite ils n'ont fait autre choſe que de retrancher dans les autres Voyageurs, toutes

tes les remarques qui avoient quelque reſſemblance avec celles du premier. Par-là, ils ont également fait tort aux Auteurs qu'ils ont copié, & aux Lecteurs qu'ils avoient deſſein d'inſtruire; aux Auteurs, en mutilant & défigurant leurs Ouvrages, & aux Lecteurs en ne leur préſentant que des Livres tronqués & des morceaux très-imparfaits de chaque Ouvrage. Au contraire, la méthode de cette nouvelle Collection, qui conſiſte à mêler enſemble les remarques de divers Voyageurs, de maniére cependant que l'on reconnoiſſe par d'exactes citations les ſources d'où elles ſont tirées, ſert tout à la fois à conſerver le fond des choſes dans ſa totalité, à maintenir chaque Ecrivain dans la poſſeſſion de ce qui lui appartient, & à faire éviter des répétitions toujours ennuyeuſes.

Mais un avantage de cette méthode qui eſt encore bien plus conſidérable, c'eſt de réunir dans un même endroit, & ſous un même point de vûe, tout ce qui appartenant au même ſujet, ne ſe trouvoit ci-devant qu'épars dans un grand nombre d'Ecrivains. On n'aura plus la peine de courir d'un Livre à l'autre, pour raſſembler des remarques diſperſées; au lieu de notions imparfaites qui étoient répandues dans pluſieurs

Ouvrages, on aura ici des deſcriptions entiéres recueillies de tous les Voyageurs. Auſſi les Auteurs Anglois croyent-ils ne rien dire de trop fort en faveur de leur Collection, quand ils aſſurent qu'on peut la regarder autant comme un ſyſtême d'Hiſtoire & de Geographie moderne, que comme un corps de voyages, & qu'elle repréſente avec autant d'ordre que de plénitude l'état préſent de toutes les Nations.

Ajoutons à tous les avantages de cette méthode celui d'avoir beaucoup contribué à la correction de cet Ouvrage. Il n'eſt pas douteux qu'un Compilateur qui rapproche les remarques de pluſieurs Ecrivains les unes des autres, n'ait plus de facilité à reconnoître leurs erreurs & par conſéquent à les corriger. Il diſtingue plus aiſément les relations véritables d'avec les relations Romaneſques, l'Original d'avec les Copies; la comparaiſon, qu'il eſt obligé de faire de différens Ouvrages, le met à portée de découvrir les vols, & de remonter ſur les traces du Plagiaire juſqu'à la premiére ſource. Auſſi les Compilateurs de ce Recueil, avouent-ils, que quelques découvertes de cette nature, qu'ils ont faites, les ont rendus ſi attentifs, qu'ils n'ont guéres manqué de reſtituer les biens aux Proprié-

priétaires. Ils ont eu un reſpect ſingulier pour les Obſervations des plus anciens Voyageurs, & quoiqu'elles manquent ſouvent d'une juſte étendue, ils ont cru devoir les donner au Public, même avec cette imperfection.

L'orthographe des noms propres eſt un des points qui a cauſé le plus d'embarras à nos Compilateurs. On ſçait que c'eſt un défaut commun aux Voyageurs d'une même Nation; d'écrire différemment les noms étrangers. Soit que ce défaut vienne de leur négligence à s'informer des noms, ou de ce qu'étant obligés d'inventer des caractères, leur propre Langue ne leur en fourniſſant pas toujours qui répondent aux ſons des Nations étrangeres, ils ſuivent différentes régles dans ce choix, ſoit qu'ils copient ſans diſcernement les Ecrivains des autres Nations, à quelque cauſe enfin que l'on attribue ce déſordre, il s'enſuit que ſi l'on entreprend de réduire tous les noms à quelque idiome particulier, on tombe néceſſairement dans autant de différences, que ſi l'on n'avoit fait que les tranſcrire ſans y rien changer. Dans une ſi grande incertitude par rapport à la véritable orthographe, on s'eſt cru obligé de conſerver la plûpart de ces noms, comme ils ſont écrits dans les Auteurs

originanx. Si l'on croit quelquefois avoir découvert le véritable nom, l'avis qu'on en donne dans une Note, devient une règle à laquelle on ne ceſſe pas de s'attacher.

A l'égard des Cartes Géographiques, des Plans & des Figures, les Auteurs avertiſſent qu'ils ſe ſont bien gardés de répéter indifféremment toutes les pièces de cette nature, qui ſe trouvent répandues dans les relations des Voyages. Outre que le nombre en eſt infini, la vérité ſeroit trop ſouvent bleſſée par quantité d'erreurs ou de chimeres. Lorſqu'il s'eſt trouvé pluſieurs bonnes Cartes d'un même Pays, ils ont pris le parti ou de n'en donner qu'une augmentée de ce qu'il y a de meilleur dans les autres, ou de les fondre toutes enſemble pour en faire une nouvelle.

Mais comme les meilleures Cartes, qui ont été tracées par les Voyageurs, ne ſuffiſent pas pour nous repréſenter toutes les Côtes & tous les Pays du Monde, on a ſuppléé à ce défaut en recueillant avec ſoin tout ce que les Hydrographes & les Géographes nous ont donné d'eſtimable en ce genre. Les Compilateurs ſe flatent que la fidélité avec laquelle ils font honneur à chaque Pays de ſes propres richeſſes, écartera tout

tout ſoupçon de vol & d'injuſtice. „ Ainſi „ ſi la France, diſent-ils, reconnoîtra „ dès le premier Volume les belles „ Cartes, qui ont été dreſſées par l'ordre de M. le Comte de Maurepas, „ ſur les Obſervations de l'Académie „ des Sciences. Si on a jugé à propos „ de les diviſer, c'eſt ſans aucun changement, qui puiſſe empêcher qu'en „ rapprochant toutes leurs parties, on „ ne les rétabliſſe dans leur premiére „ forme. On a cru ſeulement devoir „ y tracer les routes les plus célèbres, „ & diſtinguer les Villes, dont les ſituations ons été déterminées par les „ Aſtronomes.

Les Auteurs Anglois terminent leur Préface, en diſant qu'ils ſe croyent en droit de conclure, que ce Recueil ne manquera d'aucunes des qualités propres à ſatisfaire les Lecteurs. „ L'abondance y régnera ſans ſuperfluité, & „ la briéveté ſans excès dans les retranchemens. Les citations tiendront la „ place des Volumes. Au lieu de pluſieurs Relations d'une même choſe, „ on n'en aura qu'une, mais ſoigneuſement compoſée de toutes les autres. Enfin tous les inconvéniens „ qui naiſſent du mélange de matiéres „ différentes, ou de la diſperſion des „ mêmes ſujets, ſeront évités avec au-

„ tant d'avantage pour l'Hiſtoire & la „ Géographie, que d'agrémens pour „ les Lecteurs. "

Au reſte, ils avertiſſent que ce n'eſt pas dans le premier Volume, qu'ils ſe flatent d'avoir rempli tous ces engagemens. Cependaut ils ſont perſuadés qu'on y trouvera la fidélité de leurs promeſſes aſſez bien établie pour pouvoir en tirer le motif d'une juſte confiance, & ſe repoſer ſur l'avenir.

La Préface des Compilateurs eſt ſuivie d'un Avertiſſement de M. l'Abbé Prévôt, Traducteur de cet Ouvrage. Entre autres Obſervations du Traducteur, celle-ci mérite qu'on y faſſe attention. Il obſerve que les Compilateurs n'ont point aſſez fait ſentir la différence qui eſt entre le premier Livre du Recueil & les Livres ſuivans. „ Ils „ devoient, dit-il, avertir que les dé„ couvertes & les Conquêtes des Por„ tugais aux Indes Orientales, ayant „ été réduites en Hiſtoires méthodi„ ques ſur des Relations & des Mé„ moires, qui n'ont jamais été publiés, „ ce n'eſt pas l'ouvrage des Voyageurs „ mêmes qu'ils ont fait paroître ſur la „ ſcène, mais celui de divers Ecrivains „ qui ont travaillé d'après eux. "

Il nomme enſuite entre les principaux Hiſtoriens, dont les Compilateurs ont

ont emprunté le fond de leurs recits, *Hernan Lopès de Caſtañeda* & Manuel de Faria y Souſa. Il s'étend ſur le mérite de ces Ecrivains, & il montre qu'ils ont tous les deux aporté la diligence, l'éxactitude, la fidélité, en un mot, toutes les qualités néceſſaires pour mériter notre croyance dans le récit des grands événemens, qu'ils nous ont tranſmis.

„ Caſtañeda étoit, *dit-il*, d'autant „ plus propre à écrire l'Hiſtoire des „ premiéres découvertes des Portugais „ dans les Indes Orientales, qu'ayant „ demeuré dans ces Régions avec ſon „ Pere qui y exerçoit l'office de Juge, „ il s'y étoit uniquement attaché à re„ cueillir des Mémoires & des infor„ mations. Il avoit vécu familiérement „ avec quantité d'Officiers & d'autres „ gens d'honneur, qui avoient eu part „ à la Conquête par leurs actions ou „ par leurs ordres. Il s'étoit procuré „ la communication d'un grand nom„ bre de Lettres & de papiers d'im„ portance. A ſon retour en Portugal „ il avoit voyagé à ſes propres frais „ dans toutes les parties du Royaume, „ pour découvrir des Acteurs ou des „ Témoins. Enfin ce fut après avoir „ paſſé la plus grande partie de ſa vie „ à raſſembler des matériaux, qu'il

„ compoſa ſon Ouvrage dans l'Univer-
„ ſité de Conimbre."

Il le dédia à Jean III. Roi de Portugal, au ſervice duquel il étoit alors employé. Faria y Souſa lui rend le témoignage le plus favorable & le plus authentique; il lui donne le premier rang dans le Catalogue des Auteurs qu'il a placé à la fin de ſon troiſième Volume. Il raconte que cet Ecrivain avoit fait exprès le voyage des Indes pour vérifier ſon Hiſtoire. Son ſtyle & ſa Géographie ne lui paroiſſent pas fort recommandables, mais il aſſure qu'on ne peut trop eſtimer ſon exactitude & ſa fidélité.

Faria y Souſa a compoſé ſous le titre d'*Aſia Portugeza*, l'Hiſtoire des Portugais aux Indes Orientales, depuis leur premier voyage en 1497, juſqu'en 1640. C'eſt de lui que nos Compilateurs ont tiré le récit des courſes, des batailles ſur Mer & ſur Terre, des expéditions, des ſièges & des actions mémorables des Portugais dans les Indes, qui font le ſujet du premier Livre de ce Recueil. M. l'Abbé Prévôt obſerve que ſon ſtyle eſt ſec & concis, mais que ſes Remarques ſur les événemens, ſes réfléxions ſur la conduite des Rois de Portugal & ſur celles de leurs Miniſtres

niſtres & des Vicerois de l'Inde paroiſſent toujours juſtes & ſenſées: que cet eſprit judicieux ne l'abandonne que dans les affaires de Religion, où il laiſſe voir beaucoup de foibleſſe & de crédulité; ce qui eſt, dit-il, l'effet ordinaire d'une mauvaiſe éducation.

Comme les Compilateurs jaloux de la gloire de leur Nation lui attribuent quelquefois des découvertes, que d'autres Nations pourroient lui diſputer, M. l'Abbé Prevôt ne peut s'empêcher de témoigner ſes regrets, ſur la néceſſité où il eſt de les ſuivre pas à pas, & de s'aſſujettir ſervilement à leur plan. Ce n'eſt pas qu'il le condamne, mais c'eſt que n'en connoiſſant que ce qu'ils en ont annoncé dans leur Préface & leur Introduction, il eſt forcé d'attendre la publication de chaque Volume pour juger de l'exécution, & il perd par-là l'eſpérance de faire jamais à l'ordre général aucun changement qui puiſſe convenir aux idées de ſa Patrie. Il ſe voit avec regret réduit à ne prétendre d'autre gloire que celle de ſimple Traducteur. Ce qui le conſole cependant un peu, c'eſt qu'ayant déja traduit trois Volumes, il a reconnu que juſques-là on n'avoit pas lieu de ſe plaindre que les Compilateurs manquaſſent ni de ſavoir, ni de modération.

qu'ainſi on pouvoit eſperer, qu'il n'y auroit pas beaucoup de riſque dans la ſuite à marcher ſur leurs traces.

Les Compilateurs ayant déclaré librement dans leur Préface, que le premier Tome eſt bien inférieur aux ſuivans pour ce qui eſt de l'intérêt & de l'agrément, M l'Abbé Prevôt nous en apprend la raiſon. „ Il n'eſt pas ſurprenant, dit-il, que les premiers „ Voyageurs Anglois ſe ſoient moins „ attachés à des récits agréables, qu'à „ des obſervations utiles. La plûpart „ n'étoient que des Marchands, qui „ cherchoient de nouveaux Pays pour „ y jetter le fondement de leur commerce, ou des gens de Mer qui travailloient à perfectionner la Navigation." Occupés de ces deux vûes, ils négligeoient tout autres recherches, ſe contentant d'ouvrir les voies à ceux qui devoient leur ſucceder. Auſſi les Compilateurs déclarent-ils qu'ils n'ont publié les premiéres Relations, que parce qu'ils les ont regardées comme des originaux, qui contenoient les premiéres découvertes, & qui à cet égard méritoient qu'on les reſpectât. La même raiſon les leur a fait publier ſans aucun retranchement.

Quant à l'orthographe des noms propres, M. l'Abbé Prévôt a ſenti les mê-

mêmes difficultés qui ont embarraſſé les Compilateurs, & il a cru qu'en qualité de Traducteur, il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſuivre leur orthographe. Cependant pour concilier tous les droits des diverſes Nations qui ſont en poſſeſſion d'écrire les noms étrangers de différentes maniéres, il promet de mettre à la fin de ce Recueil une table générale des noms de lieux tels qu'ils ont été dans les originaux, & tels que la corruption ou d'autres cauſes de changement les ont fait paſſer en uſage.

M. l'Abbé P. encherit encore ſur ce que les Auteurs Anglois ont dit à l'avantage des Cartes qui doivent accompagner ce Recueil. Il les regarde comme une des plus précieuſes parties de l'Ouvrage qu'il préſente au Public. Aux tréſors de Cartes, que les Compilateurs ont raſſemblé avec tant de choix & de diſcernement, il promet d'y joindre les ſecours de nos plus habiles Géographes. „ Il paroit, dit-„ il, que les Anglois ont ſenti nos „ avantages en produiſant pour eſſais „ de richeſſe, les Cartes qui ont été „ dreſſées en France par l'ordre „ du Protecteur des Sciences & des „ Arts.

„ M. le Comte de Maurepas, qui

„ ſe trouve nommé par ce titre, com-
„ me j'aurois pu nommer ſon nom pour
„ faire naître la même idée, s'apper-
„ cevra que les Etrangers participent
„ à ſes bienfaits & ne déguiſent pas
„ leur reconnoiſſance."

C'eſt à M. Bellin, Auteur de ces belles Cartes, que M. l'Abbé Prevôt a confié toute la partie Géographique de ce Recueil. Et M. Cochin le fils a gravé les planches qui repréſentent les hommes, les animaux, les plantes & les payſages. Quoique les figures Angloiſes ne ſoient pas ſans beauté, on trouvera que celles qui accompagnent la Traduction les ſurpaſſent.

M. l'Abbé Prévôt termine ſon Avertiſſement par donner des aſſurances au Public, qu'il remplira avec exactitude l'engagement qu'il a pris de publier un Volume tous les ſix mois. „ Le ſecond, „ dit-il, eſt actuellement ſous preſſe, „ le troiſième eſt traduit, & graces à „ la protection de Monſeigneur le „ Chancelier, qui m'a fait l'honneur „ de me choiſir pour cette entrepriſe, „ la guerre n'interrompt pas mes com- „ munications avec l'Angleterre."

Après l'Avertiſſement du Traducteur, on trouve une Introduction écrite par celui qui a prêté ſa plume pour la compoſition de cet Ouvrage. Ce Diſcours con-

contient plusieurs observations sur la Navigation & le Commerce. L'Auteur y examine leur progrès jusqu'à la chûte de l'Empire Romain, leur état dans l'Europe jusqu'à l'invention de la Bouſſole, enfin les avantages qu'on a tiré de cette heureuſe découverte pour leur encouragement & leur perfection. Il a cru qu'on verroit avec plaiſir en quel état étoient ces deux Arts en Europe, avant que l'on commençât les découvertes des Indes. En effet cette expoſition prépare le Lecteur à mieux ſentir les avantages de l'invention de la Bouſſole, & les grands changemens, qu'a produit en Europe le tranſport des richeſſes de l'Orient & de l'Occident. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans les détails où il entre par rapport aux différens Peuples qui ſe ſont adonnés à la Navigation. Nous nous contenterons de remarquer avec lui, qu'il ſe paſſa plus d'un ſiècle depuis la découverte de la propriété directive de l'aiguille aimantée, avant que l'on s'aviſât de la faire ſervir aux uſages de la Navigation, ſoit que le ſecret n'eût pas été publié tout d'un coup, ſoit qu'on craignît de ſe hazarder trop loin ſur la Mer après s'être accoutumé depuis ſi long-tems à ne jamais perdre la Terre de vûe. Il obſerve encore que

la négligence des Hiſtoriens a été ſi grande, qu'ils ne nous ont pas même appris ni le tems ni l'Auteur d'une ſi précieuſe invention. Tout ce que l'on ſçait, c'eſt que la plûpart des Ecrivains donnent l'honneur de cette importante découverte à un habitant d'Amalfi dans le Royaume de Naples, ſans s'accorder ſur ſon nom qui eſt, ſuivant les uns, *Flavio*, & ſuivant les autres, *Giovano Gioia*, ou *Gira*. Ils fixent le tems de la découverte de la propriété directive vers la derniére année du XIIIe ſiècle. Quant au tems où l'uſage de la Bouſſole a été connu, on le fixe communément avant l'année 1415, qui eſt celle où les Portugais commencérent leurs découvertes, & l'on n'en doutera point, ſi l'on conſidère, qu'ils ne s'en attribuent pas l'invention, & qu'ils n'en parlent pas même comme d'un uſage nouveau.

L'Auteur annonce à la fin de cette Introduction, dans quel ordre il diſpoſera les divers Voyages contenus dans la premiére Partie de ſon Ouvrage. Il rapportera: 1°. Les Voyages aux Indes Orientales par le Sud-Eſt, & le Cap de Bonne-Eſpérance, juſqu'au tems où les Européens s'y établirent: 2°. Les Voyages aux Indes Occidentales, & aux Côtes Orientales de l'Amérique juſqu'au même tems: 3°. Les

Les Voyages aux Indes Orientales par le Sud-Oueſt, c'eſt-à-dire les navigations autour du Globe: 4°. Les Voyages dans les différentes parties du Monde connu depuis les découvertes & les premiers établiſſemens: 5°. Les Voyages au Nord-Eſt pour découvrir par cette voie un paſſage dans les Indes Orientales: 6°. Les Voyages au Nord-Oueſt, dans le même deſſein.

L'Auteur de l'Introduction eſpère que par le ſecours d'une Compagnie de gens laborieux, à laquelle il ne fait que prêter ſa plume, & qui s'eſt formée ſous les yeux d'une Nation fort éclairée, il parviendra à ſurmonter tous les obſtacles, qui pourroient empêcher l'exécution d'un grand Ouvrage.

INSTITUTIONS DE GEOMETRIE, *enrichies de Notes Critiques & Philoſophiques, ſur la nature & les développemens de l'eſprit humain avec un Diſcours ſur l'Etude des Mathématiques, où l'on eſſaye d'établir que les enfans ſont capables de s'y appliquer, augmenté d'une Réponſe aux Objections qu'on y a faites; Ouvrage utile, non-ſeulement à ceux qui veulent apprendre ou enſeigner les Mathématiques par la voie la plus naturelle; mais encore à toutes les perſonnes qui ſont chargées de quelque éducation; par* M. DE LA CHA-

CHAPELLE. *Tome ſecond in* 8o. 389. *pp.* & 20 *Planches.* A Paris, chez *de Bure l'aîné*, Quai des Auguſtins, & *Simon*, Rue de la Harpe.

SECOND EXTRAIT.

MONSIEUR de la Chapelle commence ce ſecond volume par la Planimétrie ou l'Arpentage; c'eſt encore une de ces parties de Mathématiques que l'Auteur a deſtinée à *la Géométrie de l'enfance*: il y en a peu qui ſoit plus aiſée & plus propre à captiver l'attention; nos yeux nous préſentent à chaque inſtant des quarrés, des triangles & pluſieurs autres figures. Il eſt facile de faire appercevoir que toute ſurface n'eſt compoſée que de deux dimenſions, longueur & largeur, qu'elle ſe ſubdiviſe en ſurface réguliére & irréguliére, que la meſure des unes conduit à celle des autres: ſi quelques-unes ſont un peu plus compoſées que d'autres, on parvient à leur connoiſſance par l'examen des plus ſimples. Le parallelogramme & le triangle ſont preſque les ſeules figures qui ſoient employées pour les démonſtrations, & pour l'uſage du toiſé ou de l'arpentage. M. de la Chapelle voulant préparer ſes Diſciples à la Science de la me-

meſure des terreins commence par expliquer ce que c'eſt que parallélogramme; & quelles en ſont les différentes eſpèces; il en fait de même des triangles. Il enſeigne leurs rapports avec les parallélogrammes. Tous ces principes le conduiſent à trouver la meſure des autres figures dont il déduit les propriétés comme en paſſant.

On entend par meſurer un terrein, déterminer quelle quantité un eſpace quelconque contient d'une meſure quarrée, dont la longueur & la largeur ſont fixes & déterminées. Il eſt indifférent de choiſir une meſure préférablement à une autre, mais il a fallu en choiſir une qui fût commune; les uns ont choiſi la toiſe quarrée pour pluſieurs *ouvrages*, d'autres ont pris l'*arpent* pour connoître des terreins *d'une plus* grande ètendue, enfin différentes Provinces & certains Cantons, ont établi des meſures qui leur ſervent dans ces Contrées de termes de comparaiſon, & auxquelles ils ont donné différens noms.

M. de la Chapelle explique en détail les rapports qu'ont entr'elles pluſieurs meſures qui ſont en uſage; il montre enſuite comme il faut trouver la meſure du parallélogramme rectangle, & celle de l'obliquangle; il fait

la

la même choſe des triangles, & finit par les figures compoſées : il joint à tout cela quelques remarques qui ſont utiles dans la pratique. Le chemin qu'a ſuivi M. de la Chapelle pour parvenir aux différentes proportions, a été de commencer par enſeigner la réſolution, puis de démontrer la méthode qui a conduit à l'opération. On voit par-là que ce qui eſt appellé Théorême chez la plus grande partie de ceux qui ont traité des Elémens de Géométrie, eſt tourné ici en Problême de cette maniére, le Problême précéde toujours le Théorême, c'eſt à dire, la démonſtration : au contraire chez les autres, le Problême n'eſt qu'une application du Théorême qu'on a expliqué auparavant. Il nous paroît que ce qui a engagé M. de la Chapelle à changer ainſi les propoſitions de nom, c'eſt qu'il a prétendu qu'il préparoit mieux l'eſprit de ſon Lecteur en l'obligeant de chercher à réſoudre une queſtion ; il l'excite par cette recherche à ſe rendre compte à lui-même de la règle qu'il a trouvée. Cette méthode n'a pas été ſuivie par les anciens Géomêtres, parce qu'ils l'ont regardée avec raiſon comme plus analytique que ſynthétique. Les nouveaux Géomêtres qui ont connu depuis l'une & l'autre méthode, ont

ont laiſſé jouïr chacune de ſes droits.

L'Analyſe eſt inventée pour ceux qui ſçavent déja conduire leur eſprit, & arriver par des conſéquences immédiates aux principes. La Synthèſe eſt la Science de doctrine, ou celle qu'il faut employer pour éclairer l'eſprit, & le faire monter à des dégrés plus élevés.

Lorſque M. de la Chapelle a enſeigné à meſurer les figures planes de différentes eſpèces, il n'oublie pas à donner la méthode de transformer certaines figures en d'autres, dont le nombre des côtés eſt déterminé. L'Auteur s'étend beaucoup ſur le quarré de l'hypotenuſe, & ſur la maniére de trouver la perpendiculaire des triangles acutangles & obtuſangles; il emploie pour y parvenir, la méthode qu'ont ſuivi quelques Auteurs, c'eſt de ramener ces triangles obliquangles aux triangles rectangles. L'Auteur répond à ceux qui pourroient trouver qu'il a traité ces propoſitions d'une façon un peu abſtraite pour les enfans, & même pour les jeunes gens; il a tâché d'y remédier en faiſant beaucoup de ſubdiviſions, pour diſtinguer les différens cas que l'on peut avoir à réſoudre: mais comment répondre à ceux qui penſeront qu'il ne faut pas charger la mémoire d'un

d'un ſi grand détail ; les voies générales (diront-ils) ſont les plus courtes, & occupent moins l'eſprit; notre Auteur a penſé ſur ce ſujet autrement, & nous ne ſommes obligés qu'à rendre compte de ce qu'il a fait.

Après ceci M. de la Chapelle a mis la maniére de lever le plan d'une terre, d'un bois, & des autres lieux. Cette méthode ne conſiſte, comme l'on ſait, qu'à meſurer les angles avec le Graphométre, puis meſurer les côtés, & les rapporter enſuite par le moyen d'une échelle ſur une feuille de papier, c'eſt le même principe qu'emploie notre Auteur; ce qui pourra ſurprendre, c'eſt que M. de la Chapelle n'a point encore parlé des figures ſemblables: ſi l'on demande quelle route a tenu M. de la Chapelle pour enſeigner à faire une figure ſemblable ſans avoir expliqué auparavant les rapports & les proportions, on peut dire que la réduction d'une figure de grand en petit a paru à l'Auteur une choſe ſi ſimple & ſi aiſée, qu'il a jugé qu'on imagineroit facilement qu'un pied, ou un pouce, pouvoit repréſenter une toiſe ou une plus grande quantité On peut ſe rappeller que nous avons dit dans notre premier Extrait, que l'Auteur préféroit à une démonſtration rigou-

goureuſe, celle qui peut tirer ſa conviction des ſens, ou celle à laquelle l'eſprit acquieſce, après une médiocre attention. On finit le premier Chapitre de ce ſecond Volume, par quelques Obſervations ſur la meſure des côteaux ou la ſurface des montagnes: quelques remarques faites à ce ſujet, regardent *principalement* des Arpenteurs médiocrement verſés dans l'étude de la Géométrie.

Le ſecond Chapitre eſt totalement employé à enſeigner le calcul du toiſé; il eſt ici aſſez en abrégé, l'Auteur n'ayant expliqué que la multiplication, & ayant omis ce qui appartient à la diviſion, & à l'extraction de la racine quarrée.

Il s'agit dans le Chapitre 3e de la *Géodéſie*, ou de la diviſion des terres. *M.* de la Chapelle commence par quelques propoſitions aſſez faciles ſur la diviſion des triangles & des polygones réguliers; il finit par un Problême plus général, qui eſt de partager une figure quelconque, en commençant la diviſion par un point donné à volonté; la réſolution tient un peu du tâtonnement, encore eſt-il à propos d'ajoûter que le Problême ſera quelquefois impoſſible, ſuivant la ſituation du point donné. C'eſt ici que ſe termine la *Géo-*

mé-

métrie des enfans: nous allons parler de celle que l'Auteur a compoſée pour les perſonnes plus avancées en âge, & qui eſt intitulée la *Géométrie de l'adoleſcence.*

Ce ſecond Traité commence par les rapports & les proportions Géométriques & Arithmétiques; on a fait auſſi la comparaiſon de l'une & de l'autre, pour démontrer l'uſage & les propriétés des Logarithmes: l'Auteur a ajouté dans le même endroit pluſieurs Problêmes qui ſont du reſſort des progreſſions Géométriques. Cette matiére nous a paru traitée ici comme chez les Auteurs qui en ont parlé dans leurs Elémens de Mathématiques.

M. de la Chapelle conſidère à la ſuite des proportions les figures ſemblables; il détermine comme ſont entre eux les triangles qui ont même hauteur; il en fait de même des parallélogrammes, de là il déduit les rapports qu'il y a entre les côtés des triangles équiangles, & le rapport qui eſt entre les ſurfaces des figures, ſoit qu'elles ſoient ſemblables, ou qu'elles ne le ſoient pas. Il eſt à propos de remarquer que M. de la Chapelle a démontré toutes ces propoſitions par l'Algèbre; ceux qui recommandent de ſe former à l'étude

de

de la Géométrie par la Synthèſe, n'aimeront pas que l'Auteur ait choiſi cette méthode, qui eſt certainement beaucoup plus abrégée, mais ils trouvent qu'elle n'eſt pas ſi lumineuſe. Parmi les divers Problêmes qui regardent les proportions, nous avons trouvé une propoſition dont M. de la Chapelle dit que la converſe eſt fauſſe; voici quelle eſt la propoſition directe.

Toute perpendiculaire ſur le diamêtre d'un cercle, eſt moyenne proportionnelle entre les deux parties du diamêtre, ſi elle eſt abaiſſée d'un des points de la circonférence.

La converſe eſt celle ci.

La moyenne proportionnelle entre les deux parties du diamêtre, ſi elle eſt abaiſſée d'un des points de la circonférence, eſt perpendiculaire ſur le diamêtre d'un cercle.

Cette converſe eſt vraie.

Mais M. de la Chapelle objecte qu'une ligne peut être moyenne proportionnelle entre les deux parties du diamêtre, & n'être point perpendiculaire: or il faut prendre garde que cette ligne appellée par l'Auteur, moyenne porportionnelle, *n'eſt pas abaiſſée d'un des points de la circonférence*, ce qui eſt dans l'enoncé ou l'hypotheſe: de plus cette ligne oblique que ſuppoſe l'Auteur, quoiqu'égale en grandeur à la

à la moyenne proportionnelle, ne peut être dite moyenne proportionnelle, autrement le rectangle des deux parties du diamêtre ſeroit égal à un loſange fait de cette moyenne, ce qui ne peut être. Ainſi de quelque maniére que ce ſoit, la propoſition converſe eſt vraie comme la directe. Si quelques Géomêtres modernes (nous voulons parler des plus célèbres) ont attaqué la méthode des Anciens, ils n'ont jamais pu affoiblir l'exactitude de leurs démonſtrations.

La propoſition dont nous venons de parler, fournit à l'Auteur le moyen de faire pluſieurs transformations de figures, de les changer, avec un rapport donné. C'eſt dans le même endroit qu'on enſeigne avec plus d'exactitude, la maniére de lever les plans, de faire des échelles, & que l'on avertit des différentes précautions qu'il faut prendre, ſoit que le terrein ſoit de niveau, ou qu'il ne le ſoit pas.

Après avoir parlé des figures planes; & de leurs propriétés, l'Auteur entreprend de traiter des ſolides; il commence par montrer la génération des corps, & par enſeigner la maniére dont il faut trouver les ſurfaces qui les terminent.

On

On démontre à quoi eſt égale la ſurface de la ſphère, celle du cylindre & du cône; on déduit leurs rapports, lorſque ces corps ont même baſe & même hauteur.

L'Anteur conſidère enſuite la ſolidité des corps; il commence par ſe ſervir de la méthode des *indiviſibles*, comme d'une voie courte & facile, mais *il ſe réſerve* à faire quelques remarques, dont nous parlerons. Il démontre que *les pyramides de même baſe, & de même hauteur ſont égales*; il ajoute que la converſe de cette propoſition eſt fauſſe; nous avouerons que nous ne trouvons point que cette propoſition ait une converſe, ainſi que quelques autres que l'Auteur a remarquées & dont nous n'avons point parlé; il y a *bien ici* une *propoſition oppoſée* & du genre de celles que les Logiciens appellent *ſubalternes*, mais il n'y a point de propoſition converſe. Perſonne ne doute, par exemple, *qu'il n'y ait une infinité de parallélogrammes qui ſont égaux, & qui n'ont ni même baſe, ni même hauteur*; mais cette propoſition n'eſt pas la converſe de celle-ci, *que les parallélogrammes qui ont même hauteur & même baſe ſont égaux.* De même quelques pyramides ſont égales ſans avoir même baſe & même hauteur.

L'Auteur s'eſt ſervi de la méthode de Cavalieri l'Auteur des *indiviſibles*, pour démontrer à quoi eſt égale la ſolidité des corps, puis il en a déduit les différens rapports par la voie analytique; il enſeigne enfin la maniére dont il faut les toiſer. C'eſt après ceci que M. de la Chapelle fait quelques réflexions ſur la méthode des indiviſibles; il ſe récrie, & trouve qu'il y a une pétition de principe dans cette méthode, & qu'on ne peut la recevoir ſans tomber dans le paralogiſme.

C'eſt une matiére qui demanderoit beaucoup de détail & de diſcuſſion, ſi l'on vouloit répondre aux objections que l'on fait contre cette méthode. Parmi ces différentes objections, Monſieur de la Chapelle ajoute „ que les „ diverſes raiſons qu'il a alléguées con„ tre les indiviſibles n'attaquent point „ au fond la méthode des indiviſibles: „ peut-être (dit il) que cette méthode bien analyſée, ne ſerott pas dif„ férente de la méthode d'*exhaution*:" mais ſi les diverſes objections rapportées par l'Auteur, *n'attaquent point au fond la méthode des indiviſibles*, pourquoi donc les avoir propoſées; elles ne ſeront d'aucune autorité, car une méthode doit être priſe dans ſon vrai ſens, il ne s'agit que de le connoître. A cette con-

contradiction que notre Auteur n'a trouvée qu'apparente, il ajoute: „ Je „ me ſuis propoſé d'examiner les raiſons ſur leſquelles on la fonde, elles „ m'ont toujours paru ſi foibles, que „ ſi je n'avois pas ſû d'ailleurs comment on établiſſoit rigoureuſement „ la meſure des ſurfaces, & celle des „ ſolides, je croirois encore très-„ fermement, que les élémens de „ Géométrie, ne ſont point démonſtrés; une propoſition a beau être „ vraie, ſi on la fende ſur des ſuppoſitions fauſſes, elle appartient à „ la faculté de douter." Il ſuit de ce diſcours, ou que la contradiction reſte en entier, ou que dans quelque ſens qu'on prenne la méthode des indiviſibles, elle eſt fautive & conduit au paralogiſme.

L'Auteur invite les Géomêtres à lui faire connoître la liaiſon qu'il y a entre la méthode des indiviſibles, & celle du calcul différentiel, car il convient qu'il ne la voit pas; il promet de ſon côté d'apporter toute l'attention dont il eſt capable à l'importance du ſujet, & aux éclairciſſemens qu'on voudra bien lui donner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne manquoit à Cavalieri, à Deſcartes, à Fermat, à Barrow, que les expreſſions du calcul différen-

tiel; un Auteur célèbre dit en parlant de Cavalieri : „ Il considère les Plans „ comme formés par des sommes infi- „ nies de lignes qu'il appelle des quan „ tités indivisibles, les solides par des „ sommes infinies de Plans pareille- „ ment indivisibles, & les rapports de „ ces sommes infinies ou de lignes ou „ de plans, sont nécessairement les „ mêmes que ceux des plans & des so- „ lides."

D'autres Géomêtres du premier ordre, ont appellé la méthode des indivisibles la Science de l'infini; Wallis qui a reculé les limites de cette méthode, dit qu'il a commencé où Cavalieri avoit fini Pascal, Mercator, jouïssoient de la Science de l'infini ou des indivisibles, mais ils n'avoient point encore trouvé le moyen d'y employer le calcul Algébrique; si deux solides sont tels, qu'ils ayent même base *ab*, & que leurs hauteurs soient *x* & *y*, leurs élémens seront *abdx*, & *abdy*. Et si les hauteurs sont égales $dx = dy$; donc $abdx = abdy$, & par conséquent les intégrales $abx = aby$, donc les sommes ou les solidités seront égales comme les parties élémentaires le sont.

M. de la Chapelle finit ses Elémens par un échantillon de la méthode d'exhaution; il démontre par cette voie l'éga-

l'égalité des solides, afin qu'il ne reste aucun doute à ses Lecteurs sur les propriétés qu'il avoit expliquées auparavant. Il rapporte ici une démonstration qui est tirée de Sanderson, pour faire voir que la pyramide est le tiers du Prisme de même base & de même hauteur.

La Trigonométrie est la dernière *partie* de cet Ouvrage: ceux qui ont expliqué cette Science, ont commencé par la construction des Tables des Sinus, Tangentes, & Secantes, puis ils ont renfermé avec raison tous les cas de Trigonométrie sous trois propositions. Notre Auteur a tourné ses vûes d'un autre côté, il annonce qu'il donne la solution des Problêmes de Trigonométrie par cette seule proposition, *que dans un triangle les Sinus des angles sont entre eux, comme les côtés opposés.* C'a été sans doute pour éviter aux jeunes gens la difficulté de quelques propositions de la Trigonométrie, que M. de la Chapelle a décomposé ces solutions en plusieurs cas particuliers: on a trouvé que les Auteurs qui ont suivi le même plan, proposoient une route moins commode & plus embarrassante que celle qui est d'usage; de plus ils n'ont pu la rendre générale, ainsi qu'il est arrivé à M. de la Chapelle. Mais il

eſt bon que les jeunes gens connoiſſent les différentes méthodes, afin de les comparer; c'eſt cet eſprit de comparaiſon qui forme leur jugement.

Nous finirons en rapportant ce que dit l'Auteur dans ſa Préface, au ſujet de ſon Ouvrage. „ Si je remplis toutes les vûes que j'ai préſentées dans „ cet Ouvrage, il me ſemble qu'il ſe „ fera diſtinguer par un aſſez grand „ nombre de caractères qui méritent „ d'être conſidérés. *Je le promets*, mes „ Cenſeurs décideront ſi je tiens parole." C'eſt donc au Public de décider de l'utilité & de la bonté de cet Ouvrage; l'Auteur le définit aſſez bien en diſant que ce ſont des Elémens, où la pratique marche de concert avec la théorie, ou ce qui eſt la même choſe, c'eſt une *Géométrie pratique raiſonnée*; nous avons tâché d'en faire l'Analyſe, avec le plus d'ordre & de netteté qu'il nous a été poſſible.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

ON va donner ici par ſouſcription une nouvelle Edition de la grande

de Concordance du Pere Marius de Calaſio, de l'Ordre des Freres Mineurs, Docteur en Théologie, & Profeſſeur en Hébreu à Rome. Elle avoit été imprimée en 1621 par l'ordre du Pape Gregoire XV, en quatre Volumes *in fol.* Comme ce grand Ouvrage eſt connu des Sçavans, & qu'il ſe trouve entre leurs mains, il ſuffira de marquer *ici ſommairement* ce que le nouvel Editeur ſe propoſe d'ajouter, & de ſuppléer à cette nouvelle Edition. Il expliquera avec plus d'exactitude & plus à fond, qu'on ne l'avoit fait dans l'Edition de Rome, les noms propres Hébreux & Chaldaïques d'hommes, de femmes, de Peuples, d'Idoles, de Villes, de Fleuves, de Montagnes, & des autres lieux dont il eſt fait mention dans la Bible; il mettra le texte original des LXX, au lieu que le P. Marius de Calaſio n'en avoit employé que la traduction. Il ajoutera pluſieurs mots, & ſur-tout diverſes particules qui ont été omiſes par l'Auteur, & qui n'ont été rapportées depuis que fort imparfaitement par quelques Auteurs qui ont travaillé ſur le même ſujet. Le prix de la Souſcription eſt de dix guinées.

On trouve dans quelques Ouvrages périodiques, qu'on doit donner auſſi,

le *Dictionarium Hebraico-Latinum* du P. de Calasio, imprimé à Rome en 1617, *in* 4o. mais on ne marque point si on le joindra à la Concordance, ou si on l'imprimera séparément, ni s'il doit faire partie ou non, de la Souscription qu'on propose, ni ce que l'Editeur a dessein de faire par rapport à la nouvelle Edition de ce Dictionnaire.

Fift en Sermons upon social duties, &c. C'est à dire, *quinze Sermons sur les devoirs sociables*, par M. le Docteur Delany, Auteur de la Vie de David, chez Rivington, 1745, *in* 8o. Le premier de ces Sermons roule sur la Justice; le second & le troisième, sur les devoirs réciproques des personnes mariées; les 4, 5, 6, & 7, sur l'éducation des enfans, & sur les obligations des peres & meres à cet égard; les 8 & 9, sur les devoirs des enfans envers leurs peres & meres; les 10 & 11, sur les devoirs des domestiques envers les maîtres, & des maîtres envers les domestiques; les 12 & 13, sur le payement des dettes; les 14 & 15, sur les devoirs des Princes envers leurs Sujets, & des Sujets envers leurs Princes.

On continue d'imprimer ici en Anglois, une nouvelle *Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruïne de la République*, avec des Cartes Géogra-

graphiques, & diverſes figures en tailles douces, par M. Hooke. Elle comprendra trois Volumes *in* 4o. Le premier, qui a paru en 1738, & qui, ſelon le deſſein de l'Auteur, ne doit être qu'un abregé de l'Hiſtoire des PP. Catrou & Rouillé, & des Révolutions de Rome, par M. l'Abbé de Vertot, va depuis le commencement de Rome, *juſqu'en* 489. Le ſecond qu'on a publié l'année derniére, va juſqu'en 632, & embraſſe par conſéquent les trois guerres Puniques, les deux Illyriques, les deux Macédoniennes, & l'Hiſtoire & la mort des Gracques. Le troiſiéme Volume, que le même Auteur promet, ira juſqu'à la Bataille d'Actium, qui en eſt l'époque, où expira la République Romaine. A l'égard des deux derniers Volumes, M Hooke a déclaré qu'il ne s'attachera qu'aux ſources, & qu'il ne prendra pour guides que les Auteurs originaux. Il joint à ſon Hiſtoire, beaucoup de remarques critiques, ſur les Auteurs qui ont entrepris d'écrire la même Hiſtoire.

The Laws, Ordinnances, &c. c'eſt à-dire: *Les Loix, Ordonnances, & Coutumes Civiles & Militaires de l'Amirauté de la Grande Bretagne*, contenant 1o. Les anciennes Loix & Coutumes navales qui ſont encore en uſage: 2o. Un Extrait

des Statuts qui ont lieu à l'égard des affaires Maritimes & du Commerce: 3°. Les Traités de Marine: 4°. L'Hiſtoire critique du Commerce & de la Navigation, depuis Alfred le Grand: 5°. L'Etat préſent de la Marine, des Officiers, des Offices, & des Vaiſſeaux, avec des Diſſertations, des Notes, & des Explications pour l'uſage des Officiers de Mer, des Capitaines, des Matelots, des Marchands, &c. 1745, *in* 8°. 2. Vol.

On continue de publier par feuilles Hebdomadaires, l'Ouvrage commencé ici, ſous le titre de *Biographia Britannica*; c'eſt à dire: *Biographie Britannique*, ou les Vies des hommes illuſtres qui ont vécu dans la Grande Bretagne, & en Irlande, depuis les tems les plus anciens juſqu'aux nôtres. On en débite réguliérement chaque ſemaine trois feuilles pour 6 ſ. L'Ouvrage entier formera deux Volumes *in fol.* dont le premier eſt preſqu'achevé.

D'OXFORD.

Πλάτωνος διάλογοι έ. *Platonis Dialogi quinque.* Recenſuit, notiſque illuſtravit Nath. Foſter A. M. C. C. C. Socius, *in* 8°. Les cinq Dialogues qu'on donne dans cette nouvelle Edition, ſont les

les Eraſtes, l'Eutyphron, l'Apologie de Socrate, le Criton, & le Phedon. On y a joint les remarques critiques de divers Ecrivains, & en particulier celles de Henri Etienne. A l'égard du texte, on a ſuivi celui de l'Edition de Paris de 1578, & la Traduction de Marcelle Ficin, qu'on a rectifiée en quelques endroits.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Il paroît ici depuis quelque tems un Ouvrage de critique ſur l'Ecriture Sainte, dans lequel l'Auteur entreprend de donner des règles certaines pour expliquer ce qu'il appelle les Enigmes & les Symboles de l'Ecriture. Le titre de ce Traité eſt tel: *Oedipus Evangelicus Sacrarum antiquitatum ex Moyſe, Prophetis & Pſalmis Ænigma a clave cognitionis reſolvens.* Auctore Bernardo Sebaſtiano Cremer, Sac. Theol. Prof. Ord. Univerſitat. Harderwycenſis Amſtelodami, apud Henric. Vieroot. 1745, *in* 4°.

Cornelii Nepotis Vitæ Excellentium Imperatorum ſine notis, Editio nova, emendatior ac elegantior. Typ. Jo. Wetſtein. Amſtelædami, 1745, *in* 24.

On trouve chez le même Libraire les deux Ouvrages ſuivans:

1o. *Index Teſtarum Conchyliorum quæ adſervantur in Muſeo Nicolai Gualtieri*, Florentinæ Academiæ Socii, &c tabulis cx. elegantiſſimis exhibit. *in fol. Mag.*

2o. *J. Riccii Diſſertationes Homericæ habitæ in Florentino Lyceo*; quibus accedunt ejuſdem Orationes pro ſolemni Studiorum inſtauratione *in* 4o. 3. Vol.

L'Ouvrage périodique, connu ſous le nom de *Bibliothèque Germanique*, commencé en 1720, & continué juſqu'à 50 Vol. *in* 8o. étoit interrompu depuis quelque tems; il a été repris depuis, & contient encore quatre Volumes de la même forme, ſous le nom de *Journal littéraire d'Allemagne, de Suiſſe & du Nord, par les Auteurs de la Bibliothèque Germanique.* Quelques difficultés de Libraires, avoient fait diſcontinuer une ſeconde fois le même Ouvrage; mais il vient de reprendre ſon cours, ſous le nom de *Nouvelle Bibliothèque*, ou *Hiſtoire Littéraire de l'Allemagne, de la Suiſſe & des païs du Nord*; par les Auteurs de la *Bibliothèque Germanique*, & du *Journal Littéraire d'Allemagne & du Nord*, &c. Et Pierre Mortier, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a déja publié le Tome I. en deux

deux Parties contenant les six premiers Mois de cette année 1746 & il vient de publier préſentement la premiere Partie du Tome II. contenant les Mois de Juillet, Août & Septembre 1746, dans la forme ordinaire de petit *in* 8°. M. Formey, & M. de Perard qui en ſont les Auteurs, „ ſe „ propoſent d'y dire la vérité avec toute l'impartialité poſſible, ſans offenſer perſonne, ni bleſſer aucune des „ bienſéances, ſi ſagement établies dans „ la *République des Lettres*. Leur but „ eſt de répandre promptement dans „ les Païs Etrangers, la connoiſſance „ des bons Livres que l'Allemagne produit, & d'en donner une idée auſſi „ exacte qu'il ſera poſſible. Ils inſéreront dans leur Journal, les Pièces, „ les Lettres, & les Diſſertations qu'on „ leur enverra à cet effet, pourvu „ qu'elles en vaillent la peine, & qu'elles ne contiennent rien de contraire „ à la Religion, ni à l'Etat, ni aux „ bonnes mœurs. ”

DE LA HAYE.

Il doit paroître un *Projet de Souſcription, pour l'Hiſtoire d'Angleterre de M de Rapin Thoyras en* 14 *Volumes in* 4°. *avec des figures, qui s'imprime à la Haye & qui*

ſe trouvera à Paris, *chez* la Veuve Ganeau, Cavelier Père, le Gras, Giffard, Genneau, Rollin, Quillau pere, David l'aîné, Durand; *& à Lyon*, *chez* les freres Duplain. Dans cette nouvelle Edition, on placera les Remarques de M. Tindal au bas des pages, au-deſſous des endroits du texte, auxquels elles ſe rapportent. A l'égard des Extraits des Actes de Rymer, que M. de Rapin a faits, & dont tout le monde voit l'utilité, ſoit pour connoître le mérite du vaſte Recueil de Rymer, ſoit pour l'éclairciſſement d'un très-grand nombre d'endroits de l'Hiſtoire d'Angleterre, on les trouvera placés à la fin de chaque règne, afin que ſans être obligé d'avoir en même-tems pluſieurs Volumes ſous les yeux, on puiſſe connoître le rapport de ces pièces avec l'Hiſtoire d'Angleterre. Cet Ouvrage ſera imprimé ſur le même papier, avec les mêmes caractères, & du même format, que le Projet, qu'on a publié pour annoncer cette Edition. Elle contiendra 14 Volumes, ornés de Cartes Géographiques gravées par les plus habiles Maîtres, des Portraits de pluſieurs Rois d'Angleterre, de Vignetes, & de culs de Lampes. Le prix de la Souſcription eſt de 96. liv. payables, 1°. 36. liv. en ſouſcrivant; 2°. 36 livres au mois de

Fé-

Février 1747, en recevant les sept premiers Volumes ; & les 24 liv. restantes au mois de Décembre suivant, en recevant les sept derniers Volumes. On pourra souscrire chez les Libraires cidessus nommés, & chez les principaux Libraires de France & des Païs Etrangers, jusqu'au mois de Février 1747. Le prix de ce même Ouvrage sera de 140 livres pour ceux qui n'auront pas souscrit.

[*Pierre de Hondt*, Libraire de cette Ville qui a imprimé la *Bibliothèque Britannique* commencée en Avril 1733 prépare une *Table générale des Matieres*, dressée par un habile homme, qui remplira seule les *deux derniers Parties*, ou le *XXV. Volume* de ce Journal. Comme il lui en reste un assez petit nombre d'exemplaires, il avertit que depuis le 1. Novembre de cette armée 1746 jusqu'au 1 Juin 1747. il les donnera pour 20 florins. Ceux à qui il en manque quelques Parties, sont priés de s'en pourvoir pendant ce tems-là, parce qu'après ce terme on ne donnera plus de Parties separées. Vu les circonstances du tems, on n'a tiré que 500 Exemplaires des cinq dernieres Parties, au lieu qu'on en avoit tiré 1500 des XLV. précédentes.

SUIS.

Digitized by Google

SUISSE.

DE ZURICH.

On trouve ici un nouveau Corps de Théologie en trois Volumes *in* 4°. qui paroît avoir été composé avec beaucoup de préciſion & de méthode; il eſt intitulé : *Joannis Friderici Staferi V. D. M. Helv. Bern. Inſtitutiones Theologiæ polemicæ univerſæ, ordine ſcientifico diſpoſitæ.* Tiguri, apud Heideggerum & Socios, 1745. Nous ne pouvons nous diſpenſer d'avertir nos Lecteurs, que l'Auteur de cette Théologie eſt Proteſtant de Religion, & qu'il eſt imbu des principes de la Philoſophie Leibnitienne.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Jean François le Roux, Libraire de cette Ville, a publié un Ouvrage de controverſe, dans lequel on trouve raſſemblés & clairement expliqués tous les caractères de l'Egliſe Catholique, ſous ce titre: *La vérité de la Religion Catholique, démontrée contre les Proteſtans,* &

& mise à la portée de tout le monde, avec une réfutation de la réponse de M. Pfaff, à la seconde Lettre du R. P. Scheffmacher, à un Gentilhomme Protestant, & des remarques sur un Sermon de M. Ibbot, Docteur Anglois, chez Jean-François le Roux, Imprimeur du Roi & de Monseigneur le Cardinal de Rohan, *1746. in* 8o.

DE LYON.

On a réimprimé ici pour la troisième fois, *les Vies des Saints pour tous les jours de l'année*, avec de courtes Réflexions morales à la fin de chaque Vie, par le P. Croiset Jésuite, chez les Freres Bruyset, rue Merciere à la Croix d'Or, *in fol.* deux Volumes; cette Edition a été revûe; elle est précédée de la Vie de *Jesus-Christ*. On trouve à la fin de chaque Volume, une Table Alphabétique des noms des Saints.

Biblia Sacra vulgatæ Editionis Sixti V. Pontif. Max. jussu recognita, & Clementis VIII. auctoritate edita, distincta versiculis, indiceque Epistolarum & Evangeliorum aucta. in 4.

On a donné aussi une troisième Edition des *Méditations sur les vérités Chrétiennes & Ecclésiastiques, tirées des Epîtres & des Evangiles*, par M... Curé du Diocèse

cèſe de Saint Claude, chez Deville 1745. *in* 12. cinq Vol.

DE PARIS.

Le Chemin de l'Amour divin, Deſcription de ſon Palais, & des beautés qui y ſont renfermées, par M... chez Chardon, rue Galende, à la Croix d'Or. 1746. *in* 12.

Hippolyte Louis Guerin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, a imprimé & débite depuis quelque tems un Ouvrage de piété, qui a pour titre : *L'Eſprit de Jéſus Chriſt & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion.* Par le P. Jean Pichon, de la Compagnie de Jeſus, 1745: *in* 12. Il eſt très-utile pour les fidèles d'éclaircir & de réſoudre leurs doutes ſur une matiére auſſi importante que celle de la fréquente Communion. L'Auteur du Livre que nous annonçons, entreprend d'y établir des principes capables de lever toutes les peines d'eſprit qu'on pourroit avoir ſur ce ſujet. Il montre avec beaucoup d'érudition que l'intention de l'Egliſe, toujours conforme à l'Eſprit de Jeſus Chriſt, a été dans tous les ſiècles de porter les fidèles à la Communion fréquente; il traite avec le même ſoin des diſpoſitions qu'ils doivent y apporter, pour en retirer tous les avantages qui leur ſont

ſont offerts dans la participation de ce Sacrement. Cet Ouvrage eſt dédié à la Reine de Pologne, Ducheſſe de Lorraine & de Bar.

Hugues Daniel Chaubert, Libraire rue de Hurpoix, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Providence, & Laurent Durand, Libraire, rue S. Jacques, à S. Landry & au Griffon, débitent actuellement la *Théologie des Inſectes, ou Démonſtration des perfections de Dieu dans tout ce qui concerne les Inſectes*, traduit de l'Allemand de M. Leſſer, avec des Remarques de M. Lyonnet, 1745, *in* 8o. 2. Vol. On ne manquera pas de faire voir au plutôt combien cet Ouvrage, c'eſt à-dire le corps du Livre & le Commentaire de M. Lyonnet, contient de choſes intéreſſantes & dignes de l'attention du Public.

Voici encore un Ouvrage nouveau, dont nous entretiendrons nos Lecteurs au premier jour. Il a pour titre: *Diſſertations ſur les apparitions des Anges, des Démons & des Eſprits, & ſur les Revenans & Vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie & de Sileſie;* par le P. D. Auguſtin Calmet, Religieux Bénédictin, & Abbé de Senone en Lorraine. On a réimprimé à la ſuite de ce Livre, la

Diſ-

Dissertation sur ce qu'on doit penser de l'apparition des Esprits, à l'occasion de l'aventure arrivée à S. Maur; sur l'imprimé à Paris en 1707. Chez Debure, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul, 1746, *in* 12.

La *Grammaire Italienne pratique & raisonnée*, par M. l'Abbé Antonini, paroît tout nouvellement, chez Prault fils, Libraire Quay de Conty, à la descente du Pont neuf à la Charité 1746, *in* 12. Nous en entretiendrons le Public à la premiére occasion.

Hippolyte Louis Guerin, & Jacques Guerin, rue saint Jacques à saint Thomas d'Aquin, viennent de publier un Ouvrage sous ce titre : *Les conseils de l'Amitié*, avec cette sentence de Cicéron au frontispice : *Virtutum amicitia adjutrix à natura data est non vitiorum comes.* Cic. de Amicit. 1746 *in* 12.

Desaint & Saillant Libraires, rue saint Jean de Beauvais, vis à vis le Collège, ont enfin publié le quatriéme Tome de l'*Abrégé de l'Histoire de l'Ancien Testament, où l'on a conservé autant qu'il a été possible, les propres paroles de l'Ecriture Sainte, avec des éclaircissemens & des réflexions*, 1746. *in* 12. Ce quatrième Tome comprend deux Parties ou deux Volumes. L'accueil que le Public a fait aux trois premiers Tomes, quand ils ont

ont paru, & l'empreſſement qu'il a témoigné d'avoir la ſuite de cet Ouvrage, eſt un préjugé bien favorable pour les deux Volumes nouveaux que nous annonçons, les réflexions que l'Auteur fait dans tout le cours de l'Ouvrage, les éclairciſſemens qu'il donne ſur différens endroits de l'Hiſtoire Sainte, ſont également ſolides & capables d'inſtruire, & font toujours ſouhaiter de plus en plus que l'Auteur continue & rende enfin ſon Ouvrage complet.

Eſſai ſur les Monnoyes ou réflexions *ſur le rapport* entre l'argent & les denrées, chez Jean-Baptiſte Coignard, & Debure l'aîné, Libraires de cette Ville, 1746. *in* 4°. On ne manquera pas de rendre compte de cet Ouvrage dans un des Journaux ſuivans.

Le Sieur Dernis, Chef du Bureau des *Archives* de la Compagnie des Indes, eut l'honneur le Lundi de Pâques onzième du mois d'Avril, de préſenter au Roi une Carte, dont on a fait mention dans les *Nouvelles* du Journal de Mai 1744, qui porte pour titre, *Parités réciproques de la livre numéraire, inſtituée par l'Empereur Charlemagne proportionnément à l'augmentation arrivée ſur le prix du marc d'argent, depuis ſon Règne, juſqu'à celui de* Louïs XV. LE BIEN-AIMÉ, montée ſur un cadre doré, orné d'une glace, & ſur lequel ſont

ſont artiſtement ſculptées les Armes & la Couronne de France. Le Public ſera peut-être bien aiſe de voir l'explication abrégée qui en a été donnée au Roi, & dont Sa Majeſté a paru être ſatisfaite. On avertit ceux qui ont acheté, ou qui voudront acheter cette Carte, qu'on la trouvera avec l'explication, chez le Sieur Baumont ſur le Pont Notre-Dame, à l'Enſeigne du Griffon d'Or, & chez l'Auteur à l'Hôtel de la Compagnie des Indes.

Briaiſſon, Prault fils, Delormel & Barois Libraires de cette Ville, *continuent* à débiter avec ſuccès le *Traité de Médecine pratique compoſé pour l'inſtruction des jeunes Chirurgiens, qui s'établiſſent dans les Provinces, & pour l'uſage de ceux qui les habitent*; par M. Vignon, Ecuyer, Sieur de Vignoles, Ancien Médecin de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, *in* 12. 2 Vol.

Le premier Volume eſt diviſé en ſix Chapitres, dont le premier contient un Recueil exact de tous les Simples, rangés par claſſes ſuivant leurs vertus, & par ordre alphabétique. Le ſecond, la compoſition de toutes ſortes de remèdes. Le troiſième, des obſervations ſur l'uſage & l'application de ces remédes, & particuliérement de la ſaignée. Le quatrième, des remarques ſur différens

rens ſujets très-intéreſſans, entr'autres ſur les accouchemens difficiles, & les moyens d'y remédier, ſur la connoiſſance du pouls, des urines, &c. Le cinquième, la compoſition de quarante-huit onguens ou linimens, les plus uſités, celle de la poudre de Guttete, & du ſel de Saignette. Le ſixième, traite des maladies qui concernent la Chirurgie avec leur curation.

Le ſecond Volume traite de toutes les maladies critiques & chroniques, rangées auſſi par ordre alphabétique, avec leur curation.

L'Auteur s'eſt principalement attaché à bien circonſtancier les ſignes qui caractériſent les maladies. Le prix de cet Ouvrage relié eſt de 5 liv.

On vient de publier trois Volumes du *Spectacle de la Nature*, ou des *Entretiens ſur les particularités de l'Hiſtoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux, & à leur former l'eſprit*, chez la Veuve Etienne & Fils, Imprimeurs-Libraires, rue ſaint Jacques à la Vertu, 1746. *in* 12. Tom. V, VI & VII, ces trois derniers Volumes traitent de ce qui regarde l'homme, ſoit en lui même, ſoit en ſociété; avec un grand nombre de figures en taille-douce.

TABLE

DES ARTICLES,

Contenus dans le Journal de
SEPTEMBRE 1746.

I. *Principes de la Philoſophie Morale*, &c. Pag. 3
II. *Eſſai d'*ODONTOTECHNIE, *&c. par M.* MOUTON. 24
III. *Hiſtoire de Grèce, Tom. III.* 38
IV. *Hiſtoire Générale de* LANGUEDOC, *Tom. V. par Dom* VAISSETTE. 56
V. *Hiſtoire Générale de* VOYAGES, &c. 86
VI. *Inſtitutions de Géometrie, par M.* DE LA CHAPELLE, *Tom. II.* ſecond Extrait. 111
VII. NOUVELLES LITTÉRAIRES. 126

FAUTE *à corriger dans le dernier Journal d'Août.*

Pag. 548 lig. 1. & 9. de Piſe, *liſez* de Piſani.

FIN.

Digitized by Google

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

OCTOBRE 1746.

Augmenté de divers Articles qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris.

A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.
M. D. CC. XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

OCTOBRE 1746.

FRANCISCI JUNII, FRANCISCI Filii Etymologicum Anglicanum ex autographo descripsit & accessionibus permultis auctum edidit EDWARDUS LYE, &c. C'EST-A-DIRE : *Dictionnaire Etymologique Anglois de* FRANÇOIS JUNIUS, *publié sur le Manuscrit original avec des augmentations considérables, par* EDOUARD LYE, *in-fol.* A Oxford, 1745.

ON desiroit depuis long tems en Angleterre, d'y voir enfin paroître le Dictionnaire étymologique que nous annonçons aujourd'hui. La réputation que François Junius ou du Jon, s'étoit acquise par la profonde connoissance qu'il avoit de toutes les

anciennes Langues des Peuples Septentrionaux ; les preuves qu'il en avoit données dans différens Ouvrages, ne permettoient pas de douter qu'il n'eût fait dans celui-ci des découvertes auſſi curieuſes qu'importantes, & que ce Dictionnaire ne fût non-ſeulement d'une grande utilité pour la parfaite intelligence de la Langue Angloiſe, mais même pour celle d'un grand nombre d'autres Langues.

On ſçait que les Langues du Nord ont entre-elles une grande affinité, comme ayant toutes la même origine. Du moins au rapport de Grævius, dans la Vie qu'il nous a donnée de François Junius, ce Sçavant le penſoit ainſi; & telle en eſt ſelon lui la filiation, que nous croyons devoir rapporter ici.

Il regardoit la Langue Gothique comme la mere de toutes les autres Langues Teutoniques, d'où, ſelon lui, étoit ſortie l'ancienne Langue Cimbrique, telle qu'on la trouve dans les anciens Monumens Runiques, qui ont paſſé juſqu'à nous, & dans les autres Langues qu'on parle encore aujourd'hui en Suede, en Danemarck, en Norwege, & dans l'Iſlande. De la Langue Anglo-Saxone, qu'il regardoit comme la fille, ou du moins comme la

ſœur

ſœur de la Langue Gothique, il prétendoit qu'étoient venues les Langues Angloiſes, Ecoſſoiſes, Belgiques, & l'ancienne Langue Friſone; & pour ce qui concerne l'ancienne Langue des Francs, qu'il ſoutenoit être la mere de l'ancienne Langue Germanique, il croyoit qu'elle tiroit ſon origine des Langues Gothiques & Saxones.

François Junius ayant appris toutes ces Langues avec un travail & une conſtance qui tenoient du prodige, ſe trouva en état, non ſeulement de découvrir les étymologies de la plûpart des mots Flamands, Anglois & Allemans, mais même d'un grand nombre de François, Italiens, & Eſpagnols: on ne peut en effet douter que les Goths, les Vandales, les Francs, les Bourguignons, & les Allemans n'ayent répandu leur Langue par-tout, où ils ont porté leurs conquêtes. D'où il s'enſuit que ce Dictionnaire ne peut manquer d'être d'une grande utilité, pour tous ceux qui ſeront curieux de remonter à la premiére origine d'un grand nombre de mots de la Langue Françoiſe que nous avons emprunté des Anglois, comme ils ont eux-mêmes tiré pluſieurs de nos mots, dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui.

Perſonne donc n'étoit plus propre que F. Junius à compoſer un Dictionnaire étymologique Anglois; il l'avoit entiérement achevé, lorſque la mort le ſurprit en 1677, & il le laiſſa avec ſes autres Manuſcrits à l'Univerſité d'Oxford. Les éloges que pluſieurs Sçavans avoient donné à cet Ouvrage, qu'ils avoient vu entre les mains de l'Auteur, firent naître à M. Edouard Lye la curioſité de le lire: les recherches dont il eſt rempli, lui parurent ſi curieuſes & ſi profondes, qu'il ne put réſiſter au déſir de le tirer des ténèbres, où il étoit caché depuis un ſi long-tems; mais quoiqu'il eût déja quelque connoiſſance de la Langue Anglo-Saxone, il crut devoir étudier encore pluſieurs autres Langues Septentrionales qui lui parurent néceſſaires, pour réuſſir dans cette entrepriſe.

Avec ce ſecours, M. Lye s'eſt trouvé non ſeulement aſſez fort pour copier fidèlement le MS. de F. Junius, mais même pour y faire des augmentations très-conſidérables, ſur-tout par rapport à l'étymologie de pluſieurs mots Ecoſſois, & autres qu'il appelle *Louxca*, c'eſt à dire, qui ſont particuliers à certains Cantons d'Angleterre.

Il a tiré, dit-il, la plûpart de ces mots

mots de l'incomparable Verſion, que *Gawin* Douglas a faite de l'Enéide de *Virgile*, & s'eſt très utilement ſervi de l'*Archæologie* Britannique d'Edouard Lhuyd, Livre qui avoit manqué à François Junius, pour l'intelligence de pluſieurs mots, qui viennent de la Langue Hybernoiſe.

Malheureuſement le Dictionnaire étymologique de Junius étoit déja imprimé, lorſque l'illuſtre Henri Benzelius, Archevêque d'Upſal en Suede, Prélat très-diſtingué par ſon ſavoir, envoya à *M. Lye* une Liſte de différens Auteurs Suédois, Danois, Allemans, &c. qui avoïent écrit ſur les anciennes Langues des Francs & des Allemans, & il lui marquoit en même tems les avantages qu'il pouvoit en tirer pour la nouvelle Edition qu'il préparoit. En effet, *M.* Lye en convient, mais il n'étoit plus à tems d'en faire uſage: c'eſt ce qui l'a engagé à les indiquer ici, dans l'eſpérance que d'autres en profiteront, pour mieux éclaircir l'étymologie de pluſieurs mots, qu'il a été obligé de paſſer ſous ſilence, ou dont il n'a rien dit qui pût véritablement le ſatisfaire.

Pour ce qui concerne ceux qui ſont dérivés du Gothique, il aſſure qu'on y trouvera plus de correction. Cela

vient de l'avantage qu'il a eu d'avoir entre les mains, le fameux MS. *d'argent*, qui contient les Evangiles en cette Langue. Il eſt ainſi nommé, parce que les lettres en ſont d'argent, ce qui joint aux autres ornemens, & au ſoin avec lequel il a été fait, ne permet pas de douter qu'il n'ait été deſtiné pour l'uſage de quelque Prince ou Roi de la Nation des Goths. M. Lye croit même certain, qu'il avoit été écrit pour Alaric Roi de Toulouſe, dont Clovis détruiſit le Royaume l'an 507, La garde de ce précieux Monument plus eſtimable, dit-il, que tous les tréſors du monde, fut confiée par les Rois de France aux Moines de l'Abbaye de Werden, où il reſta caché pendant pluſieurs ſiècles, & d'où il a paſſé depuis à Upſal, où il eſt encore à préſent. On apprendra avec plaiſir que M. Lye nous promet de le publier inceſſamment avec une interprétation Latine, & des notes.

Le ſçavant Editeur, après nous avoir rendu compte de toutes les meſures, qu'il a priſes pour remplir ſon deſſein, paſſe en revue les Ouvrages des différens Auteurs, qui avoient déja travaillé ſur l'étymologie des mots Anglois; ce qui lui donne même occaſion de parler de M. Ménage. Il le loue comme

me un habile Etymologiſte ; & il ajoute, qu'il a été auſſi loin en ce genre, qu'il étoit poſſible à un homme, qui ignoroit les Langues des Peuples Septentrionaux. François Junius le cite quelquefois auſſi bien qu'Etienne Skinner, qui a auſſi travaillé ſur l'étymologie des mots Anglois.

Il arrive aſſez ſouvent, & il étoit preſque impoſſible qu'il en fut autrement, dit M Lye, que ce dernier ſe trouve ſouvent contraire à François *Junius*, ſur l'explication de certains mots. Dans ces occaſions, notre judicieux Editeur a quelquefois marqué ſon ſentiment ; quelquefois auſſi il s'eſt contenté d'expoſer les raiſons des deux parties, afin de laiſſer aux Lecteurs la liberté de ſe déterminer pour celle des deux étymologies, qui leur paroîtroit la plus vraiſemblable.

Il avertit auſſi qu'on pourroit trouver que François Junius a trop cherché dans le Grec l'origine des mots Anglois. Il avoue que cette accuſation n'eſt pas ſans fondement ; & nous l'avons cru nous-mêmes remarquer en pluſieurs endroits, & entre autres au mot *Ambaſſadour*, *Embaſſadour*.

Telle eſt, ſelon François Junius, l'étymologie de ce mot. Après avoir

dit qu'on le rend en Latin par les mots de *Legatus*, d'*Orator publicus*; en François, par celui d'*Ambaſſadeur*; en Italien, par celui d'*Ambaſciatore*, *Imbaſciatore*; en Eſpagnol, par le mot *Embaxador*; en Danois, par &c. „ Je „ ne ſçai, ajoute-t il, ſi ce mot dans „ toutes ces Langues ne peut point „ être dérivé du verbe ἀμβαίνειν, qui „ a été fait par Syncope, du verbe „ ἀναβαίνειν, qui ſignifie s'élever, *aſſurgere*, *ad majora provehi*; parce que, „ dit-il, la dignité d'Ambaſſadeur eſt „ comme un dégré ἀνάβασις, ou ἄμβα„σις, pour parvenir aux plus grandes „ places; en effet, on remarque que „ tous ceux qui ſe ſont bien acquittés „ des Ambaſſades, dont ils étoient „ chargés, ſont preſque toujours mon„tés à des poſtes plus brillans & plus „ honorables. Cependant, continue„t-il, de grands hommes, dont la „ réputation a toujours été fort célè„bre, s'accordent à faire venir ce „ mot de celui d'*Ambactus*, qu'il dit avoir expliqué dans un autre de ſes Ouvrages, en donnant la vraie ſignification & l'origine du mot Theotiſque *Ambacht*. Il ſemble que Junius auroit dû la rappeller en cet endroit, ou du moins, que notre Editeur eût dû ſuppléer à cette omiſſion.

F.

Digitized by Google

F. Junius lui-même paroît avoir senti qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir rapporté trop de mots Anglois au Grec. Quand j'en use ainsi, dit-il, dans la Préface de son Glossaire Gothique, je suis bien éloigné de donner à entendre que nos Peres ayent tiré des Grecs une partie de la Langue Gothique; puisqu'il me paroît au contraire bien plus probable, que les anciennes Langues Grecques, Scythiques, & même la Gothique, qui vient de l'ancienne Scythique, ont une origine commune, ce qui a fait penser à de très-sçavans hommes, ajoute-t-il, que le Grec doit plutôt sa naissance à la Langue Scythique, que la Langue Scythique ne la doit à la Langue Grecque.

A l'égard de ceux qui mépriſent, ou plutôt qui paroiſſent mépriſer tout ce qui a rapport à la Science des étymologies, & qui reprochent à ceux qui s'y appliquent de ne se repaître que de conjectures, qui ne sont appuyées sur aucun fondement solide, M. Lye, pour toute réponse les prie de se souvenir, que plusieurs personnes aussi distinguées par la finesse de leur esprit, que par la profondeur de leur savoir, se sont appliquées à cette étude avec autant de gloire pour eux-mêmes, que d'utilité pour les autres.

Il nous donne enſuite la Vie de François Junius, par M. Grævius. Comme elle ne contient rien qui ne ſe trouve dans les Dictionnaires de Moreri & de Bayle, nous y renvoyons nos Lecteurs. Il ne nous reſte plus pour achever de donner une idée des ſoins, que M. Lye a pris pour rendre la lecture de ce Dictionnaire plus facile & plus utile, que d'avertir ici qu'il y a joint la Grammaire Anglo-Saxone, d'Hickeſius, qui avoit déja été publiée par un Sçavant de l'Univerſité d'Oxford.

M. Lye nous aſſure, qu'il y a fait des corrections & des augmentations importantes, ſur-tout pour ce qui concerne les déclinaiſons & la Syntaxe. Il lui a paru qu'on y avoit trop multiplié les premiéres, & qu'on ne s'étoit pas aſſez étendu ſur la ſeconde. Il a donc réduit à trois ſeulement les déclinaiſons qu'on y avoit portées juſqu'à ſept; & a mis plus d'ordre & de clarté dans tout ce qui a rapport à la Syntaxe. Il y a ajouté encore les termes de la Grammaire Saxonne, tels qu'ils ſe trouvent dans celle d'Aelfric; ce qui fera voir, ſelon lui, avec combien de juſteſſe les anciens Saxons avoient donné les noms aux choſes, & ce qui détrompera en même tems quelques Sçavans, qui ſur une légére teinture de

la

la Langue Anglo-Saxonne, en parlent avec mépris comme d'une Langue pauvre & informe. Ce qu'il dit de la Poëſie Saxonne eſt très-propre à donner une idée avantageuſe, non ſeulement de la régularité de la Syntaxe de cette Langue, mais même de ſa richeſſe, de ſa force, & de ſa fécondité.

Il eſpère auſſi que la facilité que cette Grammaire donnera aux jeunes Etudians Anglois, d'apprendre la Langue de leurs Pères, les engagera à s'y appliquer; & il ne craint pas d'aſſurer qu'ils s'applaudiront du tems qu'ils y auront donné. Il ſeroit même entré dans le détail de la beauté de cette Langue, & des différens avantages qu'on en peut tirer, ſi le célèbre Hickeſius dans la Diſſertation qu'il a faite ſur cette matiére, y avoit laiſſé quelque choſe à déſirer; il en conſeille la lecture, & finit en faiſant ſentir le ridicule, où tombent pluſieurs de ſes Compatriotes, qui paſſent les jours & les nuits à étudier les Langues, les Hiſtoires & les uſages des autres Nations, tandis qu'ils négligent tout ce qui regarde leurs Ancêtres; c'eſt là, dit-il, vivre en Etranger dans ſon propre Pays, & en Citoyen dans un Pays Etranger.

Un Ouvrage de cette nature n'étant pas ſuſceptible d'extrait, le peu que

nous en avons dit ſuffira pour en faire ſentir le prix; & pour faire voir même que l'uſage n'en doit pas être borné aux ſeuls habitans de la Grande Bretagne.

Hiſtoire Générale de LANGUEDOC, *avec des Notes, & les Pièces juſtificatives : compoſée ſur les Auteurs & les Titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, Tome V.* A Paris, chez *Jacques Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue & vis à-vis l'Egliſe de S. Séverin, à l'Ange, *in folio.* 1745. avec Approbation & Privilège du Roi.

SECOND EXTRAIT.

NOTRE premier Extrait de ce cinquième Volume de l'Hiſtoire de Languedoc, nous a conduit au XXXVIIIe Livre qui commence au Regne d'Henri II. en 1547. Depuis cette époque, les troubles & les guerres occaſionnées par la Religion Prétendue Réformée, ſont le principal objet de l'Hiſtorien. Il en rend compte avec la plus grande exactitude, & il entre à ce ſujet dans un détail très-cir-

Digitized by Google

circonſtancié, conformément au plan qu'il s'eſt propoſé. C'eſt une diſcuſſion dans laquelle il ne nous eſt pas poſſible de le ſuivre, attendu la multitude des faits particuliers. D'ailleurs ces faits ſont, au moins pour la plûpart, à peu près de la même eſpèce. Des inſultes, des hoſtilités, des Trèves mal obſervées, des Traités, dont les deux partis qu'ils mécontentoient également, éludoient l'exécution, ou qu'ils enfreignoient ouvertement, tels ſont, conſtamment, les événemens que préſente à chaque inſtant, en différens tems, & en différens lieux, cette portion funeſte de notre Hiſtoire, ſur-tout dans la Province de Languedoc. Nous nous arrêterons donc ſeulement ici aux faits les plus importans, & dont la connoiſſance peut être néceſſaire pour l'intelligence de la ſuite de l'Hiſtoire en général. Ceux qui veulent être inſtruits des détails, n'auront qu'à conſulter l'Auteur lui même. Ils trouveront dans ſa narration une peinture auſſi exacte que touchante des horreurs auxquelles on ſe livra de part & d'autre ſans ſcrupule: ils y verront le pillage, les incendies, le meurtre, en un mot, tout ce qu'on peut imaginer de forfaits les plus noirs, conſacrés par le prétexte de la Religion; & le zèle, même pour

pour la bonne cauſe, étouffer ſouvent juſqu'aux premiers ſentimens de la nature.

Un des premiers actes d'autorité que fit Henri II. à ſon avénement à la Couronne, fut de rétablir le Connétable Anne de Montmorency, dans toutes ſes Dignités: le Connétable avoit encouru la diſgrace de François I ſous prétexte qu'il avoit conſeillé de donner un libre paſſage à Charles V. qui alloit punir la révolte des Gantois: Henri II. le rappella à la Cour, & lui rendit le Gouvernement de Languedoc, le 12 d'Avril 1547.

Le Concile de Narbonne en 1551, fournit une nouvelle preuve que les Evêques négligeoient alors entiérement le devoir de la réſidence; aucun des Evêques de la Province n'y aſſiſta; ils ſe contentérent d'y envoyer leurs Grands Vicaires.

Le premier Canon de ce Concile, intitulé: *De la Foi Catholique*, fut dreſſé contre les nouvelles erreurs, on y approuva les Articles de Doctrine, donnés par la Faculté de Théologie de Paris. Il eſt défendu par le quarante-ſixième Canon, de célébrer dans les Egliſes les Fêtes des Fous, & des Enfans de Chœurs, & par le quarante-ſeptième, de tenir des bals dans les Egliſes

Egliſes & Cimetiéres ; d'y faire des danſes & aſſemblées : le même Canon défend aux Curés d'inviter à l'avenir leurs Paroiſſiens aux Feſtins appellés *de fructu*, & de permettre de chanter *Memento Domine David*, *ſans truffe*, & autres choſes ridicules.

Ce Concile n'arrêta point le progrès de l'héréſie dans la Province : au contraire elle s'y répandit avec un ſuccès ſurprenant, que les exécutions rigoureuſes *faites* en différentes occaſions, ne *furent* point capables de réprimer.

Ce fut ſous le Règne de François II. qui ſuccéda à Henri II. ſon père, mort le 10 Juillet 1559, que les Religionnaires commencérent à remuer, après la conjuration d'Amboiſe. Les principales *Villes* où ils ſe trouvoient en plus *grand nombre*, étoient, Niſmes, Montpellier, Caſtres, & Montauban.

Le Comte de Villars Lieutenant-Général en Languedoc, dans une Lettre qu'il écrivit au Roi le 11 Novembre 1560, en parlant des ſéditieux des Cévennes, les nomme *Huguenaulx*. Dom Vaiſſette remarque à ce ſujet, que c'eſt la premiére fois qu'on trouve ce nom d'*Huguenot*, employé dans les Monumens de la Province, pour déſigner les Calviniſtes, ou Prétendus Réformés de France ; & qu'il eſt certain que ce ne

fut

fut qu'en cette année, que ce terme commence à être en uſage, ſans qu'on ſache ce qui lui a donné l'origine, ni quelle en eſt la véritable étymologie.

Ces premiers mouvemens recommencérent avec encore plus de vivacité après la mort de François II. arrivée le cinq de Décembre 1560. Un premier Edit donné ſous Charles IX. au mois de Juillet 1561, n'empêcha point la continuation des deſordres; & ce fut dans l'eſpérance de les pacifier, que l'année ſuivante 1562, on accorda aux Religionnaires un nouvel Edit, qui fut appellé l'Edit de Janvier, par lequel il fut dit qu'ils rendroient aux Catholiques les Egliſes dont ils s'étoient emparés dans les Villes; mais que l'exercice de leur Religion leur ſeroit permis dans les Fauxbourgs, juſqu'à ce que le Concile Général que le Pape vouloit aſſembler de nouveau à Trente, eût décidé les points conteſtés. L'Auteur remarque, à l'occaſion de la tenue du Concile de Trente, que des trois Ambaſſadeurs que le Roi y envoya, il y en eut deux Toulouſains; Arnaud *du Ferrier*, qui étoit alors Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris. & le célèbre *Gui du Faur de Pibrac*, Préſident au Parlement de Toulouſe, & depuis Avocat-Général au Parlement de Paris.

Les

Les Parlemens firent difficulté d'enregiſtrer l'Edit de Janvier 1562, & n'obéirent qu'après pluſieurs juſſions. Celui de Toulouſe qui l'enregiſtra le ſix Février, ajouta „ ſauf la Souveraineté „ en cas d'abus, & en cas d'occurren„ te néceſſité, & qu'il ne ſera loiſible „ aux Officiers du Roi, d'aller ou aſ„ ſiſter aux Aſſemblées, & Prédica„ tions des Miniſtres, ni d'autoriſer „ les Réglemens, ſi aucuns en étoient „ faits, ſi ce n'eſt appellé le Procu„ reur-Général du Roi. "

La guerre civile s'éleva preſqu'auſſitôt dans tout le Royaume: l'événement le plus important pour la Province, fut l'expulſion des Religionnaires de Toulouſe, après un combat opiniâtre pendant pluſieurs jours, au mois de Mai de cette même année.

Le Parlement de Toulouſe aiant alors repris le deſſus dans la Ville, condamna à mort, & fit exécuter un grand nombre de ceux qui avoient pris part à la ſédition. D'un autre côté pluſieurs autres Villes de la Province ſe déclarérent ouvertement pour le Prince de Condé, qui y établit pour ſon Lieutenant, Jacques de Cruſſol, Seigneur de Beaudiné. Beaudiné prit le titre de *Géneral des Compagnies des gens de guerre, levées en Languedoc, pour ſoutenir la Religion,*

gion, & la délivrance du Roi, de la Reine, & de M. d'Orléans. Le Vicomte de Joyeuse & Montluc, étoient les principaux Chefs des Catholiques.

Le Roi donna au mois de Mars 1563, un nouvel Edit de pacification: voici l'Analyse que l'Auteur en donne. „ Par cet Edit le Roi ordonne l'exé„ cution de celui de Janvier, quant „ à l'exercice de la R. P. R. dans les „ Fauxbourgs des Villes, avec défen„ ses cependant de se servir des E„ glises des Catholiques; & promet „ en même tems d'assigner une Ville „ dans chaque Bailliage & Sénéchauf„ sée, dans le Fauxbourg de laquelle „ les P. R. pourroient faire l'exercice „ de leur Religion, outre les Villes „ dont ils étoient les maîtres avant „ le sept de Mars, & où ils pour„ roient avoir un ou deux Temples „ dans les Fauxbourgs. "

Cet exposé ne paroît pas tout à fait exact. Voici les termes mêmes de l'Edit. Par l'Article trois, le Roi promet d'assigner *dans chaque Bailliage & Sénéchaussée, une Ville dans les Fauxbourgs de laquelle, l'exercice de la R. P. R. se pourra faire, par tous ceux du ressort qui y voudront aller, & non autrement, ni ailleurs.*

Et par l'Article cinq, il est dit qu'outre

tre ces Villes, dans toutes celles *où ladite Religion étoit exercée le ſept du préſent mois de Mars, le même exercice ſera continué en un ou deux lieux dedans ladite Ville, tels qu'il ſera par nous ordonné, ſans que ceux de ladite Religion puiſſent s'aider, prendre, ni retenir aucun Temple, ni Egliſe des gens Eccléſiaſtiques.*

Ainſi on peut remarquer que l'Edit de 1563, n'ordonne point, quant à la liberté de l'exercice dans les Fauxbourgs en général, l'exécution de celui de Janvier 1562, dont il ne parle même en aucune façon. Au contraire il y déroge bien plutôt, en ce qu'il ne permet l'exercice dans les Fauxbourgs, que pour une Ville ſeulement, dans chaque Bailliage & Sénéchauſſée, & non autrement ni ailleurs.

Il paroît par les Regiſtres du Parlement de Toulouſe, qu'il reçut ce dernier Edit ſans reſtriction, ni modification. Cependant l'Annaliſte de Toulouſe prétend qu'il ne fut enregiſtré „ qu'avec la clauſe de l'exprès com- „ mandement du Roi, & avec les „ reſtrictions que S. M. ne ſeroit te- „ nue d'entretenir cette paix, qu'au- „ tant qu'elle le jugeroit néceſſaire „ pour le bien de ſon Etat, & que „ l'exercice de la R. P. R. ne ſe fe- „ roit pas dans Toulouſe, ni à quatre „ lieues

„ lieues à la ronde. " Peut-être que ces reſtrictions ſont dans un Regiſtre ſecret.

Le Livre XXXIXe va juſqu'à la fin du Règne de Charles IX. en 1574.

Les hoſtilités continuérent encore pendant quelque-tems dans la Province, malgré l'Edit de pacification. Elles furent enfin terminées par les ſoins de Damville fils puîné du Connétable de Montmorency, qui, ſur la démiſſion de ſon Père, fut pourvû du Gouvernement de Languedoc, le douze *Mai* 1563. Les Conſeillers du Parlement de Toulouſe, qui avoient été interdits à cauſe de leur Religion, furent rétablis, les proſcrits furent auſſi rappellés: mais ce ne fut pas ſans de grandes difficultés de la part du Parlement.

Le Roi vint dans la Province ſur la fin de l'année 1564, & ne partit de Toulouſe pour aller à Bourdeaux que le 20 de Février 1565.

La guerre civile recommença bientôt après vers la fin de Septembre 1567: les Religionnaires s'emparérent de pluſieurs Places, entr'autres de Niſmes, où les principaux Catholiques furent inhumainement maſſacrés. L'Auteur remarque que les Hiſtoriens Proteſtans ne diſent rien de cet événement, dont ils ont eu honte de tranſmettre la mémoire à la poſtérité. La

La paix fut conclue au mois de Mars 1568, entre le Roi & le Prince de Condé; les principales conditions furent, que le Roi rentreroit dans la poſſeſſion des Villes dont les Religionnaires s'étoient ſaiſis, que les Etrangers ſortiroient du Royaume; que le Roi accorderoit une amniſtie générale aux Religionnaires, & que l'Edit du dix-neuf Mars 1563 ſeroit confirmé, & exécuté ſuivant ſa premiére forme & teneur, en ſupprimant toutes les reſtrictions & modifications qui y avoient été miſes depuis. Telles ſont les diſpoſitions de l'Edit du 23 Mars 1568.

On peut encore obſerver ici qu'il eſt échappé à l'Auteur, en rendant compte de ce dernier Edit, de ſuppoſer que l'Edit qu'il confirme, eſt celui de Janvier 1562. C'eſt au contraire celui du mois de Mars 1563.

Le Parlement de Toulouſe n'enregiſtra le nouvel Edit, qu'après quatre juſſions, & à condition que les Religionnaires fugitifs & rebelles, ne pourroient jouïr du bénéfice de cette Loi, qu'après qu'ils auroient remis entre les mains du Roi, ou de ſes Lieutenans, les Places qu'ils occupoient. Le Roi, ſur la demande du Parlement, lui accorda que l'exercice de la nouvelle Religion n'auroit point lieu à Toulouſe, ni dans ſa

Viguerie. Mais le refus que firent les principales Villes Huguenotes de se remettre sous l'obéissance du Roi, empêcha l'exécution de l'Edit, & la Province se vit, dès la même année, replongée pour la troisième fois dans les desordres de la guerre civile.

Les Toulousains formérent au mois de Septembre, une ligue ou association sous le nom de *Croisade*, à l'instigation d'un Prêtre séculier qui la prêcha publiquement. Ceux qui la composoient se trouvérent le Lundi 13 dans la Cathédrale de saint Etienne, & là après avoir fait leur profession de Foi, ils firent un serment solemnel, de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour le soutien de la Religion Catholique : ensuite ils se confessérent, & communiérent. Ils avoient pris pour devise ces mots: *Eamus nos, moriamur cum Christo : Allons, mourons avec J. C.* Le Parlement qui autorisoit cette association, ordonna que tous les Catholiques de Toulouse, porteroient une Croix blanche sur leurs habits; & le Pape l'approuva, & attribua des Indulgences aux Croisés, par une Bulle datée du 15 de Mars 1568. Ce qui prouve que le projet en avoit été formé plusieurs mois avant son exécution. La Ville de Toulouse se trouve donc avoir, suivant la remarque de l'Au-

l'Auteur, le triſte avantage d'avoir donné l'origine à cette célèbre aſſociation, qui cauſa, quelques années après, tant de troubles dans le Royaume.

Le Roi déclara dans le même tems par un nouvel Edit, qu'il ne vouloit qu'une Religion en France, avec ordre à tous les Miniſtres de ſortir du Royaume. Il déclara de plus, que tous les Officiers de Juſtice devoient être Catholiques.

La paix qui fut conclue deux ans après, donna lieu à un nouvel Edit de pacification du mois d'Août 1570. Le Roi accorda aux Religionnaires le libre exercice de leur Religion, conformément aux précédens Edits, ſavoir dans toutes les Villes dont ils étoient actuellement les maîtres, & dans les Fauxbourgs de deux autres Villes qui ſeroient indiquées dans chaque Gouvernement, comme auſſi dans les Châteaux des Seigneurs qui poſſédoient des Fiefs de Haut bert. *Aubenas* dans le Vivarais, & *Montagnac*, au Diocèſe d'Agde, furent les deux Villes de Languedoc aſſignées pour cet exercice.

Comme le Parlement de Toulouſe étoit fort ſuſpect aux Religionnaires, par la ſévérité avec laquelle il avoit toujours agi contr'eux, il leur fut permis par ce même Edit, d'évoquer aux

Requêtes de l'Hôtel, toutes les affaires qu'ils pourroient avoir à ce Parlement.

Montauban fut une des quatre Villes de ſureté accordées pour deux ans aux Princes de Navarre & de Condé.

Cet Edit fut enregiſtré au Parlement de Toulouſe, le 31 du même mois d'Août, „ du très-exprès commandement du Roi, juſqu'à ce que par „ S. M. en fût autrement ordonné; „ le tout ſans approbation de la nouvelle prétendue Religion. "

Les Catholiques & les Religionnaires vécurent en paix, pendant quelque tems dans la Province, ainſi que dans le reſte du Royaume, en conſéquence de ce dernier Edit. Mais au bout de deux ans, les troubles ſe renouvellérent, à l'occaſion du maſſacre de la ſaint Barthelemy.

Le Vicomte de Joyeuſe qui commandoit en Languedoc, en l'abſence du Maréchal de Damville, entra dans les vûes pacifiques de celui-ci; ainſi quoique le Roi qui avoit fait de grands progrès dans l'art de diſſimuler, eût envoyé des émiſſaires ſecrets dans les Provinces, pour faire égorger tous les Religionnaires, tandis qu'extérieurement il déclaroit qu'il vouloit maintenir les Edits

de

de pacification, Joyeuſe, à l'exemple de quelques autres Gouverneurs, & Lieutenans Généraux, s'en tint aux déclarations publiques de la Cour, évita de répandre le ſang, & maintint la paix dans la Province autant qu'il lui fut poſſible.

Le Parlement de Toulouſe crut au contraire devoir exécuter les ordres ſecrets du Roi: environ 300 Religionnaires qui avoient été d'abord mis dans les priſons, furent maſſacrés aux pieds du degré du Palais le 4 d'Octobre. Parmi eux étoient trois Conſeillers au Parlement, qu'on laiſſa expoſés pendant deux jours à la vûe du Peuple, après les avoir revêtus de leurs robes rouges, & les avoir pendus à l'ormeau du Palais.

L'exemple de Toulouſe fut ſuivi dans quelques autres Villes; de-là prit naiſſance, ſur le champ, la quatriéme guerre Civile.

On convint l'année ſuivante 1573 d'un Traité, qui fut accordé devant la Rochelle, par le Duc d'Anjou, qui, depuis plus de quatre mois, en faiſoit le Siége ſans ſuccès. Le Roi donna, en conſéquence, un nouvel Edit de pacification au mois de Juillet. Cet Edit entr'autres diſpoſitions porte une abolition générale pour tout ce qui

s'étoit passé depuis le 24 Août précédent, ordonne le rétablissement de l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux où il avoit été aboli; permet aux habitans des trois Villes de la Rochelle, Montauban & Nismes, le libre exercice de leur Religion; à tous les autres Religionnaires de se retirer dans leurs maisons, pour y vivre en liberté de conscience; & aux Gentilshommes ayant la haute-Justice dans leurs terres, d'y faire les Baptêmes & les Mariages à leur façon accoutumée, sans cependant pouvoir s'y assembler qu'au nombre de dix. Il y est dit que les Privilèges de ces trois Villes demeureront confirmés, & qu'elles donneront chacune 4 de leurs principaux habitans en ôtage pendant deux ans.

Les Religionnaires des Provinces Méridionales du Royaume, sur-tout ceux de Languedoc, ne furent pas contens de ces articles, & refusérent de se desarmer. Les négociations continuérent cependant toujours, en même tems que les hostilités.

Le Maréchal de Damville, devenu suspect au Roi, qui le soupçonnoit d'être le Chef du parti des *Politiques* dans la Province, crut devoir travailler à sa sûreté, en s'appuyant des Religion-

gionnaires : ainſi il conclut avec eux une Trêve le 29 Mai 1574. Le Roi Charles IX. étant mort le lendemain 30, la Reine Mère, en qualité de Régente, ôta le Gouvernement de Languedoc à Damville, & le donna au Prince Dauphin d'Auvergne. Le Parlement de Toulouſe enregiſtra les Lettres de la Reine le 6 Juillet, & il n'avoit pas même attendu ſes ordres : car dès le mois de Juin, il avoit défendu l'obſervation de la Trêve, comme conclue, *ſans pouvoir.* Le Parlement rendit *quelques jours* après un ſecond Arrêt, par lequel il fit défenſes d'envoyer des Députés aux Etats convoqués à Montpellier par Damville.

Le Livre XLe a pour objet les événemens arrivés dans la Province, depuis 1574 juſqu'en 1585.

Le Maréchal de Damville ſentant bien qu'il avoit beſoin des Religionnaires, pour ſe maintenir dans ſon Gouvernement, ſe joignit publiquement à eux : de ſorte que la Guerre continua entre les Catholiques Royaliſtes, & les Religionnaires, auxquels ſe joignirent les Catholiques politiques, qui, nonobſtant la différence de Religion, étoient pour la paix, & pour la réformation de l'Etat. Il ſe fit donc entr'eux une aſſociation formelle,

melle, en reconnoiſſant le Maréchal de Damville pour Gouverneur, ſous l'autorité du Prince de Condé.

On remarque ici les ſingularités qui ſe trouvoient dans les qualités des Chefs des différens partis. Le Duc d'Uſès, quoiqu'encore Religionnaire, étoit à la tête des Catholiques, par haine contre le Maréchal de Damville, tandis que celui-ci, zèlé Catholique, s'étoit fait le Chef des Religionnaires pour abbattre la Maiſon de Guiſe. D'un côté Jean de S. Chaumont, Sieur de S. Romain, qui, après avoir été Archevêque d'Aix pendant dix ans, avoit abjuré la Foi Catholique, commandoit les Religionnaires du bas Languedoc; & de l'autre, le Vicomte de Joyeuſe, après avoir poſſedé l'Evêché d'Alet pendant le même tems de dix ans, ſans être ſacré, & avoir renoncé à l'Epiſcopat pour ſe marier, commandoit l'Armée Catholique du haut Languedoc.

Pendant le cours de cette guerre, le Maréchal de Damville fut dangereuſement malade; on remarque qu'un loup qu'il avoit élevé fort jeune, ne voulut pas quitter le côté de ſon lit, prendre de nourriture, qu'il ne fût guéri. Damville ayant quelques ſujets de craindre qu'on n'en voulût à ſa vie, prit

prit des précautions contre ſes ennemis. Outre ſa garde ordinaire, il faiſoit coucher dans ſa chambre le Capitaine Aragon, dont on raconte des choſes ſinguliéres. On dit qu'il étoit d'une force ſi ſurprenante, qu'ayant fait faire un grand *coutelas*, il partagea en deux, d'un ſeul coup, un âne qu'il trouva ſur ſon paſſage, il en fit de même de deux moutons morts, poſés l'un ſur l'autre: il enlevoit ſouvent un âne tout chargé.

Henri III. accorda aux Religionnaires, au mois de Mars 1576, un nouvel Edit avantageux, mais ce ne fut que dans l'intention d'en faire modifier les diſpoſitions aux Etats Généraux, qui devoient ſe tenir à Blois. En effet ces Etats s'étant tenus au mois de Decembre de la même année, le Roi crut devoir prendre le parti de ſe mettre à la tête de la *Ligue*, & déclara qu'il ne ſouffriroit dans le Royaume aucun exercice d'aucune autre Religion que de la Religion Catholique.

Les hoſtilités recommencérent en conſéquence, & le Maréchal de Damville, après bien des négociations, abandonna enfin les Religionnaires, & fit ſon Traité avec le Roi le 21 de Mai 1577. Il y eut bientôt un nouvel

dit de pacification donné à Poitiers dans le mois de Septembre ſuivant, qui modifia celui de 1576 en quelques articles.

Il y eſt permis à tous les Seigneurs Hauts-Juſticiers, de faire l'exercice de la nouvelle Religion dans leurs Châteaux: cette même permiſſion eſt accordée aux autres Religionnaires dans toutes les Villes & Bourgs où ils avoient cet exercice public au 17 de Septembre, & de plus dans les Fauxbourgs d'une Ville de chaque Sénéchauſſée, excepté à la Cour, à deux lieues aux environs; à Paris, dans ſa Prévôté, & à dix lieues aux environs de cette Ville. Le Roi y confirma l'établiſſement des Chambres miparties porté par l'Edit de 1576, & ordonna, par rapport au Parlement de Toulouſe, qu'il ſeroit établi une Chambre compoſée de deux Préſidens, l'un Catholique, & l'autre de la Religion, & de 12 Conſeillers, dont quatre Religionnaires.

Pour former cette Chambre, on prit les Conſeillers Catholiques parmi ceux du Grand Conſeil, & des autres Parlemens, excepté de celui de Toulouſe, à cauſe de l'averſion que cette Compagnie avoit toujours témoignée pour les Religionnaires. Quant aux Officiers Religionnaires de cette Chambre,

bre; le Roi nomma les Conseillers fugitifs du Parlement de Toulouse.

Par ce même Edit, le Roi donna aux Religionnaires des Villes de sûreté, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, & en Guyenne. Celles du Languedoc, furent *Montpellier* & *Aigues-Mortes*.

Les infractions que cet Edit reçut de part & d'autre, & la continuation des hostilités, donnérent lieu à de nouvelles négociations. La Reine Mere, après s'être rendue en Languedoc, se trouva à Nerac avec le Roi de Nrvarre; & là après plusieurs Conférences, on convint encore d'une Paix qui fut signée le dernier de Février 1579. Par ce Traité, on interpréta d'une façon favorable aux Religionnaires quelques-uns des articles du dernier Edit, & on accorda au Roi de Navarre, pour sa sûreté; & celle de son parti, onze nouvelles Places, qu'il devoit remettre au premier Octobre suivant. Toutes ces Places étoient situées en Languedoc.

Ce Traité rencontra encore des difficultés dans l'exécution, & les hostilités recommencérent en 1580. Enfin il se tint de nouvelles Conférences à *Fleix*. La Paix y fut signée le 26 de Novembre. Le Roi donna au mois de

Decembre un nouvel Edit, qui confirmoit celui de 1577, ainſi que les articles de Nerac. On fit ſeulement quelques changemens, dont le principal fut que le Roi de Navarre garderoit encore pendant 6 ans les Places qui lui avoient été données pour ſa ſûreté.

Les brouilleries qui s'éléverent en 1582 entre le Maréchal de Damaille, devenu Duc de Montmorenci depuis 1579, par la mort du Maréchal Duc de Montmorenci ſon frere aîné, & le Maréchal de Joyeuſe, Lieutenant Général dans la Province, empêchérent qu'elle ne jouît parfaitement du repos que le dernier Traité lui auroit dû procurer: il y eut quelques Places priſes de part & d'autre, & ce ne fut qu'en 1584 qu'ils mirent bas les armes.

Le Duc de Montmorenci ſe rendit au mois de Mars 1585 à Caſtres, où il eut des Conférences avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé: leur objet étoit de ſe précautionner contre les projets de la Ligue; & il paroît que le Roi lui-même approuvoit cette démarche, ayant alors écrit en ces termes au Roi de Navarre. „ Mon „ frere, je vous aviſe que je n'ai pu „ empêcher, quelque réſiſtance que „ j'aye faite, les mauvais deſſeins du „ Duc

„ Duc de Guiſe. Il eſt armé, tenez-
„ vous ſur vos gardes, & n'attendez
„ rien. J'ai entendu que vous étiez à
„ Caſtres avec mon couſin le Maréchal
„ de Montmorenci, dont je ſuis bien
„ aiſe, afin que vous pourvoyiez à vos
„ affaires."

Le XLIe Livre contient l'hiſtoire de la Province, depuis 1585 juſqu'à l'Edit de Folembrai en 1596

Henri III. ayant été forcé de s'unir avec les Ligueurs, par le Traité de Nemours, au mois de Juillet 1585, il fut arrêté qu'on ne ſouffriroit que le ſeul exercice de la Religion Catholique dans le Royaume; que les Chambres mi-parties ſeroient abolies; que les Miniſtres ſortiroient du Royaume dans un mois, & dans ſix, tous les autres Religionnaires qui ne voudroient pas ſe convertir, avec permiſſion de vendre leurs biens.

L'Edit du même mois, qui contenoit ces mêmes diſpoſitions, fut publié au Parlement de Toulouſe avec un grand empreſſement, & l'obſervation en fut jurée par le peuple à l'Hôtel de-Ville. Les autres Edits encore plus ſévères, qui parurent quelques mois après, furent auſſi reçus à Toulouſe avec une égale vivacité.

Le P. Préſident Duranti, ſur la pre-

mière nouvelle qu'il avoit reçue de la ſignature de la Ligue par le Roi, en avoit été ſi tranſporté de joie, qu'il avoit fait chanter ſur le champ un *Te Deum*, en actions de graces de cet événement. Si on l'en eût cru, on auroit en même tems pris les armes dans toute la Province contre les Religionnaires.

Le Duc de Montmorenci au contraire arma ouvertement contre la Ligue: par-là le Gouvernement de Languedoc ſe trouva diviſé. La plus grande partie du haut Languedoc, depuis Narbonne juſqu'à Toulouſe, reconnut l'autorité du Maréchal de Joyeuſe: & le Duc de Montmorenci étendit la ſienne depuis Narbonne juſqu'au Rhône: en ſorte que la riviére d'*Orb* faiſoit comme la ſéparation des deux Commandemens, & que les Diocèſes de Narbonne, de S. Pons, & de Béziers devinrent le principal Théâtre de la guerre dans le Pays.

La mort tragique du Duc & du Cardinal de Guiſe aux Etats de Blois, anima la fureur de la Ligue à Toulouſe plus que par-tout ailleurs. Les factieux trouvant un obſtacle à leurs deſordres, dans la fermeté du Premier Préſident, tournérent toute leur rage contre ce Magiſtrat; après qu'il eut été aſſaſſiné

d'un

d'un coup de mousquet, le peuple se jetta sur lui, le perça d'une infinité de coups, & le traîna par toutes les rues jusqu'au bas de l'échafaut, où l'on exécute les criminels. Comme il n'y avoit point de potence, on le dressa sur ses pieds, & on l'attacha au Pilori où il demeura toute la nuit.

Les assassins coururent ensuite à la Conciergerie où l'on avoit renfermé l'Avocat Général Daffis, beau-frere de Duranti, & dont l'unique crime étoit pareillement de s'être opposé à ce qu'on secouât l'obéissance due au Roi. Daffis fut aussi massacré inhumainement; tout ceci se passa à la fin de Janvier & au commencement de Février 1589.

Duranti n'avoit toujours été attaché qu'avec trop de vivacité, au maintien de la Religion Catholique. Il avoit même été un des promoteurs, & des plus zélés partisans de la Ligue, tant qu'elle parut avoir le Roi pour protecteur, & qu'il ignora les projets ambitieux de ceux qui en étoient les Chefs. Mais dès qu'il connut leurs véritables desseins, dès qu'il ne put plus douter qu'ils n'en vouluſſent directement à l'autorité Royale, la fidélité qu'il avoit vouée à son Souverain, lui fit changer de conduite: & les Ligueurs anti Ro-

yaliſtes devinrent ſes ennemis.

Duranti avoit compoſé pluſieurs Ouvrages: le plus conſidérable eſt ſon Traité *des Rits de l'Egliſe*, *de Ritibus Eccleſiæ*. La premiére édition en fut faite à Rome en 1590, à l'Imprimerie du Vatican.

On a remarqué que lorſque le Tombeau de Duranti fut tranſporté, ſur la fin du dernier ſiécle, d'un côté du chœur des Cordeliers de Toulouſe à l'autre, ſon corps ſe trouva ſans aucune corruption: cette circonſtance fut priſe alors pour une marque de Sainteté; mais notre Auteur ajoute qu'on auroit pu obſerver que le terrein de l'Egliſe des Cordeliers de Toulouſe a cette propriété, que les corps s'y conſervent ſans corruption.

Les Toulouſains, après la mort de Duranti, ſe ſoumirent à l'autorité du Duc de Mayenne: le Roi ordonna au Parlement de Toulouſe & autres Cours de quitter cette Ville, & il rendit au Duc de Montmorenci toute l'autorité qu'il devoit avoir comme Gouverneur de la Province.

Le Parlement de Toulouſe n'ayant point obéi, le Roi le tranſfera à Carcaſſonne, où il créa de nouveaux Officiers; & le Duc de Montmorenci continua à faire la guerre aux Ligueurs, com-

commandés par le Maréchal de Joyeuſe. Chacun des deux Partis faiſoit tenir les Etats compoſés des Députés des Villes qui lui étoient attachées.

Les Toulouſains ſe diſtinguérent encore par leurs excès, aprés la mort funeſte du Koi Henri III, tant contre la mémoire de ce Prince, que contre ſon ſucceſſeur légitime.

Au milieu des horreurs que préſente à chaque inſtant le détail des faits particuliers de cette guerre civile, on lit ici avec autant de plaiſir que de ſurpriſe, le récit de l'action mémorable de Conſtance Cezelli, femme du Sieur de Barri, Gouverneur de la Ville de *Leucate* pour le Roi. Son mari ayant été pris par les Ligueurs, lui envoya un ordre de ſe jetter dans cette Place, & de la défendre juſqu'à la derniére extrêmité, ſans entendre à aucune propoſition pour la rendre. Après bien des efforts qu'elle rendit inutiles par ſa valeur, les Aſſiégeans lui déclarérent que ſi elle ne leur livroit la Ville, ils feroient mourir ſon mari. Elle offrit tous ſes biens pour le racheter, mais elle proteſta que rien ne ſeroit capable de lui faire violer la fidélité qu'ils devoient l'un & l'autre au Roi. Sur ce refus, les Ligueurs eurent la cruauté de faire étrangler le mari, & d'en-

d'envoyer ſon corps à la femme. La Garniſon, voulant uſer de repréſailles, demanda à la Dame de Barri, qu'elle leur livrât le Sieur de Loupian, priſonnier de guerre, que le Duc de Montmorenci lui avoit envoyé pour répondre de la vie de ſon mari: mais elle refuſa conſtamment de le leur abandonner. Le Roi, pour reconnoître les ſervices de cette Héroïne en généroſité, ainſi qu'en valeur, lui laiſſa le Gouvernement de cette Place, juſqu'à ce que ſon fils fût en état de l'exercer.

Le Roi donna au mois de Juillet 1591, un Edit par lequel il révoqua ceux de 1585 & de 1588, & il permit l'exercice de la Religion Prétendue Réformée, conformément à l'Edit de 1577, & aux articles de Nerac.

Le Maréchal de Joyeuſe étant mort en 1592, le Duc de Joyeuſe ſon fils, fut nommé par le Duc de Mayenne, Gouverneur de Languedoc: il ne jouït pas long-tems de cette dignité, ayant été tué la même année à Villemur. Les Ligueurs de Toulouſe, conjointement avec le Parlement qui y étoit reſté, déférérent d'abord le Commandement à ſon frere le Cardinal de Joyeuſe, &, à ſon refus, au Pere Ange de Joyeuſe, Capucin. Pour lever les ſcrupules de celui-

Digitized by Google

celui-ci, sur cette métamorphose singuliére, il se tint à l'Archevêché une Assemblée, composée de quelques Evêques, de Curés, & de Docteurs en Théologie & en Droit Canonique: là il fut décidé que le P. Ange „ devoit „ sous peine de péché mortel, quitter „ son habit & sa profession, & accepter le Gouverement pour le soutien „ & la conservation de la Foi Catholique, en attendant la dispense du „ Pape." Le P. Ange se rendit sans peine à cette décision, & se sécularisa entiérement. Il reprit même le Collier de l'Ordre du Saint Esprit, qu'il avoit reçu du feu Roi, avant d'entrer en Religion.

Le nouveau Duc de Joyeuse assembla l'année suivante les Etats pour la *Ligue à Alby*; il y fit prendre la résolution de réitérer solemnellement le serment de l'union, & de ne reconnoître aucun Roi qui ne fût Catholique, *& approuvé du Pape, suivant les anciennes Constitutions de France.* Il seroit curieux de sçavoir ce qu'on entendoit par ces mots. Le Roi avoit embrassé la Foi Catholique dès le 25 Juillet précédent, & sur la fin de cette même année, il avoit nommé le Duc de Montmorenci à la Charge de Connétable.

On entama alors des négociations avec

avec le Duc de Joyeuſe, qui, pour obtenir une compoſition plus avantageuſe, excita de nouveaux troubles. Une partie du Parlement, réſident à Toulouſe, quitta alors la Ville, & ſe transfera à *Caſtel-Sarazin*: de ſorte que cette Compagnie ſe trouva diviſée en trois parties. Les Officiers attachés au Roi, reſidoient à Béziers; les *Ligueurs modérés*, à Caſtel-Saraſin; & les *Ligueurs rigides*, à Toulouſe. Enfin, après pluſieurs Trèves, après bien des négociations, la Ligue ſe vit obligée de reconnoître l'autorité du Roi: ce Prince s'étant rendu au mois de Janvier 1596 au Château de Folembrai, ſitué dans la Forêt de Couci, y conclut ſon accommodement avec le Duc de Mayenne, le Duc de Joyeuſe, & preſque tout le reſte des Ligueurs.

L'Edit que le Roi donna en faveur de la Ville de Toulouſe & des autres Villes qui étoient demeurées attachées au parti de la Ligue, contient vingt-quatre Articles. Ils portent entre autres diſpoſitions, qu'il n'y aura d'autre exercice que de la Religion Catholique, à Toulouſe, & à quatre lieues à la ronde, de même que dans toutes les autres Villes du reſſort du Parlement de Toulouſe, ſauf ès Lieux & Villes où l'exercice de la R. P. R. avoit

avoit été établi par l'Edit de 1577. Le Roi y accorde enſuite une amniſtie générale à tous ceux qui avoient ſuivi le parti de l'union, notamment pour raiſon des meurtres du P. P. Duranti, & de l'Avocat Général Daffis.

Le Roi répondit favorablement aux demandes particulières du Duc de Joyeuſe: il le fit Maréchal de France, & lui donna la charge de Lieutenant Général en Languedoc dans la partie qu'il ramenoit à ſon obéiſſance. Pour éviter les difficultés qui auroient pu ſurvenir pour la tenue des Etats, entre le Duc de Joyeuſe, & le Duc de Vantadour qui avoit la Lieutenance Générale du reſte de la Province, il fut dit que les Etats ſe tiendroient ſéparément pendant deux ans, dans le diſtrict de chacun de ces deux Lieutenans Généraux.

Le Duc de Joyeuſe avoit demandé dans un de ces articles, „ qu'encore „ que le Roi eût fait une déclaration „ générale touchant les Jéſuites, néan„ moins pour le repos de la Ville de „ Toulouſe, & l'aſſurance d'icelle à „ ſon ſervice, ils puiſſent y demeurer, „ & qu'ils ſoient exceptés de l'Edit." Le Roi répondit qu'il feroit entendre ſa volonté ſur ce ſujet aux Députés qui lui ſeroient envoyés: apparemment que ces Députés réuſſirent dans leurs repréſenta-

tations: car les Jéſuites ſe maintinrent toujours à Toulouſe ſans interruption.

Le Parlement de Toulouſe enregiſtra l'Edit de Folembrai, le 13 de Mars, „ pour être exécuté ſuivant ſa forme „ & teneur, le tout ſans approbation „ de la R. P. R. & ſous les autres dé- „ clarations & remontrances contenues „ au Regiſtre de la Cour."

„ C'eſt ainſi, dit notre Auteur, en „ terminant ce quatrième Livre qu'u- „ ne partie conſidérable de la Province „ de Languedoc, ſe ſoumit enfin à „ l'autorité de Henri IV. & le recon- „ nut pour Roi, après s'être *livrée* „ ſans meſure aux fureurs de la Ligue, „ avoir fait tout ſon poſſible pour ex- „ clure ce Prince du Trône, & avoir „ perſiſté dans la rebellion le plus long „ tems qu'il lui avoit été poſſible, tan- „ dis que l'autre partie avoit fait des „ efforts extraordinaires pour le ſou- „ tenir, & lui faire rendre l'obéiſſance „ qui lui étoit due."

Nous donnerons inceſſamment l'Extrait du reſte de ce Volume.

MEMOIRES *ſur les Privilèges & fonctions des* TRESORIERS GENERAUX *de France*. A Orléans, chez *François Rouſſeau*, Imprimeur du Roi, de ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Duc d'Or-

D'ORLEANS, & de la Ville, rue sainte Catherine, 1745, *in*-4°. *pp.* 389.

CES Mémoires n'intéressent d'une maniére bien sensible que les Tréſoriers de France eux-mêmes, & les Compagnies qui peuvent prétendre quelque droit aux fonctions & aux prérogatives, qu'on attribue ici aux Bureaux des Finances: mais à l'égard de ces différens Officiers, la lecture d'un Extrait ne seroit pas pour eux une *instruction* suffisante; ils doivent avoir *recours à l'Ouvrage même*. Nous nous contenterons donc de donner une légere idée de sa matiére, & du plan qu'on y a suivi, en rendant compte de la Préface fort courte dont il est précédé.

Quelques Auteurs * ont parlé des Tréſoriers de France, & des Généraux des Finances; mais comme ces Officiers n'étoient point l'objet principal de leurs Ecrits, ils n'ont touché ce qui les regardoit que foiblement, & relativement à la matiére qu'ils s'étoient proposée. Le Recueil, peu méthodique de *Fournival*, finit d'ailleurs en 1648: ainsi il étoit à souhaiter que quelqu'un entreprît de traiter particuliére.

* Bacquet, Chenu, Loiseau, &c.

liérement de ces Officiers, & de raſſembler avec ordre les Titres qui les concernent.

Feu M. Vaſlin des Breaux, Tréſorier de France à Orléans, s'étoit chargé de cet Ouvrage, auquel il étoit plus propre que perſonne: ce projet étoit même déja exécuté en partie, lorſque la mort trop prompte de ſon Auteur l'a interrompu.

Celui qui a semplacé M. des Breaux, (M. du Bourgneuf, auſſi Tréſorier de France du Bureau des Finances d'Orléans) n'a pas cru devoir adopter ſon Plan. M. des Breaux s'étoit contenté de recueillir, & de ranger par ordre de dates, les Ordonnances, Edits, Déclarations du Roi, & Arrêts du Conſeil. On auroit ſeulement trouvé à la fin du dernier Volume, une Table Chronologique, pour faciliter la recherche des Pièces dont on auroit eu beſoin.

M. du Bourgneuf, pour mettre plus d'ordre, & pour répandre plus de clarté dans ce même Ouvrage, a jugé à propos, en diſtinguant les matiéres, de le diviſer en quatre Parties.

La premiére, contient l'Hiſtoire de la création des Tréſoriers Généraux de France, l'établiſſement des Bureaux des Finances, & les Titres de leurs Privilèges. La

Digitized by Google

La ſeconde, renferme les Edits, Ordonnances, & Arrêts du Conſeil qui regardent le Domaine.

La troiſième, eſt compoſée des Edits, Ordonnances, & Arrêts du Conſeil qui ont rapport aux Finances extraordinaires.

Enfin la quatrième, renferme tout ce qui concerne *la grande* & *la petite Voyerie.*

Outre cette premiére diviſion, on a encore ſubdiviſé chaque Partie en pluſieurs Chapitres, & les Chapitres en Paragraphes. M. du Bourgneuf a fait encore plus; il a mis à la tête de chaque Chapitre, un Mémoire, ou un Extrait des Pièces les plus importantes qui y ſont contenues: par-là tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans ces différentes Pièces, ſe trouve réuni ſous un même point de vûe.

Ce ſont *ces Mémoires* que M. du Bourgneuf donne aujourd'hui au Public, en déclarant qu'il n'a point *la témérité de vouloir paſſer pour Auteur*, & qu'*il ne prétend point qu'on les regarde comme un Ouvrage accompli.* Il les préſente ſeulement comme un Eſſai, qui ſe trouvant entre les mains de tout le monde, par le moyen de l'impreſſion, ſera plus à portée d'être corrigé ou augmenté.

Au

Au reſte, il avertit, avec la même franchiſe, qu'il a emprunté dans la compoſition de ces Mémoires, les ſentimens, & même les expreſſions de quelques Auteurs, deſquels il reconnoît avoir tiré beaucoup de lumières.

En recherchant dans la ſeconde Partie, l'origine du Domaine de la Couronne, il a cru devoir ſuivre le ſyſtême de M. l'Abbé du Bos, dans ſon Traité de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules.

Il a tiré *du Code de la Voyerie*, imprimé en deux Volumes à Paris en 1735, les réfléxions qu'on y trouve ſur les prétentions des Seigneurs Hauts-Juſticiers, & ſur les Peages.

Le quatrième Volume du Traité de la Police de M. de la Marre, & l'Hiſtoire des grands chemins de l'Empire par Bergier, lui ont auſſi fourni pluſieurs particularités hiſtoriques ſur *la Voyerie ancienne & moderne*, qui fait l'objet de la quatrième & dernière Partie.

Ces Mémoires ne ſont donc qu'une eſpèce de préliminaires au Recueil que l'Auteur nous promet. Les circonſtances, dit il, dans leſquelles ſe ſont „ trouvés les Bureaux des Finances, „ ont ſuſpendu l'impreſſion des pièces „ du Recueil, dont les frais doivent „ être

„ être conſidérables. Ceux de l'impreſ-
„ ſion de ces Mémoires étant modi-
„ ques, le Bureau des Finances d'Or-
„ léans, toujours plein de zèle, &
„ toujours attentif à l'utilité de nos
„ Compagnies, a bien voulu ajouter
„ cette dépenſe à celle qu'il a déja fai-
„ te pour la recherche des pièces de
„ ſon Recueil."

Ces Mémoires nous ont paru rédigés avec ſoin: l'Auteur y ſuit un ordre aſſez méthodique. Il eſt naturel de penſer qu'il n'a rien négligé de ce qui peut tendre à l'illuſtration d'un Corps, dont il eſt Membre, & qui, en lui-même, tient dans l'ordre public un rang conſidérable. Il établit avec un zèle égal, ſoit les prérogatives dont les Tréſoriers de France ſont encore en pleine poſſeſſion, ſoit celles qui paroiſſent dans ces derniers tems avoir ſouffert quelque éclipſe. S'il eſt triſte, à certains égards, de ſe rappeller l'idée d'une grandeur qui ne ſubſiſte plus dans tout ſon luſtre, d'un autre côté il eſt toujours flateur de ſe retracer l'image de la nobleſſe de ſon origine.

Hiſtoire & Deſcription Générale de la NOUVELLE FRANCE, *avec le Journal Hiſtorique d'un Voyage fait par ordre du*

Roi dans l'Amerique Septentrionale, par le P. DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JESUS. A Paris, chez *Nyon*, fils, Libraire, Quay des Auguſtins, à l'Occaſion 1744, ſix Vol. *in* 12. Tom. I. 464 *pp. y compris la Table des Matiéres.*

QUATRIEME EXTRAIT.

LEs forces de la Colonie Françoiſe, comme nous l'avons dit à la fin de notre troiſiéme Extrait, au lieu d'augmenter diminuoient tous les jours, par la négligence de la Compagnie des cent Aſſociés, qui ne faiſoit aucun effort pour la ſoutenir.

C'étoit une triſte ſituation que celle où ſe trouvoit le Chevalier de Montmagny Gouverneur Général, expoſé tous les jours à recevoir des affronts des Iroquois, qui pourſuivoient les Alliés juſques ſous le Canon de Quebec, ſans pouvoir les repouſſer faute de troupes. L'entrepriſe que l'on fit en 1640, de peupler & fortifier l'Iſle de Mont-Réal, arrêta enfin les courſes de ces barbares. Les Miſſionnaires avoient d'abord compris l'importance d'occuper ce poſte, mais la Compagnie du Canada n'étoit point entrée dans leurs vûes. Ce furent encore des Particu-

ticuliers qui se chargérent d'exécuter ce dessein. Quelques personnes puissantes & zélées pour la Religion, se proposérent d'établir à Mont-Réal, une Bourgade Françoise bien fortifiée, & à l'abri de toute insulte. On devoit y recevoir les pauvres, & les mettre en état de subsister de leur travail, & le reste de l'Isle devoit être occupé par des Sauvages de quelque Nation qu'ils fussent, pourvu qu'ils fissent profession du Christianisme.

Cette association étoit de trente-cinq personnes, & elle commença de maniére à faire bien augurer de la réussite. Dès cette année 1640, en vertu de la concession que le Roi fit de cette Isle, elle en prit possession après la célébration d'une Messe solemnelle. L'année suivante Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve, Gentilhomme Champenois, & un des Associés y mena plusieurs Familles de France. Il arriva à Quebec avec une fille de condition, nommée Mademoiselle Manse destinée à avoir inspection sur les personnes de son sexe. Le Chevalier de Montmagny, & le Supérieur Général des Jésuites les conduisirent à Mont-Réal, & le 15 d'Octobre, M. de Maisonneuve fut déclaré Gouverneur de l'Isle.

Le Chevalier de Montmagny, inquiet de l'audace des Iroquois qui avoient osé paroître en armes à la vûe des trois Riviéres, Mission à vingt lieues environ au dessus de Quebec, prit la résolution de bâtir un Fort à l'entrée de la Riviére, qui portoit alors leur nom, parce qu'ils descendoient ordinairement par là pour venir à la Colonie. Il fut achevé en peu de tems, malgré les efforts de sept cens Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs lorsqu'on y pensoit le moins, mais qui furent repoussés avec perte. On donna à ce Fort, le nom de Richelieu, qui étoit déja celui de la Riviére, & on y mit une assez bonne garnison.

Une pareille barriére eût été bien nécessaire pour défendre les pays des Hurons, qui étoient sans cesse exposés au fer & au feu des Iroquois. Si la Compagnie du Canada eût voulu faire cette dépense, elle eût épargné bien des maux à ces Sauvages, & même à toute la Colonie sur laquelle retomba bientôt le contre-coup des malheurs, qui accablérent cette Nation les années suivantes. L'occasion d'ailleurs étoit d'autant plus favorable que toutes les Bourgades Huronnes, étoient disposées à embrasser le Chris-

tianiſme, & par conſéquent à s'attacher à nous de plus en plus.

Tout le reſte de ce premier Volume, contient principalement les ravages des Iroquois, qui ſoutenus des Hollandois, de Manhatte, dont ils recevoient des armes, continuoient leurs courſes & leurs brigandages; les Riviéres & les Lacs étoient infeſtés de leurs partis, & le commerce ne pouvoit plus ſe faire ſans de grands riſques.

On y lit encore les travaux & les progrès des Miſſionnaires, les peines & les traverſes qu'ils eſſuyérent de la part des Iroquois. C'eſt avec peine que nous ſupprimons le détail édifiant de leurs ſouffrances. Nous croyons cependant, pour rendre la juſtice qui eſt duë à la mémoire de ces hommes Apoſtoliques, & pour faire connoître la maniére dont ces barbares traitent leurs priſonniers, devoir rapporter un exemple des mauvais traitemens qu'en reçurent les PP. Jéſuites.

Le Pere Jogues fut la premiére victime de la fureur de ces barbares. A quinze ou vingt lieues au-deſſus de Quebec, ſon eſcorte fut attaquée par les Iroquois, il fut fait priſonnier avec dix-ſept Hurons & deux François; on le dépouilla ſur le champ, & on l'ac-

cabla de tant de coups de pierres & de bâtons, qu'on crut l'avoir assommé; il fut en effet un tems assez considérable sans connoissance. A peine avoit-il un peu repris ses esprits, qu'on lui arracha tous les ongles des mains, & qu'on lui coupa les deux index avec les dents. Les Iroquois se mirent en chemin pour retourner dans leurs Cantons. La marche dura quatre semaines. Les playes du P. Jogues, n'ayant point été pansées, les vers s'y mirent bientôt: il falloit pourtant marcher du matin au soir, sans avoir presque rien à manger. Il dit lui-même dans ses Mémoires, que sur la fin du voyage il fut jusqu'à trois fois vingt-quatre heures sans rien prendre. Après huit jours de marche, on rencontra un parti de deux cens Iroquois; on leur abandonna pendant quelque tems les prisonniers qu'ils traitérent avec une barbarie incroyable; enfin toute la troupe arriva dans un Village où l'on annonça aux Captifs qu'ils étoient destinés au feu, & on les traita avec tant d'inhumanité, qu'il ne leur resta pas sur le corps un endroit qui ne fût meurtri ou cicatrisé, ni aucun trait reconnoissable au visage. Après qu'ils eurent essuyé la premiére fureur des femmes & des enfans, on les fit monter sur

une

une eſpèce de Théâtre, & pour ſignal on donna aux trois François quelques coups de fouet ſur les épaules, enſuite un vieillard s'approcha du P. Jogues, & ordonna à une eſclave Algonquine de lui couper le pouce de la main droite. Cette femme étant Chrétienne voulut s'en diſpenſer, mais preſſée par les menaces du Vieillard elle obéit, & la maniére tremblante dont elle s'y prit, fit plus ſouffrir le ſaint Homme, que ſi la cruauté eût conduit ſa main.

Les priſonniers demeurérent ſur ce Théâtre un jour & demi, environnés de barbares, à qui on avoit tout permis contre eux, excepté de les faire mourir. On les mena enſuite à un ſecond Village, où ils reçurent encore des coups de bâton. Le P. Jogues ne pouvant ſupporter la nudité où on l'avoit réduit, demanda de quoi ſe couvrir; on lui apporta l'enveloppe d'un ballot, mais comme toute la peau de ſon corps étoit levée, cette toile rude & toute ſémée de brins de paille, lui cauſa des douleurs ſi aigues qu'il fut bientôt contraint de la jetter.

On ne peut exprimer ce que ces Captifs eſſuyérent dans ce ſecond Village de mauvais traitemens & d'indi-

gnités, ſur tout de la part des enfans, & cela dura deux jours, ſans que l'on ſongeât à leur donner à manger. La nuit on les lioit tous enſemble dans une cabanne, où la douleur & la faim ne leur permettoit pas de dormir. Ils ne furent guères moins iuhumainement traités dans un troiſième Village. Enfin après ſept ſemaines d'un martyre contiuuel, on leur déclara qu'ils ne mourroient point. Ils furent diſtribués à différens Maîtres, & condamnés à un dur eſclavage. Le P. Jogues ainſi fruſtré de l'eſpérance du martyre, ne ſongea plus qu'à ſanctifier ſes chaînes, & à rendre ſa captivité utile à ceux qui lui avoient fait tant de maux.

L'année ſuivante il y trouva moyen de s'échapper, & repaſſa en France. La Reine mere le voulut voir, & lui fit un accueil digne de ſa piété. Le Pape, à qui il demanda la permiſſion de dire la Meſſe avec ſes mains mutilées, répondit qu'il ne ſeroit pas juſte de refuſer à un martyr de J. C. de boire le ſang de J. C. Le ſaint Miſſionnaire ne voulut pas reſter en France, où il ne recevoit que des applaudiſſemens, il retourna au Canada avec les premiers Vaiſſeaux qui firent voile pour Quebec. Il y trouva les affaires dans un état bien triſte. Ses chers Hurons étoient

étoient de toutes parts en proie aux Iroquois, & depuis quelque tems on ne recevoit plus à Quebec aucune nouvelle de leur pays, qui n'annonçât ou la défaite d'un parti, ou la deſtruction d'une Bourgade; le nombre des Chrétiens y croiſſoit néanmoins tous les jours, & leur foi ſe fortifioit dans ces adverſités. Il y en eut même pluſieurs animés de l'eſprit Apoſtolique. Trois entreprirent de prêcher l'Evangile à une Nation où les Miſſionnaires à cauſe de leur petit nombre, ne pouvoient pas faire un long ſéjour, & ils y eurent un ſuccès au-delà de leurs eſpérances.

Les Algonquins embraſſérent auſſi la Religion Chrétienne. Le P. Vimond ayant converti leur Chef, ſa converſion engagea une partie de la Nation à ſuivre ſon exemple, & peu à peu le nombre des Chrétiens y ſurpaſſa celui des Infidèles.

Au milieu de ces progrès, & des conſolations que les Miſſionnaires recevoient des conquêtes qu'ils faiſoient à J. C. il leur vint un ſujet d'affliction, d'où ils devoient le moins en attendre. On répandit en France des calomnies contre eux, & ils ſe virent dans la néceſſité de faire des apologies pour juſtifier leur conduite, & perſuader au

Public que ce n'étoit pas le commerce qui les retenoit dans le centre de la Barbarie, exposés à toutes sortes de dangers. La Compagnie des cent Associés étant la plus intéressée à empêcher le trafic qu'on imputoit aux Jésuites & le plus à portée de sçavoir ce qui en étoit, par le moyen de ses Commis, jugea qu'il étoit de son devoir de justifier les accusés, & elle le fit par une déclaration authentique.

Les Iroquois, quoique déterminés, à ce qu'il sembloit, à pousser la guerre à toute outrance contre nous & nos Alliés, ne laissoient pas de montrer de tems en tems quelques dispositions à la paix. Le Chevalier de Montmagny qui la désiroit avec ardeur, saisit une occasion où les Hurons avoient fait quelques prisonniers sur les Iroquois. Il donna la liberté à un de ces Captifs; les Iroquois de leur côté, pour montrer combien ils étoient disposés à la paix, renvoyérent un jeune François qu'ils avoient pris avec le P. Jogues, ils le firent accompagner du prisonnier qu'on leur avoit rendu, & de Députés des Cantons munis de pleins-pouvoirs. Ils arrivérent tous aux trois Riviéres. Le Gouverneur Général s'y rendit avec le Pere Vimond; il les régala, & leur donna audience dans la place du Fort,

Fort, assis dans un fauteuil, ayant à ses côtés M. de Chamflour, Gouverneur des trois Rivières, & le Pere Vimond, & sur les aîles plusieurs Officiers & les principaux habitans de la Colonie Les Députés Iroquois étoient à ses pieds assis sur une natte, ils avoient choisi cette place pour lui marquer plus de respect, & ne l'appellérent jamais autrement que leur pere: tout le milieu de la place étoit vuide, afin que les Ambassadeurs pussent faire sans embarras, les démonstrations extérieures, & les mouvemens dont ils ont coutume d'accompagner leurs harangues.

Ces sortes d'actions sont des espèces de Comédies où l'on exprime par des gestes & des maniéres assez bouffonnes des choses très-sensées.

Les Iroquois avoient apporté dix-sept colliers, qui marquoient autant d'articles sur lesquels ils avoient à traiter. Chacun étant placé, l'Orateur des Cantons se leva, prit un collier, & le présentant au Gouverneur Général, il lui dit: „ Ononthio, * prête l'oreille „ à

* Ononthio en Langues Huronne & Iroquoise, signifie grande Montagne, c'est ainsi qu'on leur avoit dit que se nommoit M. de Montmagny; ils appellérent toujours de ce nom

„ à ma voix tous les Iroquois parlent
„ par ma bouche: mon cœur n'a point
„ de mauvais ſentimens, toutes mes
„ intentions ſont droites. Nous vou-
„ lons oublier toutes nos chanſons de
„ guerre, & leur ſubſtituer des chants
„ d'allégreſſe." Auſſitôt il ſe mit à chanter; ſes Collègues marquant la meſure avec leur *hé* qu'ils tiroient en cadence du fond de leur poitrine, & tout en chantant il ſe promenoit à grands pas, & geſticuloit d'une manière aſſez comique; il regardoit ſouvent le Ciel, & ſe frottoit les bras comme pour ſe préparer à la lutte.

Il préſenta ainſi ſes colliers l'un après l'autre, chacun ayant ſa ſignification particuliére. L'un applaniſſoit les chemins, l'autre rendoit la riviére calme, un autre enterroit les haches, il y en avoit pour faire entendre qu'on ſe viſiteroit déſormais ſans crainte & ſans défiance, les feſtins qu'on ſe feroit mutuellement, l'alliance entre toutes les Nations, les remercimens pour la délivrance des derniers Captifs Iroquois. Chacun de ces articles étoit exprimé par un collier, & l'Orateur accompagnoit ſon Diſcours de geſtes ſi ex-

nom les Gouverneurs Généraux, & le Roi de France le grand Ononthio.

expreſſifs, que ſon action auroit rendu ſenſible tout ce qu'il vouloit dire quand il n'eût point parlé. Ce qui ſurprit davantage, fut qu'il joua ſon perſonnage pendant trois heures, ſans en paroître plus échauffé. La ſéance ſe termina par une fête qui ſe paſſa en chants, en danſes & en feſtins.

Deux jours après, le Chevalier de Montmagny répondit aux Iroquois, & leur fit autant de préſens qu'ils avoient apporté de Colliers. Le Chef des Algonquins fit auſſi ſon préſent & leur dit: „ Voilà une pierre que je mets „ ſur la ſépulture de ceux qui ſont „ morts pendant la guerre, afin que „ perſonne ne s'aviſe d'aller remuer „ leurs os, & qu'on ne ſonge point „ à les venger." On termina cette ſéance par trois coups de Canon. Le Supérieur des Jéſuites régala les Ambaſſadeurs qui lui dirent les plus belles choſes de monde. Car la bonne chere, dit le P. C, rend les Sauvages fort éloquens, & il n'eſt point d'éloge à quoi on ne doive s'attendre quand on leur donne un bon repas. Ces louanges coutent peu. il ne faut pas ſe mettre beaucoup en frais pour contenter des gens à qui tout eſt bon.

Le lendemain les Députés reprirent le chemin de leur pays, & la paix ainſi

conclue tout paroiſſoit calme. L'hyver ſuivant on vit ce qu'on n'avoit point encore vu depuis l'arrivée des François en Canada, les Iroquois, les Hurons, & les Algonquins mêlés enſemble, chaſſer auſſi paiſiblement que s'ils euſſent été d'une même Nation. Les Miſſionnaires profitérent de cette bonne intelligence pour avancer leurs travaux Apoſtoliques. Le P. Breſſani Jéſuite Romain, qui avoit été traité par les Iroquois de la même maniére que le P. Jogues, partit avec le P. Poncet, pour retourner aux Hurons; mais cette paix ne dura guères, les hoſtilités recommencérent bientôt de la part des Iroquois, contre les Hurons; & le P. Jogues, qui étoit retourné chez ces premiers pour prêcher l'Evangile qu'il leur avoit déja annoncé durant ſa captivité, y conſomma ſon ſacrifice, & y obtint la Couronne du martyre, qu'il avoit recherchée avec tant d'ardeur.

Ces guerres continuelles nuiſoient non ſeulement à la propagation de la Foi, mais elles empêchoient l'affermiſſement de la Colonie, & tout étoit dans l'inaction faute de ſecours. Les affaires étant en cet état en 1647, le Chevalier de Montmagny reçut ordre de remettre ſon Gouvernement à M. Daillebouſt qui commandoit depuis quel-

quelque tems aux trois Riviéres. La Cour prit alors la réſolution de ne pas laiſſer en place les Gouverneurs des Colonies plus de trois ans.

Principes de la PHILOSOPHIE MORALE, *ou Eſſai de M. S. ſur le Mérite & la Vertu.* A Amſterdam, chez *Zacharie Chatelain*, 1745, *in* 12, 297. *pages.*

SECOND EXTRAIT.

ON a vu dans la premiére Partie de cet Ouvrage, dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois de Septembre, quelles influences la Religion a ſur la Vertu; l'objet de la ſeconde Partie eſt de prouver que le vrai bonheur de l'homme conſiſte dans la Vertu, & que le Vice ne peut manquer de faire ſon malheur.

Pour établir cette vérité, l'Auteur rappelle à l'eſprit des Lecteurs la définition de la Vertu morale qu'il a donnée dans le premier Livre: & il montre qu'il ne faut point chercher le bonheur de la Créature ailleurs que dans les mêmes qualités, qui la rendent vertueuſe. Ayant découvert que celui-là ſeul mérite le nom de vertueux, dont tous les penchans, en un mot

mot toutes les diſpoſitions d'eſprit & de cœur ſont conformes au bien général de ſon eſpèce ; il prouve que le bonheur ne peut auſſi ſe trouver que dans cette œconomie des affections, dans ce juſte tempérament entre les paſſions & dans cette conformité des penchans au bien général & particulier, qui conſtituent l'intégrité, la juſtice & la bonté naturelle. Pour donner à cet Eſſai toute l'évidence dont il eſt ſuſceptible, il entre dans les plus grands détails ſur les effets de nos affections, il calcule les biens & les avantages actuels de la Vertu, & il eſtime par voie d'addition & de ſouſtraction toutes les circonſtances, qui augmentent ou diminuent la ſource de nos plaiſirs. Il démontre que les paſſions qui rendent l'homme vicieux, ſont pour lui autant de tourmens ; que toute action mauvaiſe eſt accompagnée de remords, que la deſtruction des affections ſociales, l'affoibliſſement des plaiſirs intellectuels, & la connoiſſance intérieure qu'on ne mérite point ces plaiſirs, ſont des ſuites néceſſaires de la dépravation ; d'où il conclut que le méchant n'a ni en réalité ni en imagination le bonheur d'être aimé des autres, ni celui de partager leurs plaiſirs ; c'eſt-à dire, que la ſource la plus

fécon-

féconde de nos joies eſt fermée pour lui.

Voilà en général ce que l'Auteur a exécuté dans cette ſeconde Partie de ſon Ouvrage. Avant que d'entrer en matiére, il diſtingue trois ſortes d'affections dans la Créature: „Il y a, dit-„ il, en chaque homme des inclina-„ tions favorables au bien général de „ ſon eſpèce; il y a auſſi des penchans „ dirigés à ſon bien particulier; & en „ troiſiéme lieu, il ſe trouve quelque-„ fois dans l'homme des affections qui „ ne tendent ni au bien général de ſon „ eſpèce ni à ſes intérêts particuliers, „ qui même ſont oppoſées à ſon bien „ privé, & que par cette raiſon on ap-„ pellera affections dénaturées."

Quant aux deux premiéres eſpèces d'affections, l'Auteur obſerve, „ qu'il „ arrive aſſez ſouvent que l'homme „ combattu par ces différentes affec-„ tions, ſe trouve dans le cas de croi-„ ſer & de contredire les unes pour fa-„ voriſer & ſuivre les autres. Ce qui „ pourroit donner lieu de croire, a-„ joute-t-il, qu'il y a une oppoſition „ abſolue entre elles, & de préſumer „ que s'attacher au bien général de „ ſon eſpèce en écoutant les unes, „ c'eſt fermer l'oreille aux autres, & „ renoncer à ſon intérêt particulier.

„ Nous

„ Nous convenons, pourſuit-il, que
„ toute affection ſociale, telle que la
„ commiſération, l'amitié, la recon-
„ noiſſance & les autres inclinations
„ libérales & généreuſes, ne ſubſiſte
„ & ne s'étend qu'aux dépens des paſ-
„ ſions intéreſſées, que les premiéres
„ nous diviſent d'avec nous-mêmes,
„ & nous ferment les yeux ſur nos ai-
„ ſes & notre ſalut particulier. Il
„ ſemble donc que pour être parfaite-
„ ment à ſoi, & tendre à ſon intérêt
„ avec toute la vigueur poſſible, on
„ n'auroit rien de mieux à faire pour
„ ſon propre bonheur, que de déra-
„ ciner ſans ménagement, toute cette
„ ſuite d'affections ſociales, & de trai-
„ ter la bonté, la douceur, la commi-
„ ſération, l'affabilité & leurs ſembla-
„ bles, comme des extravagances d'i-
„ magination, ou des foibleſſes de la
„ nature."

En conſéquence de ces idées ſinguliéres, il faudroit avouer que dans chaque Syſtême de Créature, l'intérêt de l'individu eſt contradictoire à l'intérêt général, & que le bien de la Nature dans le particulier eſt incompatible avec celui de la commune nature. Etrange conſtitution! s'écrie l'Auteur, dans laquelle il y auroit certainement un déſordre & des bizarreries que nous n'ap-

n'appercevons pas dans le reſte de l'Univers. L'Auteur entreprend de montrer l'abſurdité de cette hypothèſe & il prouve:

1°. Que le principal moyen d'être bien avec ſoi-même, & par conſéquent d'être heureux, c'eſt d'avoir les affections ſociales entiéres & énergiques, & que manquer de ces affections ou de les avoir défectueuſes, c'eſt être malheureux.

2°. Que c'eſt un malheur que d'avoir les affections privées trop énergiques, & par conſéquent au-deſſus de la ſubordination, dans laquelle elles doivent être, par rapport aux affections ſociales.

3°. Que d'être pourvu d'affections dénaturées ou de ces penchans, qui ne tendent ni au bien particulier de la Créature, ni à l'intérêt général de ſon eſpèce, c'eſt le comble de la miſère.

Au reſte, lorſque l'Auteur aſſure que l'économie des affections ſociales fait le bonheur temporel, ce n'eſt qu'autant que la Créature peut être heureuſe en ce monde. Il ne prétend rien prouver de contraire à l'expérience, qui ne nous apprend que trop bien, que les orages paſſagers qui troublent l'homme le plus heureux, ſont pour le moins auſſi fréquens que les fautes légè-

légères qui échappent à l'homme le plus juſte. Il ſçait qu'il n'eſt point d'ame qui ne ſente le vuide de ſon état actuel, & qui n'aſpire à des biens, qui ſont au-deſſus de ſa condition préſente. D'où il conclut que s'il eſt vrai qu'il y ait du bonheur attaché à la pratique de la Vertu, comme il ſe propoſe de le démontrer, il n'eſt pas moins vrai que la Créature ne peut jouïr d'une félicité proportionnée à ſes déſirs, d'un bonheur qui la rempliſſe, d'un repos immuable, que dans le ſein de la Divinité.

Avant de prouver que le principal moyen d'être heureux, c'eſt d'avoir les affections ſociales & que manquer de ces penchans, c'eſt être malheureux, l'Auteur diſtingne les plaiſirs & les ſatisfactions qui font le bonheur de la Créature en plaiſirs du corps, & en ſatisfactions de l'eſprit On ne peut diſconvenir, dit-il, que les ſatisfactions de l'eſprit ne ſoient préférables aux plaiſirs du corps. Si on en doutoit, on pourroit le prouver de cette maniére. Toutes les fois que l'eſprit a conçu une haute opinion du mérite d'une action, & que cet objet a fait toute ſon impreſſion, il n'y a ni terreurs, ni promeſſes, ni peines, ni plaiſirs du corps capables de l'arrêter. Au contraire, le moindre nuage d'eſprit, le plus léger chagrin, un petit contre-tems empoi-

poiſonnent & anéantiſſent les plaiſirs du corps; & cela, lorſque placé d'ailleurs dans les circonſtances les plus avantageuſes, au centre de tout ce qui peut exciter & entretenir l'enchantement des Sens, on eſt ſur le point de s'y abandonner. C'eſt en vain qu'on eſſayeroit de les rappeller. Tant que l'eſprit ſera dans la même aſſiette, les efforts ou ſeront inutiles, ou ne produiront qu'impatience & dégoût.

Ayant prouvé que les ſatisfactions de l'eſprit ſont ſupérieures aux plaiſirs du corps, l'Auteur tire de-là cette conſéquence; ſçavoir, que tout ce qui peut produire dans un Etre intelligent, une ſucceſſion conſtante de plaiſirs intellectuels, importe plus à ſon bonheur, que ce que lui offriroit une pareille chaîne de plaiſirs corporels. Or les ſatisfactions intellectuelles, ajoute-t-il, conſiſtent ou dans l'exercice même des affections ſociales, ou découlent de cet exercice en qualités d'effets. Pour montrer que l'exercice des affections ſociales eſt la ſource des plus grands plaiſirs de la Créature, il en appelle au ſentiment intérieur de ceux qui ont éprouvé quelle eſt la condition de l'eſprit ſous l'empire de l'amitié, de la reconnoiſſance, de la bonté, de la commiſération, de la généroſité & des autres af-

affections ſociales. Celui, dit-il, qui a quelques ſentimens naturels, n'ignore point quelle eſt la douceur de ces penchans généreux. La différence que nous trouvons tous tant que nous ſommes entre la ſolitude & la compagnie, entre la compagnie d'un homme qui nous eſt indifférent, ou celle d'un ami; & la liaiſon de preſque tous nos plaiſirs avec le commerce de nos ſemblables, ſuffiſent pour nous convaincre de la ſupériorité des plaiſirs qui naiſſent des affections ſociales ſur ceux qui viennent des ſenſations. L'Auteur rapporte pluſieurs autres preuves de cette vérité; il montre même que les ſatisfactions intellectuelles qui viennent des affections ſociales, ſont indépendantes de la ſanté, de l'aiſance, de la gayeté, & de tous les avantages de la fortune & de la proſpérité.

„ Si dans les périls, dit-il, les craintes, les chagrins, les pertes, les infirmités, on conſerve les affections ſociales, le bonheur eſt en ſûreté. Les coups, qui frapent la Vertu, ne détruiſent point le contentement qui l'accompagne. Je dis plus: c'eſt une beauté, qui a quelque choſe de plus doux & de plus touchant dans la triſteſſe & dans les larmes, qu'au milieu des plaiſirs. Sa mélancolie a des charmes particuliers: ce n'eſt

„ que

„ que dans l'adverſité qu'elle s'aban-
„ donne à ces épanchemens ſi tendres
„ & ſi conſolans. La Vertu ne paroît
„ avec toute ſa ſplendeur, que dans la
„ tempête & ſous le nuage. Les affec-
„ tions ſociales ne montrent toute leur
„ valeur que dans les grandes afflictions.
„ Celui qui ſçait nous intéreſſer au deſ-
„ tin du Mérite & de la Vertu; nous at-
„ tendrir ſur le ſort des bons, & ſoulever
„ en leur faveur tout ce que nous avons
„ d'humanité: celui-là, dis-je, nous jet-
„ te dans un raviſſement, & nous procu-
„ re une ſatisfaction d'eſprit & de cœur,
„ ſupérieure à tout ce que les Sens &
„ les appetits cauſent de plaiſirs."

L'Auteur conclut de-là, que l'exercice actuel des affections ſociales eſt une ſource de voluptés intellectuelles: il démontre enſuite, qu'elles dérivent encore de cet exercice en qualité d'effets. Il remarque d'abord que le but des affections ſociales, relativement à l'eſprit, c'eſt de communiquer aux autres les plaiſirs qu'on reſſent, de partager ceux dont ils jouïſſent, & de ſe flater de leur eſtime & de leur approbation. Comme la ſatisfaction, que l'on a à communiquer ſes plaiſirs ne peut être ignorée que d'une Créature totalement dépravée, il ne s'arrête point à la prouver; il paſſe à la ſatisfaction de par-

partager le bonheur des autres, & de le reſſentir avec eux, & il obſerve que les plaiſirs de participation ſont ſi fréquens & ſi doux, qu'en parcourant de bonne foi tous les quarts d'heures amuſans de la vie, on conviendra que ces plaiſirs en ont rempli la plus grande & la plus délicieuſe partie.

Quant au témoignage qu'on ſe rend à ſoi même de mériter l'eſtime & l'amitié de ſes ſemblables, rien ne contribue davantage à la ſatisfaction de l'eſprit & au bonheur de ceux même, à qui l'on donne le nom de voluptueux dans la ſignification la plus vile. Les Créatures qui ſe piquent le moins de bien mériter de leur eſpèce, font parade dans l'occaſion d'un caractère droit & moral. Le brigand, le voleur de grands chemins, l'infracteur déclaré des Loix de la Société à un compagnon, une Société de gens de ſon eſpèce, une troupe de ſcélérats comme lui, dont les ſuccès le réjouïſſent, à qui il fait part de ſes proſpérités, qu'il traite d'amis, & dont il épouſe les intérêts comme les ſiens propres. Quel homme au monde eſt inſenſible aux careſſes & à la louange de ſes connoiſſances intimes? Les applaudiſſemens de l'amitié n'influent-ils pas ſur toute notre conduite? En un mot ſi les plaiſirs

d'autres choſes, on pourroit aſſurer que ces deux ſources, la participation au bonheur des autres, & le déſir de leur eſtime, fourniſſent au moins neuf dixiémes de tout ce que nous en goûtons dans la vie. De ſorte que de la ſomme entiére de nos joies, il en reſteroit à peine un dixiéme qui ne découlât point de l'affection ſociale, & qui ne dépendît pas immédiatement de nos inclinations naturelles.

Mais afin que l'affection ſociale puiſſe produire en nous ces grands effets, il faut qu'elle ſoit entiére, complette & énergique. On ne doit pas attendre ces plaiſirs & ces ſatisfactions de l'eſprit d'un penchant tronqué, & d'une affection rétrecie, de ces inclinations volages, que la caprice fait éclore, & qui entraînent l'ame de l'amour à l'indifférence, & de l'indifférence à l'averſion. Cette viciſſitude continuelle de penchans légers, doit produire un effet tout contraire; elle doit tenir l'ame dans des troubles interminables, la priver peu à peu des plaiſirs de l'amitié, & la conduire enfin à une haine parfaite du Genre humain. L'Auteur inſiſte à marquer les divers effets d'une affection ſociale entiére, ou rétrecie, & il ſe ſert toujours des termes de l'art. „ Mais de peur, dit-il, qu'on ne re-

„ lègue dans l'Ecole ces raiſonnemens „ hériſſés de phraſes & de termes qui „ ne ſont pas du commun uſage, & „ qu'une partie de cet Eſſai ne demeu„ re ſans fruit pour les gens du mon„ de, je vais eſſayer de démontrer les „ mêmes vérités d'une maniére plus „ familiére." Il dit que, ſi on examine la nature de nos plaiſirs, ſoit qu'on les obſerve dans la retraite, dans l'étude & dans la contemplation, ſoit qu'on les conſidère dans les réjouïſſances publiques, dans les parties amuſantes & d'autres divertiſſemens ſemblables, on conviendra qu'ils ſuppoſent eſſentiellement un eſprit libre d'inquiétudes, d'aigreur & de dégoût, & une ame tranquille, ſatisfaite d'elle-même, & capable d'enviſager ſa condition propre ſans chagrin. Il montre enſuite que cette diſpoſition d'eſprit & de cœur, ſi néceſſaire à la jouïſſence des plaiſirs eſt une ſuite de l'œconomie des affections.

„ Quant au tempérament, nous ſça„ vons, dit-il, par expérience qu'il „ n'y a point de fortune ſi brillante, „ de proſpérité ſi ſuivie, d'état ſi par„ fait, que l'inclination & les déſirs „ ne puiſſent corrompre, & dont l'hu„ meur & les caprices n'épuiſaſſent „ bientôt les reſſources; les appetits „ déſordonnés ſément la vie d'épines;

„ les

„ les passions effrenées sont troublées „ dans leurs cours, par une infinité d'ob- „ stacles, quelquefois impossibles, mais „ toujours pénibles à surmonter. Les „ chagrins naissent sous les pas de „ qui vit au hazard. Le dessein pris „ de satisfaire à toutes ses fantaisies, „ est un fond inépuisable de peines & „ de troubles. Mais sans ces incon- „ véniens qui ne sont pas généraux, „ les lassitudes, la mésaisance, l'em- „ barras des filtrations, l'engorgement „ des liqueurs, le dérangement des „ esprits animaux, & toutes ces in- „ commodités accidentelles dont les „ corps les mieux constitués ne sont „ pas exempts, ne suffisent-elles pas „ pour engendrer la mauvaise humeur „ & le dégoût? Et ces vices ne de- „ viendront-ils pas habituels, si on „ n'écarte leur influence, ou si l'on „ n'arrête leur progrès dans le tempé- „ rament?"

L'Auteur fait voir ensuite que l'exercice des affections sociales est l'émétique du dégoût, & le contrepoison de la mauvaise humeur; il se fonde sur ce que la Créature, quand elle prend le parti de vouloir se guérir de ces maladies de tempérament, a recours aux plaisirs de la société; qu'elle se prête au commerce de ses sembla-

bles, & ne trouve de ſoulagement à ſa triſteſſe & à ſes aigreurs que dans les diſtractions & les amuſemens de la Compagnie.

Il en dit autant de la tranquillité de l'eſprit ſi néceſſaire au bonheur de cette vie; il fait voir quelles reſſources on trouve dans l'œconomie des affections ſociales pour calmer les inquiétudes, & pour diſſiper les troubles d'une conſcience agitée, ſoit par le ſentiment intérieur d'une action injuſte, ou d'une conduite odieuſe à ſes ſemblables, ſoit par le ſouvenir d'une action extravagante, ou d'une conduite préjudiciable à ſes intérêts & à ſon bonheur.

Après avoir montré que les plaiſirs intellectuels, en quoi conſiſte la meilleure partie de notre félicité, découlent de l'intégrité des affections ſociales; il traite des plaiſirs du corps & des ſens, & il fait ſentir que c'eſt bien peu de choſe, & que c'eſt une foible ſatisfaction, ſi les affections ſociales ne la relevent & ne l'animent. D'où il conclut, qu'il eſt donc vrai que le grand & principal moyen d'être bien avec ſoi, c'eſt d'avoir les affections ſociales, & que manquer de ces penchans, c'eſt être miſérable. C'eſt la premiére propoſition que l'Auteur s'étoit propoſé de démontrer. Il

Il prouve enſuite que la violence des paſſions ou des affections privées, rend la Créature malheureuſe; & il remarque d'abord que toutes les paſſions relatives à l'intérêt particulier de la Créature ſe réduiſent à celles-ci: l'amour de la vie, le reſſentiment des injures, l'amour des femmes & des autres plaiſirs des ſens, le déſir des commodités de la vie, l'émulation ou l'amour de la gloire & des applaudiſſemens, l'*indolence* ou l'amour des aiſes & du *repos*. C'eſt dans ces penchans *relatifs* au ſyſtême individuel que conſiſtent l'intérêt & l'amour propre.

Ces affections modérées & retenues dans de certaines bornes, ne ſont par elles-mêmes ni injurieuſes à la Société, ni contraires à la Vertu morale. C'eſt leur excès qui les rend vicieuſes. Eſtimer la vie plus qu'elle ne vaut, c'eſt être lâche. Reſſentir trop vivement une injure, c'eſt être vindicatif. Aimer le ſexe & les autres plaiſirs des ſens avec excès, c'eſt être luxurieux. Pourſuivre avec avidité les richeſſes, c'eſt être avare. Languir dans l'aiſance & s'abandonner ſans réſerve au repos, c'eſt être pareſſeux. Voilà, dit l'Auteur, où les paſſions privées deviennent nuiſibles au bien général; & c'eſt auſſi dans ce dégré d'*intenſité*,

qu'elles ſont pernicieuſes à la Créature elle-même.

Il parcourt enſuite chacune de ces paſſions en particulier; & il montre, comment elles deviennent les ſources de notre malheur, lorſqu'elles ſont portées à un certain excès. Voici ce qu'il dit ſur l'amour de la vie. „ Si „ quelqu'affection privée pouvoit ba„ lancer les penchans généraux, ſans „ préjudicier au bonheur particulier de „ la Créature, ce ſeroit ſans contre„ dit l'amour de la vie. Qui croiroit „ cependant qu'il n'y en a aucune, „ dont l'excès produiſe de ſi grands „ déſordres, & ſoit plus fatal à la fé„ licité. Que la vie ſoit quelquefois „ un malheur, c'eſt un fait généralement avoué. Quand une Créature „ eſt réduite à déſirer ſincérement la „ mort, c'eſt la traiter avec rigueur, „ que de lui commander de vivre..... „ Or puiſque la néceſſité de vivre eſt „ quelquefois un malheur; puiſque les „ infirmités de la vieilleſſe rendent „ communément la vie importune, „ puiſqu'à tout âge, c'eſt un bien que „ la Créature eſt ſujette à ſurfaire, & „ à conſerver à plus haut prix qu'il „ ne vaut; il eſt évident que l'amour „ de la vie ou l'horreur de la mort „ peut l'écarter de ſes vrais intérêts,

„ &

„ & la contraindre par ſon excès à „ devenir la plus cruelle ennemie d'elle-même. Quand les ſuites de cette paſſion ne ſeroient pas ſi fâcheuſes, il faudroit toujours convenir „ qu'elle eſt pernicieuſe en elle-même, „ ſi c'eſt un malheur que d'être lâche, „ & ſi rien n'eſt plus triſte que d'être „ agité par ces ſpectres & ces horreurs, qui ſuivent par-tout ceux qui „ redoutent la mort..... Mais ſi l'on „ ajoute à tous ces inconvéniens les „ foibleſſes occaſionnées, & les baſſeſſes exigées par un amour exceſſif „ de la vie; ſi l'on met en compte „ toutes ces actions, ſur leſquelles on „ ne revient jamais qu'avec chagrin, „ quand on les a commiſes; & qu'on „ ne manque jamais de commettre „ quand on eſt lâche; ſi l'on conſidére la triſte néceſſité de ſortir perpétuellement de ſon aſſiette naturelle, & de paſſer de perpléxité en perpléxité, il n'y aura point de Créature aſſez vile pour trouver quelque „ ſatisfaction à vivre à ce prix."

Quant à ces paſſions qui ne tendent ni au bien général ni à l'intérêt particulier, & qui ne ſont ni avantageuſes à la Société ni à la Créature, leur oppoſition aux affections ſociales & par conſéquent au

bonheur eſt ſi marquée, qu'il eſt inutile de les traiter en détail.

L'Auteur termine cet Eſſai, par une courte récapitulation des vérités qu'il a établies; „ puiſqu'en ſuivant, dit-il, „ les idées reçues de dépravation & „ de vice, on ne peut être méchant „ & dépravé que,

Par l'abſence ou la foibleſſe des affections générales;

Par la violence des inclinations privées,

Ou par la préſence des affections dénaturées.

Si ces trois états ſont pernicieux à la Créature, & contraires à ſa félicité préſente; être méchant & dépravé, c'eſt être malheureux. L'homme ne peut donc être heureux que par la Vertu, & que malheureux ſans elle. La Vertu eſt donc le bien, le Vice eſt donc le mal de la Société & de chaque Membre qui la compoſe.

Ce ſujet avoit déja été traité par un grand nombre de Philoſophes, mais l'on peut dire, à l'honneur de celui qui a compoſé cet Eſſai, qu'aucun n'avoit encore ſi bien approfondi cette matiére & ne l'avoit rangée dans un ſi bel ordre. Cet Ouvrage eſt ſurtout recommendable par la ſagacité avec

vec laquelle l'Auteur a ſçu faire l'anatomie de l'ame, & par le détail de tous ſes ſentimens, eu égard aux différentes ſituations où elle ſe trouve, & aux divers objets qui les occaſionnent.

JOH. GEORGII WACHTERI Archæologia Nummaria, continens præcognita nobiliſſimæ Artis, quæ Nummos antiquos interpretatur.

C'EST-A-DIRE, *Recherches ſur l'origine des Monnoies, pour ſervir d'introduction à la connoiſſance des Médailles, par* JEAN-GEORGE WACHTER *in*-4°. *de* 150 *pages*, à Leipſig, de l'Imprimerie de Breitkopf, 1740.

L'INTERRUPTION du commerce avec une partie conſidérable des Pays étrangers, ne nous permet pas toujours de recevoir d'aſſez bonne heure les Livres qui s'y impriment, pour en faire l'extrait dans leur nouveauté. En voici un que nous nous étions contentés d'annoncer dans les Nouvelles Littéraires du mois d'Octobre 1740, & dont nous avions ſeulement donné la Table des Chapitres dans celles du mois d'Août 1741.

M. Wachter s'eſt propoſé d'éclaircir par cet Ouvrage, ce qui a rapport aux

premiéres Monnoies qui ont eu cours parmi les Nations les plus connues, pour entretenir plus aiſément entr'elles une correſpondance convenable à leurs intérêts & à leurs beſoins.

Il traite d'abord de la nature, de la commodité & de l'incommodité des échanges, qui étoient à cet égard la ſeule reſſource des hommes des premiers ſiécles: de là il paſſe à cette ſorte de Monnoie qui ne conſiſtoit qu'en des maſſes de métal plus ou moins fortes, & que l'on ne prenoit qu'au poids; il recherche enſuite & le tems & le *lieu* où l'on a commencé à donner une forme déterminée à ces différentes pièces de métal, & à les charger d'une marque particuliére. C'eſt en ſuivant ce nouvel uſage dans ſes progrès, qu'il s'étend beaucoup ſur les plus anciennes Médailles Grèques, & que de celles-ci il vient à l'*As* Romain, ſur les diminutions duquel il propoſe diverſes conjectures qui terminent ſon Ouvrage.

L'Auteur paroît très-perſuadé que l'uſage de mettre une marque ſur la Monnoie ne s'eſt introduit que fort tard, même parmi les Nations policées, & il doute fort que les Grecs en euſſent au tems de la guerre de Troye, parce qu'Homère n'en fait aucune men-

mention, quoiqu'il parle d'armes, de boucliers, de vaſes & autres ouvrages d'or, d'argent & de bronze.

Les premiers Rois de Rome avoient auſſi déja eu pluſieurs guerres avec les Peuples voiſins, avant que d'avoir ſongé à faire frapper ces Monnoies de cuivre ſi connues ſous le nom d'As, & qui, tout informes qu'elles étoient, ont encore ſuffi pendant long tems aux beſoins de la République. Enfin, ſuivant *Tacite*, l'uſage de l'argent monnoyé n'a paſſé que fort tard des Romains aux Peuples de la Germanie.

Si on objecte à M. Wachter qu'avant ces différentes époques, & dans des lieux tout différens, il y avoit déja une grande correſpondance, des aſſociations même, & un commerce ouvert entre pluſieurs Nations, il répond que la voie des échanges ſuffiſoit pour l'entretenir; que les eſclaves, les troupeaux, les denrées, les métaux, & preſque toutes les productions de la nature, devenoient entre leurs mains une ſorte de Monnoie qui avoit partout un cours libre & néceſſaire, & que ſouvent les perſonnes attentives & tant ſoit peu intelligentes, tiroient un parti plus avantageux de cette Monnoie naturelle, qu'elles n'auroient pû faire de ces pièces de métal qui en

portent le nom abſolu. Il trouve qu'en Italie, la proportion de la valeur d'un Bœuf & de celle d'une Brébis, étoit comme d'un à dix, c'eſt-à dire, que dans les ventes & les achats un Bœuf valoit dix Brebis, ce qui, ſelon lui, a donné lieu d'établir dans la ſuite par degrés, le même rapport entre les Monnoies d'or & celles d'argent.

Après ces obſervations générales qui font l'objet des trois premiers Chapitres, l'Auteur examine dans le quatrième quels ſont les Peuples qui les premiers ont imaginé de mettre ſur le métal une marque diſtincte qui le rendît plus particuliérement monnoie. Les Egyptiens, les Lydiens, les habitans de la Theſſalie & ceux d'Athènes, s'en ſont glorifiés tour à tour, ſans ſe mettre en peine, & vraiſemblablement ſans être en état de le prouver. M. Wachter ſe croit mieux fondé à en faire honneur à Phidon qui régna d'abord dans Argos, & puis dans l'Iſle d'Ægine, l'an 885 avant Jeſus-Chriſt, & qui étoit frère de Caranus, premier Roi des Macédoniens. Il appuie ſon ſentiment ſur le témoignage de Strabon & d'Ælien, plus encore ſur celui des Marbres d'Arondel, & enfin ſur une Médaille d'argent du Cabinet du Roi de Pruſſe, qui repréſente d'un

cô-

côté un Bouclier Béotien ſans Légende, & de l'autre une eſpèce de vaſe ou coupe à deux anſes, au deſſus duquel eſt une grape de raiſin, & le mot ΦΙΔΟ. Laurent Beger qui le premier a fait graver cette Médaille, ne doute pas qu'elle n'ait été frappée du tems même du Roi dont elle porte le nom: Sperlingius & Spanheim s'étant élevés contre le ſentiment de Beger, André Schott ſon neveu crut devoir le fortifier par de nouvelles preuves, que M. Wachter a adoptées, & dont il donne le précis dans le cinquième Chapitre, en ajoutant que quelque parti que l'on prenne dans la diſpute, la Médaille en queſtion juſtifiera toujours que c'eſt à Phidon qu'il faut rapporter la premiére invention de la Monnoie: on pourroit cependant en tirer une conſéquence toute oppoſée, car outre que cette Médaille eſt d'un trop bon goût de gravure pour n'être qu'un eſſai en ce genre: ſi on ſuppoſe qu'elle eſt du tems même de Phidon, il ne s'enſuit pas qu'aucun autre Prince n'en ait frappé avant lui; & ſi elle n'eſt que d'un tems poſtérieur, comme il eſt très-naturel de le penſer, on ne peut pas ſeulement en conclure que Phidon ait fait frapper des Monnoies.

Celles de Lycurgue, Légiſlateur des

Spartiates, & celles d'Alyattes, Roi des Lydiens & pere de Créſus, font la matiére du ſixième Chapitre. A l'égard de Lycurgue, on dit communément qu'il proſcrivit de ſa République toute Monnoie d'or & d'argent, & qu'il n'y laiſſa un libre cours qu'à celles de fer: mais quand on prendroit cette expreſſion dans le ſens le plus rigide, il n'en réſulte pas, comme M. Wachter l'avoit avancé dans ſon quatrième Chapitre, qu'en comparant les anciens Auteurs avec les Monumens de la Gréce, Phidon ſoit le premier qui ait introduit l'uſage de la Monnoie, Lycurgue le ſecond, & Alyattes le troiſiéme; & il en réſulte encore moins qu'Alyattes ſoit le premier de l'Aſie qui ait fait frapper des Monnoies en or & en argent: on eſt tout ſurpris de voir la preuve qu'en donne l'Auteur; c'eſt une Médaille des plus incertaines, que M Spanheim a fait graver comme pouvant repréſenter un Roi de Lydie, & qui étant chargée au revers d'un Monogramme formé des deux lettres A & Δ, ou plus vraiſemblablement d'un Τ & d'un Λ, lui a paru déſigner le nom d'Atys, mais à qui M. Wachter fait auſſi gratuitement exprimer le nom d'Alyattes, quoique ce Monogramme n'ait pas plus de rapport à l'un qu'à l'autre.

Le

Le ſeptième Chapitre traite des Médailles de quelques Rois de Macédoine, tels qu'Amyntas, Archélaüs, Philippe & Alexandre; l'Auteur obſerve à ce ſujet que Philippe fut le premier qui ſur ſes Médailles ceignit ſa tête d'une couronne de laurier, & fit graver au revers le ſymbole des Victoires qu'il avoit remportées ſur ſes ennemis, ou même aux Jeux Olympiques, parce qu'elles ne l'avoient pas rendu moins célèbre. Il y ſoutient auſſi contre Spanheim que ce n'eſt point à l'imitation d'Alexandre que les ſucceſſeurs de ce Prince, firent entrer dans leur ornement de tête, des cornes de différens animaux, comme de taureaux, de beliers ou de bouts, & les raiſons qu'il en donne ſont plus recherchées que ſolides.

Aux Médailles des Rois de Macédoine, ſuccédent celles des anciennes Villes Gréques qui rempliſſent tout le huitième Chapitre. L'Auteur s'attache particuliérement à y prouver que les Médailles des Colonies ont ſouvent le même type que celles de leur Métropole, Syſtême ſi naturel & déja ſi bien établi, qu'il ſe contente de l'enrichir de quelques nouveaux exemples accompagnés de réflexions ſur l'origine & la transmigration de divers Peuples. Mais com-

comme en conſéquence de ce ſyſtême M. Spanheim a prétendu que toutes les Médailles des Villes Grèques, au revers deſquelles on voit un Minotaure, ont été fondées par les Crétois, M. Wachter combat ce ſentiment avec beaucoup de vivacité: il lui oppoſe en premier lieu que le Minotaure de Crète ne reſſemble point à celui des autres Villes; que le premier a le corps d'un homme joint à la tête d'un taureau, & le ſecond le corps de taureau joint à la tête d'un homme: il obſerve enſuite que ce ſecond Minotaure ſe trouve ſur les Médailles de Naples, de Capoue, & de pluſieurs autres Villes de la grande Grèce, qui n'avoient aucune ſorte d'affinité avec les Crétois, d'où il conclud que ce que ſon adverſaire a pris pour le monſtre de Crète, n'eſt qu'un ſymbole de l'Agriculture, à laquelle l'homme & le bœuf contribuent également, & n'eſt, s'il eſt permis de ſe ſervir de ſes termes, qu'une eſpèce d'abréviation de l'homme & du bœuf, ſi communément repréſentés ſur les Médailles des Colonies.

M. Wachter arrive enfin dans le neuviéme Chapitre, aux anciennes Monnoies Romaines. L'opinion la plus commune eſt qu'avant Servius Tullius, le commerce ſe faiſoit à Rome avec des

des pièces de cuivre presque brutes, qui n'avoient ni forme ni marque déterminée; que ce Prince fut le premier qui introduisit l'usage de la Monnoie; que l'As qu'il fit frapper avoit pour empreinte la figure d'un bœuf ou de quelqu'autre animal; que le poids de cette Monnoie étoit de douze onces, & que dans les payemens considérables, on pesoit le tout ensemble, pour éviter la longueur d'une pesée particuliére; c'est du moins ce qu'on recueille de quelques passages de Pline, celui des anciens qui a le mieux traité cette matiére, & qui, selon M. Wachter, n'a cessé d'être bien intelligible que par les transpositions & les autres fautes de Copistes qui ont altéré son texte: il se propose donc de le rétablir sur cet article dans toute sa pureté, & il emploie à une si heureuse restitution le dixiéme & dernier Chapitre de son Ouvrage.

Dans les passages dont il s'agit, Pline semble dire qu'en moins d'un siécle l'As a changé trois fois de valeur, & que du poids de douze onces auquel Servius Tullius l'avoit fixé, il fut successivement réduit à deux onces, puis à une once, & enfin à une demie once seulement. Notre Auteur se récrie sur des diminutions si fréquentes, si énormes

mes & ſi peu croyables ; il prétend qu'elles auroient été auſſi funeſtes à l'Etat que les guerres les plus ſanglantes ; & effrayé des dangers auxquels il paroît craindre que d'aveugles Commentateurs n'expoſent encore témérairement la République, il embraſſe l'opinion d'Alciat, qui, ſelon lui, n'eſt pas ſujette aux mêmes inconvéniens. Voici donc, s'il en faut croire M. Wachter, l'explication qu'on doit donner à ces paſſages.

„ Vers la fin du cinquième ſiècle de „ la fondation de Rome, la Républi- „ que ne pouvant ſoutenir les dépen- „ ſes de la premiére guerre Punique, „ elle eut recours à une augmentation „ de Monnoie. L'As qui étoit au- „ paravant du poids d'une livre, fut „ réduit à dix onces, & il fut nommé „ ſextantaire, *ſextantarius*, parce qu'il „ avoit été diminué de deux onces, „ ou d'un ſextanx, & par cette réduc- „ tion, la République gagna, non cinq „ parties de l'As, comme portent preſ- „ que tous nos Imprimés, *quinque par- „ tes factæ lucri*, mais une cinquième „ partie ſeulement, *quinta parte facta „ lucri*, comme on le trouve dans d'au- „ tres éditions, & dans pluſieurs Ma- „ nuſcrits.

„ Après la bataille de Cannes on „ frap-

„ frappa des As qui n'avoient plus que „ neuf onces, & Pline les appelle *unciales*, parce qu'ils avoient une once „ de moins que les précédens. Par „ cette seconde réduction, la Répu„ blique ne fit que la moitié du gain „ qu'elle avoit fait par la premiére, „ & c'est, selon M. Wachter, le vé„ ritable sens de cet endroit de Pline, „ *Respublica dimidium lucrata est.*

„ Enfin, l'an de Rome 575, la Loi „ Papiria retrancha encore de l'As une „ once & demie, & le fit appeller *se„ cuncialis*, ou *sescuncialis*, & non *se„ muncialis*, comme on lit dans la plû„ part de nos Exemplaires."

Il n'est pas besoin d'avertir que les différentes diminutions sur l'As Romain en introduisirent proportionnellement de semblables dans toutes ses parties, le *Semissis*, le *Triens*, le *Quadrans*, &c. Mais ce qu'on n'imagineroit pas si aisément, c'est que ces mêmes diminutions doivent, selon M. Wachter, changer presque tout l'ordre que l'on donne à ces anciennes pièces de Monnoie dans le Cabinet des Curieux où on les conserve : il veut qu'on les pèse exactement, & qu'eu égard à leur différent poids, on les distribue en trois classes qui répondent aux trois époques dont Pline fait mention. Il ajoute

que

que quand on trouvera quelqu'une de ces Monnoies, dont le poids ne répondra pas à celui de ces trois époques, il faut la regarder comme une pièce ſuſpecte, du moins pour le tems, & frappée tout au plus ſous les Empereurs Romains, car il eſt perſuadé que quoique la Monnoie la plus ordinaire des Empereurs fût marquée à leur image, ils ne laiſſérent pas de continuer la fabrication des As en conformité de la Loi Papiria, & que cet uſage a ſubſiſté ſans aucune altération juſque ſous Marc Aurèle, dont les ſucceſſeurs affoiblirent tellement la Monnoie, qu'Alexandre Severe l'ayant rappellée à ſon titre & à ſon poids légitimes, en acquit ſur ſes Médailles mêmes, le ſurnom de Reſtaurateur, RESTITUTOR MONETÆ.

Mais, ſuivant notre Auteur, il ne ſuffit pas encore de conſidérer l'As Romain par rapport à ſon poids, il faut auſſi faire attention au Type dont il eſt chargé.

Nous avons vû que Servius Tullius y mit l'empreinte d'un Bœuf, ou de quelqu'autre animal, & Pline nous apprend que dans le cours de la premiére guerre Punique qui occaſionna tous les changemeus dont nous avons parlé, l'As fut marqué d'un côté de la tête de

de Janus à deux faces, & de l'autre de la proue d'un Vaiſſeau, avec le nom de Rome au deſſus ou au deſſous; & de là, deux nouvelles conſéquences auxquelles l'Auteur ne paroît pas moins attaché qu'aux précédentes.

La premiére eſt que tout As qui d'un côté porte une autre tête que celle de Janus, eſt un As poſtérieur aux guerres Puniques, quand même il auroit au revers le mot ROMA.

La ſeconde, que les As dont le revers n'offre pas la proue de Vaiſſeau & le nom de Rome, ſont dans le même cas, & ne ſont point des As Romains, mais des piéces que l'on frappoit dans pluſieurs Villes du Latium, de la Sicile, & de ce que l'on appelloit alors la grande Grèce

Nous nous ſommes un peu étendus ſur ce dernier Chapitre, parce que c'eſt le plus intéreſſant, & celui de tout l'Ouvrage que l'Auteur paroît avoir travaillé avec le plus de ſoin & de complaiſance; mais s'il l'a traité comme un de ces enfans foibles & délicats que leur foibleſſe même rend plus chers à leur Pere, on ne lui reprochera pas d'avoir préſumé qu'il pourroit l'affranchir du ſort commun, puiſqu'à ces mots *de Aſſibus imminutis*, qui forment le titre du Chapitre, il a mo-

modeſtement ajouté ceux-ci, *periculum criticum.*

Nous devons obſerver en finiſſant que l'on trouve dans le cours de cet Ouvrage pluſieurs Médailles gravées, dont quelques-unes n'avoient pas encore été publiées, mais qu'elles ne différent pour la plûpart de celles que nous connoiſſions déja, que par quelques Monogrammes ou autres différences peu conſidérables, & que nous n'apprennons pas que l'Auteur, qui promettoit une ſuite de ſes réflexions ſur les Médailles Romaines de tout genre, de toutes grandeurs & de tous métaux, en ait encore rien fait paroitre.

Hiſtoire LITTERAIRE *de la* FRANCE, *où l'on traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du rétabliſſement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque ſiècle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établiſſement des Univerſités en France; des principaux Collèges; des Académies des Sciences & Belles-Lettres; des meilleures Bibliothèques anciennes & modernes; des plus célèbres Imprimeries, & de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature: avec les Eloges hiſtoriques des Gaulois & des François qui s'y ſont fait*

fait quelque réputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; des Remarques historiques & critiques sur les principaux Ouvrages; le dénombrement des différentes Editions: le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de saint Maur. Tome VII. qui comprend les soixante-huit premières années du onzième siècle de l'Eglise. A Paris, chez la Compagnie des Libraires, 1746, avec Approbation & Privilège du Roi, 1 vol. *in* 4°. 688 *pp.* sans compter l'Avertissement & la Table des citations, qui comprennent 102 *pp.*

L'ACCUEIL favorable que le Public a fait aux Volumes précédens, est un heureux préjugé pour celui-ci, s'il s'est fait attendre trop long-tems, ce n'est point la faute de nos sçavans & laborieux Auteurs; on ne doit s'en prendre qu'aux Imprimeurs, dont la mésintelligence a causé ce retardement, mais on espère que ces délais seront bien réparés par le soin que l'on aura dorénavant que les autres volumes suivent celui-ci de près. Les six premiers volumes dont nous avons rendu compte dans le tems & à mesure qu'ils ont paru, méritoient les applaudissemens

mens qu'ils ont reçu du Public, étant remplis de recherches curieuſes, de diſcuſſions intéreſſantes, & de découvertes auſſi avantageuſes pour la République des Lettres que glorieuſes pour la Nation. Le VIIe Volume dont il s'agit aujourd'hui, bien loin d'être inférieur aux précédens, paroît les ſurpaſſer à tous égards. A meſure que nos ſçavans Auteurs avancent dans leur carriére, leurs connoiſſances & leurs vûes s'étendent, & la ſuite de leurs travaux leur fourniſſant chaque jour de nouveaux éclairciſſemens, les mettent en état de réſoudre toutes les difficultés, & de répandre par-tout une lumiére qui ne laiſſe plus rien à deſirer à leurs Lecteurs.

On trouve à la tête du VIIe Volume un long Avertiſſement, qui mérite que nous le faſſions connoître : il roule ſur deux points de Littérature d'autant plus intéreſſans, qu'ils touchent de plus prés notre Nation, & qu'ils n'avoient point encore été bien approfondis. Nos Auteurs avoient avancé 1o. Que le Latin devint la Langue vulgaire des Gaulois depuis qu'ils eurent ſubi le joug des Romains. 2o. Que notre Langue Françoiſe, connue anciennement ſous le nom de Roman ou de Romance, auoit été employée toute

te brute qu'elle étoit, à écrire pour la postérité avant le milieu du XIIe siècle. Ces deux propositions ont été attaquées dans une Lettre que nous avons insérée dans notre Journal du mois de Février 1743, & nos Auteurs ont employé pour les défendre l'Avertissement dont nous donnons le précis & qui contient 84 pages.

Section premiére, où l'on montre que le Latin a été la Langue vulgaire des habitans des Gaules, jusqu'à ce que de sa corruption s'est formée notre Langue Romance.

Il n'y a point de contestation entre nos Auteurs & leur Adversaire au sujet de la Langue en usage chez les anciens Gaulois; ils conviennent les uns & les autres que c'étoit le Celtique ou Gaulois pur, qui étoit cependant un peu différent chez les Belges, chez les Aquitains & chez les Celtes ou Gaulois proprement dits; mais nos Auteurs soutiennent que depuis que les Romains se furent rendus maîtres des Gaules, la Langue Latine, telle que la parloit le Peuple Romain, y prit la place du Celtique, & devint la Langue vulgaire.

1o. Avant même la conquête des Gaules par Cæsar, on parloit communément Latin dans cette grande étendue de Pays enclavé entre les Alpes,

la Mer de Ligurie & le Rhône, qui porta dans la ſuite le nom de Gaule Narbonnoiſe; & c'eſt ce qui ſe fit par degrés, d'abord par l'alliance que Marſeille contracta long-tems avant Cæſar avec Rome; par ce moyen les Marſeillois qui parloient déja Grec & Gaulois, eurent trois Langues, ce qui les a fait appeller *Trilingues* par Varron. De Marſeille le Latin ſe répandit bientôt dans les Villes d'Agde, de Nice, d'Antibe, d'Olbie & de Taurence, cinq Colonies des Marſeillois. Les Romains ayant fait dans la ſuite de grandes conquêtes dans cette partie des Gaules, le Languedoc, la Provence & le Dauphiné devinrent des Provinces Romaines, & on vit des Colonies Romaines s'établir à Arles, à Narbonne, à Vienne, à Aix, à Valence, à Orange, à Fréjus, à Avignon, à Beziers, &c. L'on ne peut douter que ces Colonies ne parlaſſent Latin, & qu'elles n'ayent même rendu cette Langue d'un uſage commun dans toute cette contrée.

2°. La conquête des Gaules par Cæſar acheva d'y faire fleurir la Langue Latine qui n'y étoit pas tout-à-fait inconnue, à raiſon du commerce qu'il y avoit entre le reſte des Gaules & la Narbonnoiſe, où depuis long-tems on parloit Latin.

3°. A-

3o. Après qu'Auguſte eut établi dans les Gaules, les Loix Romaines, & qu'il y eut créé des Magiſtrats qui rendoient la Juſtice en Latin, ce fut une néceſſité pour les Gaulois d'entendre & de parler cette Langue.

4o. Dès que les Romains s'aſſujettiſſoient une Nation, ils la rendoient toute Romaine, & par le droit de Bourgeoiſie, & par les autres prérogatives qu'ils lui accordoient, & auſſi en l'obligeant à parler la Langue que l'on parloit à Rome; c'eſt de quoi on peut donner une infinité de preuves.

5o. Suivant nos Auteurs les Gaulois ſont les premiers qui ayent tenté de réduire la Langue Latine à des règles préciſes, & qui l'ayent enſeignée à Rome: les Romains ayant fort négligé leur Langue & leur Grammaire; nos Auteurs appuient beaucoup ſur cette preuve, & la font extrêmement valoir.

6o. Lorſque le Chriſtianiſme s'établit dans les Gaules, on ſe ſervit de la Langue Grèque à Lyon, parce qu'elle y étoit en uſage, & l'on employa la Langue Latine dans toutes les autres parties des Gaules; donc elle étoit la Langue vulgaire de ces Pays. Car dans la primitive Egliſe on faiſoit toujours les lectures, les inſtructions & les priéres

res dans la Langue vulgaire des nouveaux Chrétiens.

7°. Si le Latin avoit été dans les Gaules une Langue ſçavante, il auroit fallu pour l'entendre & pour la parler, beaucoup d'application & d'étude, & dans cette ſuppoſition, il n'y auroit pas eu beaucoup de perſonnes qui euſſent ſçu s'en ſervir aiſément. Mais nos Auteurs, en parcourant les premiers ſiècles de l'Egliſe démontrent que tous les Gaulois tant hommes que femmes, entendoient & parloient le Latin. Martial s'applaudit de ce que ſes Epigrammes ſont lues de tout le monde à Vienne:

Me legit ibi ſenior juveniſque puerque
Et coram tetrico caſta puella viro.

Pline le jeune aſſure la même choſe de ſes Ouvrages. Le Diacre Sanctus & ſaint Attale, qui ſouffrirent le martyre à Lyon en 177, étant obligés de parler dans leurs tourmens, le firent toujours en Latin. Pluſieurs Empereurs firent élever leurs enfans dans les Gaules; Criſpe, fils aîné de l'Empereur Conſtantin, & Gratien firent leurs études à Trèves; les Princes Dalmace & Annibalien, petits fils de Conſtance Chlore étudiérent l'Eloquence à Toulou-

loufe, Jules Titien, Exupere, Arbore, Auſone, tous quatre Gaulois, furent choiſis pour Précepteurs d'autant de Cæſars.

Au IV. & V. ſiècle, la plûpart des Panégyriſtes de l'Empire furent des Gaulois. C'eſt en Latin qu'on écrivoit aux Dames Gauloiſes, & qu'elles écrivoient elles-mêmes. Cette Langue leur étoit ſi familiére, qu'elles liſoient les Ecrivains Eccleſiaſtiques & les Auteurs profanes Latins. C'eſt auſſi en cette Langue que les Evêques & les autres Miniſtres de l'Egliſe faiſoient au peuple & aux Religieuſes leurs inſtructions, ſoit de vive voix, ſoit par écrit; les chanſons étoient en Latin; telle fut la chanſon ſur la victoire du Roi Clotaire II. C'étoit en Latin qu'étoient rédigées les Loix, les Ordonnances, les Jugemens, les Diplômes des Princes, les Chartres & autres Actes publics. Nos ſçavans Auteurs prouvent par une foule d'autorités chacune de ces aſſertions, & les mettent dans une entiére évidence; nos Lecteurs peuvent conſulter le Livre même s'ils ſont curieux de voir toutes ces preuves en détail & par rapport à chaque ſiècle. Ils verront en même tems les conſéqueéces qu'en ont ſçu tirer nos

Auteurs, & avec quelle force ils réfutent leur adverſaire.

80. Nous avons encore aujourd'hui une preuve ſubſiſtante & ſans réplique que le Latin a été la Langue vulgaire des Gaulois. Cette preuve ſe tire du jargon dont uſent encore pluſieurs Provinces Méridionales du Royaume, comme la Provence, le Languedoc, le Quercy, le Bugei, l'Auvergne, le Limoſin, &c. Ce jargon eſt tout Latin pour le fond: on trouve ici diverſes liſtes des expreſſions en uſage dans ces Provinces, nommément dans l'Auvergne, dans le Limoſin & dans le Bugei. Ces liſtes ſont d'abord de noms ſubſtantifs, d'adjectifs, puis de verbes, d'adverbes, & enfin de phraſes entiéres, où il eſt impoſſible de ne pas reconnoître un Latin quelquefois très-pur, & d'autres fois ſeulement altéré par les inflexions & les terminaiſons.

Une Langue ſçavante eſt une Langue fixe & déterminée, qui ne ſubſiſte que dans les Auteurs, & qu'on n'apprend que par les régles de la Grammaire; & on ne la parle & on ne l'écrit que telle qu'on la trouve dans les Livres. Tels ſont pour nous depuis pluſieurs ſiécles le Latin, le Grec, l'Hébreu, &c. Par cette raiſon ſi le Latin avoit été une Langue ſçavante pour

les

les Gaulois, ils n'auroient jamais ſouffert chez eux ni altération, ni corruption; mais nous voyons que le jargon de pluſieurs de nos Provinces n'eſt qu'un Latin corrompu & altéré; donc le Latin n'a pas toujours été pour ces Provinces une Langue ſçavante, mais il en a été le langage ordinaire.

9°. Nos ſçavans Auteurs font voir par pluſieurs autorités & par d'anciennes pièces en Langue Romance, que le Latin fait le fond de cette Langue Romance, qui a pris la place du Latin & qui a enfanté la Langue que nous parlons aujourd'hui.

Tout cet endroit du Diſcours dont nous rendons compte eſt rempli de citations & de mille choſes curieuſes, mais les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas de nous y arrêter. Nos Auteurs finiſſent cette premiére Section, en concluant de ce qu'ils ont dit ci-deſſus, que leur Adverſaire s'eſt trompé lorſqu'il a avancé, *que le Romain étoit le Celtique dans lequel ſe filtra inſenſiblement le langage populaire des Romains vainqueurs.*

Section ſeconde, où l'on prouve que la Langue Romance a été employée à écrire pour la Poſtérité, avant le milieu du XIIe. ſiècle.

D'abord nos Sçavans Religieux relevent quelques inadvertances échapées

à leur Adverſaire, comme par exemple, d'avoir entendu par ces mots d'Eghinard: *Lingua Francica* le Romans, tandis qu'il eſt ſûr qu'ils ſignifient dans cet Auteur la Langue Tudeſque ou des anciens Francs, &c. Pour ce qui eſt du Romans, cette Langue n'étant dans ſa premiére orlgine qu'un Latin fort corrompu, on ſeroit en droit de dire qu'on a commencé à la cultiver dès le tems qu'on a diſtingué ce mauvais Latin, de celui que parloient les gens de Lettres. Or il y a des preuves que dès le VIe Siècle de l'Egliſe on a fait cette diſtinction, comme il paroît par la qualification de *Langue ruſtique* qu'on donna dès-lors à ce Latin Barbare. L'Hiſtoire de S. Mommolein, Evêque de Noyon & de Tournay, mort en 684, nous fournit une preuve que dès ce tems-là on nommoit Romance la Langue des Gaulois, & qu'on la diſtinguoit du Latin & du Tudeſque. Il eſt dit de S. Adalhard, qui fut Abbé de Corbie, pluſieurs années avant la fin du VIIIe Siècle, qu'il parloit fort bien la Langue Romance; quoiqu'il parlât encore mieux la Langue Latine & la Teutonique, qui étoit celle de ſon Pays. Le Concile de Tours tenu en 813. enjoint aux Evêques de traduire ou de faire traduire en *Langue Romance*

ou

ou Theotiſque les Homélies des Peres, afin que les peuples puſſent les lire. *Et ut eaſdem Homilias, quiſque apertè transferre ſtudeat in ruſticam Romanam Linguam, aut Theotiſcam, quo facilius cuncti poſſint intelligere quæ dicuntur.* En 847, le Concile de Mayence fit le même Réglement. Nous voyons que Notger, Evêque de Liége, dès l'an 972 prêchoit ſon peuple en Langue vulgaire, & ſon Clergé en Latin.

L'uſage de la Langue Romance étoit devenu ſi commun au dixième Siècle, que les Allemands même s'en ſervoient quelquefois. Louis d'Outremer ne parloit point d'autre Langue. Robert le-Pieux l'aimoit & la parloit fort bien; les Evêques l'employoient pour haranguer dans les Conciles. Aimon, Evêque de Verdun, étant chargé de faire l'ouverture du Concile de Mouſon en 995, le fit en Langue Romancière. Cette Langue prit encore plus de faveur dans le Siècle ſuivant, alors on la vit ſe répandre en Angleterre, dans la Pouille, en Calabre, en Sicile & juſque dans l'Orient, & c'eſt à cette époque que nos Auteurs rapportent l'établiſſement de la Langue Franque, langage dérivé de l'ancien Romans, que l'on entend encore aujourd'hui, & que l'on parle dans toutes les échelles du Lévant.

De ce que le Romans étoit si fort à la mode dès le neuvième Siècle, on en peut conclure qu'on commença dès lors à composer dans cette Langue; mais sans trop appuyer sur cette conjecture, quelque vraisemblable qu'elle soit, nous allons citer d'après nos Auteurs, quelques-uns des plus anciens Ouvrages en Romans, dont on ait connoissance. Hincmar de Reims, & plusieurs autres Ecrivains, parlent d'une Chanson ou Cantique en l'honneur de S. Denis, qui avoit été composée avant le milieu du IXe Siècle. Saint Israel, Chantre du Dorat au Diocèse de Limoges, mit en Vers rimés la Vie de J. C. & l'Histoire de la Bible. Ce S. mourut en 1014. Avant l'an 1053, Thetbaud de Vernon, Chanoine de Rouen, fit des Cantiques sur plusieurs Saints, & en particulier en l'honneur de S. Vulfram & de S. Vandrille; il y eut vers ce tems-là un grand nombre d'autres Poésies pieuses, dont parlent les Livres d'alors. Quant aux Chansons prophanes, il y en eut une infinité de composées dans le XI. Siècle, & même avant. Témoin la Chanson de Rolland, & les Vers de Guillaume Comte de Poitiers, d'Eble ou d'Ebole de Vantadour; d'Etienne Comte de Blois; c'est l'imitation de ces

Chan-

Chanſons qui donna naiſſance à la Poëſie Italienne, ainſi que Petrarque l'a avancé.

Le XIIe Siècle fut encore plus fécond en Poëſies Romancieres. On peut voir dans le Diſcours dont nous rendons compte, l'indication d'une infinité d'Ouvrages dans ce genre faits alors, & dont pluſieurs exiſtent encore dans les Bibliothèques. Après la Poëſie, le premier uſage qu'on fit du Romans fut de l'employer à faire des Traductions; nous avons déja dit ce qu'avoient ordonné là-deſſus quelques Conciles. En effet, on s'occupa avant même le milieu du douzième Siècle à traduire & à paraphraſer en faveur du ſimple peuple les plus beaux endroits des quatre Evangéliſtes, avec des réflexions morales. On fit des verſions de l'Oraiſon Dominicale, du Symbole des Apôtres, de celui qui porte le nom de S. Athanaſe, de quelques autres Formules ou Profeſſions de Foi; des Cantiques *Magnificat*, *Benedictus*, &c. Enfin, on compoſa en la même Langue, des Sermons & des Homélies pour les différens tems de l'année, & ſur les Fêtes des Saints. Nos Sçavans Auteurs citent ici une Liſte nombreuſe de ces ſortes d'Ouvrages qui ont exiſté réellement, ou qui exiſtent encore aujourd'hui.

Comme la diſpute qui eſt entre nos Auteurs & leur Adverſaire eſt venue à l'occaſion du Roman de Philoména; on s'attache ici de nouveau à faire voir que ce Roman a été compoſé au Xe Siècle. On refute ce qu'on avoit objecté contre ſon antiquité: on en rapporte enſuite pluſieurs nouvelles preuves. On parle enſuite d'un grand nombre d'autres Romans, que l'on ſoutient être au moins auſſi anciens que celui de Philoména, comme par exemple le Roman de Guillaume au court nez, les geſtes d'Artus, les Romans de Roland, & d'Olivier, de Roncevaux, d'Ogier le Danois, d'Auberi le Bourguignon, de Gérard de Rouſſillon, de Godefroi de Bouillon, de Robert le Diable, &c. Ceux qui aiment ce genre de Littérature, trouveront ici abondamment de quoi ſe ſatisfaire.

Nous ne ſçavons point ce que pourra oppoſer a tant de fortes raiſons, le Contradicteur des Sçavans Bénédictins. Ce que nous pouvons ſeulement aſſurer, c'eſt que le Public lui a déja une véritable obligation; la diſpute Littéraire qu'il a excitée ayant donné lieu à de ſi ſolides & de ſi agréables éclairciſſemens.

Trai-

Digitized by Google

Traité de la culture des PESCHERS, Vol. *in* 12, 163 *pagg.* A Paris, chez *Antoine Boudet*, rue S. Jacques, à la Fontaine d'Or, 1745.

LORSQU'IL s'agit de quelque matiére qui tient à la pratique des Arts, & qui dépend d'une longue expérience, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ceux qui ont cultivé longtems & avec discernement, l'Art sur lequel ils donnent des règles. L'Auteur de ce Traité est dans le cas dont nous parlons; retiré dans une maison de Campagne près de Paris, & voulant s'occuper agréablement, il s'est appliqué au Jardinage: son goût joint à l'amour de la retraite lui a fait préférer la culture des arbres fruitiers, aux autres exercices de la Campagne plus fatiguans, & peut-être moins capables de le satisfaire, parce que l'esprit seroit moins occupé. Il n'y a point de pratique qui ne doive être accompagnée de la théorie, & les Arts ont aussi la leur, qui ne consiste que dans les remarques & les réfléxions de ceux qui nous ont précédés. Notre Auteur, persuadé de cette maxime, a commencé par lire & par étudier les Ouvrages de ceux qui ont traité de la culture des

arbres fruitiers ; puis il s'eſt mis à la pratique, & a joint ſes propres obſervations à celles des autres. Ce ſont quelques-unes de ces remarques qu'il communique au Public ; il ne s'agit encore que de la maniére de cultiver les Pêchers, mais on promet de faire part au Public des autres connoiſſances qui regardent les différens arbres, ſi cet Eſſai eſt reçu favorablement. Les régles que nous allons preſcrire d'après l'Auteur, doivent s'appliquer principalement aux Pêchers qui ſont aux environs de Paris, parce que quelque bonnes que ſoient ces remarques, elles peuvent ne pas convenir aux Pêchers d'un autre Pays ; la nature du ſol, le climat, les vents plus ou moins fréquens, des Inſectes particuliers à certains Cantons demandent d'autres ſoins & d'autres régles.

L'Auteur ne s'eſt pas propoſé, en donnant ſes maximes, de multiplier la récolte des Pêchers, ou de ſatisfaire ceux qui ne font des plantations que dans des vûes intéreſſées, ou qui par un eſprit mercénaire, ne tendent qu'à l'abondance des fruits ; mais il a eu envie de donner quelques inſtructions à ceux qui ſont plus charmés de voir un eſpalier bien entretenu, & paré de fruits beaux & excellens, que chargé d'une grande quantité. Il

Il y a différentes eſpèces de Pêchers; quelques amateurs du Jardinage en ont diſtingué juſqu'à trente-deux, & même juſqu'à cinquante; notre Auteur s'eſt peu embarraſſé de cette recherche; il a préféré de connoître ceux qui ſont de la meilleure eſpèce, ſans s'occuper du nombre. Il n'en diſtingue que de quinze ſortes qu'on puiſſe ranger dans la claſſe des bons Pêchers; les quinze eſpèces, dont l'on a fait choix, & qui ſont déſignées dans cet Ouvrage, donnent les plus belles Pêches en couleur, les plus groſſes & les meilleures. L'Auteur a rangé ces Pêchers dans un ordre qui eſt tel que la maturité des uns ſuccède à celle des autres.

On comprend aiſément que les climats différens doivent produire quelques changemens au choix des Pêchers: par exemple, l'Auteur fait peu de cas de tous les *Pavies* qui viennent dans les environs de Paris, & il eſtime fort ceux qui ſont cultivés en Italie & en Provence. Il rejette de la claſſe des bons Pêchers tous ceux qui ſont tardifs, parce qu'ils ne mûriſſent qu'à demi, & ne peuvent par conſéquent acquérir un goût délicat; lorſque l'Auteur a rejetté les *Pavies*, il excepte ceux qu'on appelle *Pavie de Pompone*. Les Pêchers étant plus tardifs les uns

que

que les autres, il n'eſt pas indifférent d'obſerver un certain ordre dans la plantation, c'eſt-à-dire, dans la maniére de les ranger. On évitera par ce moyen la peine de courir à différens arbres, pour juger de la maturité des fruits. On peut voir l'arrangement que l'Auteur a mis dans ſon Traité.

Perſonne ne doute qu'il n'y ait des attentions à avoir pour le choix des arbres, & des précautions à prendre lorſqu'il s'agit d'élever des pépiniéres. Le point eſſentiel eſt qu'un arbre ne demeure pas expoſé aux injures du tems, après avoir été arraché de la terre, & que ſes racines ſe conſervent fraîches par le ſecours de la mouſſe, & d'un bon emballage. Il faut auſſi avoir égard à la nature du ſol, où l'arbre a pris ſes premiers accroiſſemens. Vitry, près Paris, paſſe pour un terrein fort bon & abondant; il n'y a point de règle pour diſtinguer l'eſpèce du Pêcher que l'on achette, il faut s'en rapporter à la bonne foi du Vendeur; ſi la choſe paroît riſquante, notre Auteur nous raſſure en nous apprenant, que le Marchand n'a pas plus d'intérêt à vendre une eſpèce qu'une autre.

M. ** avertit que le vrai tems pour acheter les Pêchers dans les pépiniéres,

res, eſt vers la mi-Octobre; il faut avoir ſoin de les faire enterrer dans une tranchée, en attendant que l'on ait préparé le terrein qui leur eſt deſtiné; il vaut mieux choiſir ceux qui ſont de moyenne groſſeur, & ſur-tout ceux en qui l'on remarque des yeux bien nourris auprès de la greffe: il eſt à propos d'examiner ſi les tiges ſont droites, unies, fortes, & exemptes de mouſſe. Il faut prendre garde à ne point offenſer les racines lorſqu'on arrachera de terre ces jeunes greffes, & avoir ſoin de les conduire avec beaucoup d'attention au lieu qu'on leur prépare.

Le Pêcher ſe greffe ſur trois ſortes de ſujets, ſur noyau, ſur l'amandier, ſur prunier, & plus communément ſur les deux derniers. La greffe ſur amandier ſera bonne pour une terre légere & ſabloneuſe, parce que ſa racine s'étend plus avant: au contraire, on préférera la greffe ſur prunier lorſque le terrein ſera d'une nature plus forte. Lorſqu'on eſt ſûr d'avoir de bonnes tiges, & une terre propre à recevoir la culture convenable aux Pêchers, il faut ſonger à l'expoſition; celle du Midi & du Levant ſont les ſeules qui conviennent à notre climat. Il faut éviter de creuſer la terre trop profondément; deux ou trois pieds ſuffiſent: on ſubſtituera

tuera de bonne terre à la mauvaise, & on mêlera du fumier avec la vieille.

Lorsque les arbres sont choisis & préparés, l'Auteur nous donne la maniére de les planter; il assigne la règle de les espacer suivant la hauteur des murs, sur lesquels on veut faire le palissage; il indique en même tems de quelle matiére ces murs doivent être construits, afin d'éviter divers inconvéniens qui arrivent souvent aux arbres par la mauvaise qualité des matériaux; il differte sur l'espèce de palissage, & se détermine pour le treillage. L'Auteur convient de la dépense qu'il occasionne, mais en même tems c'est la seule façon d'avoir des espaliers garnis & des fruits bien conditionnés: on voit que l'Auteur ne met point de comparaison entre la quantité & la bonne qualité des Pêches. On trouve ici un devis de ce que peut couter un treillage: on entre dans les moindres détails: ceux qui aiment le jardinage, pourront s'en servir utilement. M. ** enseigne quelle est l'espèce de bois propre au treillage; combien il se vend, comment il faut le faire travailler & le mettre en œuvre; enfin l'art de dresser le treillage le long du mur, il n'oublie point les précautions qu'il faut prendre pour sauver les difformités (si l'on en trou-

trouve) de l'espalier qu'on veut placer.

Le tems où il faut faire la taille des Pêchers, est une question parmi les Jardiniers, qui n'est pas encore bien décidée. Quelques-uns font la taille lorsque ces arbres sont en fleurs; d'autres attendent qu'ils soient défleuris & que le fruit soit noué; mais il résulte, selon l'Auteur, différens inconvéniens d'une coupe si tardive. M. ** prévenu contre la pratique de ceux qui taillent les arbres trop tard, voulut essayer sur quelques arbres, il les tailla plutôt qu'on ne fait communément; il entreprit la taille au mois de Janvier & de Février, & il remarqua que ces mêmes arbres n'étoient pas plus avancés au mois d'Avril que ceux qui avoient été taillés au mois de Mars; il a continué depuis plusieurs années avec un égal succès, & quoique la pratique de l'Auteur, puisse (selon lui) révolter quelques gens de pratique, qui sans examen, s'en tiennent au préjugé commun, il est convaincu du contraire par sa propre expérience; il montre les avantages & la commodité qu'on peut retirer de cette coupe qui paroît trop précipitée ou faite avant le tems.

M. ** donne la méthode de faire la taille, & apprend à distinguer les branches qu'il faut retrancher: enfin toute la

la conduite qu'il faut tenir dans la taille eſt expliquée ici fort au long; on avertit qu'il ne faut pas ſe laiſſer prévenir en faveur de la grande quantité de fruits; la trop grande charge fait ſouvent la perte de l'arbre en entier; tout l'art de la taille conſiſte à ne point trop charger, & à bien entretenir le plein; des arbres taillés à propos & avec diſcernement, paliſſés avec art, entretenus avec ſoin, conſervent leur vigueur plus long-tems que les autres; l'Auteur a des Pêchers qui ont plus de quarante ans, quoiqu'on croye aſſez généralement que cette eſpèce d'arbre ne ſubſiſte que quinze ans au plus. C'eſt donc parce que les Pêchers ſont mal tenus & mal gouvernés, que leur vie eſt ſi courte; on peut la continuer beaucoup au delà du terme ordinaire.

Si la taille des Pêchers eſt une opération délicate & néceſſaire, l'ébourjonnement eſt preſque auſſi important. L'utilité de l'ébourjonnement conſiſte en ce qu'il facilite toutes les autres opérations qu'on eſt obligé de faire au Pêcher; il augmente ſa bonté, & le garantit en prévenant les accidens auſquels il eſt ſujet. Notre Auteur paroît avoir fait une étude particuliére de l'ébourjonnement; les amateurs du jardinage

nage trouveront ici la méthode de le faire avec adreſſe & avec précaution. Il eſt aiſé de comprendre que l'ébourjonnement fait à propos, fortifie les fruits & les branches, la ſéve ſe diſtribuant avec plus d'égalité, le paliſſage en devient plus agréable. M. ** fait connoître tous les avantages de l'ébourjonnement, c'eſt aux amateurs du jardinage à le conſulter; ils ſe convaincront de ſon utilité par les raiſonnemens qu'ils liront dans ce Traité; l'eſprit perſuadé, adoptera bientôt la méthode de l'Auteur toute appuyée ſur l'expérience.

Lorſqu'on a bien ébourjonné les Pêchers, le premier paliſſage qui ſe fait au mois de Juin devient d'autant plus facile qu'on n'a preſque plus rien à couper; le choix des branches qu'on doit laiſſer eſt fait ainſi que celui des fruits. Toute la ſcience du premier paliſſage conſiſte à bien eſpacer les branches, à les bien étendre, & à leur faire prendre le tour dont elles ſont capables, pour former un agréable plein dans toute l'etendue de l'arbre. A un premier paliſſage, il en ſuccède un ſecond, car la ſéve agiſſant ſans diſcontinuer depuis le mois de Février juſqu'au mois de Septembre, on eſt obligé un mois ou ſix ſemaines après la première opération

ration de recommencer la même manœuvre ; mais ſi le premier paliſſage devient facile après l'ébourjonnement, le ſecond eſt encore plus aiſé; il ne s'eſt formé que peu de branches nouvelles; il y en a donc peu de ſuperflues à ôter; il eſt clair qu'il faut ſuivre le même procédé qu'on a obſervé dans le premier paliſſage; l'Auteur en a mis ici tous les détails.

Toutes les peines, tous les ſoins que l'on s'eſt donné dans les diverſes opérations que nous venons de rapporter, n'ont d'autre objet que de recueillir des fruits excellens & agréables par leur forme extérieure ; cependant ſi l'on veut y parvenir entiérement, il faut ſçavoir le tems où il eſt à propos de découvrir les fruits, & celui qui eſt favorable pour les cueillir, car autant qu'il a été néceſſaire de tenir les fruits à couvert par leurs feuilles pour les garantir de la trop grande ardeur du Soleil, autant il eſt eſſentiel de connoître quand il faut dégarnir ces arbres d'une partie de leurs feuilles, pour les faire jouïr du Soleil en entier, ce qui ſert infiniment à augmenter la douceur de leur goût, & à leur donner cette agréable couleur qui en fait un des plus beaux ornemens. On commencera à les découvrir quand le fruit ſe-

ra

ra prêt à tourner, & quelques jours après on enlevera une plus grande quantité de feuilles; enfin on parviendra insensiblement à mettre l'arbre tout à fait à découvert, afin qu'il soit exposé en entier aux rayons du Soleil: il ne faudra pas attendre long-tems pour cueillir le fruit; on jugera de son point de maturité lorsqu'on verra que la couleur est jaune dans la partie qui est tournée du côté du mur, & celle par conséquent qui est la moins exposée aux rayons du Soleil; c'est alors qu'on pourra décider que le fruit a acquis ce dégré de maturité, si agréable & si rare à trouver.

Après que l'Auteur a donné toutes les pratiques nécessaires pour mettre les Pêchers en bon état, pour les rendre capables de porter d'excellens fruits, & de leur procurer une figure agréable; il parle de leurs maladies & des Insectes qui endommagent le bois & le fruit des Pêchers. Dans le grand nombre des Insectes qui sont nuisibles aux Pêchers, & qui souvent dépeuplent l'arbre le mieux garni, l'Auteur n'en connoît point qui cause plus de dommage que la fourmi: on ne peut s'en délivrer qu'avec beaucoup de soins & de peines, encore arrive-t-il presque toujours que c'est sans aucun succès.

L'Auteur assure qu'il a essayé plus de cent remèdes, sans en avoir trouvé aucun qui ait réussi pour les Pêchers de basses tiges; quant aux hautes, il a mis en usage différens moyens qui sont rapportés dans l'Ouvrage : l'Auteur s'en loue, comme lui ayant procuré un succès assez avantageux.

Si l'on veut jouïr de ses Pêchers & les conserver, il faut augmenter ses soins beaucoup au delà de tout ce que nous avons dit. Les Pêchers ont besoin d'un entretien continuel ; il faut arroser dans certains tems & à certaines heures le pied de ces arbres, surtout lorsqu'il est planté dans des terres séches, arides & brûlantes : il est même à propos d'envelopper le corps des arbres avec de la paille longue, pour éviter la trop grande chaleur ; il ne faut pas la même attention, ni les mêmes précautions pour les arbres qui sont situés dans de bons fonds de terre.

Ceux qui sont curieux de la culture des Pêchers, ont inventé différens moyens pour les garantir & les mettre à l'abri des injures du tems. Ce n'est point une recherche inutile, les pluyes, les vents, les gelées auxquelles succéde un Soleil trop ardent, sont capables d'enlever toute l'espérance qu'on doit avoir d'une bonne récolte de fruits : on

on a donc imaginé diverſes couvertures; notre Auteur en fait l'énumeration, mais il en trouve peu de commodes, & qui produiſent un bon effet; il n'aime point les paillaſſons, ſoit qu'ils ſoient faits de ficelle ou de cordes à boyau, & de bois à treillage; les avantages qu'ils peuvent produire, ne dédommagent pas (ſelon lui) des mauvais effets qu'ils procurent aux branches & aux fruits; il n'approuve point ceux qui ſe ſervent de coffas: il convient que les rideaux & les chaſſis de verre ſont d'un bon uſage, mais la dépenſe eſt conſidérable, outre qu'ils ſont preſque toujours coupés ou volés. L'Auteur conſeille, pour préſerver les Pêchers des mauvais tems, de ſceller tout le long des murs, au-deſſous des chaperons de toiſe en toiſe, des morceaux de bois de deux pieds environ, & de poſer des planches deſſus: on peut faire encore de petites potences d'un bois léger, dont le deſſus ira un peu en talus, & appliquer deſſus une couverture de planches ou de petits paillaſſons. Il eſt vrai qu'on n'évitera pas par-là tous les accidens qui peuvent arriver aux Pêchers, mais il faut laiſſer agir la nature, & peut être que le hazard toujours aveugle nous favoriſera.

La maladie la plus conſidérable du

Pêcher, eſt celle qu'on remarque lorſqu'on voit toutes les branches de l'arbre, les feuilles & les fruits devenir noirs & gluans, c'eſt une eſpéce de lèpre qui ſe communique; on en ignore la cauſe ainſi que le remède: le ſeul parti qu'on ait à prendre pour éviter la contagion, c'eſt d'arracher l'arbre. Une autre maladie qui attaque les Pêchers, c'eſt la gomme; ſi elle n'endommage que quelques branches, on peut conſerver celles qui ſont bonnes; mais ſi tout l'arbre eſt malade, il n'y a point de reſſource, il faut l'arracher. Lorſqu'on s'apperçoit que quelques arbres languiſſent, il faut les déchauſſer & viſiter leurs racines; coupez celles qui ſont pourries juſqu'au vif, & faites rapporter des terres neuves.

On connoît la vieilleſſe des arbres par les feuilles qui deviennent jaunes, par la maigreur des jets & par la petiteſſe des fruits. Quelques perſonnes croyent que dans cet état il faut fumer la terre, ou leur en fournir une nouvelle; mais l'Auteur penſe que tout cela eſt inutile, & que la vieilleſſe eſt un mal ſans remède. La principale précaution qu'on doit avoir pour regarnir les eſpaliers, c'eſt d'avoir en réſerve quelques arbres de même eſpéce de fruits, afin d'en remettre aux en-

endroits où il peut en manquer dans l'eſpalier. Si les Pêchers ont beſoin de ſoins particuliers, il y en a quelques-uns qui leur ſont communs avec d'autres arbres; les labours ſont de cette nature, les mauvaiſes herbes abſorbent les ſucs & enlévent les ſels de la terre. Elles attirent encore beaucoup d'Inſectes, & empêchent les petites pluyes ſi avantageuſes à l'arbre de pénétrer; il faut donc les arracher & les détruire totalement: d'ailleurs toute terre qui n'eſt pas façonnée ſe fend dans les tems trop ſecs; une terre labourée prévient tous ces inconvéniens. Dans l'Automne, il faut un premier labour de bêche, & un ſecond dans le mois d'Avril, puis dans l'Eté il ſuffit d'entretenir la terre, en lui donnant quelques façons avec la *binette* ou la *ratiſſoire.*

Quelques Auteurs ont examiné s'il étoit avantageux de fumer les eſpaliers; les ſentimens ont été partagés, du moins Monſieur de la *Quintinie* ne veut point qu'on fume les Pêchers. La déciſion de ce grand Maître dans la Science du jardinage, pourroit arrêter, ſi l'expérience n'étoit contraire à ſon ſentiment. Notre Auteur ne ſçauroit être de ſon avis; il en rapporte différentes raiſons, dont la plûpart ſont déduites

des obſervations qu'il a faites lui-même : c'eſt un uſage général, & dont le ſuccès juſtifie la maxime qui eſt de fumer les Pêchers ; il eſt vrai qu'il ne faut pas ſuivre cette règle pour les arbres jeunes & pleins de vigueur. La qualité & l'eſpèce du fumier qu'on employera ne ſont pas indifférentes.

L'Auteur finit ſon Traité par la maniére de greffer ; c'eſt un Art qui demande de l'intelligence & de l'adreſſe ; les amateurs du jardinage peuvent le conſulter, & ils trouveront que les préceptes d'un homme qui paroît avoir autant d'expérience que l'Auteur peuvent leur être fort utiles, s'ils veulent les mettre en pratique.

Traité des TESTAMENS, CODICILES, *Donations à cauſe de mort, & autres diſpoſitions de derniére volonté, ſuivant les principes & les déciſions du Droit Romain, les Ordonnances, les Coutumes & les Maximes du Royaume, tant des Pays de Droit écrit, que Coutumiers, & la Juriſprudence des Arrêts : par M.* JEAN BAPTISTE FURGOLE, Avocat au Parlement de Toulouſe, *Tome II. in* 4°. A Paris au Palais, chez *Jean de Nully*, Libraire, Grand'Salle, du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France, & à la Palme, 1746.

NOUS

NOus avons parlé dans notre Journal du mois d'Avril 1745, du premier Volume de cet Ouvrage. Nous conjecturâmes alors qu'il auroit une ſuite, quoique l'Auteur ne l'annonçât point, & par les mêmes raiſons, on peut croire encore que ce ſecond Volume ne ſera point le dernier.

L'Auteur remarque, en commençant, que la méthode employée par pluſieurs de ceux qui l'ont précédé, de traiter les matiéres *par queſtions détachées*, laiſſe après elle un grand nombre de difficultés, faute de principes généraux, qui puiſſent s'appliquer à tous les cas ſinguliers: pour lui, la méthode qu'il ſe propoſe, c'eſt de s'attacher ſur-tout à raſſembler & à développer les principes, & les conſéquences qui en dérivent; par-là un eſprit juſte & pénétrant, peut ſe flater de ſe mettre en état de réſoudre toutes les queſtions particuliéres, de quelques circonſtances qu'elles ſe trouvent accompagnées.

Ce Tome ſecond ne contient qu'un ſeul Chapitre, qui eſt le ſeptième, il eſt intitulé: *Du pouvoir du Teſtateur, des biens qui peuvent ou ne peuvent pas faire la matiére des diſpoſitions teſtamentaires, des conditions, charges, ou modes que le Teſtateur peut impoſer.*

Ce Chapitre eſt diviſé en ſept Sections; nous allons tâcher de donner ſommairement quelque idée des principales matiéres qui y ſont traitées.

On examine dans la Section premiére, quels ſont les biens qui peuvent ou ne peuvent pas être l'objet des diſpoſitions teſtamentaires.

La règle principale que l'Auteur établit, à ce ſujet, c'eſt que toute diſpoſition qui n'eſt point prohibée par la Loi, eſt valable. La faculté de teſter étant de Droit public, il n'y a que ceux auxquels la Loi l'accorde expreſſément, qui puiſſent en uſer. Mais dès qu'on a une fois cette faculté, on devient Légiſlateur ſoi-même, à moins qu'on ne ſoit géné par une Loi publique contraire.

L'Auteur dans cette même Section, traite des réſerves coutumiéres, & du legs de la choſe d'autrui.

La ſeconde Section a pour objet les *conditions*, *charges*, ou *modes* que le Teſtateur peut impoſer ou non; une diſpoſition *modale*, eſt celle à laquelle le Teſtateur a attaché quelque charge à remplir par le Légataire, en conſidération de la libéralité, & après qu'il l'aura reçûe: ſouvent il n'y a point de diſtinction réelle entre le *mode* & la *condition*. Les Sections ſuivantes ſont auſ-

auſſi deſtinées à éclaircir cette même matiére: de ſorte qu'on peut regarder cet Ouvrage comme un Traité des diſpoſitions conditionnelles.

Ce qu'il y a de plus important à ce ſujet, conſiſte à connoître: 1°. La nature & les différentes eſpèces de conditions; 2°. Qu'eſt ce qui forme la condition, & qui la diſtingue de la charge ou du mode: 3°. Quels ſont les effets de la condition: 4°. De quelle maniére la condition doit être accomplie.

L'Auteur traite d'abord ici de la nature & des differentes eſpèces des conditions, & il parcourt toutes les diviſions uſitées parmi les Interprêtes du Droit Romain.

Sur les conditions *utiles* ou *inutiles*, c'eſt-à-dire qui doivent être remplies ou rejettées, l'Auteur examine la queſtion de ſçavoir, ſi la condition impoſée à l'Héritier ou Légataire, de contracter mariage avec une perſonne qui lui eſt conjointe dans un degré prohibé, doit produire quelque effet. *Ricard* dans ſon Traité des diſpoſitions conditionnelles, penſe que lorſque la Parenté n'eſt qu'à un degré où l'Egliſe a coutume d'en accorder la diſpenſe, par exemple, entre couſins germains, la condition doit être exécutée; & qu'on ne doit la rejetter que dans le cas contrai-

re, où elle a été imposée à des personnes qui sont dans un degré de proximité pour lequel communément la dispense ne peut point être obtenue.

L'Auteur décide au contraire que dès qu'il faut une dispense, cette condition devient inutile, comme contraire aux Loix, dans le tems auquel elle a été imposée.

On pourroit ajouter que comme la condition d'épouser une certaine personne, tend à gêner la liberté des mariages, les raisons qui peuvent la faire rejetter, doivent être reçûes avec la plus grande faveur.

Notre Auteur combat encore l'opinion de Ricard sur une autre question à peu près de même nature. C'est de sçavoir si la condition de se faire Prêtre, doit être exécutée ; Ricard a pensé qu'elle devoit être rejettée. Voici les raisons qui déterminent M. Furgole à s'écarter de cette décision. L'injonction de se faire Prêtre n'a rien de contraire aux bonnes mœurs ; le Sacerdoce est un état de perfection qui est infiniment favorable. Comme on peut être invité au mariage charnel par des libéralités faites sous la condition de se marier, on peut être invité de la même façon à l'état Sacerdotal qui est considéré comme une espèce de mariage

ge ſpirituel. S'il paroît d'abord que cette condition bleſſe la liberté du mariage, & qu'elle doit, par cette raiſon, être rejettée, la réponſe eſt que dans ce cas, ce n'eſt pas par la volonté expreſſe & directe du Teſtateur que le mariage ſe trouve prohibé, mais indirectement, & par la nature d'état du Sacerdoce.

Nous laiſſerons au Lecteur à juger de la ſolidité de ces motifs. L'Auteur examine dans la troiſième Section qu'eſt-ce qui forme la *condition*, & qui la diſtingue de la *charge*, du *mode*, de la *cauſe*, & du *délai*.

La Section quatrième conſidère quels ſont les effets de la condition, de la charge ou du mode.

On trouve ici diſcutée avec aſſez d'étendue, la fameuſe queſtion ſi les enfans mis dans la condition ſont cenſés être mis dans la diſpoſition. L'Auteur décide pour la négative dans tous les cas; il avoue cependant que ce ſentiment n'eſt pas entiérement conforme à la Juriſprudence du Parlement de Toulouſe.

La cinquième Section traite de l'accompliſſement des conditions, charges, ou modes. L'Auteur réduit à ſix Chefs les principales queſtions qui peuvent ſe préſenter ſur cette matiére: 1°.

Quelles perſonnes peuvent & doivent accomplir la condition : 2°. Avec quelles perſonnes on peut l'accomplir : 3°. Si la faculté d'accomplir la condition paſſe aux Héritiers. 4°. Dans quel tems la condition doit être accomplie, afin que la diſpoſition ſoit *purifiée*. 5°. La condition peut-elle être diviſée dans la forme de ſon accompliſſement ? 6°. L'effet de l'accompliſſement de la condition doit-il durer ?

On donne dans la 6e. Section des règles pour expliquer les conditions, charges, ou modes, & particuliérement les conditions qui ont pour objet les enfans de l'Héritier, ou Légataire.

D'un grand nombre de queſtions que l'Auteur diſcute à ce ſujet, nous nous bornerons à celle qui a pour objet le tems de la naiſſance depuis la conception.

Aux termes des Loix Romaines, l'enfant qui naît dans le ſeptième mois, eſt réputé parfait & capable de vivre. Mais dans quel tems, au plus tard, l'enfant doit-il naître depuis la conception, de façon qu'on puiſſe le regarder comme fils légitime du mari décédé pluſieurs mois avant la naiſſance du Poſthume ? Il y a dans le Droit Romain un texte précis à cet égard, qui déclare que le tems de l'enfantement ne peut pas être

re.

reculé au delà de dix mois complets. *Poſt decem menſes natus, non admittitur ad legitimam hæreditatem.*

M. Furgole qui s'en tient à cette déciſion, obſerve qu'il y a cependant un Arrêt du Parlement de Paris du ſix Septembre 1653, qui déclara légitime une fille dont le pere étoit mort la nuit du deux au trois Février 1624, & qui n'étoit née que le premier Janvier 1625, mais, ajoute t il, il y avoit dans l'eſpèce de cet Arrêt, tant de circonſtances qu'on ne ſçauroit le tirer à conſéquence.

On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici ces circonſtances particulières qui ont alors déterminé le Parlement de Paris, & que l'Auteur n'explique point.

La Veuve s'étoit retirée dans un Couvent immédiatement après le décès de ſon mari, & dix-huit ou dix-neuf jours après, elle avoit fait ſa déclaration judiciaire qu'elle étoit enceinte. Il étoit prouvé par les dépoſitions des matrones, qu'elle avoit ſenti dans le neuvième mois les premiéres douleurs de l'enfantement; que lors de l'accouchement effectif la mere avoit demeuré ſix jours entiers en travail, parce que l'enfant étoit *tourné de ſon ſiège*, & n'avoit pu ſortir à cauſe de ſa foibleſſe;

qu'enfin après avoir été tenue pour morte, elle avoit accouché avec violence, par l'assistance des Chirurgiens, & que l'enfant étoit tout flétri & sans respiration, (cette fille avoit pourtant vêcu, & elle étoit âgée de 28 ans lors de l'Arrêt.) La mere avoit d'ailleurs tenu toujours la conduite la plus réglée, & en mourant, elle avoit fait les sermens les plus terribles sur la légitimité de sa fille. Enfin plusieurs parens paternels, intéressés même à combattre son état, l'avoient reconnue.

La septième & derniére Section traite de la répétition tacite des charges & conditions, & des dispositions auxquelles on peut ajouter des conditions, ou non.

Le premier objet de la répétition tacite, présente deux points principaux à éclaircir. L'un consiste à sçavoir, si, lorsque la personne en faveur de qui la libéralité est faite, n'en profite pas, la charge imposée doit être accomplie par celui qui en profite par caducité, par droit d'accroissement, par substitution, ou autrement. L'autre, si les charges ou conditions imposées à une disposition, sont présumées répétées à une autre disposition qui précède ou qui suit, en faveur de la même personne, ou d'une personne différente.

Dans

Dans cette Section, ainſi que dans toutes les précédentes, l'Auteur examine & décide un grand nombre de queſtions; & il nous a paru le faire avec une grande connoiſſance des Loix, & beaucoup d'exactitude dans leur application.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'YPRES.

IL paroit en cette Ville depuis quelque tems un Abrégé de l'Hiſtoire Ancienne, Sacrée & Profane ſous ce titre: *Hiſtoire des anciens Empires de l'Aſie, juſqu'à la mort de Cyrus, précédée de l'Hiſtoire du Monde, depuis la Création juſqu'à la diſperſion des Peuples, ſervant d'Introduction;* par M. Plumyoen Chanoine Gradué, Doyen de l'Egliſe Cathédrale d'Ypres. Chez Pierre-Jacques de Raves, Imprimeur de M. l'Evêque, ſur la petite Place. 1745. *in* 8°. On trouve à la fin de ce Livre une Table qui contient les noms des Monarchies & des Monarques, dont on raconte l'hiſtoire, ſuivant l'ordre qui eſt marqué dans cette même Table.

DE PARIS.

La Veuve Gandouin Libraire, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-Neuf à la belle Image, a publié tout récemment une nouvelle Edition des *Remarques ſur Cicéron*, par M. le Préſident Bouhier, de l'Académie Françoiſe, 1746. *in* 12. Ces Remarques ont déja été données à la ſuite des Traductions de M. l'Abbé d Olivet. Elles regardent les trois Livres de Cicéron de la nature des Dieux, les Catilinaires, les cinq Livres des Tuſculanes, & le Songe de Scipion On les trouve réunies ici dans un Volume. Mais elles y ſont ſi conſidérablement augmentées, & revûes ſi exactement par l'Auteur, qu'il déſire qu'on oublie les Editions précédentes pour ne s'attacher qu'à celle-ci. On y trouve encore deux Lettres où M. le Préſident Bouhier rend compte lui-même de l'objet qu'il s'eſt propoſé, & de la méthode qu'il a ſuivie en donnant cette nouvelle Edition.

Philippe Nicolas Lottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques à la Vérité vient de publier un Livre intitulé: *Le petit Dictionnaire du tems, pour l'intelligence des Gazettes & des nouvelles de la guer-*

guerre, contenant par ordre alphabétique, la description des Pays où la guerre se fait présentement, celles des Villes, & Places fortes qu'ils renferment, le détail de leur situation, de leurs fortifications, & des particularités qui s'y trouvent, les noms des Souverains qui les possédent, & beaucoup de traits curieux de l'Histoire; avec un petit Recueil qui renferme l'explication des principaux termes de Fortifications, de la Guerre, de la Marine & de la Géographie, 1746. *in* 12. L'Auteur s'est proposé de rassembler dans un petit Volume, tout ce qui peut servir à l'intelligence des nouvelles du tems. Il donne au commencement en quatre Articles séparés, 1°. L'explication des termes des Fortifications, avec une Planche pour les faire mieux comprendre, 2°. L'explication des termes qui servent aux opérations & aux travaux de la guerre, 3°. Celle des principaux termes de la Marine, 4°. L'explication des termes usités dans la Géographie. Cette espèce de Grammaire sert d'introduction au Dictionnaire Géographique, qui est l'objet principal que l'Auteur s'est proposé. On y trouvera suivant l'ordre alphabétique, les noms des Villes & des Pays qui ont rapport à la guerre présente, leur position, & une

Des-

Deſcription abrégée de leurs forces, & avec autant d'étendue que le plan de l'Ouvrage le pouvoit comporter. A la fin de preſque tous les Articles, on cite les Auteurs d'où ils ſont pris ; & lorſqu'ils n'ont pas été cités, l'Auteur avertit que ces Articles ſont tirés du Dictionnaire Géographique de la Martiniere. On voit bien que cet Ouvrage n'a pas été compoſé pour ceux qui ont fait une étude approfondie des Fortifications, de la Guerre, de la Marine, & de la Géographie, ni même du langage qui eſt propre à ces connoiſſances ; mais il a travaillé pour un grand nombre de perſonnes qui ſont arrêtées tous les jours par des termes d'Art, par des noms de Villes & de Pays, dont elles ignorent ſouvent juſqu'à la poſition générale. Avec le ſecours de ce petit Dictionnaire, & de la Grammaire qui le précède, tout Lecteur eſt en état de lire avec plaiſir & avec utilité, les nouvelles publiques auxquelles il eſt ſouvent intéreſſé par beaucoup de raiſons.

Voici une liſte de Livres que Cavelier Père, Libraire rue ſaint Jacques au Lis d'Or, a fait venir des Pays Etrangers, & qu'il débite actuellement.

Alberti Halleri de Allii genere naturali libellus, cum Fig. *in* 4°.

Hen-

Henrici Friderici Delii Amœnitates Medicæ circa casus Medico practicos, præmissa est meditatio ad Historiam electricitatis antiquam, decas, prima & secunda, in 8o.

Paul. Gottl Werlhofii Observationes de febribus, & de periculis, ac reversionibus prænoscendis & præcavendis. Editio secunda auctior & emendatior, *in* 4o.

Silvii Exercitatio quarta praxeos casualis Clinico-medicæ, in 8o,

Joannis-Zachariæ Platneri de Hydrocele Dissertatio, pro gradu Doctoris, *in* 4o.

Joannis-Friderici Cartheuseri Rudimenta materiæ medicæ rationalis experimentis & observationibus Physicis, Chymicis atque Medicis selectioribus superstructa, celebriorum Medicorum & Chymicorum testimoniis corroborata, in 8o.

Joannis Matthiæ Gesneri Enchiridion, sive prudentia privata ac civilis T. Pomponii Attici M. & Q. Ciceronum, Cn. Jul. Agricolæ, Impp. Nervæ, Trajani, à Nepote, Ciceronibus, Tacito, Plinio descripta, *in* 8o.

— *Ejusdem primæ lineæ Artis Oratoriæ, in* 8o.

Christianus Kortholdus de Enthusiasmo Mohammedi, & Magnus Crusius, *de Georgii Amesuræ Philosophi Dialogo de fide in Christum cum Rege Turcarum, in* 4o.

Joannis-Henrici Cohausen novus Solis Co-

las-

loſſus Symbolicus ad ſummam gloriam Sereniſſimi & Magni Etruriæ Ducis Franciſci electi & coronati Romanorum Imperatoris Cæſaris, & conjugis Mariæ Thereſiæ Hung. & Bob. Reginæ, in 4o.

— *Caſtelli Lexicon.* Editio nova, *in* 4o.

Jacques-François Colombat, premier Imprimeur du Roi & des Cabinet & Maiſon de Sa Majeſté, vient d'obtenir ſur ſa Requête, un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne que dans le tems de deux années, à compter du jour de la publication du même Arrêt, tous ceux qui ont ſouſcrit pour le Livre intitulé: *Grammatica Hebraica & Chaldaica & Lexicon Hebraicum & Chaldaicum, auctore D. Petro Guarin*, ſeront tenus de retirer des mains du Libraire, les Exemplaires de ce Livre, ſous peine d'être déchus des avantages de leurs ſouſcriptions.

Traité du Caſtor, dans lequel on explique la nature, les propriétés & l'uſage medico-chimique du *Caſtoreum* dans la Médecine, par Jean Marius Médecin d'Auſbourg, augmenté des Obſervations de cet Auteur & de pluſieurs autres Médecins célèbres, de l'Hiſtoire des maladies, dont on n'avoit point encore parlé, & d'un grand nombre de découvertes, par Jean Francus, tra-

traduit par M, Eidous, avec Fig. chez David fils Libraire, Quay des Auguſtins, au S. Eſprit, 1746. *in* 12.

Il paroît depuis peu une *Addition au Mémoire préſenté au Roi, ſur la néceſſité d'un Réglement général, au ſujet des enterremens & embaumemens*, par M. Bruhier. On y trouve la réponſe a quelques difficultés qu'on avoit faites à l'Auteur, qui pour rendre encore plus ſenſible la néceſſité du Réglement qu'il demande, ajoûte à la fin de cet Ecrit, un Recueil conſidérable, contenant des Hiſtoires non ſuſpectes de perſonnes rappellées à la vie, après avoir été réputées mortes, venues à ſa connoiſſance depuis l'impreſſion de ſon Ouvrage ſur cette matiére. Cette Addition eſt *in*-12. ainſi que l'Ouvrage même dont elle eſt une ſuite, & *in* 4°. de l'Imprimerie de C. F. Simon fils, Imprimeur de la Reine, rue de la Parcheminerie, 1746.

On a publié la nouvelle Edition des *Coutumes locales tant anciennes que nouvelles de la Loi, Banlieue, & Echevinage de la Cité d'Arras, de la Ville & Bailliage de Bapaume, du Pays de l'Alleu, & de la Ville, Banlieue & Echevinage de Lens*; enſemble les Procès verbaux de vérification & rédaction de ces mêmes Coutumes; & les Lettres Patentes portant decret d icelles, chez Pierre-Guillaume Si-

Simon, Imprimeur du Parlement. rue de la Harpe à l'Hercule, 1746. *in* 4°. Les épreuves de cette Edition, ont été corrigées par M. de la Roue, Secrétaire de M. le Procureur Général.

M. Gillet de Moivre, dont nous avons déja des Ouvrages, vient de donner *la Vie de Properce, Chevalier Romain, & la Traduction en Proſe & en Vers François, de ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ſes Poëſies*, avec des Remarques, & l'Hiſtoire des principaux événemens de ſon ſiècle, qui ont rapport à ſes Ouvrages; chez André Caillau, rue ſaint Jacques à ſaint André, 1746. *in* 12. Le Traducteur a mis à la fin ſous le titre de Supplément aux Remarques, la Traduction Françoiſe de quelques paſſages qui n'étoient qu'en Latin dans les Remarques. Il y a joint une Table Alphabétique des principales matiéres qui ſe trouvent dans ce Livre. Il avertit que la Carte Géographique qui eſt dans ſon Edition de Tibulle, peut auſſi ſervir pour la Vie de Properce.

G. Martin Libraire, rue ſaint Jacques à l'Etoile, diſtribue le *Catalogue des Livres de Feu Monſeigneur de Vintimille, Archevêque de Paris, dont la vente ſe fera en détail au Palais Archiepiſcopal*, aux jours qui ſeront indiqués par affiches, 1746. *in*-8°.

Il

Il paroît tout récemment une nouvelle Edition d'un Ouvrage de piété qui eſt eſtimé avec raiſon par ſa ſolidité, & en même tems par l'onction qui y eſt répandue; il a pour titre: *Entretiens avec* Jeſus-Chriſt, *dans le Très-Saint Sacrement de l'Autel, contenant divers exercices de piété, pour honorer ce divin Myſtère, & pour s'en approcher dignement*, par un Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur; chez Jacques Vincent, rue & vis à-vis l'Egliſe S. Severin à l'Ange, 1746. *in* 12.

Jacques Clouſier Libraire, rue ſaint Jacques, a publié une nouvelle Edition du Poëme, intitulé: *la Boucle de Cheveux enlevée*, Poëme héroï-comique, compoſé en Anglois par M. Pope, & traduit en Vers François, par M. M... 1746. *in* 8o.

Il paroît depuis peu, une ſeconde Edition du *nouvel Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France*, contenant les événemens de notre Hiſtoire, depuis Clovis juſqu'à la mort de Louïs XIV. les guerres, les batailles, les ſiéges, &c. Cette nouvelle Edition a été revûe, corrigée, augmentée par l'Auteur, & ornée de Vignettes, & de Fleurons en taille-douce, chez Prault Pere, Imprimeur-Libraire, Quay de Gévres, 1746. *in* 8o.

Ant.

Digitized by Google

Ant. Boudet, Imprimeur-Libraire à la Fontaine d'Or, rue saint Jacques, vient de mettre au jour trois Ouvrages:

1o. Une nouvelle Traduction Françoise de l'*Imitation de* Jesus-Christ, par M. l'Abbé de Laval, *in* 12. 1746.

2o. *Extrait du Livre de la parfaite navigation par la latitude & la longitude*; dans lequel on découvre le réglement de la direction, déclinaison, & inclinaison de la Bousole; la construction & l'usage de l'Equilibre & du Cadran de navigation; la maniére de composer, calculer & employer les tables de la longitude, de l'ascension droite & déclinaison perpétuelle du Soleil; les tables de la longitude & latitude, & ascension droite & déclinaison des Etoiles principales du Firmament; l'heure où passe au Méridien chaque Etoile le premier jour du mois, & la règle pour sçavoir l'heure dans tous les jours du mois; par M. Jean Baptiste Mandillo Génois, & Capitaine de Vaisseau, 1746. *in* 8o.

3o. *Recueil d'Enigmes, & de quelques Logogriphes*, par M. l'Abbé Berthelin. On trouve à la fin du Volume, la clef de ces Enigmes.

La Vie du Vénérable Pere Jean de Britto de la Compagnie de Jesus, mis à mort aux Indes dans le Maduré en haine de la Foi; composée par le P. de Beauvais

de

de la Compagnie de JESUS, dédiée à Monſieur le Dauphin, chez Giſſey, & Bordelet Libraires, rue de la Bouclerie, & rue ſaint Jacques, 1746. *in* 12,

Expériences & démonſtrations faites à l'Hôpital de la Salpétriére & à ſaint Côme en préſence de l'Académie Royale de Chirurgie, pour ſervir de ſuite & de preuves à l'*Eſſai ſur les maladies des dents*, *&c.* & une Pharmacie Odontalgique, ou Traité des médicamens ſimples & compoſés propres aux maladies des dents, & des différentes parties de la bouche; à l'uſage des Dentiſtes, par M. Bunon Chirurgien Dentiſte, chez Briaſſon, Chaubert, & la Veuve Piſſot, Libraires, 1746. *in* 12.

Le troiſième Tome de l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres, de l'Ordre de ſaint Dominique, paroît depuis peu. On en rendra compte inceſſamment dans ce Journal, ainſi que des deux Tomes précédens.

Huart, Clouſier, & Durand, Libraires débitent une nouvelle Edition de l'Ouvrage de Monſieur Thieullier, intitulé: M. Lud. Joannis Thieullier, in Univerſitate Pariſienſi Facultatis ſaluberrimæ Doctoris Regentis, &c. *Obſervationes Medico-practicæ*, Editio altera ab Auctore recognita, aucta & emendata, 1746. in 12.

TA.

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES,

Contenus dans le Journal de d'OCTOBRE 1746.

I. *Dictionaire Etymologique Anglois de* FR. JUNIUS, &c. Pag. 147

II. *Hiſtoire Générale de* LANGUEDOC, *&c. Tome V.* ſecond Extrait. 158

III. MEMOIRES *ſur les Privilèges des Treſoriers Generaux de France.* 188

IV. *Hiſtoire & Deſcription Générale de la* NOUVELLE FRANCE. *IV. Extrait.* 193

V. *Principes de la Philoſophie Morale*, &c. ſecond Extrait. 204

VI. *Recherches ſur l'Origine des Monnoies, par* M. WACHTER. 225

VII. *Hiſtoire* LITTERAIRE *de la France, Tom. VII.* 238

VIII. *Traité de la culture des* PECHERS. 253

IX. *Traité des Teſtamens, Codicilles &c. par M.* J. BAPT. FURGOLE. 268

X. NOUVELLES LITTERAIRES. 277

FIN.

Digitized by Google

JOURNAL
DES
SCAVANS,

NOVEMBRE 1746.

Augmenté de divers Articles qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris.

A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.
M. D. CC. XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

NOVEMBRE 1746.

THEOLOGIE DES INSECTES, ou demonſtration des perfections de Dieu dans tout ce qui concerne les Inſectes, traduit de l'Allemand de M. LESSER, *avec des Remarques de M.* P. LYONNET, 1745. 8°. *deux Vol. Tom. I.* 384. *pp. ſans l'Avertiſſement & la Table des Livres & Chapitres, qui en contiennent* 12, *Tom. II.* 350. *pp.* A Paris, chez *Hugues Daniel Chaubert*, rue du Hurpois, à l'entrée du Quay des Auguſtins, à la Renommée, & à la Prudence, & *Laurent Durand*, rue S. Jacques à S. Landry, & au Griffon. Il y a deux Planches détachées.

VOICI le quatrième Ouvrage portant le titre de *Théologie* que produit

duit la Phyſique, ou l'Hiſtoire Naturelle. Le premier eſt la *Théologie Phyſique*, le ſecond la *Théologie Aſtronomique*, tous deux ſortis de la plume du Docteur Derham; le troiſième, la *Théologie de l'eau* de M. Fabricius, qui ſe trouvent, ainſi que la *Théologie des Inſectes*, chez Chaubert, comme nous l'avons remarqué dans les Extraits que nous en avons donnés. Nous allons commencer celui du dernier par une idée de l'Avertiſſement, qui eſt de la compoſition de M. Lyonnet, auſſi connu de tous les amateurs de l'Hiſtoire Naturelle, par la quantité de découvertes qu'il a faites ſur les Inſectes, que par la juſteſſe de ſes deſſeins, & la délicateſſe de ſon burin.

Il nous apprend que les ſoins qu'il a donnés à notre Ouvrage, ne ſe ſont pas bornés à corriger les erreurs, où les Naturaliſtes ont fait tomber M. Leſſer, ce qu'il a fait par des Notes, ce parti lui ayant paru plus convenable que de réformer le texte même de l'Auteur, mais qu'il l'a enrichi de faits, en partie connus, en partie nouveaux; de réflexions utiles aux amateurs de l'Hiſtoire Naturelle; des exceptions aux règles les plus générales, qui conſtituent le vrai merveilleux de l'Hiſtoire Naturelle, *merveilleux qu'il eſt tems de ſub-*

ſubſtituer au faux qui n'a que trop long-tems régné dans cette Science.

M. Lyonnet proteſte enſuite qu'il n'avance beaucoup de faits, qui paroîtront incroyables, qu'après les avoir conſtatés par des obſervations réitérées; il ajoûte que le ſecours d'un grand nombre de figures auroit été fort utile pour ſe rendre intelligible dans le récit détaillé de ces obſervations; mais comme il les réſerve pour l'Hiſtoire des Inſectes qu'il a trouvés aux environs de La Haye, il n'en a mis ici que ce qui étoit indiſpenſablement néceſſaire pour rendre l'Ouvrage de M. Leſſer intelligible à tous les Lecteurs.

Nous terminerons l'Extrait de l'Avertiſſement, en remarquant que les Notes de M. Lyonnet, ſont preſque toutes diſtinguées de celles de M. Leſſer par les lettres P. L. qui ſont les initiales du nom du Commentateur, & par des aſtériſques, ſuivis de la répétition en lettres curſives des paroles du texte ſur leſquelles tombe la remarque, & que par une deſtinée aſſez ſinguliére, le Libraire Hollandois a gardé pendant longtems dans ſon magaſin l'édition originale de cet Ouvrage, & les Libraires François pendant une année preſque entiére; il n'y a que peu de jours qu'il eſt publié, bien qu'il ait été

achevé longtems avant la fin de l'année dernière. Paſſons à l'Introduction.

Il n'eſt rien dans la Nature, dit l'Auteur, *quelqu'abject qu'il paroiſſe, qui ne ſoit une merveille aux yeux de celui qui s'attache à le connoître; loin d'être indigne à l'homme. cette application lui eſt au contraire utile & néceſſaire, puiſqu'elle lui fournit autant d'occaſions de louer ſon Créateur, qu'il trouve d'objets qui lui appartiennent.* Il n'y a que des eſprits vulgaires qui, jugeant du mérite des corps par la grandeur de leur volume, ou par leur rareté, s'imaginent que les Inſectes ne méritent pas leur attention. Comme s'il falloit moins d'art pour renfermer dans un petit eſpace tous les reſſorts qu'on admire dans une maſſe énorme, telle que l'Eléphant! Saint Auguſtin, ſaint Baſile, ſaint Jérôme, Tertullien, étoient bien éloignés de penſer de la ſorte; ils veulent qu'on apprenne à reſpecter le Créateur juſques dans ceux de ſes Ouvrages qui paroiſſent les plus vils. Ariſtote, Pline, Galien, avoient penſé de même que les Pères que nous venons de citer. Ce dernier même trouve la machine des Inſectes d'autant plus admirable, qu'elle eſt plus petite, & il a manifeſtement raiſon.

Si l'étude des Inſectes eſt utile, elle

a

a auſſi ſes embarras, tant par la nature des Inſectes mêmes, qu'on n'eſt pas à portée d'obſerver continuellement & en tous lieux, que par la difficulté de ſe rendre maître de ceux qui ſont viſibles, & la petiteſſe de ceux qui échappent aux microſcopes, du moins quant à la diſpoſition de leurs parties. Au reſte les découvertes qu'on a faites dans cette partie de l'Hiſtoire Naturelle, en rendent aujourd'hui l'étude plus aiſée que jamais. M. Leſſer indique ici les ſources où on peut les puiſer; & les ſçavantes Notes de M. Lyonnet préviennent contre les erreurs où la confiance, même limitée, que l'Auteur demande pour elles, pourroit faire tomber les amateurs trop peu verſés dans ce genre de Science. Nous renverrons à l'Ouvrage même ſur cet article, nous contentant de remarquer qu'une des perſonnes qui s'y ſont le plus diſtinguées, eſt Marie Sibylle Merian, qui, après avoir étudié ceux des environs de Francfort ſur le Mein, lieu de ſa naiſſance, paſſa à Nuremberg pour y continuer ſes recherches, puis en Friſe, & à Amſterdam. L'admiration que lui donnérent les Inſectes venus des Indes en cette Ville, lui fit naître le courageux deſſein de paſſer à Surinam, où elle demeura deux ans

occupée à peindre les beaux insectes de cette contrée, travail communiqué au Public par les planches excellentes dont elle a enrichi la magnifique édition qu'elle en a donnée. On se doute bien que M. de Réaumur joue ici un rôle brillant, & occupe une place qu'on ne pourroit refuser sans injustice à sa sagacité, & à sa rare patience.

Malgré tous ces secours, M. Lesser regrette beaucoup la perte des Ouvrages que Salomon avoit composés sur les Insectes. Il présume qu'un homme dont la sagesse excitoit l'admiration de tous ceux qui entendoient parler de lui, ne pouvoit qu'exciter le même sentiment par ses Ouvrages physiques. Au reste à quoi bon ces regrets? Il faut réparer cette perte par l'étude des Traités que l'Auteur indique, & par celle de la Nature même. En conséquence on trouvera dans cet Ouvrage ses observations étayées de celles des autres, lorsqu'il en sera besoin, une division exacte & générale des Insectes, le détail de leurs parties, & de leurs qualités, & un rapport à Dieu de toutes les merveilles que l'Auteur aura eu occasion de remarquer.

Tout ce Traité est divisé en deux livres, dont le premier seul est renfermé dans le premier volume. L'Auteur

teur examine dans le Chapitre I. quelle eſt la cauſe de l'exiſtence des Inſectes, & prouve très-bien, contre l'idée des Anciens, que ce n'eſt pas la putrefaction, ou la pourriture. Se multiplient-ils par la voie de la génération? C'eſt ce que l'Auteur décide affirmativement; mais M. Lyonnet nous dit qu'on n'eſt pas ſûr de l'univerſalité de cette loi. Entre pluſieurs exemples qu'il cite pour confirmer ſon doute, il parle des Pucerons, en qui un ſeul accouplement, s'il exiſte, ſuffit pour produire une poſtérité de pluſieurs générations. Car ni MM. Leewenhoeck & Ceſtoni, ni M. de Réaumur n'ont jamais découvert de mâle dans cette eſpèce, ni vu d'accouplement. Les expériences de M. Lyonnet ſur des Pucerons ſucceſſivement élevés en ſolitude ſans faire tort à leur fécondité, ſemblent prouver que chacun de ces Inſectes ſe ſuffit à ſoi-même. Cependant il ſe garde bien de conclure affirmativement, ayant vu diſtinctement des Pucerons accouplés. Il examine enſuite ſi les Moules des étangs ſont hermaphrodites, comme l'aſſure M. Mery, dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, & il fait ſentir que la liqueur blanche que l'Académicien a pris pour leur ſemence peut avoir un tout autre uſage, comme

d'attacher les œufs aux corps où l'Insecte les dépose, de les garantir de l'impression de l'eau, de fournir aux petits qui éclosent un aliment convenable.

Il passe ensuite aux Dails dont il examine la génération, & finit par le Solitaire, sur la nature duquel il ne fait que former des doutes, jusqu'à ce que des observations qu'il promet de faire, l'ayent mis en état de prendre un parti.

M. Lesser appuye son sentiment de la génération sur l'Ecriture, qui dit que Dieu benit tous les animaux que la Terre avoit fait sortir de son sein, & leur ordonna de croître & de multiplier, & sur la réfutation du Système des générations équivoques, qu'il prouve clairement n'être fondé que sur des observations fautives, puisque tous les Insectes qu'on a cru sortir de matiéres de diverses espèces, venoient d'œufs qui y avoient été déposés, comme il résulte des observations de Redi & de Malpighi.

M. Lyonnet observe pourtant que Leewenhoeck a vu naître des Insectes dans un tube fermé hermétiquement, après y avoir mis du poivre & de l'eau de pluye. Mais il s'agit dans les expériences de Redi d'Insectes visibles sans

ſans ſecours étrangers, & dans celle de Leewenhoeck de ces petits Inſectes que le microſcope groſſit dix millions de fois plus qu'ils ne le ſont naturellement, & dont les œufs ont pu être renfermés dans le poivre, ou l'eau de pluye, malgré toutes les précautions priſes pour l'avoir pure, ou même dans l'air contenu dans la partie vuide du tuyau.

On examine dans le Chapitre ſecond, ce que ſont les Inſectes, c'eſt-à-dire, leur analogie avec les plantes, & en quoi ils en différent. La principale différence eſt qu'ils changent de place, au lieu que les plantes ſont immobiles, & obligées de tirer leur nourriture de l'endroit où elles ſont attachées. C'eſt en effet, remarque M. Lyonnet, le mouvement local qui diſtingue le plus viſiblement les Inſectes des plantes en général. On peut voir dans la même note les rapports entre les Inſectes & les végétaux. Au reſte, obſerve l'Auteur, les différences entre les trois règnes ſont bien accidentelles, puiſque leur matière eſt la même, & que la diſtance que Dieu a miſe entre eux eſt imperceptible, pluſieurs plantes approchant très-fort des minéraux, comme les coraux, &c. & des Inſectes approchant

des végétaux à plusieurs égards. M Lyonnet apporte en preuve les Orties de mer, la femelle des *Gallinsectes*, le Solitaire, & le Polype d'eau douce, dont nous avons parlé dans plusieurs Extraits.

Mais si quelques Insectes tiennent si fort au règne végétal, sous d'autres points de vûe ils appartiennent à l'animal. On les distingue des animaux, parce qu'ils n'ont pas d'os ni de sang, ni de chair proprement dite. Ces derniers articles donnent lieu à des Notes de M. Lyonnet, qui confirment les mêmes vérités. Elles sont remplies de recherches curieuses, où il trouve occasion d'établir les caractères qui distinguent les Insectes des minéraux. L'un des principaux est les découpures plus ou moins profondes. *incisuræ*, qu'on remarque sur les Insectes, & d'où vient leur nom.

M. Lesser observe enfin que les Insectes ne sont pas mépriſables par leur petiteſſe, qui n'eſt qu'une qualité relative; que leur peau eſt différente de celle des animaux; & qu'ils ne sont pas moins parfaits que ces derniers, bien qu'ils n'ayent pas le même nombre de membres, parce que la perfection consiſte uniquement à avoir toutes les parties néceſſaires.

Nous

Digitized by Google

Nous ne prendrons du troiſième Chapitre qui traite de la diviſion générale des Inſectes, que les réflexions de M. Lyonnet ſur les quatre plans de diviſion qui ont été faits juſqu'à préſent.

Le premier eſt celui de Valliſnieri qui les diviſe en quatre claſſes, tirées des endroits où ils ſe trouvent; les uns vivant ſur les plantes, d'autres dans les liqueurs, d'autres dans des matiéres terreſtres ou pierreuſes, d'autres enfin ſur d'autres animaux, ou dans leur corps. M. Lyonnet reproche entre autres défauts à cette diviſion, qu'une même claſſe renferme des Inſectes qui n'ont aucun rapport entr'eux; qu'on ne ſçauroit dans laquelle il faut placer certains Inſectes qui vivent indifféremment en pluſieurs endroits, & d'autres dont le genre de vie change dans divers périodes; les uns naiſſent dans la terre, & vivent ſur les plantes, d'autres naiſſent dans l'eau, puis dans l'air, ſur les plantes & ſur les animaux.

Le ſecond Syſtême eſt celui de Swammerdam, qui diſtribue auſſi les Inſectes en quatre claſſes, dont la premiére comprend ceux qui ne ſont ſujets à aucun changement de forme, & les autres ont pour baſe leur différente maniére de ſe transformer en Nymphes &

Chryſalides, Syſtême que M. Leſſer explique au long dans ſon ſeptième Chapitre, & auquel le Commentateur reproche que ſa quatrième claſſe ſépare de la troiſième des animaux qui ont bien plus de rapport entr'eux que ceux que la troiſième raſſemble; car elle eſt compoſée de Papillons, de Scarabées, de Mouches animaux très-différens les uns des autres, & la quatrième du reſte des Mouches qui n'ont pu ſe rapporter à la troiſième; & d'ailleurs l'état de Chryſalide & de Nymphe ne peut fournir que très-difficilement un caractère diſtinctif, parce qu'alors les Inſectes ſont ſouvent très-difficiles à découvrir, par le ſoin qu'ils ont de ſe cacher.

M. Linnæus dans ſon Syſtême de la Nature, diviſe les Inſectes en ſept claſſes. La premiére comprend ceux qui ont les aîles couvertes, comme les Scarabées; la ſeconde, ceux qui les ont à découvert, comme les Mouches; la troiſième, *les demi-aîlés*, c'eſt-à-dire, ceux dont une partie ſeulement a des aîles; la quatrième, les non-aîlés, qui ont des membres, comme la Puce; la cinquième, les Inſectes rampans, dont le corps eſt nud, comme les Vers de terre; la ſixième, les Inſectes des coquillages; & la ſeptième, les Zoophytes pourvus de membres, parmi leſquels

quels il place les Ourſins, la Seiche, les Étoiles & Orties de mer.

M. Lyonnet objecte à ce plan de diviſion : 1°. Qu'il n'eſt point certain qu'il y ait des Inſectes, à qui le nom de Zoophytes pourvus de membres convienne, & que ſûrement il ne convient pas aux Ourſins, Seiches, &c. qui ſont de vrais animaux: 2°. Que ces diviſions ne ſont point primitives, puiſqu'il faut ſuppoſer que les Inſectes ſe diviſent en aîlés, & non-aîlés: 3°. Que les deux premiéres claſſes ne doivent être que des ſubdiviſions des Inſectes aîlés, &c.

Le quatrième Syſtême eſt celui de M. Leſſer, qui diviſe généralement les Inſectes en aîlés & non-aîlés, les non-aîlés en Inſectes qui ont des jambes, & en Inſectes qui n'en ont pas; les Inſectes non-aîlés qui ont des jambes en différentes claſſes, ſuivant le nombre des jambes, &c. ſur quoi M. Lyonnet obſerve que la premiére diviſion eſt défectueuſe, parce que tous les Inſectes naiſſent ſans aîles, & que cet état change dans leurs transformations, de maniére que le même Inſecte appartiendra tantôt à une claſſe, tantôt à l'autre. La premiére ſouſdiviſion eſt défectueuſe, en ce qu'elle raſſemble dans une même claſſe des Inſectes très-

très-diſſemblables, & ſépare des eſpèces qui ont un rapport très-prochain. La ſeconde ſouſdiviſion péche par le même endroit, puiſqu'une Chenille à dix jambes, ſe trouvera réunie dans la même claſſe que quelques eſpèces d'Araignées, bien que, comme toutes les autres Chenilles, elle ſe transforme en Papillon.

A cette critique des différens plans de diviſion des Inſectes, M. Lyonnet fait ſuccéder, mais par maniére de doute, attendu *ſon peu d'expérience ſur la matiére, qui l'empêche de paroître lui-même ſur les rangs*, celui qui lui paroît le plus général. Sa premiére diviſion ſeroit cette différence ſi remarquable, que des Inſectes changent de forme, tandis que d'autres conſervent celle qu'ils ont reçue en naiſſant. Cette diviſion paroit eſſentielle, puiſqu'elle caractériſe une différence de mêchaniſme dans leur ſtructure intérieure La premiére ſouſdiviſion de la premiére branche, ſeroit priſe du changement extérieur de forme, *incomplet*, ou tellement *complet*, qu'on n'y découvre aucun indice de la forme que les Inſectes ont eue auparavant. Les Inſectes qui ſubiſſent une métamorphoſe complette ſont de trois ſortes, ceux qui ſe changent en Scarabées, ceux qui ſe changent

gent en Mouches, & ceux qui se changent en Papillons. Les Insectes du dernier ordre sont les Chenilles proprement dites, ou arpenteuses; elles sont de forme réguliére ou irréguliére, celles ci ont douze jambes, &c.

M. Lyonnet, comme tous les habiles gens qui écrivent sur quelque matiére, ne se dissimule pas les difficultés auxquelles son Systême est exposé; mais où n'y en a t il pas? On peut voir la maniére dont il les résout, ou les pallie. C'est sur quoi il faut avoir recours à l'Ouvrage même.

L'Auteur, Chapitre IV, parle du nombre des Insectes, & de la proportion suivant laquelle ils se multiplient; il en compte 765 espèces, & prouve que quand il n'y auroit qu'une femelle de chacune, & qu'en un an elle ne produiroit que dix petits, il y en auroit la troisième année 765000. Mais ce calcul, dit M. Lyonnet, est très-fautif; il borne, par exemple, la classe des Papillons, au nombre de 135, & j'en ai trouvé en moins de quatre ans, plus de 340 sortes dans un espace d'environ une lieue de circuit. Quant à leur multiplication, M. Lyonnet observe que 80 œufs de Papillons, lui ont donné quinze femelles, & la couvée étoit de 350. Ainsi il y avoit donc au

au moins 65 femelles, qui, à la troiſième génération auroient fourni 1492750 Chenilles. Mais ce qui mérite d'être remarqué, & où M. Leſſer admire avec raiſon la bonté de Dieu, c'eſt que les eſpèces d'Inſectes les plus nuiſibles ſont celles qui ſont le moins fécondes.

Il s'agit dans le Chapitre cinq de la reſpiration des Inſectes, que M. Leſſer croit néceſſaire à tous, ce qui paroît douteux à M, Lyonnet en conſéquence de quelques expériences, qu'il rapporte tout au long. Au reſte il convient avec l'Auteur que ceux qui ont beſoin de reſpiration, ont des trachées & des ſtigmates qui n'admettent qu'autant d'air, & d'air convenable à l'Inſecte, qu'il en a beſoin; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Inſectes aquatiques n'ont pas moins beſoin de reſpiration que les terreſtres. Il faut voir dans l'Ouvrage quel eſt le méchaniſme de cette fonction.

La génération des Inſectes, qui fait le ſujet du Chapitre VI, vient du commerce des mâles avec les femelles, dit M. Leſſer, commerce varié pourtant ſuivant les eſpèces, puiſqu'il y a un accouplement réel chez les uns, chez d'autres un ſimple épanchement du ſperme ſur les œufs dépoſés par la femelle. Au reſte la naiſſance des Pucerons rend très-

Digitized by Google

très-problématique l'uuiverſalité de cette propoſition, comme l'obſerve judicieuſement M. Lyonnet. On trouvera dans ce Chapitre des remarques curieuſes ſur la ſituation de l'Inſecte dans l'œuf, où toutes ſes parties ſont pliées de maniére que rien ne s'oppoſe à ſon développement, & qu'elles y trouvent aſſez de place pour acquerir leur perfection, & ſur la maniére dont ils percent la coque de l'œuf pour en ſortir. Quant à l'abandon où il paroît a M. Leſſer, que les Inſectes laiſſent leurs œufs, ce n'eſt, comme il l'explique ailleurs, qu'en ce qu'ils ne les couvent pas comme les oiſeaux le font ordinairement; mais M. Lyonnet fait voir dans une Note curieuſe combien les Inſectes apportent de ſoins pour que rien ne puiſſe endommager leurs œufs.

La transformation des Inſectes eſt traitée avec beaucoup d'étendue dans le texte & les notes du Chapitre VIII; mais comme ſans le ſecours des figures, il ſeroit difficile d'en donner une idée à ceux qui n'en ont pas, & qu'elle eſt inutile à ceux qui ſont initiés à ces myſtéres admirables de la Nature, nous renverrons à l'Ouvrage même. Nous dirons auſſi fort peu de choſes des Chapitres VIII & IX, dont le premier trai-

traite du ſexe des Inſectes, & le ſecond de leur demeure. Il eſt aiſé de concevoir, vu la multitude d'Inſectes qu'admet l'Auteur, que ſes détails doivent être trop courts pour être ſuſceptibles d'extrait. Nous avertirons pourtant qu'il parle avec beaucoup d'étendue des Vers ſpermatiques prétendus découverts par Leewenhoeck, & que M. Lyonnet attaque le ſentiment de cet Auteur par des raiſonnemens nouveaux, qui ſont très-dignes d'être lus.

Quant aux caractères qui diſtinguent les mâles des Inſectes de leurs femelles, c'eſt ordinairement la petiteſſe de leur corps, les barbes qui ſe trouvent à leurs antennes, quelquefois terminées par des nœuds, qui ſervent de fourreau dans quelques eſpèces d'Araignées aux organes de la fecondation. C'eſt une obſervation ſinguliére de M. Lyonnet, qui mérite bien d'être lue en entier. On diſtingue encore les femelles, parce qu'elles n'ont point d'aîles, ou n'en ont que de légéres apparences, par le tuyau ovaire, par les couleurs qui ont communément moins de brillant, parce qu'elles n'ont pas ordinairement de voix.

On trouve dans le Chapitre X des remarques curieuſes ſur le mouvement des Inſectes, entr'autres ſur le mouvement

ment progreſſif de la grande limace tigrée, dont chaque pas n'eſt que d'un vingtième de ſa longueur, pendant que les Mémoires de l'Académie des Sciences année 1711, parlent d'un Moucheron preſque inviſible par ſa petiteſſe, qui parcourt près de ſix pouces en une ſeconde, & pendant ce tems fait plus de mille pas.

Le Chapitre ſuivant, qui traite de la nourriture des Inſectes, bien qu'il n'épuiſe pas la matiére à beaucoup près, fait aſſez admirer les bontés de Dieu pour les plus chétives de ſes Créatures, pour inſpirer aux hommes une parfaite confiance dans ſa Providence. Mais *ce que nous devons faire pour ne la pas rendre vaine, c'eſt de nous conduire d'une façon qui engage Dieu à nous accorder ſa protection & ſa faveur. Alors chaque matin ſa bénédiction ſe renouvellera chez nous, car le Seigneur n'abandonne jamais les gens de bien qui mettent leur confiance en lui.* Cette morale eſt appuyée ſur des obſervations qui prouvent que les Inſectes ne naiſſent que dans le tems qu'il ſe trouve une nourriture qui leur ſoit propre, dans les lieux où elle ſe rencontre, dans une quantité proportionnée à celle de cette nourriture, ou qu'ils ſont faits de maniére à pouvoir s'en paſſer pendant long tems, quand leurs aliens

mens ſont difficiles à acquerir. Mais il ne nous eſt pas poſſible de ſuivre l'Auteur dans le détail des preuves de ces vérités.

Nous nous bornerons à deux obſervations ſinguliéres, tirées du Chapitre XII, qui traite des armes que les *Inſectes* ont pour ſe défendre contre leurs ennemis, & des moyens qu'ils ont pour éviter les autres dangers. La premiére eſt à M. Leſſer, & la ſeconde de ſon Commentateur. Il s'agit dans l'une d'une Chenille cornue qui, fatiguée de ce qu'on touchoit à ſa corne, ſe renverſa tout d'un coup la tête, & vomit ſur la main une gorgée d'un ſuc verd, viſqueux, & ſi puant, que de quelque moyen que l'Auteur ſe ſervît, la puanteur dura deux jours entiers. Dans la ſeconde, il eſt queſtion de pluſieurs ſortes d'Inſectes rampans à ſix jambes, qui ſe transforment en Scarabées, leſquels, quand on les touche, font ſortir de différentes rangées de tubercules, qu'ils ont ſur le corps une liqueur laiteuſe, dont l'odeur eſt ſouvent inſupportable, qu'ils repompent lorſque le danger diſparoit; c'eſt ce qui arrive auſſi à l'eſpèce de Lézards nommés Salamandres, & ce qui a fait croire qu'ils pouvoient vivre dans le feu, parce qu'à ſon approche il ſort de leurs

Digitized by Google

leurs pores une liqueur qui pendant quelque tems les garantit de ſon action.

Nous ne dirons rien du ſoin paternel que les Inſectes ont de leurs œufs, & de leurs petits, qui fait le ſujet du Chapitre XIII, pour terminer par quelques remarques curieuſes priſes du ſuivant, dont le ſujet eſt la ſagacité des Inſectes, un Extrait qui commence à paſſer les bornes ordinaires.

„ Plus on obſervera ces petits ani-
„ maux, dit M. Leſſer, & plus ils fe-
„ ront voir d'actions & de faits remar-
„ quables qui dédommageront de ce
„ qu'on trouvera à retrancher dans leur
„ Hiſtoire de merveilles d'un certain
„ genre qui leur ont été attribuées par
„ ceux qui ne les avoient pas regardés
„ avec des yeux philoſophes. " Il décrit l'artifice avec lequel les nids des Inſectes ſont conſtruits, & M. Lyonnet y ajoûte les divers buts qu'ils ſe propoſent en les conſtruiſant, qui ſont de s'y loger dans le tems qu'ils ſont encore Inſectes rampans, qu'ils mangent, & qu'ils croiſſent, d'y ſubir leur transformation, & de ſervir d'enveloppes à leur couvée.

La conſtruction des ruches des Abeilles, & celle des Guepiers occupent ici beaucoup de place, tant dans le texte que

que dans le commentaire, où M. Lyonnet releve pluſieurs erreurs échappées à ſon Auteur, & à ceux qui ont écrit ſur la même matiére. Les Inſectes qui filent s'attirent auſſi beaucoup d'attention de la part de l'Auteur. Nous finirons par quelques remarques ſur leur ſoye.

Ils la font auſſi mince ou groſſiére qu'il leur plait, en tirant de leurs mammellons autant de fils qu'ils veulent, & en les réuniſſant les uns avec les autres. Ceux qui tendent leurs toiles dans les jardins, en ſçavent même filer de deux ſortes; l'une, qui forme les rayons de la toile, eſt ſeche, & celle qui forme les ſpirales, eſt gluante.

Il n'y a rien de merveilleux, comme le remarque M. Lyonnet, qu'une Araignée attache ſon fil aux endroits où elle peut atteindre, mais comment y réuſſit-elle lorſqu'elle veut le tendre d'un arbre à l'autre quand ils ne ſe touchent pas? Il n'y a là rien d'embarraſſant pour une Araignée. Elle tire avec ſes jambes de ſon anus pluſieurs longs fils, qu'elle laiſſe voltiger au gré du vent, & qui s'attachant par hazard à quelque corps, lui ſervent de pont pour s'y tranſporter, & y attacher le fil auquel elle étoit ſuſpendue dans le tems qu'elle filoit ceux qui lui ſervent de

de communication d'un arbre à l'autre.

C'eſt une erreur de croire que les fils des Araignées ne ſervent qu'à attraper d'autres inſectes, ou à faire des coques autour de leurs œufs. Elles s'en fabriquent des voitures pour faire des voyages de long cours, & ſe tranſporter d'un pays dans un autre. Les fils & floccons de toile qu'on voit voler en certains tems de l'année, quand le Ciel eſt ſérein, ne ſont autre choſe que l'ouvrage des Araignées, qui ſe ſont faits ces moyens de voler ſans ailes d'un pays dans un autre. Auſſi voit-on que ces fils ſont toujours garnis d'Araignées.

Nous nous ſommes étendus ſur cet Ouvrage, pour en donner aux Lecteurs une idée exacte; nous les entretiendrons du ſecond Volume dans un autre Journal.

DICTIONNAIRE *Univerſel de Medecine, de Chirurgie, de Chimie, de Botanique, d'Anatomie, de Pharmacie, d'Hiſtoire Naturelle, &c. précédé d'un Diſcours Hiſtorique ſur l'origine & les progrès de la Médecine; traduit de l'Anglois de M.* JAMES, *par Meſſieurs* DIDEROT, EIDOUS, & TOUSSAINT; *revû, corrigé, & augmenté par M.* JULIEN

BUSSON, *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Tom. I. Colonnes* 1400 *lettre* A, *jusques & compris la syllabe* ANG, *sans compter* CXXXVI *pp. pour le Discours Historique, &* 12 *pp. pour l'Avertissement de l'Editeur, les Approbations, & l'Epitre Dédicatoire à M. le Comte de Maurepas*, 1746. *fol.* A Paris chez *Briasson, David* l'aîné, *Durand*, Libraires rue saint Jacques. Blanches détachées XII.

IL y auroit long-tems que nous aurions donné une idée de cet Ouvrage, si nous n'étions dans l'usage de donner la préférence aux plus anciens. Mais pour dédommager de ce délai involontaire, nous avertirons que, bien que suivant les termes stipulés par le Projet de souscription, le second Volume ne dût paroître qu'au premier Juin, on a pourtant commencé à le distribuer le premier Mai.

Si les Libraires ont fait en cet article plus qu'ils ne promettoient, en quoi sans doute ils méritent des louanges, ils auroient eu tort de s'exposer aux reproches, en manquant à quelqu'une des promesses qu'ils avoient faites aux Souscripteurs; mais il nous a paru qu'ils n'en méritent aucun, le papier, le caruc-

ractère, la justification étant les mêmes que celles du Projet, & les figures étant gravées avec soin.

Comme nous avons suffisamment fait connoître le plan que M. James s'étoit fait, lorsque nous donnâmes un Extrait détaillé du Projet de souscription distribué par nos Libraires, nous ne tirerons de l'Avertissement que ce que M. Buffon dit de son travail particulier.

Il a vérifié toutes les citations de l'Auteur Anglois, & les a trouvé exactes. Il a augmenté le nombre des Articles de l'original, il en a étendu & éclairci quelques autres qui lui ont paru en avoir besoin. M. James, par exemple, ne parloit pas de l'anévrisme du cœur, & M. Buffon a réparé cette omission; mais comment lui est-il échappé de consulter sur cette matiére le célèbre Lancisi? Il a donné plus d'étendue à des articles bornés dans l'original à une simple définition; enfin il a répandu des Notes dans divers endroits. Elles sont de deux espèces; les unes servent pour garantir de l'erreur dans laquelle sont tombés les Anciens, ceux des Lecteurs qui, aussi peu versés dans l'Anatomie que les Anciens, jugeroient possibles quelques opérations que ces derniers ont conseillées; les autres ser-

vent à relever des erreurs au ſujet des vertus de quelques mixtes réputés, contre la vérité, innocens ou nuiſibles par les Anciens, & celles qui pourroient avoir trait à la préparation des remèdes, ou à leurs doſes. Les additions de l'Editeur ſont marquées d'un aſtériſque, lorſqu'elles ſont un objet aſſez conſidérable. Quelques mots en paſſant ne lui ont pas paru mériter une marque diſtinctive.

Malgré toutes ces peines, M. Buffon ne ſe flate pas d'avoir donné à l'Ouvrage toute la perfection qu'on pourroit y ſouhaiter; mais il prie les Lecteurs de lui communiquer leurs remarques, en les remettant à l'un des *Libraires* qui vendent ce Dictionnaire; elles feront la matiére d'un Supplément qui ſe trouvera toujours placé dans le Volume ſuivant. Ne vaudroit-il pas mieux renfermer le tout dans un même Volume?

A la fin de l'Avertiſſement, on nous annonce deux Tables, dont il n'étoit pas dit un mot dans le Projet de ſouſcription, & qui termineront le ſixième Volume. L'une ſera une Table Françoiſe-Latine, en faveur de ceux qui, ne ſçachant pas le Latin, pourroient ſe trouver embarraſſés à chercher dans le Dictionnaire, où le mot qui fait le ſujet

Digitized by Google

jet de l'Article eſt Latin; cette Table les renverra au mot Latin correſpondant.

La ſeconde Table, qui eſt bien plus importante, eſt une Table des matiéres analogues, que la néceſſité de s'aſſujettir à l'ordre alphabétique, a néceſſairement fait diſperſer & confondre dans la totalité de l'Ouvrage. Au mot *Evacuans*, par exemple, on trouvera ſous ſes diviſions ſpécifiques, tout ce qui appartiendra à cette claſſe de remèdes dans le corps du Dictionnaire. Mais il paroît que l'Auteur de cette Table pouvoit s'épargner de la peine, & aux Lecteurs qui ne ſont pas au fait de la Médecine, en mettant ſimplement au mot *évacuans* les ſimples noms de ſes ſouſdiviſions, & renvoyant chacun de ces noms à l'ordre alphabétique auquel ſera ſoumiſe la totalité de la Table. Etant compoſée dans ce goût, chacun y trouvera ſans embarras ce qu'il y cherchera, & l'Auteur de l'Ouvrage ne perdra rien de l'honneur que lui peuvent acquerir des connoiſſances étendues & réfléchies des différentes branches principales & ſubalternes dont la Médecine eſt le tronc.

Pour ſe faire une juſte idée du Dictionnaire que nous annonçons, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit en

parlant du Projet de ſouſcription, que l'ordre alphabétique eſt tout ce qu'il a de commun avec ceux qui l'ont précédé. Celui-ci eſt une Hiſtoire complette des maladies, une Anatomie, une Chimie, une Pharmacie, une Phyſiologie, une Hiſtoire Naturelle, une Chirurgie, &c. univerſelles, dont chaque partie détachée de ſon tout, ſe trouve compoſer des Articles (il y en a de très-étendus,) qui ſont rangés par ordre alphabétique; en un mot, c'eſt une *collection abondante & générale de tout ce qui a été écrit de mieux ſur toutes les parties de la Médecine*, ou, ſi l'on aime mieux, une Bibliothèque médicinale univerſelle par ordre alphabétique, & c'eſt, diſent les Commiſſaires nommés par la Faculté de Médecine de Paris, ce qui rend ce Livre *très-utile, & très-inſtructif, non ſeulement en ce qu'il contient des définitions claires & nettes des termes de la Médecine, & de toutes les Sciences qui y ont rapport, mais principalement en ce que les Articles les plus intéreſſans, peuvent être regardés comme autant de Traités particuliers extraits avec choix des meilleurs Auteurs.* Le Cenſeur y trouve, *les définitions juſtes, les deſcriptions exactes, les faits bien expoſés, la théorie ſolidement établie, la doctrine des Anciens & des Modernes utilement comparée, des réflexions judicieuſes, l'Hiſtoire des*

des Sectes, & des progrès de la Médecine, & des Notes & Additions intéressantes dont M. Buffon a enrichi l'original.

Nous parcourrons quelques Articles de différens genres en faveur de ceux qui ne sont point devenus propriétaires de l'Ouvrage par voie de souscription. Mais, avant que de le faire, donnons une idée du *Discours Historique sur l'origine & les progrès de la Médecine*, qui est immédiatement après l'Avertissement.

Le choix des matiéres auxquelles nous devons donner la préférence, ne seroit point aisé si leur importance étoit un titre pour y prétendre; mais comme il y a dans ce morceau beaucoup de choses extraites de l'Histoire de la Médecine de M. le Clerc, & d'autres sources, que nous devons supposer suffisamment connues, nous nous bornerons à ce que notre Discours semble avoir de particulier

La maniére dont la Médecine a pu se former, & ses connoissances s'acquerir, est ce qui occupe d'abord notre Auteur; mais il suppose qu'elle ne fut point d'un grand usage avant le Déluge, parce que l'intempérance & le déréglement des mœurs n'avoient pas inondé la face de la Terre. Le peu qu'on sçavoit alors de la Médecine transporté

par Cham dans l'Afrique y fut cultivé & perfectionné en Egypte, comme toutes les autres Sciences. Nous paſſons tout ce que l'Auteur dit de la Médecine des Egyptiens, qu'on ne pouvoit exercer ſans être du College Sacerdotal.

Ce fut en ce Pays que Mélampe, qui s'eſt rendu célèbre par la découverte des vertus de l'Ellébore contre la folie, & par l'uſage des bains chauds, vint prendre les connoiſſances médicinales qu'il tranſporta dans la Grèce. On lui a reproché de ſe ſervir de charmes, & d'incantations; mais, ſuivant la penſée de l'Auteur, ces momeries, en augmentant la confiance du malade, n'étoient peut-être point inutiles à ſa guériſon.

Il faudroit parler de la plus grande partie des perſonnages célèbres de l'Antiquité, ſi l'on vouloit nommer tous ceux qui ont cultivé la Médecine; la main du même Héros qui portoit des coups ſi redoutables, étoit en état de panſer les bleſſures qu'elle avoit faites. Il n'y a auſſi preſque aucun Philoſophe qui ne s'y ſoit appliqué. M. James parle des principaux, puis il dit quelque choſe de nos Druïdes, qui étoient en même tems Prêtres, Magiſtrats, & Médecins, & après avoir parlé des

Gym-

Gymnoſophiſtes, il vient à la Médecine Chinoiſe, qui doit être pouſſée à un haut degré de perfectiou, ſi ce que dit Jean Neuhoff eſt vrai, que les Européens aiment mieux ſe mettre entre les mains des Médecins Chinois, qu'entre celles des Médecins de leur Nation. Une circonſtance bien remarquable de leur doctrine, c'eſt qu'ils parviennent à la connoiſſance des maladies, en acquerant celle du pouls. Il ne ſeroit ſurement point aiſé à ceux qui voudroient ſuivre leurs traces d'y parvenir en étudiant les Traités que Kleyer a traduits en Latin. Cette théorie paroît auſſi abſurde que celle de leur Phyſiologie, où il leur a plu de diviſer le corps en douze parties principales, dans leſquelles le ſang & les eſprits répandent la chaleur naturelle & l'humide radical au moyen d'une circulation qui ſe fait par les veines & les artéres; circulation qui ſe répète cinquante fois dans l'eſpace de vingt quatre heures.

La Médecine Malabare, au moins auſſi ridicule que la Chinoiſe quant à la Phyſiologie, pourroit jetter beaucoup de jour ſur la Matiére Médicinale, & ſur la Diététique. On peut juger de leur Phyſiologie par cet échantillon. Ils prétendent que la ſource

du pouls eſt ſituée à quatre doigts au-deſſous du nombril, & qu'elle ſe diviſe en ſoixante-douze mille artéres, qui vont ſe diſtribuer dans toutes les parties du corps. Voilà une exactitude anatomique qui n'a pas d'exemples dans nos Auteurs. Ce réſervoir a quatre doigts de large ſur deux de long; il eſt figuré comme le corail, & c'eſt le lieu de la conception de l'homme.

La Pathologie des Malabares n'eſt pas moins ſinguliére. Toutes les maladies, ſelon eux, viennent de trois ſources, dont les hommes apportent des germes en naiſſant; le *Wodum*, ou les vents; le *Bittum*, ou vertige, & le *Tcheſtum*, ou les humeurs impures. Chacune de ces ſources eſt diviſée en pluſieurs branches, & la totalité des branches ou maladies monte à 1887, parmi leſquelles il y en a 792 qui attaquent l'eſprit.

Nous avons déja prévenu ſur le mérite de leur Matiére Médicinale, & de leur Diétetique. En effet „ ils ont „ raſſemblé des obſervations très-e„ xactes ſur le choix des médicamens, „ les lieux qui les produiſent, les „ tems de s'en pourvoir, la maniére „ de les préparer, & de les conſer„ ver après leur préparation. Ils ont „ fixé la nature des boiſſons & des „ ali-

„ alimens dont on doit uſer dans cha-
„ que ſaiſon ; ils ont pouſſé l'atten-
„ tion juſqu'aux vaiſſeaux propres à les
„ contenir. Ils ſont entrés ſur le ré-
„ gime dans un détail étonnant. Leur
„ exactitude va juſqu'à déterminer le
„ tems & la durée de la veille & du
„ ſommeil en telles & telles maladies,
„ quand & combien de fois le malade
„ peut nettoyer ſes dents, & laver ſa
„ bouche ; de quelle maniére il doit
„ être logé. " Ces détails nous font ſouhaiter, comme M. James, une Traduction de leur *Vagadaſaſtirum*. Ouvrage diviſé en ſix Parties, où toute leur Médecine eſt compriſe. Il eſt à remarquer que la Médecine eſt entre les mains des Prêtres Malabares, ou Bramines, comme elle l'étoit entre celles des Prêtres Egyptiens, & de ceux de bien d'autres Pays. Nous abandonnons aux politiques les raiſons de cette conduite.

L'article d'Hippocrate, qui ſuit d'aſſez près celui dont nous venons de rendre compte, eſt traité avec toute l'étendue que demandent les ſervices eſſentiels que ce grand homme, cet homme divin, comme on l'appelle communément, a rendus à la Médecine. L'article qui le concerne contient environ trente pages. Depuis ce Fon-

dateur de l'Art de guérir juſqu'à la naiſſance de la Secte Empirique, qui commença avec le trente-huitième ſiècle, environ 287 ans avant la naiſſance de Jeſus Chriſt, il n'y a point de Médecin qui ait fourni à M. James un article plus étendu qu'Eraſiſtrate; mais il faut le lire dans le Diſcours même. On ſe doute bien qu'on n'y a pas omis la guériſon d'Antiochus, qui fait trop d'honneur à la ſagacité du Médecin, pour n'en point faire mention.

Nous venons de parler de la naiſſance de la Secte Empirique, dont Serapion d'Alexandrie eſt Auteur, au rapport de Celſe. Il ſoutint avec chaleur qu'il eſt nuiſible de raiſonner en Médecine, & qu'il faut s'en tenir à l'expérience. Tel eſt le génie des hommes, que pour éviter un défaut ils ſe jettent dans l'oppoſé. La Phyſique du tems d'Hippocrate ne pouvoit répandre que des lueurs très-ſombres ſur la Médecine, ou même de fauſſes lueurs; mais étoit-ce une conſéquence directe que le raiſonnement dût être banni de cet Art? Nous nous contenterons de remarquer à propos de cette Secte, qu'il n'y avoit point de Médecins qui employaſſent plus fréquemment non-ſeulement les ſomniferes, mais même les narcotiques, & qu'ils faiſoient uſa-

ge

ge du caſtoreum dans les pilules purgatives, dont ils craignoient la violence; & réellement il eſt très-propre à la calmer. Il paroît que le danger des ſomniferes & des narcotiques les avoit fait abandonner par les Médecins Dogmatiques, & que ce ſont les Empiriques qui en ont repris l'uſage.

Aſclépiade, dont parle M. James, après avoir dit quelque choſe des Médecins qui ſe ſont diſtingués dans la Secte Empirique, occupe ici un article conſidérable. Il jetta les fondemens d'une nouvelle Secte, dont Thémiſon ſon Diſciple eſt pourtant le véritable inſtituteur; c'eſt celle des Méthodiques, qui réduiſoit toutes les maladies à trois genres; celles de reſſerrement, celles de relâchement, & celles qui procédoient de ces deux cauſes à la fois. M. James fait beaucoup de combinaiſon pour fixer l'époque de la Vie de Thémiſon au règne d'Auguſte, mais il eſt difficile de les concilier avec ce vers de Juvenal, qui ne ſeroit pas avantageux à ce Médecin, ſi les Poëtes, & ſur-tout les Satyriques, n'étoient en poſſeſſion de s'égayer aux dépens de tout le monde;

Quos Themiſon ægros Autumno occiderit uno.

Au reste, c'est peut-être la nouveauté de ses principes, & de la pratique à qui ils servoient de base, qui a indisposé Juvenal contre lui: ce sont pourtant aujourd'hui les fondemens de la Médecine méchanique, qui est sans contredit le Système dominant. Au reste, Thessalus, Disciple de Thémison, surnommé l'Instaurateur de la Méthode, perfectionna la doctrine de son Maître, & la simplifia si fort, qu'il se faisoit fort d'enseigner toute la Médecine en six mois. C'en étoit trop pour apprendre à imiter sa complaisance aveugle pour tout ce qui pouvoit flater le goût de ses malades. Nous ne connoissons guères la Médecine méthodique, que par les Ecrits de Cælius-Aurelianus, qui étoit de cette Secte, & par les réfutations qu'en fait Galien.

M. James dit peu de chose dans son Discours de la Secte Episynthetique, de l'Eclectique, ou choisissante, ainsi nommée du choix qu'elle faisoit de ce qu'elle trouvoit de bon dans toutes les autres; & sur la Secte Pneumatique, il renvoye aux articles du Dictionnaire *Aretée*, & *Athenée*.

On trouve ensuite un assez long article sur Celse, qui a, selon lui, acquis le surnom d'Hippocrate *Latin*, pour avoir traduit mot à mot beaucoup de pas-

paſſages de l'Auteur Grec, qu'il a inſerés dans ſon Ouvrage; explication ſinguliére, & bien moins favorable à Celſe que l'idée où l'on eſt communément, que c'eſt à l'étendue de ſes connoiſſances en Médecine qu'il en a l'obligation.

A la ſuite de l'article précédent, on trouve celui de Galien. Ce Médecin en cette qualité a joué un aſſez grand rôle, pour juſtifier l'étendue que M. James lui donne. Tout ce qui a rapport à ſa doctrine eſt clairement expliqué, & il nous a paru que les réfléxions de l'Auteur ne peuvent que faire honneur à ſon jugement.

Il tire d'une Lettre de M. l'Abbé Renaudot à M. Dacier, Lettre imprimée à la tête de la Traduction que ce dernier a faite de quelques Ouvrages d'Hippocrate, & que Fabricius a employée en Latin dans ſa Bibliotheque Grecque, l'idée générale qu'il donne de l'état de la Médecine parmi les Arabes, qui ne ſçachant ni le Grec, ni le Syriaque, ne purent apprendre l'Art de guérir que dans les Traductions Arabes, qui furent faites des Ouvrages d'Hippocrate par des Chrétiens Syriens, ſous Almanſor & Almamon. Mais ces Traductions étoient fort inferieures à celles d'Honain, fils d'Iſaac, qui eut beaucoup de réputation ſous le Caliſe Eimotewakel, quel-

qui mourut l'an de l'Hégire 247, & 861 de Jesus-Christ. Cet Honain avoit été Disciple de Jean, surnommé fils de Masowia, qu'on appelle communément Mesué. Les Arabes ont enrichi la Médecine de quelques connoissances de pratique, comme de la description de la petite vérole, de la *spina ventosa*, de quelques purgatifs doux, de quelques aromates, & de quelques connoissances de Chimie; connoissances au reste qui paroissent bornées à la distillation des huiles & des eaux,

M. James n'entre point dans la question de l'antiquité de la Chimie; il paroît pourtant en attribuer la découverte à Tubalcain, dont les Poëtes *ont* fait leur Vulcain, lequel fut le premier qui travailla les métaux. Il se contente d'observer que l'introduction de la Chimie dans la Médecine, causa dans sa théorie & sa pratique, la plus grande révolution qu'elle ait jamais essuyée. Albert le Grand, né dans la Souabe, & Roger Bacon en Angleterre, tentérent d'introduire en Europe l'usage de la Chimie, que les Arabes seuls cultivoient. Ils y réussirent: „ mais ce ne „ fut que sur la fin du même siècle, „ qu'un François, nommé Arnauld de „ Villeneuve, fit servir la Chimie à la „ Médecine. Il trouva l'esprit de vin, l'hui-

„ l'huile de terebenthine, & plusieurs
„ autres compositions, dont il spécifia
„ les propriétés. Il s'apperçut que son
„ esprit de vin étoit susceptible du goût
„ & de l'odeur de tous les végétaux,
„ & de là vinrent toutes les eaux com-
„ posées, dont les boutiques de nos
„ Apotiquaires sont pleines, & dont
„ on peut dire en général qu'elles sont
„ plus *lucratives* pour les distillateurs,
„ que salutaires pour les malades. "

Mais ces remèdes ne sont presque que Galeniques, en comparaison d'une foule d'autres qu'ont fournis les minéraux. M. James, après avoir parlé succinctement de quelques-uns des Chimistes qui se sont distingués, comme Paracelse, & qui ont enrichi la Matiére Médicinale de plusieurs remèdes, parle fort au long de ce dernier (Aureolus *Philippus* Paracelsus Theophrastus, Bombast de Hohenheim) à qui la Médecine a des obligations essentielles, comme d'avoir attaqué avec succès les qualités premiéres, c'est à-dire, le chaud, le froid, le sec & l'humide, que Galien regardoit, & tous les Médecins après lui, comme les principes universels; en quoi il fut imité par ses Sectateurs, qui achevérent de décrier ce Systême; mais la Vérité n'y gagna pas beaucoup.

Tout

Tout couverts de la cendre, & noircis de la fumée de leurs laboratoires, ils se mirent à former des systêmes de théorie & de pratique. Il n'y eut plus dans toute la Nature qu'acides, qu'alcalis, que précipitations, sublimations, fermentations, &c. L'Univers entier devint l'ouvrage de la Chimie, *sans elle, rien ne seroit mû, accru, dirigé, diminué, détruit.* Heureusement au commencement du XVIIe siècle, l'immortel Guillaume Harvey découvrit la circulation du sang, & successivement le Méchanisme prit la place des imaginations chimiques, qui n'ont plus que peu de partisans, lesquels ont été obligés d'abandonner les dogmes des *premiers* Médecins Chimistes, pour s'en former qui n'ont plus guères de sectateurs.

M. James s'étend pour prouver que la Méchanique a beaucoup contribué, & contribue encore tous les jours, aux progrès de la Médecine. C'est ce qu'il faut voir dans son Discours, si l'on n'aime mieux recourir à celui de Boerhaave, *De usu ratiocinii mechanici in Medicina*, dont M. James convient qu'il ne fait que donner l'analyse. Mais il faut se garder de donner dans le faux, en adoptant des principes, dont la certitude est fort éloignée de la confiance avec

avec laquelle des esprits systematiques les ont avancés, perce qu'ils étoient nécessaires au soutien d'une hypothèse chérie. Le grand Boerhaave, lui-même, en voulant démontrer l'utilité de la Méchanique dans la Médecine, avance comme vraies bien des choses qu'il lui auroit été impossible de prouver; par exemple, que les fibres élémentaires des muscles sont de petits canaux gonflés dans le besoin par les esprits. Or, dit M. James, l'existence de ces esprits n'est pas démontrée; & nous ajoutons que la vérité de ces canaux l'est peut-être encore moins.

On trouve à la suite de cette critique de Boerhaave, les avantages qu'ont produits à la Médecine les découvertes anatomiques, qui ont été faites depuis celle de la circulation. Ce morceau est pris de M. Hoffmann.

On voit aussi d'après lui, ce qu'il est actuellement nécessaire de faire, pour donner à la Médecine toute la perfection possible. Le point le plus important est de la *réduire à cette simplicité lumineuse, avec laquelle l'Etre Suprême, compatissant aux infirmités de sa Créature, a prétendu sans doute qu'on le pratiquât: du moins telle étoit l'opinion du grand Boerhaave. La Dissertation qu'il a composée sur ce sujet, mérite bien notre attention.* C'est celle

de

de repurgatæ Medicinæ facili ſimplicitate, dont M. James donne ici l'analyſe, & c'eſt par où il termine le Diſcours hiſtorique.

Nous donnerons dans un autre Journal, l'Extrait d'articles pris au hazard dans les différens genres que renferme le Dictionnaire, afin de mettre le Lecteur en état de juger de ſon exécution.

Abregé de la VIE *des plus fameux* PEINTRES, *avec leurs Portraits gravés en taille-douce, les Indications de leurs principaux Ouvrages, quelques réfléxions ſur leurs caractères, & la maniére de connoître les deſſeins des Grands Maîtres; par M.* *** *de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier*, 2 Vol. *in* 4°. A Paris, chez *Debure*, l'Aîné, Quay des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, à S. Paul, 1745.

L'AUTEUR de cet Ouvrage étoit plus propre que perſonne à l'exécuter avec ſuccès. Il a vu ſur les lieux la plûpart des Tableaux dont il a occaſion de parler. Un ſéjour aſſez long en Italie, pluſieurs voyages dans les autres parties de l'Europe, beaucoup d'inclination pour la Peinture, quelque pratique dans cet Art, un goût naturel, qu'il

qu'il a perfectionné ſur des Tableaux, des Eſtampes & des deſſeins des meilleurs Maîtres, qu'il a recueillis avec ſoin depuis long-tems, tout cela l'a mis en état de parler avec juſteſſe, de la Peinture & des Peintres.

Sans entrer, ſur la partie hiſtorique de cet Ouvrage, dans un détail auquel il faudroit donner trop d'étendue, nous nous bornerons à rendre compte de l'Avertiſſement, & d'un Diſcours préliminaire.

Rien de plus naturel que de trouver ici un éloge de la Peinture: „ Exprimer par un langage muet les Ouvrages du Créateur, conſerver la mémoire des choſes paſſées, immortaliſer „ un Héros, illuſtrer une Nation, quoi „ de plus grand?..... Son Art, (du „ Peintre) eſt une Poëſie, une expreſſion muette, qui ſecondée des couleurs, parle aux yeux, à l'eſprit & „ au cœur. Qui peut douter qu'un „ Tableau ne ſoit un vrai Poëme?" Une choſe qui pourroit en faire douter, c'eſt qu'il exiſte une grande quantité d'excellens Tableaux.

Des trois parties principales de la Peinture, *la compoſition*, *le deſſein* & *le coloris*, notre Autenr paroît donner, avec raiſon, la prééminence aux deux premiéres. Le coloris *tombe de lui même*, ſans

ſans la compoſition & le deſſein ; au lieu que ces deux parties, indépendamment du coloris, conſervent toujours une perfection réelle, capable d'exciter un plaiſir raiſonnable.

Cet Ouvrage ne remonte point au-delà de *Raphael* : quoique chaque Vie ſoit renfermée dans des bornes aſſez étroites, on a tâché de ne rien omettre de ce qui pourroit paroître eſſentiel : on y indique le nom du Peintre, ſa famille, le lieu de ſa naiſſance, de qui il eſt Diſciple, les Peintres qu'il a ſuivis, ſon caractère, ſes talens particuliers, les Eléves qu'il a formés, ſes principaux Ouvrages, les défauts qu'on lui reproche, enfin le lieu & le tems de ſa mort.

L'Auteur, quelque éloignement qu'il paroiſſe avoir pour cette baſſe envie, qui porte à vouloir ſe faire une réputation ſur les ruïnes de celle des autres, ne ſçauroit s'empêcher d'obſerver, que ceux qui l'ont précédé dans cette même carriére, ſont communément tombés dans deux défauts. L'un eſt la prolixité, l'autre la partialité ; ce dernier eſt ſur-tout particulier aux Italiens.

Pour lui, il déclare qu'il ſera difficile de connoître quel eſt le „ Peintre, „ & le Pays qu'il chérit le plus. On „ le trouvera toujours impartial ; ami „ du

„ du vrai & du beau, il tâche de le
„ saisir par-tout où il le trouve, sans
„ se mettre en peine, soit du nom,
„ soit du Pays de l'Artiste. Toutes les
„ Nations, depuis qu'il s'est attaché
„ aux Arts, lui ont toujours paru éga-
„ les; un Flamand, un François, dans
„ certaines parties de la Peinture,
„ l'emportera souvent sur un Italien.
„ Ceux qui se distinguent dans les
„ Sciences & dans les Arts, sont, pour
„ ainsi dire, de la même Nation, de
„ la même famille, c'est celle des hom-
„ mes illustres. "

M. *** critique aussi le sentiment de ceux qui n'estimant que les Peintres d'Histoire, regardent comme fort inférieurs, ceux qui peignent *le Portrait*, *le Paisage*, *les Batailles*, *les Marines*, *les Animaux*, *les Fruits*, *les Fleurs*, *les nôces de Village*, *les Tabagies* & *les Cuisines*. „ Il „ prétend au contraire qu'un Peintre „ qui a parfaitement imité la Nature, „ n'eût-il peint qu'une Vache, ou com- „ me le Peintre Grec Zeuxis, qu'une „ grape de raisin, est aussi parfait dans „ son genre que Raphaël dans le sien." Mais il faudroit de plus, supposer que les genres sont égaux; car s'ils ne le sont pas, celui qui aura atteint à la perfection dans un genre inférieur, ne devra pas pour cela être mis à côté de ce-

celui qui aura atteint à cette même perfection dans un genre plus noble, & qu'on regardera comme ſuppoſant de plus grands talens.

La fin de l'Avertiſſement eſt employée à tracer le plan de l'Ouvrage, & à inſtruire le Public des ſoins qui ont été pris pour ſon exécution.

On n'y a diſtingué que trois Ecoles, celle d'Italie, celle de Flandres, & la Françoiſe, attendu que tout ſe rapporte à ces trois Ecoles pour le goût & pour les maniéres.

L'Ecole d'Italie comprend les Peintres de ſix différens Pays: les Romains, les Florentins, les Vénitiens, les Lombards, les Napolitains, & les *Génois*. Le même goût ſe fait ſentir dans tous les Ouvrages des Italiens; ils ne ſe ſont diſtingués que par leur différente maniére de peindre. *Raphaël* ſera le Chef des Peintres Romains; *Leonard de Vinci* & *Michel-Ange* le ſeront des Florentins. Les Lombards auront *le Correge* à leur tête; les Vénitiens, *le Giorgion* & *le Titien*: les Eſpagnols en petit nombre ſeront mis parmi les Napolitains: le premier des Génois ſera *Lucas Cangiage*.

L'Ecole de Flandres renfermera quatre Parties ou Pays: les *Allemands*, dont *Albert-Durer* & *Holbein* ſont les Chefs: les Hollandois ſous *Lucas de Leiden*: les Fla-

Flamans ſous *Jean Stradan*; & les Anglois ſous *Guillaume Dobſon*.

Quant à l'Ecole Françoiſe, les premiers dont on ait cru devoir parler, ſont *Jean Couſin*, *Freminet*, & *Vouët*, comme étant les premiers qui ayent établi en France le bon goût de la Peinture.

Dans chaque Ecole, on a obſervé exactement l'ordre Chronologique, ſuivant la naiſſance des Peintres; & on les a rendus chacun à leur Patrie, ſans avoir égard à celle de leur Maître. On s'eſt impoſé la loi, de ne point parler des Peintres vivans: par la même raiſon, l'Auteur a cru ne devoir point ſe livrer à la juſte Critique des Ouvrages de quelques Peintres, dont les parens vivant encore, pourroient être bleſſés de trop de ſincérité: le tems, ajoute-t-il, *dévoilera un jour ce myſtère.*

Ce Recueil contient l'Hiſtoire de plus de 180 Peintres, & de ce nombre, il y en a plus de cinquante, dont les Portraits, ni les Vies ne ſe trouvent dans aucun Livre. Ces Portraits gravés au burin ont été fidélement deſſinés d'après ce qu'on a pu trouver de plus reſſemblant. Ceux qui viennent des Pays Etrangers ont été copiés avec ſoin, d'après les Portraits trouvés dans les familles des Peintres, en Italie, en

Eſpagne, en Angleterre, en Hollande, & en Flandres ; d'autres ont été pris dans l'Académie de S. Luc à Rome, d'après les originaux qui s'y conſervent. Les Planches ont été conduites par M. Cazes, Directeur de l'Académie Royale de Peinture : on a eu la délicateſſe de ne donner aucun Portrait équivoque : ainſi au défaut de ceux qu'on n'a pas pu trouver, on a mis des *Cartouches hiſtoriés*, ſuivant le caractère de chaque Peintre.

Lorſqu'un Peintre a eu des Diſciples qui ſe ſont acquis quelque réputation, ſans cependant mériter un éloge ſéparé, on a inſéré dans l'Hiſtoire du Maître une courte mention de leur caractère & de leur mérite, avec une indication de l'année de leur naiſſance, & de celle de leur mort.

On n'a mis dans les Liſtes des principaux Ouvrages des Peintres, que les Tableaux qui ſe trouvent dans les Egliſes, les Monaſtères, les Palais & les Galeries des Princes ; ceux qui ſont dans la poſſeſſion des Particuliers étant trop ſujets à variation.

C'eût été ſortir du projet de cet Ouvrage, que de détailler toutes les Eſtampes gravées d'après les grands Peintres : on a ſeulement marqué celles qui ſont gravées de leur propre main,

&

& les principaux Graveurs qui ont travaillé d'après eux.

L'Auteur finit son Avertissement par un témoignage public de sa reconnoissance envers M. Lépicié Graveur, & Historiographe de l'Académie Royale de Peinture, qui lui a fourni de bons Mémoires sur l'Ecole Françoise.

Passons maintenant au Discours préliminaire, *sur la connoissance des Desseins & des Tableaux.* Il est divisé en deux parties, dont la première a pour objet *les Desseins.*

„ Les Desseins, dit notre Auteur, „ infiniment supérieurs aux Estampes, „ tiennent un juste milieu entr'elles & „ les Tableaux; ce sont les premiéres „ idées d'un Peintre, le premier feu „ de son imagination, son style, son „ esprit, sa maniére de penser. . . . . „ Un Peintre, en peignant un Tableau, „ se corrige & réprime la fougue de „ son génie; en faisant un Dessein, il „ jette le premier feu de sa pensée, il „ s'abandonne à lui-même, il se montre tel qu'il est. "

Un Moderne * a avancé que l'*Art de deviner l'Auteur d'un Tableau en reconnoissant la main du Maître, est le plus fautif de tous les Arts.*

M.

* M. l'Abbé Dubos.

M. *** penſe tout autrement; ſuivant lui, ſi M. l'Abbé Dubos avoit eu quelque pratique de la Peinture, ou un peu plus de connoiſſance de cet Art, il auroit ſçu qu'un ſeul coup de pinceau, une ſeule *touche* d'arbres dans un Tableau, découvre l'Auteur, & que le Copiſte met toujours aſſez du ſien pour ſe déceler. Il en eſt de même des Deſſeins; la main ſe laſſe de copier; elle ne peut perſévérer long tems dans la gêne: elle ſe permet des traits qui lui ſont plus familiers, & ce ſont ces derniers traits qui trahiſſent l'imitateur, & font découvrir l'impoſture. Enfin la maniére de deſſiner d'un Peintre, *peut* ſe diſtinguer comme le caractère de l'écriture, & miéux que le ſtyle d'un Auteur. Or on ſçait que les gens de Lettres qui ont le tact fin, & le goût délicat, s'y trompent rarement.

La connoiſſance des Deſſeins conſiſte en trois points principaux: le premier, eſt de ſçavoir ſi un Deſſein eſt bon ou mauvais; on cherche enſuite le nom & l'Ecole d'un Maître; & en troiſiéme lieu, ſi un Deſſein eſt original ou copie.

A l'égard du premier objet, il eſt preſqu'impoſſible de diſtinguer le bon & le mauvais d'un Ouvrage, & de juſtifier le jugement qu'on en aura porté, à moins qu'on n'ait acquis quelque connoiſ-

noiſſance des principes de la Peinture. En général le Peintre habile jugera mieux que l'*Amateur*, de ce qui eſt bon dans un Ouvrage ; rempli des règles de ſon Art qu'il pratique continuellement, il doit mieux en ſentir l'exécution dans un Deſſein. Si cependant l'amateur a en même tems quelque pratique, s'il a fait l'étude & les réfléxions néceſſaires pour diſcerner *le vrai beau*, il pourra s'y connoître auſſi bien que *l'Artiſte*. „ Toute la différence qu'il y „ a eutr'eux, c'eſt que le premier con„ noît le beau & le ſçait faire, au „ lieu que le ſecond ne ſçait que le „ connoître. ”

Le ſecond point conſiſte à diſtinguer le nom & l'Ecole de chaque Maître. A cet égard, notre Auteur met l'Amateur au deſſus de l'Artiſte, par la raiſon que ces deux connoiſſances tiennent plus de l'hiſtoire de la Peinture que de la pratique de la main.

Pour donner des principes *certains* à ce ſujet, il faut, dit-il, en voyant un Deſſein, faire deux examens : le premier conſiſte à en connoître le goût, & le ſecond à découvrir le nom de celui qui l'a fait.

Le goût du Pays, dans lequel le Deſſein a été fait, en conſtate l'Ecole. On

distingue trois sortes de goûts : l'Italien, le Flamand, & le François.

Le goût Italien s'est formé sur les Ouvrages antiques, que l'Italie possède. Il consiste en général, dans la correction du Dessein, dans une belle ordonnance, dans des contours variés & contrastés, dans un beau choix d'attitudes, dans une expression fine, soutenue d'un grand coloris. A Rome, à Florence, c'est le Dessein qui domine ; en Lombardie & à Venise, la couleur occupe principalement les Artistes.

Le goût Flamand est la Nature même telle qu'elle est ; la couleur fecondée d'une touche moëlleuse est son *objet* principal : on reconnoît toujours ce goût à une façon lourde de dessiner. Les Allemands tiennent plus du *Gothique* ; ils prennent la nature sans choix ; ils en copient jusqu'aux défauts.

Le goût François, si l'on étoit moins *enivré* de l'Italie, pourroit le disputer aux deux autres. La correction, l'élévation de la pensée, l'allégorie, la poëtique, l'expression des passions, & même la couleur, s'y trouvent souvent rassemblés. Les François, en général, ont moins de *touche* que les Flamands, & leur choix des attitudes & des figures, est moins élégant que celui des

Italiens. Il faut cependant en excepter nos grands Peintres, tels que *Vouet*, *le Poussin*, *le Sueur*, *Bourdon*, *le Brun*, *Jouvenet*, & *le Moine*.

Au reste, toutes ces Nations, quand elles étudient l'antique & les Ouvrages des grands Maîtres, réforment souvent *leur goût de terroir*, en le perfectionnant, Mais il en reste toujours assez pour qu'un connoisseur, en voyant un Dessein, puisse décider qu'il est dans un tel goût, & par conséquent pour distinguer le Pays & l'Ecole du Maître.

Pour connoître ensuite le nom de ce Maître, il faut discerner le caractère particulier de chaque Peintre, c'est-à-dire, son *style* & sa *maniére*. Cette maniére est une espèce d'écriture, le caractère de l'un n'est jamais totalement le caractère de l'autre; ce genre d'*écriture pictoresque* se reconnoît toujours par quelques traits particuliers.

De certaines marques, comme des *bonnets*, des *armures*, le nom même du Peintre, ne sont que des *demi-preuves*, malgré lesquelles, si l'on trouve dans un Dessein un défaut qui n'est pas ordinaire à celui à qui on l'attribue, il faut le donner à un autre.

Les différentes façons de dessiner, les différens crayons, les *hachures* singuliéres de la plume, ne sont point non

plus des indications certaines auſquelles on puiſſe s'arrêter: ce ſont des pratiques de la main qui peuvent être aiſément contrefaites, comme on l'éprouve tous les jours dans les Deſſeins du *Guerchin* & de *Rembrant*. Le papier & la toile, ſont ſouvent auſſi des garans peu ſûrs du Pays, & du Maître qui a fait le Deſſein.

C'eſt donc toujours à cette *maniére* du Peintre, qu'il faut principalement s'attacher, ſur-tout ſi *ces marques de ſon écriture* ſont accompagnées de ſa façon de penſer, & *d'une certaine touche ſpirituelle qui le caractériſe. On imite la main d'un autre*, dit un Auteur moderne, *mais on n'imite pas de même ſon eſprit, l'on n'apprend point à penſer comme un autre.*

Nos Lecteurs s'appercevront aiſément que ces principes, quoiqu'inconteſtables en eux-mêmes, & peu fautifs quand ils ſont mis en uſage par un bon connoiſſeur, tel que l'Auteur, peuvent cependant, en général, être ſuſceptibles de beaucoup de difficultés, & d'incertitude, dans l'application.

L'*originalité* eſt le troiſiéme point eſſentiel à la connoiſſance des Deſſeins. Notre Auteur obſerve que ſouvent les Peintres ne connoiſſent point cette originalité d'un Deſſein, & ne s'en embarraſſent guère. L'habile homme entraî-

traîné par les belles idées que préſente une copie, la répute originale, ou l'eſtime autant, quand elle vient d'*après beau.*

On rapporte ici à ce ſujet l'hiſtoire d'un *Curieux*, qui avoit reçu d'Angleterre deux cens Deſſeins de grands Maîtres, qu'on lui vouloit vendre une ſomme conſidérable. Ce Curieux ayant la modeſtie de ne s'en pas rapporter entiérement à ſes propres lumiéres, jugea à propos de les faire voir à un des premiers Peintres de Paris, qui les trouva tous très-beaux. Le Curieux lui demandoit ſouvent, s'il les croyoit originaux. Le Peintre fatigué de cette queſtion réitérée, lui répondit enfin: Eh, que m'importe que ces Deſſeins ſoient originaux, ou copies, pourvu qu'ils me préſentent du beau. Sur quoi l'Auteur ajoute que „ cette façon de „ juger qui eſt celle de la plûpart des „ Peintres, eſt certainement irréguliére: une copie quelque belle qu'elle „ ſoit, eſt roujours une copie; c'eſt un „ Ouvrage timide & ſervile, qui n'a „ jamais ni l'eſprit, ni la touche d'un „ original, quoiqu'il en rende exactement la penſée. " Il eſt vrai qu'une copie, *quelque belle qu'elle ſoit*, eſt toujours une copie; mais eſt-il également évident, qu'une copie, *quelque belle qu'elle*

soit, ne soit qu'un Ouvrage timide & servile, qui n'a jamais ni l'esprit, ni la touche, &c.

Quoiqu'il en soit, on donne ici comme „ inconteſtable, qu'il y a des mar„ques certaines pour établir l'origina„lité: un Deſſein peiné, fait lourde„ment, incorrect, ſans eſprit, & ſans „ touche, eſt ſûrement une copie. " La franchiſe de la main, & la correction d'un Deſſein ſont donc des indications de ſon originalité; mais ſeules elles ne ſuffiſent pas: il faut encore „ une belle touche, beaucoup d'eſprit, „ du feu, & certains coups de Maître „ jettés au hazard, qui ſe manifeſtent „ rarement dans des copies dont la „ froideur glace le ſpectateur atten„ tif. "

Lorſque dans un Deſſein, on trouve des têtes retournées, de pluſieurs maniéres, des doubles bras, des jambes jettées au hazard à côté l'une de l'autre, pour chercher celles qui conviennent le mieux, (ce que les Italiens appellent *il Pentimento*,) ces doubles traits, ſuivant notre Auteur, ne partent point d'un Copiſte, ils prennent leur naiſſance dans la tête du Maître qui a fait l'Ouvrage.

Il y a une obſervation importante qui ne doit pas échapper, ſur le tems dans

dans lequel le Deſſein a été fait. Un Peintre a trois tems, ſa premiére maniére qui tient de ſon Maître, le bon tems qui eſt la force de l'âge, & le tems foible qui en eſt le déclin.

Les *demi-connoiſſeurs* veulent quelque choſe de *terminé*, qui ſoit agréable aux yeux. „ Un vrai connoiſſeur penſe autrement; il voit dans un *Croquis* la „ maniére de penſer d'un grand Maître, pour caractériſer chaque objet „ avec peu de traits; ſon imagination „ animée par le beau feu qui régne „ dans le Deſſein, perce à travers ce „ qui y manque, elle apperçoit ſouvent ce qui n'y eſt pas, & ce qui y „ doit être. ”

Notre Auteur avertit de ſe défier des Deſſeins trop finis, & que rarement ils ſont originaux, qu'ils ſont même plus aiſés à contrefaire que les autres; mais que leur façon *peinée* & *léchée* en découvre ordinairement la fauſſeté; un homme qui penſe, ajoute-t-il, peut-il s'imaginer que de grands Peintres, tels que *Raphaël*, *le Titien*, *Paul Veroneſe*, *Rubens* & *Vandick*, dont le génie étoit ſi ſublime & ſi fécond, ayent pu ſe captiver au point de finir un Deſſein, comme pourroit faire un Graveur. D'ailleurs, ils étoient trop employés pour perdre à terminer un Deſſein, un tems

qui pouvoit à peine ſuffire à leurs grands Ouvrages.

L'Auteur termine ces obſervations ſur la connoiſſance des Deſſeins, en inſiſtant ſur la néceſſité qu'il y a pour un *Amateur*, de ſçavoir peindre ou du moins de ſçavoir deſſiner. Cette pratique de l'Art, quoique légére, met en état de porter des jugemens plus ſûrs. „ On ne ſçauroit croire combien l'o „ pération de la main forme le goût, „ & donne d'intelligence à l'eſprit; „ elle vous montre la route qu'ont „ ſuivie tant d'habiles gens; peut-être „ même que ſi vous vous y livriez en- „ tiérement comme eux, vous pourriez „ les y ſuivre de près. "

La ſeconde partie de ce Diſcours qui traite *de la connoiſſance des Tableaux*, eſt moins étendue, par la raiſon que ce qu'on a dit au ſujet des Deſſeins, ſe peut aiſément appliquer à la connoiſſance des Tableaux. Il s'agit toujours de juger de la bonté d'un Ouvrage, de l'Ecole & du nom du Peintre, & de l'originalité. Ainſi il ſuffit preſque de ſubſtituer au mot de Deſſein, celui de Tableau, & au lieu des différens crayons, & des hachures de la plume, d'entendre le maniement du pinceau, & le goût de la couleur.

Ce qui peut le plus arrêter un amateur

teur dans l'examen des Tableaux, ce ſont ceux qu'on peut appeller *équivoques*, faits par les Diſciples des grands Maîtres, Diſciples qui ont entiérement ſuivi leur maniére. On trouve ici le dénombrement de pluſieurs de ces Peintres, dont les Ouvrages ne ſe diſtinguent qu'avec difficulté.

Il y a encore une ſorte de Tableaux qui ne ſont proprement ni originaux, ni copies ; les Italiens les appellent *Paſtici*. Ce ſont des Tableaux qu'un Peintre fait, à deſſein, dans le goût d'un autre Peintre. *Lucas Jordans*, & *David Teniers* excelloient dans ce genre de Peinture. *Mignart* & *Bon Boullogne*, dans l'Ecole Françoiſe, en ont auſſi impoſé par-là aux perſonnes les plus éclairées. Le moyen de ſe garantir de l'erreur, en ce point, „ c'eſt de s'attacher à la touche, à la couleur, au „ Pinceau, & ſur-tout à la fineſſe de „ la penſée du véritable Auteur." Mais ſi Mignart en a impoſé à le Brun, ſi Bon Boullogne a ſurpris Mignart, quoique ce dernier dût être, plus que perſonne, en garde contre un artifice qui lui étoit familier, qui eſt-ce qui pourra préſumer d'être à l'abri de la ſupercherie? Au reſte, cette eſpèce de fraude, eſt la moins à craindre, & la moins fâcheuſe pour un amateur. Des im-

posteurs, tels que les quatre Peintres qu'on vient de nommer, ne sont pas communs; & d'ailleurs si l'on n'a pas un Tableau du Peintre prétendu, au moins a-t-on un excellent Tableau.

L'Article le plus important de la connoissance des Tableaux, est la distinction des copies d'avec les originaux. Il y a six sortes de copies, „ les copies „ serviles, les copies faciles qui ne „ sont pas fidèles, les copies fidèles, „ les copies un peu retouchées du Maître, les copies entiérement retouchées du Maître, & celles qui sont „ toutes de sa main. "

Les copies faites servilement, & d'une main lourde, quoique fidèles, ne peuvent en imposer à personne. „ Il „ n'est pas difficile de se garantir contre leur incorrection, leur mauvais „ goût & le froid qui y est répandu. "

Les copies faciles, mais qui ne sont pas suivies fidélement, portent avec elles des preuves manifestes de leur qualité. On y voit des traits de feu échappés au Peintre, qui souvent dans l'exécution a conservé sa maniére ordinaire. „ Les deux maniéres ne se „ peuvent méconnoître, elles forment „ un Ouvrage composé; c'est ce qu'on „ remarque dans les copies de Raphaël „ faites par Rubens. "

Les

Les copies fidèles, qui partent d'une main facile & légere, peuvent causer plus d'embarras. „ L'élégance de la „ touche d'un Maître, sa vraie manié „ re qu'il faut sçavoir par cœur, un „ certain esprit qui peut y manquer, „ doit vous conduire à décider. Celui „ qui a fait la copie y a sûrement mis „ du sien, & cela suffit. "

Les copies faites dans l'Ecole d'un Maître, & sous sa conduite, sont les plus aisées à distinguer. Elles se manifestent par des touches élégantes qui brillent, au milieu du reste du Tableau qu'elles rendent encore plus froid par la comparaison.

Les copies entiérement retouchées par le Maître, peuvent être regardées comme de *seconds originaux*, bien inférieurs cependant au véritable original.

Enfin il y a encore des copies plus parfaites que ces dernières; ce sont celles qui sont entiérement faites de la main du Maître. Mais de quelque mérite que puissent être ces Tableaux, „ il est certain que les premiers origi„ naux se distingueront par beaucoup „ plus de délicatesse, plus d'esprit, „ plus de finesse, une touche plus „ franche dans les contours, & dans „ la premiere ébauche dont on entre„ voit toujours quelque chose; en un „ mot,

„ mot, un certain je ne ſçai quoi qu'on
„ apperçoit, & où le Maître ne peut
„ jamais revenir du ſecond coup. "

Tel eſt le précis de ce Diſcours, qui mérite bien d'être lû en entier par ceux qui ſouhaitent de devenir connoiſſeurs, & même par ceux qui le ſont déja.

Quant aux Vies particuliéres des Peintres, c'eſt à l'Ouvrage même qu'il faut avoir recours, & nous nous contenterons d'obſerver que l'Auteur nous a paru y tenir avec exactitude, tout ce qu'il promet dans ſon Avertiſſement.

Pour répandre dans ſon Ouvrage, l'utile & l'amuſant, il y a inſéré *quelques Anecdotes en petit nombre.*

JOSEPHI AURELII DE JANUARIO Carmina, collegit JOHANNES-ANTONIUS SERGIUS, &c.

C'EST-A-DIRE, *Vers de* JOSEPH AURELIUS DE GENNARO, *recueillis par* JEAN-ANTOINE SERGIO, *in* 4°. 128 *pages.* A Naples, chez *Jean de Simone.* 1742.

MONSIEUR Sergius, l'Editeur de ces Poëſies, & qui prend la qualité de Juriſconſulte, dans une aſſez longue Préface qui mérite d'être lue, & qu'on trouvera à la tête de ces Poëſies, combat d'abord un préjugé qui n'eſt que trop commun aujourd'hui dans le

le monde. Ce préjugé conduit à regarder preſque tous ceux qui ſont profeſſion de la Science des Loix, non-ſeulement comme incapables de réuſſir dans la Poëſie & dans les Belles-Lettres, mais même juſqu'à leur interdire ce genre d'étude, comme peu convenable avec le ſérieux & la gravité de leur état.

Il fait voir que comme l'idée d'un parfait Juriſconſulte, renferme celle d'un homme verſé dans la Science du Droit public & privé, des Loix Romaines, & de celles de ſon pays, il eſt impoſſible d'acquerir cette connoiſſance, à moins que par le ſecours des Belles-Lettres on ne ſe ſoit mis en état d'entendre parfaitement les bons Auteurs Latins, puiſque les anciennes Loix n'ont pas été puiſées dans les Ecrits barbares des Goths, mais dans les ſources les plus pures de la Langue Latine, parmi leſquelles les Ouvrages des Poëtes tiennent le premier rang.

N'eſt-ce pas, dit-il, dans leurs Ecrits, que les Avocats pourront acquerir la force, la variété, l'abondance, l'Art de remuer le cœur humain, & tout ce qui caractériſe l'Eloquence néceſſaire à tous ceux qui ſont deſtinés aux fonctions du Barreau? D'ailleurs ſi le Droit de la Nature & des Gens, eſt fon-

fondé sur le consentement & la pratique des Nations, où trouve-t-on ces vérités mieux expliquées & peintes avec des couleurs plus vives, que chez les Poëtes? N'est-ce pas d'eux, que Grotius, & après lui Puffendorf & Barbeyrac, les ont tirées; car qui ne sçait que les Poëtes ont été les premiers Réformateurs des mœurs; que ce sont eux qui ont rassemblé les hommes en société, & qui leur ont donné des Loix?

Ce seroit en vain qu'on objecteroit que Platon a banni les Poëtes de sa République, & que les Lacédémoniens n'en vouloient point souffrir parmi eux. M. Sergius montre que l'intention de ce Philosophe avoit été seulement d'en exclure les Poëtes, qui usurpoient ce beau nom, pour corrompre les mœurs par des peintures dangereuses, ou la Religion par des fables aussi absurdes qu'impies. C'est ce qu'il prouve par l'exemple même de Platon, dont la prose est toute Poëtique, & par celui de Terpandre qui au rapport de saint Clément d'Alexandrie, avoit mis en vers les Loix des Lacédémoniens.

Les plus grands Orateurs, les plus célèbres Jurisconsultes parmi les Grecs & les Latins, Démosthène, Cicéron, Pline le jeune, Quintilien ont cru, que la Poësie pouvoit être d'une grande uti-

utilité à ceux qui fréquentent le Barreau ; aussi voit-on que Lucain, Juvenal, Silius Italicus, Prudence, & Sidoine Apollinaire, se sont également distingués parmi les Poëtes, & parmi les Orateurs.

Notre Auteur rapporte ensuite une longue liste des plus fameux Jurisconsultes de l'Antiquité, *Juris lumina & numina*, qui tous n'ont pas dédaigné de s'appliquer à la Poësie ; de là vient que dans l'ancien Corps de Droit, on trouve souvent les décisions des plus célèbres Jurisconsultes exprimées dans un langage Poëtique, qu'ils y citent des Vers, & qu'ils y font de fréquentes allusions à différens endroits d'Ennius, de Lucrèce, & de Virgile ; & que quelques unes de leurs décisions sont appuyées de l'autorité d'Homère. On rencontre même jusque dans le Droit Canon, diverses citations tirées des Poëtes.

Lorsque les Lettres commencèrent à sortir de la Barbarie, où l'Empire Romain avoit gémi depuis l'invasion des Barbares, Alciat ne se distingua pas moins par son goût, & son talent pour la Poësie, que par ses Commentaires sur les Loix Romaines. On en peut dire autant d'Antoine Govéanus, de Budée, de Pierre Pithou, d'Hugues Gro-

Grotius, de Muret, de Jacques Auguſte de Thou, de Gilles Menage, de l'illuſtre Gravina, & de pluſieurs autres dont l'Auteur fait mention, & dont pluſieurs ont fleuri à Naples; ces grands Juriſconſultes dans les fonctions d'Avocats, de Juges, ou même dans les premiéres Charges de la Magiſtrature, ont ſçu tempérer la ſévérité de l'Etude des Loix par la douceur de la Poëſie.

Pour derniére preuve de la compatibilité de ces deux Etudes, M. Sergius apporte ici l'exemple de M. de Gennaro, dont il publie les Poëſies; tout Naples lui rend le témoignage de ne s'être pas moins diſtingué dans ce genre, que par la force de ſon Eloquence, & par la Science des Loix; il en donne pour preuve le Livre, qu'il a publié ſous le titre *de la République des Juriſconſultes*, Livre qui ſera, dit-il, un monument éternel de la parfaite connoiſſance que l'Auteur a de la Poëſie, de l'Eloquence & des Loix.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur cet Ouvrage qui a été réimprimé à Leipſick, par les ſoins de M. Menkenius, parce que nous en avons donné l'Extrait dans notre Journal d'Août.

Quoiqu'il y ait pluſieurs pièces de Vers de M. de Gennaro dans ce dernier Ou-

Ouvrage, & qu'on en trouve encore quelques autres de ſa compoſition imprimées ailleurs, cependant M. Sergius qui déſiroit depuis long tems de les voir raſſemblées dans un ſeul corps, ayant engagé le frère de l'Auteur de lui en laiſſer prendre une Copie, il a cru pouvoir par une fraude qu'il appelle innocente & permiſe, les donner au Public.

Il les a diviſées en trois Livres. Le premier renferme des Elégies ſur les devoirs des Magiſtrats. L'Auteur, après s'y être élevé juſqu'aux qualités les plus ſublimes qui conſtituent le parfait Magiſtrat, y deſcend avec dignité aux plus petits détails néceſſaires, pour en remplir avec décence toutes les fonctions. Ce Livre, ſelon M. Sergius, eſt d'autant plus intéreſſant que la matiére en eſt abſolument neuve, & qu'elle y eſt traitée avec autant d'ordre & de clarté, que ſi l'Auteur avoit écrit en Proſe.

Nous nous contenterons de rapporter un ſeul Morceau de ce Livre pour donner une idée de la Poëſie de M. de Gennaro; nous l'avons pris au hazard du commencement de l'Elégie 6e dans laquelle il ſoutient, qu'un Magiſtrat ne doit être ni pauvre ni riche.

Nec

Nec pauper, nec dives erit qui Judicis implet
Munus; paupertas, divitiæque nocent.
Pendet ab extremis vitium; corrumpitur omne.
Si quod parte nimis distat utrâque bonum.
Si caret, aut multo si sanguine corpus abundat,
Vitam non poterit sustinuisse diu.
Consistunt, florentque æquali pondere vires;
Hoc aucto, hoc pariter deficiente cadunt:
Is cui res angusta domi est, qui paupere censu
Stringitur, officio par nequit esse suo.
Sorte gravi afficitur, nusquam mens libera curis,
Semper vicinis exagitata malis.
Et timet & dubitat, pariter diffidit, & optat;
Nunc spes, nunc pallor, nunc stat in ore pudor.
Hi varii affectus, veluti tot in æquore venti,
Conflictu assiduo saucia corda premunt,
Integritas ratio cum paupertate cohæret;
Illa animum ditat, corpus at ista premit,
Quodque juvat, non quod melius, quod & utile, non quod
Est magè conveniens, quærit & optat egens.

On a rassemblé dans le second Livre, les Epithalames que M. de Gennaro a faits pour différentes personnes de considération. Comme c'est l'usage à Naples, que tous les Poëtes distingués, les

les en régalent & qu'on les donne auſſi tôt à l'impreſſion, M. Sergius nous aſſure que les Epithalames qui ſont ſortis de la plume de M. de Gennaro, ont toujours fait les délices de toutes les perſonnes qui aiment ce genre de Poëſie. Ceux ci ſont pour la plûpart en Vers Elégiaques. On y trouve cependant trois Epithalames d'un autre goût. L'un en forme d'Eclogue, dont les Interlocuteurs ſont deux Pêcheurs, un autre intitulé *Jeux de Pêcheurs*, & le troiſième *Jeux Champêtres*. Nous citerons ici le commencement du quatrième, qui a été fait à l'occaſion du mariage du Prince Antoine Farneſe Duc de Parme, avec la Princeſſe d'Eſt.

Vates, divini vates, quos Græcia, felix
Ingeniorum altrix, & nominis æmula Græci,
Roma tulit, meritoque omnis venerabitur ætas,
Et famam & laudes ſublimibus inſeret aſtris;
Si quid adhuc veſtri cineres, & umbra ſepulta
Victrices ævi, & rumpentes aſpera fata,
Servant caſtalii, Phœbo inſpirante, furoris;
Hunc mihi pauliſper concedite, Carminis amplam
Offerri ſegetem video; procul hinc rude vulgus,
Hinc animæ procul ignaræ; me inſania dulcis
Occupet, inſolitoque ferar correptus ab œſtro
Perpindi juga, Parnaſſique biverticis hortos

Fun-

Fundens grande melos. Pudet, ah pudet, inter ovantes
Italiæ plausus, humiles ad plectra camœnas
Poscere, & è facili myrto mihi texere serturn.
Ecce novas augusta domus Farnesia pompas
Explicat, & numero prolis generosa futuræ
Consulit; en faustis connubia læta parantur
Auspiciis, &c.

Ce Livre est terminé par quelques Epigrammes, composées aussi pour célébrer divers mariages, usage, ce nous semble, où l'on n'applique pas ordinairement ce genre de Poësie.

Le troisième renferme des pièces de Poësies sur toutes sortes de sujets, & principalement sur la mort de plusieurs Personnages illustres. Quelques-unes de ces Pièces sont en forme d'Inscriptions & ont été mises sur les Arcs de Triomphe, & autres Monumens, qui furent élevés à Naples dans les Fêtes qui suivirent le mariage du Roi, & de la Reine des deux Siciles. On y a rassemblé aussi diverses Epigrammes que l'Auteur a composées, non dans le goût de celles de Martial, mais dans celui des Grecs.

Nous croyons qu'on souscrira, au jugement que l'Editeur de ces Poësies en porte; les Vers, selon lui, en sont doux & coulans, le tour aisé & très-

na-

naturel; il y règne par-tout une extrême clarté. On n'y trouve ni de ces jeux de mots, ni de ces brillantes antithèſes, ni de ces expreſſions métaphoriques & figurées, que le commun des Poëtes affecte, & qui jettent ſouvent autant d'obſcurité que de dureté dans leurs Ouvrages. Sans recourir à ces ornemens étrangers, qui preſque toujours défigurent plus la Poëſie qu'ils ne l'embelliſſent, celle de M. Gennaro, dans une noble ſimplicité, brille moins par les beautés de l'expreſſion, que par la juſteſſe des penſées, & par la vérité des images. La morale d'ailleurs en eſt ſi pure, & les ſentimens ſi nobles, qu'on ne peut les lire ſans concevoir une véritable eſtime pour l'Auteur.

On a mis à la fin de ce Livre, quelques Lettres qui ont été écrites à M. de Gennaro par divers Sçavans; ces Lettres ne pourront manquer de plaire à tous ceux, qui s'intéreſſent à la grande réputation que cet illuſtre Poëte & Juriſconſulte s'eſt ſi juſtement acquiſe dans ſa Patrie & dans les Pays étrangers.

Hiſtoire de l'Egliſe GALLICANE, *dédiée à Noſſeigneurs du Clergé, continuée par les PP.* PIERRE CLAUDE FONTE.

TENAY, & PIERRE BRUMOY, *de la Compagnie de* JESUS, *in* 4o. *Tome XI.* 627 *pagg. Tome XII.* 664. A Paris, chez *F. Montalant*, *J. B. Coignard*, *H. L. Guerin*, & *Jacques Rollin*, fils, 1744.

QUOIQU'IL y ait déja plus d'une année, que ces deux Volumes de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane ſoient répandus dans le Public, différentes raiſons dont il eſt inutile de rendre compte ici, nous ayant empéché juſqu'à préſent d'en parler, nous le faiſons aujourd'hui avec d'autant plus de plaiſir, qu'ils nous ont paru très-dignes de paroître à la ſuite des dix premiers. Nous ajouterons même, que cet Ouvrage ſemble reprendre un nouvel éclat, depuis que le P. Berthier, qui joint à une grande connoiſſance des Belles-Lettres, celle de la Théologie & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique a été nommé pour le continuer.

C'eſt à lui, que nous ſommes redevables de l'impreſſion des deux Volumes, dont nous allons donner un court Extrait. Dans la Préface, qu'il a miſe à la tête du premier, il nous apprend les triſtes révolutions, que cette Hiſtoire a eſſuyée par la mort des trois premiers Auteurs qui y ont travaillé. Il nous

nous y donne en peu de mots une idée de leur Vie, de leurs talens, comme gens de Lettres, & de leurs vertus en qualité de Religieux.

Nous ne rapporterons point ce qu'il y dit du P. de Longueval, qui a composé les huit premiers Volumes. Nous renvoyons à l'éloge, que nous en avons fait dans notre Journal du mois de Mai 1741, à l'occasion des IXe & Xe Tomes de cet Ouvrage, publiés par le P. Fontenay, qui avoit été nommé pour le remplacer. La santé de ce nouvel Historien, qui étoit naturellement délicate, ayant été considérablement altérée par ce travail, il y succomba, au grand regret de ses Confrères & des Sçavans, & fut obligé de laisser imparfait le IXe Volume, qu'il avoit déja presque achevé. Le P. Brumoy, que l'Assemblée du Clergé de 1740 lui substitua, & qui étoit déja regardé à juste titre, comme un Ecrivain célèbre, n'eut pas un sort plus heureux. Il mourut le 16 Avril 1742, sans avoir pu jouir de la satisfaction de voir paroître les XI & XIIe Tomes de cet Ouvrage, qu'il étoit prêt de donner à l'Imprimeur; il n'y a cependant que ce dernier qui soit entiérement de sa composition; le XIe a été trouvé presque achevé dans les papiers du P. Fontenay.

„ L'éloge du P. Brumoy, dit le P. „ Berthier, peut s'achever, en disant „ que ce fut un Bel-esprit, un hom- „ me de mœurs très-douces, d'un cœur „ droit & sincère, d'un caractère in- „ capable de se faire des ennemis, „ ou plutôt à qui il étoit comme im- „ possible de ne pas paroître aimable „ à tout le monde. Pour ce qui re- „ garde, ajoute-t-il, la part qu'il a „ dans la composition de cette *His-* „ toire, c'est au Public à juger de son „ travail & de ses succès. "

Le P. Berthier pense, que le P. Brumoy se trouvant obligé de *traiter* les matiéres Ecclesiastiques, il se fit un principe de ramener son style à l'uniformité d'une narration toute simple, qu'il se défia du brillant qui se rencontre dans ses autres productions, & qu'il aima mieux être un peu différent de lui-même pour la maniére d'écrire, que de s'attirer le reproche d'avoir porté dans un Ouvrage aussi grave, que l'est celui-ci, tous les ornemens qu'il avoit répandus dans ceux qu'il avoit donnés jusqu'alors

Il n'a fait, comme nous l'avons dit, que la fin du XIe Volume, qui va depuis l'an 1226, jusqu'à l'an 1270; il est divisé en trois Livres comme les précédens. Les deux premiers, & même

me une partie du ſuivant juſqu'à la page 522 ſont du P. Fontenay; mais ils ont été revus, corrigés & augmentés par le P. Brumoy.

Ce premier Livre, qui ſuivant l'ordre de cette Hiſtoire eſt le XXXIe, commence aux premiéres années de S. Louïs, Epoque principalement célèbre, en ce que, ſelon la remarque de l'Auteur, l'Egliſe & l'Etat en France, qui juſqu'à ce règne avoient preſque toujours préſenté deux objets différens, furent ſi parfaitement réunis, qu'il ne ſe paſſa rien de conſidérable dans l'Etat, où l'Egliſe ne fût particuliérement intéreſſée. Tel en effet, dit-il, devoit être le Gouvernement d'un Prince, qui étoit en même tems un grand Roi & un grand Saint. On en trouvera la preuve dans la conduite également chrétienne & courageuſe, avec laquelle S. Louïs ſoutint les prérogatives de ſa Couronne contre les entrepriſes des Prélats, qui pour faire valoir les immunités Eccléſiaſtiques, étoient alors en uſage de procéder contre ceux qui les leur diſputoient, par des cenſures, & par des interdits qu'ils lançoient indifféremment ſur les terres du Roi & de ſes Sujets.

Il faut voir dans l'Auteur même l'Hiſtoire de ces démêlés, & l'étrange vi-

vacité avec laquelle ils furent ſoutenus par les Prélats mêmes, qui étoient pour lors dans la plus grande réputation de ſçavoir & de vertu, & entr'autres par Henri de Braine Archevêque de Reims. Auſſi l'Hiſtorien de cette Métropole reconnoit-il que de quelque couleur que le Prélat couvrît ce qui lui paroiſſoit zèle & juſtice, on n'a pas balancé de prononcer contre lui, en comparaiſon du S. Roi; ce qui a fait dire ces paroles remarquables à un ſage & *judicieux* Hiſtorien du dernier Siècle: „ Nous admirons, ce ſont ſes termes, „ la conſtance de ces Evêques à conſerver les droits de leurs Egliſes, la „ patience du Roi à recevoir ſi doucement & ſi tranquillement leurs oppoſitions, & l'animoſité des Seigneurs „ à dépouiller l'Egliſe. " Voilà effectivement, dit le P. Fontenay, l'impreſſion qui réſulte naturellement dans tout eſprit droit du ſimple & fidèle récit de ces démêlés, dans un tems, où les meilleures intentions du monde traînoient à leur ſuite des abus.

Ce qui concerne l'établiſſement de l'Inquiſition, dont le premier Tribunal fut ouvert à Toulouſe, & confié aux Dominicains, l'oppoſition qu'il trouva de la part des peuples de cette Ville, d'où les Dominicains furent chaſſés auſ-

ſi.

ſi-bien que de Narbonne; la hauteur & la rigueur avec leſquelles, malgré tous les obſtacles qui s'oppoſérent à ſa naiſſance, il commença & pourſuivit ſes procédures, ne ſont pas un des morceaux le moins curieux de ce Livre. L'Auteur obſerve, pag. 136, que l'Ordre de S. François, qui exerça auſſi quelquefois l'Office de l'Inquiſition, n'étoit pas en réputation de procéder avec une auſſi grande ſévérité que celui de S. Dominique.

Les Toulouſains qui preſſentirent d'abord les trois grands inconvéniens de ce Tribunal, alléguérent 1°. La difficulté de conſtater les accuſations en ſuivant les réglemens établis par le Cardinal de S. Ange, pour juger les coupables. 2°. Les ſémences d'inimitié, qui en devoient naître dans les familles. 3°. La terreur qui ſaiſiroit le Public, & la diſpoſition qu'il auroit à ſe révolter, dès qu'à titre de pénitence les Particuliers ſe verroient expoſés à des confiſcations, à des châtimens, & quelquefois même au dernier ſupplice. Les Dominicains eux-mêmes laſſés des perſécutions, que l'exercice des fonctions d'Inquiſiteur leur attiroit continuellement, demandérent au Pape (pag. 227) Innocent IV. d'en être déchargés; mais il les obligea de les con-

tinuer, en les assujettissant cependant à deux choses, très-propres à prévenir les inconvéniens d'un zèle peu mesuré. La première, de ne rendre aucun jugement sans l'avis des Ordinaires. La seconde, de n'imposer aucune peine aux Hérétiques ni à leurs Partisans, lorsque n'étant ni condamnés ni convaincus, ils viendroient eux-mêmes avouer leur faute dans un tems marqué. Les Dominicains se conformérent sans doute à ces ordres, puisqu'on ne voit pas, que depuis ce tems le Comte de Toulouse, & les Evêques même qui se plaignoient souvent des abus du Tribunal de l'Inquisition, ayent continué de s'y opposer. On trouve même que les Dominicains consultérent sur l'exercice de leur fonction d'Inquisiteur les Evêques de la Province assemblés en Concile sur la fin de l'année 1243.

Le P. Fontenay s'est aussi fort étendu sur les fameuses contestations qui s'élevérent entre l'Empereur Frideric second, le Pape Gregoire IX & ses successeurs. Elles appartiennent d'autant plus à cette Histoire, qu'il y avoit dans la France Bourguignone des terres considérables, qui étoient de la domination Impériale; ce qui obligea plus d'une fois S. Louïs d'interposer son autorité entre les deux Parties, sans s'y pro-

proposer d'autre avantage, que celui de l'Eglise, malgré les offres séduisantes, que les Papes lui firent pour l'engager à se joindre à eux, contre un ennemi aussi redoutable par sa puissance, que par le caractère de son génie.

„ La Guerre, dit le P. Fontenay, „ qu'il fit au Pape, fut un grand scan„ dale, & la source des cruelles fac„ tions, qui prirent dans la suite, les „ noms de Guelphes & de Gibelins. Si „ Frideric a eu quelques défenseurs, „ entr'autres un Abbé contemporain „ dans sa Chronique, & peu après „ Matthieu Paris, il faut reconnoître, „ qu'en les comparant avec la foule „ des Auteurs les plus désintéressés & „ les plus sûrs, même les Ecrivains „ Allemands, leur autorité deviendra „ bien foible; sur-tout les faits dont ils „ conviennent, déposant bien plus „ fortement contre sa conduite, que „ tous leurs raisonnemens pour sa ju„ stification. "

L'événement le plus considérable du Livre XXXIIe, est la tenue du premier Concile de Lyon, dans lequel l'Empereur Frideric II. contre lequel Innocent IV. avoit déja lancé une excommunication, fut déposé en présence des deux Patriarches Latins de Constantinople & d'Antioche, du Patriar-

che d'Aquilée, & d'environ 140 Archevêques, & Evêques d'Italie, de France, d'Espagne, & des Isles Britanniques; plusieurs Princes Séculiers assistérent encore à ce Concile, entr'autres, Baudouin Empereur de Constantinople, Berenger Comte de Provence, & Bertrand Comte de Toulouse, avec les Ambassadeurs de Frideric même, ceux du Roi de France, & ceux du Roi d'Angleterre.

„ On étoit généralement persuadé, „ dit le P. Fontenay, d'après un grand „ Evêque de nos jours, il parle de M. „ Bossuet, même en France depuis le „ Xe Siècle, c'est à dire, depuis l'éta„ blissement de l'Empire en Allema„ gne, que les Empereurs étoient sou„ mis pour le temporel au Pontife Ro„ main, ce qui faisoit dire, que l'Em„ pereur étoit l'homme du Pape, que le „ Pape pouvoit lui ôter l'Empire, puis„ qu'il le lui avoit donné; que les E„ lecteurs de l'Empire n'avoient de „ pouvoir, qu'autant que le Saint Siège „ leur en avoit accordé, & que si la „ personne élue pour la Couronne „ Impériale en étoit indigne, le Pape „ pouvoit la rejetter. .. Or cette per„ suasion générale de l'autorité du Pa„ pe sur la Personne de l'Empereur, „ fit que les Pères du Concile de Lyon,

„ as-

„ assistérent sans réclamer à la procé-
„ dure contre Frideric. Ils crurent,
„ que le Pape usoit de son droit en le
„ dépossant; mais ils se gardérent bien
„ de porter la sentence avec lui, con-
„ vaincus que l'affaire ne les regardoit
„ point, & ils se contentérent d'exer-
„ cer l'autorité Episcopale de concert
„ avec le Pape, dans la sentence
„ d'excommunication, qui fut por-
„ tée & publiée contre le même Fri-
„ déric. "

En effet le Pape dans la sentence de dépossition, dit, qu'il la porte en présence du saint Concile, tandis que dans les autres Decrets, il dit qu'il les porte avec l'approbation du saint Concile. D'où M. Bossuet conclut, que cette sentence ne doit pas, à proprement parler, être regardée comme un jugement Ecclésiastique, mais plutôt comme un exercice de la puissance supérieure, qu'on reconnoissoit alors assez communément dans les Papes, en ce qui regardoit la personne & la dignité des Empereurs d'Allemagne.

Le reste de ce Livre roule principalement sur la premiére Croisade de saint Louïs; ce grand & triste événement nous y a paru traité d'une maniére très-intéressante. L'Auteur, à l'occasion de la sagesse avec laquelle la Reine Blan-

che s'acquitta de la Régence du Royaume, que le Roi lui avoit confiée, a raſſemblé des choſes très curieuſes, ſur le projet qu'elle forma d'abolir la ſervitude en France; mais l'utilité qu'on en tiroit, & les obligations onereuſes attachées à la condition des ſerfs, qui faiſoient pour lors la principale richeſſe de leurs Maîtres, étoient devenus un objet ſi important pour quantité de Corps Eccléſiaſtiques & Religieux, qu'il ne fut pas poſſible à cette Princeſſe d'exécuter ce projet; elle n'eut guères la gloire que de l'ébaucher; Philippe-le Bel le porta plus loin, mais il étoit réſervé à Louis Huttin de le conſommer.

Il ſe fit cependant à la ſollicitation de cette pieuſe Reine, quelques affranchiſſemens de ſerfs, ſous le Règne de ſaint Louis; l'Auteur en rapporte un acte de l'année 1251, en faveur des habitans du Village de Witſouls, nés ſerfs de l'Evêque de Paris. L'Evêque en les affranchiſſant de tout joug de ſervitude & de main morte tant eux que leurs héritiers, s'y réſerve entr'autres droits les cens, corvées, décimes, & autres redevances, ſur-tout la taille arbitraire „ C'étoit, ſelon notre Au„ teur, une eſpèce de tribut, que les „ habitans payoient au Seigneur du „ lieu,

„ lieu, & qu'il imposoit en certaines „ nécessités, plus ou moins, à sa vo„ lonté, d'où lui est venu le nom d'ar„ bitraire ou de taille à volonté. Ce„ lui de taille, continue-t-il, vient du „ symbole, dont on convenoit pour „ le payement. C'étoit un petit bâton „ fendu en deux parties, dont une re„ stoit au Seigneur, & l'autre au pos„ sesseur du champ; en les rejoignant „ on connoissoit par le nombre des „ petites coupures rapprochées, le „ nombre des sommes payées sur la „ totalité de l'impôt; ces coupures „ s'appelloient *Tailles* en François. "

Les habitans du Village dont nous venons de parler, n'ayant été affranchis qu'à condition de payer à l'Evêque de Paris, tous les ans mille livres Parisis, passérent en 1273 le contrat, qu'on appelloit d'abonnement, du vieux mot François *bonnes*, pour signifier *bornes*; par ce contrat, la taille à volonté se trouvoit réduite & bornée à la somme de soixante livres Parisis, payables tous les ans en deux termes, avec la faculté cependant d'exiger d'eux cinquante livres Parisis, dans le cas où il seroit question „ d'Armée, ou de Ca„ valcade pour suivre le Roi, ou de „ lui envoyer ce secours par son or„ dre. "

L'Auteur rapporte encore quelques exemples d'affranchiſſemens faits dans ce tems-là ; les grandes Abbayes en donnérent l'exemple, & loin, dit-il, comme on l'appréhendoit, que les ſuites leur en ayent été deſavantageuſes, elles y ont gagné au contraire de grands établiſſemens ; par exemple le Fauxbourg ſaint Germain de Paris, s'eſt inſenſiblement formé de familles affranchies en différens tems dans les Villages d'Antoni, de Villeneuve-ſaint-George, Valenton & Croſne, dont les habitans étoient ſerfs de l'Abbaye de ſaint Germain des Prez & ſur leſquels elle a conſervé de ſi beaux droits.

Quoique les Vaſſaux qui changeoient ainſi d'état, payaſſent quelquefois aſſez chérement leur liberté, ils ne la regardoient pas moins comme un bienfait ineſtimable : & il étoit paſſé en ſtyle, que c'étoit en vûe de la miſéricorde divine, qu'elle leur étoit accordée. La ſervitude mettoit une diſproportion ſi énorme entre le Citoyen libre, & l'habitant de la campagne, qui ne l'étoit pas, que le pouvoir d'affranchir une perſonne ſervile paroiſſoit en quelque ſorte une participation de la puiſſance de Dieu même.

On trouve dans le XXXIIIe Livre un détail très-circonſtancié des longues & ſcan-

ſcandaleuſes brouilleries de l'Univerſité avec les Dominicains, & les Freres Mineurs. „ Cette affaire, dit le P. Fontenay, eſt véritablement un pas gliſſant pour la fidélité de l'Hiſtoire, & „ une ſorte d'embarras pour un Hiſtorien déſintéreſſé. Quelques Monumens que l'on conſulte, on doit s'attendre à trouver des faits preſque „ également croyables & ſuſpects; croyables par la gravité des témoins qui „ les dépoſent, ſuſpects par l'attachement qu'on y montre à n'excuſer rien „ d'un côté & à tout juſtifier de l'autre. „ Après tout les faits tout ſimples indépendamment des autorités, marquent bien de la vivacité des deux „ parts, pour ne pas dire d'animoſité.“ Cet endroit nous a paru d'autant plus digne d'attention, que les hommes de tous les tems ayant toujours les mêmes paſſions, on y apprend du moins avec quelle précaution il faut lire tout ce que des Ecrivains de parti écrivent les uns contre les autres.

Nous voudrions que le tems nous permît d'indiquer les principaux événemens qui ſont renfermés dans le reſte de ce Volume; mais il nous reſte à parler du ſuivant, qui eſt, comme on doit s'en reſſouvenir, entiérement du P. Brumoy. Nous nous y arrêterons peu,

peu, par la ſeule raiſon que ce que nous en pourrions dire, n'auroit pas la grace de la nouveauté. Il nous ſuffira ſeulement d'avertir que le premier Livre qui eſt le XXXIVe de l'Hiſtoire, ne contient guères que le récit de la derniére Croiſade de S. Louïs, ſa mort, & pour me ſervir des termes de l'Auteur, une ébauche de ſes vertus chrétiennes; „ morceau, dit-il, „ ſi glorieux à l'Egliſe de France, „ qu'on nous ſçaura gré de l'avoir „ traité avec quelque étendue ". Dans le deſir de ne rien omettre de ce qui regarde le Siècle de ce ſaint Roi, il a cru devoir rapporter les fondations, ou qu'il fit lui même, ou qui ſe firent ſous ſes yeux, ou auxquelles il contribua; le P. Brumoy convient „ qu'un „ ſemblable détail pourroit ennuyer „ un peu les Lecteurs par le récit de „ tant de faits, car les fondations „ ſont en grand nombre, qui ſe reſ„ ſemblent toutes dans leurs princi„ pales circonſtances. " Mais, ajoûte-t-il, la mémoire de ces ſaints établiſſemens eſt ſi précieuſe à l'Egliſe de France, qu'on ne peut la paſſer légérement dans ſon Hiſtoire.

On doit lui ſçavoir gré après cette longue énumération, de nous avoir tracé une idée de quelques-uns des grands

grands Perſonnages qui firent honneur à l'Egliſe de France, ſous le Règne de ſaint Louis. Tels qu'Albert le Grand, ſaint Thomas d'Aquin, Hugues de ſaint Cher, Alexandre de Hales, S. Bonaventure & Jean de Parme, & quelques autres qui parurent ſous un Règne ſi fécond en hommes diſtingués par leur Science & leur piété.

Les démêlés de Philippe-le Bel avec Boniface VIII. & la concluſion de cette grande affaire, ſous le Pontificat de Clément V. occupent une grande partie du Livre ſuivant; elle y eſt traitée avec toute la circonſpection que demande la délicateſſe de la matiére. Boniface VIII. dit le P. Brumoy, „ fut un génie „ extraordinaire, & il ſeroit regardé „ comme un des plus grands Papes, „ s'il n'eût paru vouloir s'attribuer l'au„ torité, qui n'appartient qu'au Roi „ des Rois, Maître unique du tempo„ rel des Souverains.

Il eſt principalement queſtion dans le XXXVIe & dernier Livre de l'abolition de l'Ordre des Templiers, qui fut conſommée au Concile de Vienne; „ c'eſt, dit l'Auteur, le plus grand „ exemple de ſévérité, dont les An„ nales de l'Egliſe faſſent mention. “ Au reſte comme les Mémoires d'après leſquels il rapporte toutes les procédures,

res, qui furent faites contre l'Ordre, & un grand nombre de ceux qui le compoſoient, ſont des ſources communes, où tant d'habiles Auteurs ont puiſé, le P. Brumoy ne ſe flate pas de rien dire de fort nouveau; „ il aſſure „ ſeulement qu'il s'eſt appliqué à ne „ rien déguiſer, & à n'omettre que le „ moins qu'il lui a été poſſible de tout „ ce qui regarde un événement, dont „ on parle encore quelquefois plutôt „ ſelon les façons de penſer qu'on ima- „ gine ſoi-même, que ſelon les faits „ qualifiés par les Monumens authenti- „ ques. " Il montre que Villani, Auteur à la vérité contemporain, mais ennemi des Papes d'Avignon & de Philippe-le-Bel, s'eſt manifeſtement écarté de ces Monumens, en ſoutenant que les grands biens des Templiers, qui, ſelon lui, furent partagés entre le Roi, les Princes, & les Grands Seigneurs du Royaume, furent l'unique cauſe de la condamnation de cet Ordre; il ſoutient qu'une accuſation ſi odieuſe, & qui cependant a été copiée par quantité d'Hiſtoriens anciens & modernes, ſur le ſeul témoignage de cet Auteur, eſt démentie par tous les Actes publics auxquels on doit s'en rapporter ſur le deſintereſſement du Roi Philippe le Bel.

Malgré cela, le P. Brumoy s'exprime ain-

ainſi en parlant de la mort de ce Prince. „ Dans l'affaire des Templiers, il parut armé d'une juſtice ſévère ; on „ l'a juſtifié ſur ce point, mais il eſt „ triſte pour un bon Roi d'avoir beſoin d'apologie, en fait d'avarice & „ de cruauté.

Ce Volume finit à l'an 1319, par le récit d'un acte judiciaire de l'Inquiſition de Toulouſe, appellé pour lors *Sermon public*, ou *Acte de Foi*, qui eſt le nom qu'on donne encore en Eſpagne à ces ſortes de jugemens. Celui dont il eſt ici queſtion, fut fait en grande cérémonie dans la Cathédrale de Toulouſe par Bernard Guidonis, ou de la Guionie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, depuis Evêque de Lodeve, homme de condition, célèbre par ſes Ecrits, pour lors Chef de ce redoutable Tribunal; il en exerçoit les fonctions avec tant de rigueur, que dans l'eſpace de ſeize années qu'il y préſida, il condamna à diverſes peines 637 perſonnes, qui, pour la plûpart, étoient des Juifs, des Albigeois, des Vaudois, des Fraticelles, des Beguins, des Apoſtoliques, toutes Sectes hors les Juifs, qui ſe reſſembloient en quelque choſe.

Dans l'Acte de Foi dont le P. Brumoy nous donne la relation, plus de 80 tant hommes que femmes, furent condamnés

nés les uns à des jeûnes, d'autres à des pélérinages, d'autres a porter sur leurs habits des croix, quelques-uns à la prison perpétuelle, quatre Hérétiques relaps furent livrés au bras séculier, & brûlés le même jour. On y procéda par confiscation de biens contre onze personnes mortes dans l'héréfie, ou soupçonnées de la favoriser; on ordonna que les ossemens d'un homme & d'une femme morts en prison. seroient exhumés & jettés au feu; enfin on déclara onze autres personnes qui avoient pris la fuite convaincues d'héréfie & contumaces, sans prononcer aucunes peines en particulier contre elles.

Le P. Brumoy remarque que c'est en France qu'a été établi le Tribunal de l'Inquisition; il auroit pu ajoûter aussi que c'est en France qu'on en a le plutôt reconnu les abus.

Nous ne manquerons pas dans nos Journaux suivans, de rendre compte des XIII & XIVe Tomes de cette Histoire, qui sont à la vérité déja fort connus du Public, mais qui ne peuvent, selon nous, l'être trop.

Traité du CASTOR, *dans lequel on explique la nature, les propriétés & l'usage Medico-chimique du Castoreum dans la Médecine, par* JEAN MARIUS, *Médecin*

decin d'Auſbourg, augmenté des Obſervations de cet Auteur, & de pluſieurs autres Médecins célèbres, de l'Hiſtoire des maladies, dont on n'avoit point encore parlé, & d'un grand nombre de découvertes, par JEAN FRANCUS, *traduit par M.* EIDOUS, *avec Figures; Vol. in* 12. 280 *pages.* A Paris, chez *Durand*, Libraire, rue ſaint Jacques, à ſaint Landry & au Griffon, 1746.

ON voit par le titre que le fond de cet Ouvrage a été compoſé par *Jean Marius*, Médecin d'Auſbourg, & qu'il a été enſuite augmenté de différentes Obſervations faites par pluſieurs Auteurs, mais principalement de celles de *Jean Francus*, auſſi Médecin.

Le Traducteur qui eſt M. *Eidous*, met le Public au fait, par une courte Préface qu'il rapporte, & qui a été compoſée par M. Francus. Voici comme ce dernier s'exprime au ſujet du Traité du Caſtor, dont il eſt ici queſtion. „ L'Ouvrage que je publie aujourd'hui, „ étoit enſeveli depuis plus de 40 ans „ dans la pouſſiére d'un cabinet; il y „ eut peut-être reſté plus long-tems „ encore, ſi je ne l'en euſſe tiré pour „ lui faire voir le jour. " Les gens de l'Art décideront ſi ç'auroit été une perte qu'il y fût reſté. M. Francus continue

nue & ajoûte: „ S'il n'eſt point auſſi „ parfait qu'il devroit l'être, c'eſt „ moins à l'Auteur qu'on doit s'en „ prendre qu'à la mort qui l'a empêché „ d'y mettre la derniére main. " Malgré l'imperfection de l'Ouvrage, dont la mort de l'Auteur eſt la ſeule cauſe, il faut que M. Francus n'ait pas jugé d'une maniére ſi peu favorable de ce Manuſcrit, puiſqu'il s'eſt réſolu à le tirer de la pouſſiére pour le mettre au jour; car à quoi ſert de publier un Ouvrage médiocre, & peut-être mauvais?

M. Francus nous annonce M. Marius, comme un très-grand Médecin, & ſi l'on en doute, il prétend que ce ſeul Manuſcrit, auquel il ajoûte ſes remarques & ſes réflexions, ſeroit plus que ſuffiſant pour nous en convaincre; il croit donc avoir rendu un ſervice important à la ſociété, & à tous ceux qui ſe deſtinent à l'étude de la Médecine, de publier un ſi excellent Ouvrage: il ajoute cependant qu'il n'ignore pas que ce même Ouvrage n'a pas été au goût de tout le monde: mais ce jugement d'une partie du Public ne lui en impoſe point; il répond qu'il *ne doit pas s'attendre à un avantage dont Jupiter même n'a point joui.* Quant à lui, il nous aſſure qu'il n'a épargné ni ſoins, ni recherches, pour donner à ſon Commentaire

tou-

toute la perfection dont il étoit ſuſceptible. Nous tâcherons de mettre en peu de mots, le Lecteur en état de juger & du Texte & du Commentaire.

A la ſuite de cette Préface, on trouve l'extrait d'une Lettre de M. Sarraſin, Médecin du Roi en Canada, touchant l'Anatomie du Caſtor; elle eſt écrite à M. Pitton de Tournefort. Cette Lettre ne contient qu'une deſcription très-abrégée de la figure extérieure du Caſtor, & de la conformation de quelques-unes de ſes parties internes; on y rapporte quelques qualités particuliéres du Caſtor: on décrit dans quelques endroits leur adreſſe à éviter les chaſſeurs qui les pourſuivent, & la maniére dont ils conſtruiſent leurs habitations. On parle en peu de mots des précautions qu'ils prennent, ſoit pour former leurs digues afin de détourner l'eau, ſoit pour s'en garantir dans les tems d'inondations. On lit enfin quelque choſe de l'uſage qu'on peut faire du poil & de la peau de ces animaux: comme l'on eſt aſſez inſtruit de tous ces détails, la matiére ne nous a pas paru aſſez neuve pour mériter un détail plus circonſtancié; l'Hiſtoire des Caſtors ſe trouve dans pluſieurs Livres de voyages qui ont parlé de ces animaux avec

beau-

beaucoup d'étendue. Nous paſſons à l'Ouvrage même de M. Marius.

Ce qu'on doit appeller ici le texte, contient 35 Articles qui réunis enſemble, pourroient former environ une douzaine de pages d'impreſſion. Voici un de ces Articles, il ſervira à donner une idée des autres; après avoir parlé de l'uſage du Caſtor dans différens endroits, M. Marius s'exprime dans un des principaux Articles, de la maniére qui ſuit : *La graiſſe du Caſtor eſt d'une grande utilité dans la Médecine, & elle eſt un reméde efficace dans toutes les maladies qui ont leur ſiége dans les nerfs, étant appliquée extérieurement toute chaude ; elle eſt bonne contre l'Epilepſie, elle prévient l'Apoplexie, elle empêche la Léthargie, elle fait ceſſer les Spaſmes, & les mouvemens convulſifs, elle fortifie & ramollit les nerfs qui ſont devenus immobiles, elle appaiſe les douleurs de matrice, & eſt d'un puiſſant ſecours dans le vertige, le mal de dents, l'Aſthme, le vomiſſement, les épreintes, la diſſenterie, & les maux de reins.*

J'ai même éprouvé la vertu de ce reméde dans les douleurs des Articles, & c'eſt à lui que doit ſa guériſon un Verrier d'Ulm qui avoit fait une chute qui lui cauſoit des douleurs extraordinaires dans le côté gauche, contre leſquelles il avoit inuti-

tilement employé toutes ſortes de remèdes. Voilà le Texte.

M. Francus va faire ſon Commentaire ſur le même Article, & voici ſes réflexions.

„ L'Auteur prétend parler ſelon toutes les apparences de cette matiére onctueuſe que l'on trouve dans les petites bourſes du Caſtor, & que l'on doit retirer le plus promptement *qu'il* eſt poſſible pour l'empêcher de ſe corrompre: elle eſt différente de la graiſſe qui eſt entre la peau & la chair qui correſpond à la partie huileuſe & laiteuſe du lait. C'eſt à quoi les Auteurs n'ont pas fait attention, quoique cette partie onctueuſe ſoit plus pénétrante, quoiqu'on puiſſe la diviſer en graiſſe & en ſain, eu égard aux particules volatiles, ſulphureuſes qu'elle contient: qu'elle amollit, conſume & pénètre, & qu'elle eſt extrêmement propre à fortifier les nerfs, & les parties nerveuſes; c'eſt ce qui fait auſſi qu'on l'emploie extérieurement, & qu'elle produit de ſi grands effets dans les maladies, dont Marius nous a laiſſé le détail. "

On rapporte enſuite diverſes obſervations tirées de pluſieurs Médecins, & l'on a ſoin d'y joindre pluſieurs re-

cettes que chacun d'eux mettoit en usage ſuivant les occaſions qui ſe préſentoient; l'eſpèce de maladie y eſt décrite, & le ſuccès du remède y eſt toujours annoncé. Par exemple on lit à la ſuite de ce que nous venons de rapporter, qu'une femme étant tombée en apoplexie, on commença par lui faire donner un fort lavement, puis on lui ouvrit la veine Céphalique, & on lui appliqua ſur la tête, qu'on avoit fait raſer auparavant, le Cérat qui ſuit:

Prenez graine de Moutarde.
De Fumeterre, ana deux ſcrupules.
De la chaux vive, un gros.
De racine de Pirette.
D'Euphorbe, ana demi gros.
Noix muſcade, demi gros.
Maſtic, quatre ſcrupules.
Gomme de Gennevrier.
Du Poivre rond, ana demi ſcrupule.
Clouds de Géroffles.
Cubebes, demi ſcrupule.
Sagapenum, un gros & demi.
Safran, demi ſcrupule.

„ Réduiſez toutes ces drogues en „ poudre ſéparément, & incorporez „ les avec une quantité ſuffiſante de „ graiſſe de Caſtor, de cire & de poix „ pour en faire un Cérat. „ Pre-

„ Prenez pillules fétides, un ſcrupule, Caſtoreum, en poudre, ſix grains, diagrede, deux grains “.

„ On en formera des pillules au nombre de dix neuf, avec de l'oxymel ſimple, que l'on donnera au malade vers *la minuit* “.

Avec une pareille recette, l'Auteur nous annonce qu'on ne peut manquer de guérir; car on lit que non ſeulement les malades ſe trouvent ſoulagés, mais ſe portent dans la ſuite à merveille: ceux qui aiment à faire un amas de diverſes recettes, auront de quoi ſe ſatisfaire ici. M. Francus ne ſe contente pas ſur chaque Article de ſon Texte, d'en donner une ou deux, mais ſouvent il y a tel Article qui lui fournit le moyen d'en rapporter dix ou douze.

Dans toutes les compoſitions, il entre toujours du Caſtor ou du Caſtoreum. Selon le jugement de ces divers Médecins, & celui de notre Commentateur, il paroît que c'eſt à la vertu du Caſtor & du Caſtoreum qu'on doit principalement attribuer l'efficacité du remède, & par conſéquent la guériſon du malade; mais comment diſtinguer à quel ingrédient on en eſt préciſément redevable parmi le grand nombre de ceux qui compoſent la recette: c'eſt ce que nous n'avons point trouvé.

Dans d'autres endroits de l'Ouvrage, on lit que le poil du Caſtor infuſé dans quelques remèdes, fait un merveilleux effet. M. Francus dans ſes additions qui ſont toujours fort étendues, à cauſe d'une infinité de paſſages & d'autorités qu'il rapporte, nous aſſure ainſi que ſon Auteur, que le Caſtoreum guérit la ſurdité, le tintement, le bourdonnement d'oreilles, & qu'il eſt excellent pour diſſiper les abcès, & appaiſer les douleurs de goute.

Il eſt encore merveilleux pour diſſiper les maux de tête; il ſoulage ceux qui ſont ſujets aux tranchées & à la colique. Il a cependant des inconvéniens qu'il eſt néceſſaire de ſçavoir: on prétend qu'il cauſe la ſtérilité aux jeunes femmes. On dit quelquefois qu'on ne pourroit trop payer un remède qui guériroit du mal de dents. Nos Auteurs nous l'enſeignent comme un remède infaillible. Enfin les uſages qu'on peut faire dans la Médecine du Caſtor & du Caſtoreum, ſont en ſi grand nombre qu'il faut que les gens de l'Art ainſi que ceux qui ſeront attaqués de quelque maladie conſultent l'Ouvrage même. On verra qu'il y a peu de maux qu'il ne guériſſe ou qu'il ne ſoulage (ſelon nos Auteurs.) On peut donc dire d'après eux que c'eſt un remède

u.

univerſel. Nous croyons cependant que les perſonnes qui ſeront attaquées de quelques unes des maladies qui ſont décrites ici, ſeront aſſez prudentes pour n'employer toutes ces recettes qu'après avoir conſulté des Médecins ſages & fort expérimentés. Nous avons cru qu'il étoit inutile de nous étendre davantage, le reſte de l'Ouvrage eſt compoſé dans le même ordre, *Articles*, *Obſervations*, *Commentaires*, & *Recettes*.

Hiſtoire & Deſcription Générale de la NOUVELLE FRANCE *avec le Journal Hiſtorique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Par le P. de* CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JESUS. *Tome II.* 501 *pp. y compris la Table des Matiéres.*

CINQUIEME EXTRAIT.

LEs trois années du gouvernement de M. d'Aillebouſt, par où commence le ſecond Volume, ne contiennent que les guerres ou plutôt les ravages des Iroquois, la deſtruction preſque totale des Hurons, les travaux & la mort de pluſieurs Miſſionnaires Jéſuites martyriſés par les Sauvages : on ne peut ſur tout lire ſans horreur les cruels tourmens qu'ils firent ſouffrir au

P. de Brebœuf, oncle du Traducteur de la Pharsale, & au P. Lallemant fils & petit-fils de Lieutenant Criminel de Paris.

Quant à l'état de la Colonie, Quebec & toutes les habitations Françoises étoient assez tranquilles au commencement de ce Gouvernement. Le commerce rouloit principalement sur la Pelleterie, & c'étoit sur-tout aux Trois Rivières & à Tadoussac que les Sauvages se rendoient pour la traite. Mais cette tranquillité fut bientôt troublée. M. de Lauson, un des principaux Membres de la Compagnie du Canada, ayant été nommé en 1650 pour succéder à M. d'Ailleboust, trouva les choses dans une situation déplorable. La Colonie dépérissoit de jour en jour; les Iroquois devenus plus hardis depuis leurs dernières victoires, ne regardoient plus nos Forts & nos retranchemens comme des barrières capables de les arrêter; ils se répandoient en grandes troupes dans toutes les habitations Françoises, & l'on n'étoit plus nulle part en sûreté contre leurs insultes. Un de leurs partis s'approcha des Trois Rivières, & tua M Duplessis-Bochart qui en étoit Gouverneur. Un autre parti s'étoit avancé jusqu'aux portes de Quebec, où pendant tout

l'E-

l'Eté il donna de grandes allarmes, massacra plusieurs François & fit quelques prisonniers, parmi lesquels fut le P. Poncet, oncle de feu M. l'Evêque d'Usez.

L'Isle de Montréal ne souffroit pas moins des incursions des Iroquois, & M. de Maisonneuve fut obligé d'aller à Paris pour y chercher du secours: il en revint en 1653 avec un renfort de cent hommes & une vertueuse fille nommée Marguerite Bourgeois, native de Langres, qui a institué dans ce Pays-là les Filles de la Congrégation.

Cependant la même année les Iroquois firent quelques avances pour la paix, & elle fut faite. Mais comme ce fut l'intérêt qui y engagea plusieurs Cantons, & que le même intérêt mit de la jalousie & de la division entr'eux, il faut pour bien entendre ce que nous avons à en dire donner une connoissance plus exacte de cette Nation.

Le mot Iroquois est un nom que les François leur ont donné, composé du terme *hiro* ou *hero* qui signifie *j'ai dit*, par lequel ces Sauvages finissent tous leurs discours; & de *Koué* qui est un cri de tristesse ou de joie, selon qu'on le prononce ou plus lentement, ou plus bref. La Nation est composée de cinq Cantons; le Canton d'Agnier est

le plus ſeptentrional de tous & le plus près de la nouvelle Yorck. Ceux d'Onneyouth, d'Onnontagué, de Goyogouin & de Tſonnonthouan ſe ſuivent en allant toujours à l'Occident; c'eſt ce qui leur a fait donner le nom de Cantons ſupérieurs, ou bien on les a ainſi nommés parce qu'on les rencontre en cet ordre en remontant le fleuve S. Laurent & le Lac Ontario, que ce fleuve traverſe.

Tout le tems qu'avoit duré la guerre, cette Nation n'avoit trafiqué qu'avec les Hollandois, ce qui déplaiſoit fort aux Cantons ſupérieurs, parce que le chemin pour aller à Orange étoit fort long, & parce qu'il falloit qu'ils paſſaſſent par les terres des Agniers qui les tenoient par-là dans une eſpèce de dépendance, & qui appuyés du voiſinage des Hollandois, étoient en état de donner la Loi à tout le pays. Or toutes ces incommodités des uns & ces avantages des autres ceſſoient par la paix, qui ouvroit le commerce entre les François & les Cantons ſupérieurs. Ainſi il n'eſt pas étonnant que ceux-ci l'ayent ſouhaité & que les Agniers y ayent témoigné de la répugnance & qu'ils ſe ſoient même bientôt repenti d'y avoir conſenti; d'ailleurs ils n'avoient jamais voulu y comprendre nos

Al-

Digitized by Google

Alliés & ne ceſſérent point en effet de faire des courſes ſur eux; ils ſe laſſérent même bientôt de garder des meſures avec nous.

Les Onnontagués agirent en apparence avec plus de franchiſe; on leur envoya les PP. Chaumonot & d'Ablon qui partirent de Quebec le 19 Septembre 1655 avec les Députés qui étoient venus les inviter, & un grand nombre de Sauvages de la même Nation. Un an après, M. de Lauſon envoya cinquante François pour former un établiſſement chez eux; le Sieur Dupuis, Officier de la garniſon, leur fut donné pour Commandant. Le P. François le Mercier, Supérieur général des Miſſions, y conduiſit lui-même les PP. Fremin, Menard & d'Ablon, qu'il avoit deſtinés pour établir la premiére Egliſe Iroquoiſe.

Cette entrepriſe réveilla toute la jalouſie des Agniers contre les Onnontagués; ils envoyérent un parti de quatre cens hommes pour tailler en piéces la troupe de M. Dupuis, mais ils la manquérent. On en reçut pluſieurs autres inſultes qu'on fut obligé de ſouffrir, parce qu'on n'étoit point en état de ſe venger. La bonne intelligence dura quelque tems entre nous & les Iroquois ſupérieurs, mais pour la ren-

dre plus ſtable, il eût été néceſſaire de leur donner une plus haute idée de nos forces, & au contraire ils étoient chaque jour plus convaincus de notre foibleſſe par l'eſpèce d'inſenſibilité avec laquelle nous ſouffrions les incartades des Agniers.

Une troupe d'Onneyouths tua trois François vers Montréal & en emporta les chevelures. M. d'Aillebouſt qui commandoit alors à Quebec en l'abſence de M. de Lauſon, fit arrêter tout ce qui ſe trouva d'Iroquois dans la Colonie, & c'en fut aſſez pour faire prendre à tous les Cantons les réſolutions les plus violentes. M. Dupuis informé de ce qui ſe tramoit, ſe trouva dans un grand embarras, & ce ne fut que par un heureux ſtratagême qu'il ſe tira de leurs mains. Il revint à Montréal, regrettant que faute d'un ſecours médiocre on ne l'eût pas mis en état de ſoutenir un établiſſement, de cette importance, & de donner la loi à un Peuple qui ne tiroit ſa force & le droit de nous inſulter, que de notre foibleſſe. La guerre recommença donc plus vivement que jamais.

L'onzième de Juillet 1658, le Vicomte d'Argenſon arriva à Quebec en qualité de Gouverneur général : peu après ſon arrivée quelques Agniers qui étoient

étoient venus dans le deſſein de ſurprendre le Poſte des Trois Riviéres, furent pris; il en fit bonne juſtice : ce coup de vigueur le fit craindre, & procura quelque repos à la Colonie.

L'année ſuivante François de Laval connu ſous le nom de l'Abbé de Montigny, Evêque titulaire de Pétrée & pourvû par le Pape d'un Bref de Vicaire Apoſtolique, débarqua à Quebec avec pluſieurs Eccléſiaſtiques; d'autres le vinrent joindre les années ſuivantes & à meſure qu'ils arrivérent on les mit en poſſeſſion des Cures dont juſques-là les Jéſuites avoient été chargés. D'abord ces Curés ne deſſervirent les Paroiſſes que par commiſſion; enſuite la Cour ordonna qu'ils fuſſent fixes: il n'y a que l'Iſle de Montréal & les Paroiſſes qui en dépendent qui ſont encore ſur l'ancien pied ſous la direction de MM. du Séminaire de S. Sulpice, qui dès le tems dont nous parlons avoient acquis tous les droits des premiers propriétaires de cette Iſle. En 1663 M. de Pétrée obtint des Lettres Patentes du Roi pour l'établiſſement d'un Séminaire à Quebec en faveur de MM. du Séminaire des Miſſions Etrangéres. On régla que les dixmes pour l'entretien des Curés ne ſeroient levées qu'au vingt-ſixième. Dans la

ſuite le nombre des Curés s'étant accru, le Roi leur accorda ſur ſon Domaine la ſomme de ſept mille ſix cens livres, & voulut que la portion congrue ne paſſât pas quatre cens livres. Outre cette ſomme Sa Majeſté en a encore accordé une de deux mille livres pour ceux à qui leur grand âge ou leurs infirmités ne permettroient plus de deſſervir leurs Cures. Enfin il y a encore deux ſommes de treize mille cinquante livres chacune, l'une en faveur des mêmes Curés, l'autre pour bâtir en pierres des Egliſes Paroiſſiales, dont le Patronage par un Arrêt du 27 Mars 1699. fut attribué à l'Evêque, à l'excluſion des Seigneurs qui en avoient joüi juſques-là Toutes les ſommes que le Roi fournit de ſon domaine pour les uſages dont nous venons de parler, ſont à la diſpoſition de l'Evêque. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand-Chantre, d'un Théologal, & de douze Chanoines. Le Roi s'eſt réſervé la nomination aux deux premiéres dignités; l'Evêque nomme à tout le reſte.

Dès que MM. du Séminaire de S. Sulpice furent en poſſeſſion de l'Iſle de Montréal, ils ſongérent à luï procurer un Hôpital. Ils furent ſecondés dans

dans ce pieux deſſein par pluſieurs perſonnes : Madame de Bullion donna ſoixante deux mille livres ; M. de la Doverſiere, Lieutenant-Général au Préſidial de la Fléche, y conſacra une partie de ſon bien, la Demoiſelle Bourgeois qui avoit ſuivi M. de Maiſonneuve en Canada, y établit, comme nous avons dit, les Filles de la Congrégation.

Les Urſulines de Quebec contribuoient auſſi de leur côté à donner aux perſonnes de leur ſexe une éducation convenable. On avoit eu deſſein en les établiſſant de les charger de l'éducation des filles Sauvages, mais l'exécution n'a pas répondu aux eſpérances qu'on en avoit conçûes, & bien des raiſons ont fait abandonner ce projet : le défaut de moyens pour la dépenſe, l'attachement des Sauvages pour leurs enfans dont ils ont beaucoup de peine à ſe priver, & d'ailleurs ces enfans au ſortir d'une maiſon réguliére ſe trouvant au milieu de la barbarie, la nature reprenoit bientôt le deſſus, & il ne leur reſtoit de la bonne éducation qu'on leur avoit donnée que plus d'ouverture d'eſprit & de connoiſſances qui leur devenoient pernicieuſes par l'abus que la plûpart en faiſoient. Ainſi on a jugé ſur l'expérience qu'il étoit plus

à propos de les laiſſer dans leur ſimplicité & leur ignorance, & que les Sauvages peuvent être de bons Chrétiens ſans avoir notre politeſſe. Voilà tout ce qui regarde les établiſſemens faits pour le ſpirituel en Canada.

Quant au temporel, la Colonie étoit toujours dans le même état où nous l'avons vûe juſqu'ici, toujours foible, ne recevant point de ſecours de France, toujours inquiétée par les irruptions des Iroquois. On n'oſoit ſortir des Forts ſans être eſcorté, & pluſieurs jugeoient qu'à la fin il faudroit tout abandonner. Ces Barbares faiſoient cependant de tems en tems des propoſitions de paix, & le Vicomte d'Argenſon venoit d'entrer en négociation lorſque le Baron d'Avaugour arriva de France pour prendre ſa place. Pendant le cours de ces négociations, il ſe commit bien des deſordres de la part des Sauvages; l'affaire ſe conſomma néanmoins, le Traité fut conclu, & les priſonniers François furent rendus au P. le Moine, qui les conduiſit à Montréal.

Le Baron d'Avaugour n'étoit cependant pas ſans inquiétude en 1662; toutes les perſonnes en place dans le Pays ſe joignirent à lui pour ſupplier le Roi de prendre ſous ſa protection

une

une Colonie qui ſe trouvoit réduite aux derniéres extrémités. Ils chargérent de leurs Mémoires le Sieur Boucher, Commandant des Trois Riviéres. Il fut très bien reçu de Sa Majeſté, qui témoigna beaucoup de ſurpriſe qu'un ſi bon Pays eût été ſi fort négligé; elle nomma M. Demonts Commiſſaire pour en faire la viſite & y porter ſes ordres, & commanda qu'on y envoyât inceſſamment quatre cens hommes de ſes Troupes pour renforcer les garniſons des Poſtes les plus expoſés. M. Demonts s'embarqua à la Rochelle, & chemin faiſant prit poſſeſſion au nom du Roi du Fort de Plaiſance dans l'Iſle de Terreneuve. Son arrivée à Quebec y cauſa une grande joie & par les ſecours préſens qu'il amenoit, & par l'eſpérance qu'il donna que l'année ſuivante il en viendroit de plus grands encore.

Il y eut en ce tems-là des démêlés aſſez vifs entre le Baron d'Avaugour d'un côté, & l'Evêque de Pétrée & les Miſſionnaires de l'autre, au ſujet d'une permiſſion de vendre de l'eau-de-vie, que le Gouverneur avoit donnée. Les Sauvages qui ne peuvent s'en abſtenir quand on leur en préſente, cauſérent de grands ſcandales qui excitérent le zéle des Eccléſiaſtiques. L'Evêque vint

vint en France en porter ſes plaintes au Roi. Mais ces ſcandales ceſſérent bientôt, au moins pour un tems, par un événement terrible dont l'Auteur n'auroit point parlé ſi le témoignage unanime & conſtant de toute la Colonie, au milieu de laquelle il eſt arrivé, & les prodigieux effets qu'il a cauſés, & dont quelques-uns ſubſiſtent encore, n'en conſtatoient la vérité. Ce fut un tremblement de terre affreux qui commença la nuit du cinq au ſix de Février, dont il faut lire le récit dans le Livre même avec toutes les circonſtances & ſes ſuites, le détail ici en ſeroit trop long Nous dirons ſeulement que dans toute l'étendue de trois cens lieues de l'Orient à l'Occident, & de plus de cent cinquante du Midi au Septentrion, la terre, les fleuves & les rivages de la mer furent dans une horrible agitation, & que jamais peut-être on n'eut plus de ſujet de croire que le Monde alloit finir. Ce qu'il y eut encore de fort étonnant fut que dans un ſi étrange bouleverſement qui dura plus de ſix mois, perſonne ne perit.

La Compagnie des cent Aſſociés ayant remis purement & ſimplement tous ſes droits au Roi, Sa Majeſté céda la nouvelle France à la Compagnie des Indes Occidentales, avec le droit

de

de nommer les Gouverneurs & tous les Officiers, mais cette nouvelle Compagnie n'ayant pas assez de connoissance des sujets propres à remplir les premiers postes, supplia le Roi d'y pourvoir. En conséquence de cette priere M. de Mesy fut nommé Gouverneur général; il débarqua à Quebec accompagné du Sieur Gaudais que le Roi avoit nommé Commissaire pour prendre possession de la Nouvelle France au nom de Sa Majesté. Jusques-là les seuls Gouverneurs avoient administré la Justice; ce ne fut qu'en cette année 1663 que cette Colonie eut un Conseil fixe établi par le Prince, composé du Gouverneur général, du Vicaire Apostolique, de l'Intendant, de quatre Conseillers, d'un Procureur général & d'un Greffier en chef.

La même année M. de Tracy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, fut nommé Viceroi de l'Amérique par Commission, mais il n'arriva à Quebec que deux ans après avec quelques Compagnies du Régiment de Carignan. Les autres vinrent après sur une Escadre qui portoit M. de Courcelles qui venoit de succéder à M. de Mesy & M. Talon nommé Intendant de Justice, Police, Finance & Marine de la Nouvelle France : la même Escadre amenoit

noit un grand nombre de familles, quantité d'artisans, des engagés, les premiers chevaux qu'on ait vûs en Canada, des bœufs, des moutons, en un mot une Colonie plus considérable que celle qu'on venoit renforcer.

Dès que le Viceroy eût reçu ces secours il se mit à la tête de toutes les Troupes, fit construire plusieurs Forts pour tenir en bride les Iroquois, qui en furent d'abord effrayés, mais ils revinrent bientôt de leur frayeur. Les Cantons d'Agnier & d'Onneyouth avoient toujours des partis en campagne; ils tuérent trois Officiers, dont l'un nommé M. de Chasy, étoit neveu de M. de Tracy. Cela fit prendre la résolution d'aller les chercher chez eux pour les châtier; on les poursuivit de Bourgade en Bourgade, on brûla les cabannes, mais comme ils se retiroient dans des lieux inaccessibles, on leur fit plus de peur que de mal.

M. Talon de son côté s'étant instruit des forces, de la nature & des ressources du Canada, adressa un Mémoire à M. Colbert, par lequel il lui disoit, qu'il n'y avoit point de Pays dans l'Amérique qui pût devenir plus utile au Royaume, mais qu'il falloit pour en faire quelque chose le retirer des mains de la Compagnie des Indes Occi-

Occidentales, & y donner une grande liberté de commerce aux habitans à l'exclusion des étrangers; qu'autrement le profit qu'on en pourroit retirer ne méritoit ni l'attention du Roi ni celle de son Ministre, & pour soutenir la bonne opinion qu'il avoit donnée à la Cour de la bonté du Pays, il ne négligeoit rien pour y faire fleurir le commerce. Il avoit sur-tout fort à cœur les mines de fer qu'on assuroit y être fort abondantes; il croyoit même trouver de l'argent en quelques endroits, mais il fut bientôt détrompé là-dessus. Il fut plus heureux pour le fer, & le Sieur de la Potardiere qui fut envoyé pour examiner ces mines, déclara qu'il n'étoit pas possible d'en voir qui promissent davantage, soit pour la bonté du fer, soit pour l'abondance.

En 1668 M Talon retourna en France & fut relevé par M. de Bouteroue. Deux ans après l'Eglise de Quebec fut érigée en Evêché relevant immédiatement du Pape, quoiqu'il soit uni au Clergé de France. Mais ce qui occupoit alors davantage le Ministère par rapport à la Nouvelle France, étoit l'établissement de l'Acadie Peninsule au Sud-Est de l'Amérique, qui venoit d'être restituée à la France. Pendant la guerre de la Rochelle, les Anglois s'é-

s'étoient emparés de tous les Poſtes que les François y occupoient en 1632. Tout fut reſtitué. On partagea alors cette contrée en trois Provinces, dont le Gouvernement & la propriété furent accordés à trois Particuliers qui eurent enſemble de grands démêlés, juſqu'à en venir aux mains. Tandis qu'ils faiſoient entr'eux une guerre civile, les Anglois en 1554 reprirent toute l'Acadie, & en demeurérent les maîtres juſqu'au Traité de Breda, par lequel ils la rendirent aux François, mais cette reſtitution n'eut lieu qu'en 1670. Tout étant réglé là-deſſus, la Cour de France jugea que pour mettre ce Pays à l'abri d'une nouvelle invaſion, il étoit néceſſaire de pratiquer un chemin commode entre Quebec & le Port Royal, qui le mît à portée d'être promptement ſecouru par cette Capitale. On envoya un Commiſſaire de Marine à l'Acadie, avec ordre d'en viſiter tous les Poſtes; la viſite fut faite avec tout le ſoin poſſible, mais le chemin projetté ne ſe fit point, & cette Province eſt toujours demeurée dans le même état de langueur. Les Anglois ont continué d'y faire une pêche abondante qui a enrichi la nouvelle Angleterre, & cela dans le tems qu'on demandoit en France de quelle utilité ce pays pouvoit être.

LET-

LETTRE DE *M. M*** A UN AMI DE PROVINCE, *au ſujet de la nouvelle Fontaine de la rue de Grenelle au Fauxbourg S. Germain des Prez, in* 4°. 13 *pp.* A Paris, 1746.

NOus annonçons cette Lettre avec d'autant plus de plaiſir qu'elle vient d'un homme connu par le goût qu'il a pour tous les Beaux-Arts, & pour ceux ſur-tout qui ſont du reſſort du Deſſein. Perſonne n'étoit plus en état que lui de nous faire ſentir les beautés de la nouvelle Fontaine de la rue de Grenelle, & en même tems de nous découvrir le juſte fondement des applaudiſſemens que tout Paris s'eſt empreſſé à donner à ce ſuperbe Monument.

On ſçait qu'il a été exécuté ſur les deſſeins & ſur le modèle qui en ont été donnés par M. Bouchardon, Sculpteur ordinaire du Roi, & que la premiére pierre en fut poſée ſur la fin de l'année 1739, ſous la Prevôté de M. Turgot, qui ſera à jamais mémorable par le nombre, la grandeur & l'utilité des Ouvrages, dont il a embelli cette Capitale.

L'Auteur après avoir expoſé en peu de mots les raiſons qui ont déterminé

Meſſieurs du Bureau de la Ville, ſur le choix de l'emplacement qu'ils ont pris pour conſtruire la Fontaine de la rue de Grenelle, a cru devoir commencer par rendre juſtice à l'Appareilleur qui a mis en œuvre les pierres deſtinées à former le maſſif de l'Edifice. „ Je les „ ai vûes; dit-il, prendre entre ſes „ mains des formes ſi exactes, un trait „ ſi précis que mis en œuvre, il n'eſt „ preſque pas poſſible de diſcerner les „ joints des différentes aſſiſes; les pa„ remens en ſont ſi unis & ſi bien dreſ„ ſés, que le tout ne paroît faire qu'u„ ne ſeule maſſe. Je ne crois pas que „ depuis la belle façade du Louvre, il „ ſe ſoit fait un bâtiment avec tant de „ propreté que celui ci".

Mais comme ſelon ſa remarque, tout ceci n'eſt qu'un Ouvrage purement méchanique; il s'attache principalement dans cette Lettre à ce qui peut nous faire entrer dans l'eſprit de M. Bouchardon. Son but eſt de pénétrer dans le ſecret de ſes penſées, & de les développer; & c'eſt dans cette vûe que M. M** nous donne une deſcription exacte de ce beau Monument, avec un détail circonſtancié de toutes les parties de ſa décoration & des divers morceaux de ſculpture qui y ſont employés.

Il fait observer que comme les principales figures qui ornent l'avant-corps de cette Fontaine, concourent à faire un tableau de l'abondance qui règne en tout tems dans la Ville de Paris; pour étendre la même idée, on ne pouvoit imaginer rien de mieux que de placer les Génies des saisons dans les niches qui occupent les deux aîles du Bâtiment qui accompagnent cet avant-corps. C'est ainsi, dit-il, que les Anciens ont voulu exprimer le bonheur dont ils jouïssoient sous des Princes, qui leur procuroient l'abondance; ils ont employé dans plusieurs de leurs Monumens, & singuliérement sur les Médailles le type des quatre saisons, avec cette Inscription: *Temporum felicitas.*

Nous ne nous arrêterons point sur les réflexions que fait M. M**. pour montrer avec combien de sagesse & de goût M. Bouchardon a traité en particulier chacune des parties qui entrent dans la composition de ce bel Edifice; nous nous contenterons de dire avec lui que ce qui en fait la principale beauté, c'est que l'œil, en le considérant, jouït d'un agréable repos; c'est „ la justesse & l'élégance des proportions, c'est le parfait rapport de „ toutes les parties les unes avec les

„ au-

„ autres, c'eſt que tout y prend la for-
„ me Pyramidale ſi recommandée, ſi
„ bien miſe en pratique par le fameux
„ Michel Ange. De quelque côté que
„ vous vous tourniez, quelque partie
„ que vous embraſſiez, la diſpoſition
„ de tous les objets vous deſſine tou-
„ jours une pyramide, & cependant
„ cet artifice eſt voilé avec tant d'a-
„ dreſſe, qu'il faut en être averti, ou
„ être plus qu'initié dans les Arts
„ pour s'en appercevoir."

Il finit en ajoutant une réfléxion qui nous a paru d'autant plus importante, que comme tous les Beaux-Arts ſont liés entr'eux, & fondés ſur les mêmes règles, il n'y en a aucun à qui on ne puiſſe appliquer ce que M. M **. dit ici en particulier de la Sculpture.

Il penſe, & cette réfléxion n'eſt pas de lui ſeul, que la grande richeſſe de cet Edifice vient de ſon extrême ſimplicité „ Si je ne me trompe, dit-il, „ j'y vois éclater de toutes parts ce „ goût pur de l'antique, ce goût ſo- „ liſde & ſage que donne ſeul l'étude „ de la belle nature. Peut être me „ laiſſai-je emporter par trop de zèle. „ J'oſe cependant former ce préſage, „ qu'en tout tems, en tous lieux, cet „ excellent goût prédominera, & que „ toutes les fois que des idées trop

„ com-

„ compoſées, & trop éloignées du vrai „ voudront prendre le deſſus, il les „ éclipſera. Que quelques modernes „ & même des Sculpteurs de nom ſe „ ſoient laiſſés ſéduire par un brillant, „ que ſemblent jetter dans la compoſi- „ tion certains tours & certaines licen- „ ces qui paroiſſent empruntées de la „ Peinture; il n'en eſt pas moins vrai „ quand on rappelle les choſes à leur „ véritable fin, que ce ne ſoit une er- „ reur.

„ La Peinture & la Sculpture, a- „ joute t il, ſont deux ſœurs qui ont „ le même objet d'imitation, & qui „ marchent vers le même but; mais „ leurs allures ſont bien différentes. „ L'on a blâmé avec raiſon les Pein- „ tres qui ont traité leurs Tableaux „ dans le goût de la Sculpture; on leur „ a reproché la peſanteur; & de n'a- „ voir pas mis aſſez d'art dans leurs „ ordonnances. Un Sculpteur qui ſe „ propoſeroit pour modèle le faire „ d'un Peintre livré à un génie fou- „ gueux, tomberoit-il dans un moin- „ dre défaut, & ſeroit il plus excuſa- „ ble ?

Il ne faut pas oublier que M. M**. nous apprend une Anecdote ſinguliére, au ſujet de l'Inſcription Latine qui eſt placée ſur ce Monument, & qui en fixe l'époque. C'eſt qu'elle eſt l'ouvrage

de feu M. le Cardinal de Fleury, & que ce grand homme, dont la modeſtie étoit auſſi éminente que la dignité, l'ayant envoyée à M de Boze comme un ſimple Canevas dont il le laiſſoit abſolument le Maître, cet illuſtre Académicien n'y trouva pas un ſeul mot à changer.

ARRESTS *Notables rendus par le Parlement de* PROVENCE, *avec les motifs de leurs déciſions; par un Préſident au Mortier du même Parlement*, *in* 4°. 412 *pp.* 1746. A Aix, chez la Veuve de *Joſeph David*, & *Eſprit David*, Imprimeur du Roi du Parlement du Pays & de la Ville, & à Paris rue ſaint Jacques, chez *Pierre Michel Huart*, près la Fontaine ſaint Severin, à la Juſtice.

LEs Ouvrages des *Arreſtographes*, ſont communément bien reçûs du Public. Pour ſe procurer une déciſion favorable, on croit qu'un préjugé ſur la même queſtion, doit être d'un grand poids; & après la diſcuſſion la plus complette & du fait & du droit, la défenſe d'une partie ne lui paroît pas encore ſuffiſante, ſi l'on n'y joint quelque jugement qui ait déja terminé d'une maniére favorable à ſon ſyſtême, une conteſtation pareille. On ne ſçauroit

roit nier en effet qu'un Arrêt rendu dans la même espèce, ne mérite une grande attention. Lorsque des Magistrats integres & éclairés, ont pris dans de certaines circonstances. un certain parti, quoi de plus naturel pour leurs successeurs, que de présumer que c'étoit donc le parti qu'il falloit prendre. L'homme est né imitateur & disposé à se laisser conduire par l'autorité des exemples. Aussi si quelque chose peut diminuer la force du moyen qu'on tire ordinairement d'un préjugé, c'est uniquement la difficulté qu'il y a de sçavoir quels ont été véritablement les motifs de sa disposition : pour peu qu'on soit versé dans la pratique du Barreau, on sçait que tel Arrêt qui paroît avoir décidé en général une question de Droit, n'est fondé que sur quelque circonstance particuliére des faits. Ainsi le mérite principal que puissent avoir des Ouvrages de l'espéce de celui-ci, c'est l'exactitude dans l'exposition de toutes les circonstances de la contestation, & dans l'indication des raisons qui ont déterminé les Juges. C'est ce que l'on peut avec raison espérer de trouver dans ce Recueil de M. le Président de Grimaldy Reguffe. Il déclare dans sa Préface que ce qui l'a déterminé à mettre au jour des Mémoires dressés d'abord pour

ſon propre uſage, c'eſt qu'il n'a rapporté que les Arrêts aux jugemens deſquels il a aſſiſté, & qu'il a mis toute ſon attention à détailler les raiſons que les Juges ont données dans leurs opinions, de ſorte qu'on peut être aſſuré qu'il a été témoin de tout ce qu'il avance. Ce Recueil contient ſoixante & ſeize Arrêts, dont la plûpart ont été rendus ſur des queſtions importantes, & qui reviennent fréquemment dans l'uſage. Le premier eſt de 1726, & le dernier de 1744. Un Ouvrege de cette nature n'eſt point ſuſceptible d'extrait. Nous nous contenterons donc d'obſerver qu'il nous a paru exécuté de maniére que l'Auteur & le Public en doivent être également ſatisfaits. M. le Préſident de Grimaldy Reguſſe, a déja fait imprimer en 1744, un Recueil d'Arrêts de Réglemens du même Parlement de Provence. Nous en avons parlé dans notre Journal du mois de Mai 1745. Le Préſident de Grimaldy Reguſſe, marche avec ſuccès ſur les traces des *Louet*, des *le Prêtre*, des *d'Olives*, & de ces autres Magiſtrats célèbres, qui ſe ſont diſtingués par leurs travaux, autant que par l'éminence de leurs places: cette diſpoſition étant actuellement plus rare, en devient encore plus recommandable.

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

ON travaille ici actuellement à un Ouvrage également ſingulier & intéreſſant, pour ceux qui aiment les Antiquités Eccléſiaſtiques. Il conſiſte dans une Hiſtoire de l'Egliſe, prouvée par les anciens Monumens originaux. Ce travail embraſſe deux objets : le premier eſt un Recueil de quarante-huit grandes Planches gravées en cuivre repréſentant ces divers Monumens, avec les principaux événemens des ſeize premiers Siècles de l'Egliſe; le ſecond qui ſera un Ouvrage d'impreſſion, eſt l'hiſtoire même ou l'explication de ces mêmes Planches. Antoine de Roſſi, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié depuis peu un Programme Latin d'une feuille d'impreſſion, *in* 4°. qui en contient le plan, & où l'on trouve une notice de l'ordre qu'on y doit garder, & des matériaux qu'on a deſſein d'y employer. Voici le titre de ce Programme : *Methodus Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ quadripartitæ, & in* XVI. *ſæcula diſtributæ quæ in* XLVIII *tabulis æneis ſacrum muſeum repræſentantibus vi lenda proponitur ab Antonio Joſepho Barbazza pictore & inciſore Romano. Prodit in lucem ſtu-*

dio curaque Joſephi Blanchini Veronenſis Preſbyteri Congregationis Oratorii Romani, qui ad normam unius ſæculi morte interveniente, ſolum confecti ab ejus Cl. Patruo Franciſco Blanchino Prælato domeſtico reliquas XV. centurias annorum eadem methodo continuandas perficiendaſque curabit, Romæ, Typis Antonii de Rubeis in via Seminarii Romani prope Rotundam, 1746. in 4o.

Ce fut le Pape Clement XI. qui le premier donna l'idée de cet Ouvrage, & qui en ordonna l'exécution à l'illuſtre & ſçavant François Bianchini, Prélat domeſtique de ce Pape. Ce Sçavant l'entreprit, & il en avoit achevé le premier ſiècle, lorſque la mort l'enleva. Ses Manuſcrits ont paſſé depuis entre les mains de ſon neveu Joſeph Bianchini de Verone, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Rome. Celui-ci a continué le même travail ſur le plan de ſon oncle, & l'a conduit à ſa perfection.

Cette Hiſtoire, à laquelle on peut donner le nom de Gallerie ſacrée, ou d'Hiſtoire Métallique de l'Egliſe, ſera diviſée en quatre parties: la premiére, que l'Auteur appelle le tems des Martyrs & des Docteurs, ira juſqu'à l'année 400. La ſeconde, qu'il nomme le tems des Conciles & des Rits ſacrés, juſqu'en

qu'en 800. La troisième qui, selon lui, est l'âge des Diplômes & des Expéditions, jusqu'en 1200. La quatrième, qui est le tems des Loix & des Académies, ira jusqu'en 1600. Il désigne les quatre siècles compris dans chaque Partie de son plan d'histoires par le genre d'événemens, qui ont été plus marqués dans ce même espace de tems, & qui par cette raison semblent le caractériser davantage. Chaque Partie sera divisée en quatre Livres, & chaque Livre sera subdivisé en plus ou moins de sections, selon qu'il y aura plus ou moins de matiére.

Le P. Bianchini ajoutera une cinquième Partie par forme d'*Appendix* pour le dix-septième siècle, qu'il appellera le tems des Missions & des Lettres.

Les planches qui regardent les quatre Parties de l'Ouvrage seront, comme l'annonce le Programme, au nombre de 48; douze pour chaque Partie, & trois pour chaque siècle. A mesure que les planches de chaque siècle paroîtront, le P. Bianchini publiera un *Elenchus*, pour en faire connoître le contenu & l'usage.

Les matériaux qu'il compte employer en preuve dans sa premiére Partie, sont tous les Monumens antiques qui

viendront à ſa connoiſſance : tels ſont les Oratoires, les Autels, les Inſcriptions, les Chapelles ou Egliſes conſtruites ſur les tombeaux des Martyrs, l'acte ou l'inſtrument qui atteſte leur martyre, la date de leur mort, celle des Conſuls ſous leſquels ils ſont décédés, les vaſes d'or ou d'argent qui contenoient leurs Reliques, les Cimetiéres, les parties des Liturgies qui contenoient les noms de Docteurs ou de Martyrs qu'on récitoit dans la célébration des ſaints Myſtères, les Sceaux qu'on appoſoit ſur leurs tombeaux ; les Images, les Peintures, les Statues, les Tableaux, les Médailles des Empereurs, les bas reliefs, les Tables gravées, les ſymboles, les chiffres, ou autres caractéres relatifs à la Chronologie ; les actes des Juges, les Lettres des Egliſes & des Evêques, &c. Ces Monumens toujours ſubſiſtans, & qui étant une fois reconnus pour certains par une ſaine Critique, ſont d'autant plus propres à atteſter la vérité, & à la tranſmettre à la poſtérité, qu'ils ſont moins expoſés à la négligence des Copiſtes, & à la fraude des impoſteurs. Tels ſont les Monumens que le P. Bianchini employera en preuve dans la premiére Partie de ſon Hiſtoire, & par leſquels il prétend faire voir en même tems,

tems, que c'eſt à juſte titre que cette premiére Partie eſt ſpécialement diſtinguée par les Martyrs & les Docteurs. A l'égard des preuves des Parties ſuivantes, il ſe réſerve à en inſtruire le Public lorſque la premiére ſera achevée, ſoit pour les planches, ſoit pour l'explication des planches.

Le Sieur Barbaſſa, Peintre & Graveur de Rome, s'eſt chargé de graver cet Ouvrage à ſes dépens, & de faire imprimer le Commentaire du P. Bianchini. Dans cette vûe il a conſulté de nouveau tous les Monumens antiques qui ſe trouvent dans les Catacombes, dans le Capitole, & dans les autres Tréſors de la Ville de Rome. M. Bianchini avoit fait les deſſeins pour le premier ſiècle, il les avoit diſtribués ſur diverſes planches; le Graveur y a joint des ornemens d'Architecture de l'Ordre Dorique, repréſentant une Gallerie avec ſes latéraux, le fond & l'entrée. Dans les pilaſtres qui forment l'Architecture, on verra les parties les plus conſidérables de ces monumens ſelon l'ordre des tems. Les deux premiers ſiècles de cette Gallerie ſeront diviſés en vingt planches, leſquelles étant aſſemblées, formeront ſix grands Tableaux; deux de ſept paulmes géométriques de cours, ſur trois & un quart de hauteur, pour chacun des latéraux;

les deux grands Tableaux reſtans qui ſont de la même hauteur, ſur quatre paulmes de cours, formeront le fond & l'entrée. Il obſervera la même ſymétrie pour les planches qui repréſenteront les Monumens des ſiècles ſuivans. Mais pour varier & pour orner encore davantage ſon Architecture, il en changera le genre : il conſervera néanmoins toujours avec ſoin la même proportion pour les planches, afin de laiſſer aux Particuliers la liberté d'en orner leur Cabinet, s'ils le jugent à propos, ou de les faire relier en un Livre.

Il promet qu'il ſera en état au commencement de l'année prochaine de donner les 20 planches des deux premiers ſiècles, avec un *Elenchus* ou Table particuliére pour chaque ſiècle. Le prix de ces 20 planches ſera de dix écus Romains pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, & de ſix écus pour les Aſſociés, leſquels ſeront payés exempts de port de Lettres, au Sieur Barbaſſa, moitié d'avance, l'autre moitié en recevant les Exemplaires. La ſouſcription ſera ouverte juſqu'à la fin du mois de Juillet de cette année. Le Sr. Barbaſſa fera tenir ſans frais aux Souſcripteurs les Tables particuliéres, ainſi que le Livre imprimé du P. Bianchini (quand tout l'Ouvrage ſera achevé)

le

lequel ſeul ſe vendra quatre écus Romains à ceux qui n'auront pas ſouſcrit.

Les frères Nicolas & Marc Pagliarini, Imprimeurs Libraires, ont actuellement ſous la preſſe trois Ouvrages importans: le premier eſt le Recueil entier des Ouvrages du Cardinal Tommaſi, dont une partie conſidérable n'avoit pas encore été donnée. Cette édition qui comprendra, autant qu'on peut le prévoir, douze volumes *in* 4°. ſera accompagnée de ſçavantes remarques. Le ſecond contiendra les Lettres du Pape Innocent III. qui ne ſont point dans l'édition de Baluze, & qu'on donne pour y ſervir de ſupplément avec des remarques de M. Georgi, ces Lettres ont été tirées des Regiſtres originaux des Archives. Le troiſième, eſt l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du P. Orſi en Italien. Cet Ouvrage doit comprendre trente volumes qu'on publiera ſucceſſivement; le premier paroîtra au premier jour.

L'Ouvrage périodique connu ſous le nom de *Giornale de Letterati di Roma*, qui a été commencé en 1742 & dont nous avons déja quatre volumes *in*-4°. ſe continue. On imprime le cinquième volume. Au commencement de chaque mois on en publie quatre feuilles, qui, à la fin de l'année, forment un Tome de cinquante feuilles d'impreſ-

ſion, y compris la Dédicace & la Table des matiéres.

DE FLORENCE.

On vient de publier ici une ſeconde Vie de M. Jérôme Gigli Elle a pour titre: *Vita di Girolamo Gigli Janeſe, detto fra gli Arcadi Amaranto Sciaditico, ſcritta da Oreſbio ageio Paſtore Arcade, con aggiunta delle Lettere delle principali Academie dell' Italia, ſcritte al Medeſimo in approvaſione dell' opere di S. Caterina di Siena.* In Firenze, 1746 *in* 4°. La premiére Vie qu'on avoit donnée du célébre Gigli eſt en Latin; elle a été compoſée par M. Lami. M. François Corſetti, Auteur de la ſeconde qui vient de paroître en Italien, dit dans ſa Préface qu'il s'eſt déterminé à la donner, parce qu'on en demandoit une en Langue vulgaire, & que d'ailleurs il vouloit y joindre pluſieurs Lettres écrites à M. Gigli par la plupart des Académies d'Italie, pour lui marquer l'approbation qu'elles faiſoient de ſon édition des Oeuvres de ſainte Catherine de Sienne. Il ajoute encore à la fin de cette Vie un Catalogue exact de tous les Ouvrages qui ſont ſortis de la plume de M. Gigli.

FRANCE.

DE ROUEN.

On vient d'imprimer le Poëme qui

Digitized by Google

a remporté le Prix de l'Académie des Belles-Lettres & des Sciences établie depuis peu en cette Ville, & qui a été distribué pour la première fois le 12 Juillet 1745. Le sujet proposé étoit la fondation même de ce Prix alternatif entre les Belles Lettres & les Sciences, par M. le Duc de Luxembourg, Gouverneur de la Province & Protecteur de l'Académie. Ce Poëme qui a réuni les suffrages & mérité les premiers honneurs de l'Académie, est l'ouvrage d'une Dame; Madame du Bocage. La même chose arriva en 1671, à la première distribution du Prix de Poësie de l'Académie Françoise, qui fut remporté par Mademoiselle de Scudery: cette singularité fait sans doute beaucoup d'honneur aux Dames en général, mais celles de Rouen en tirent d'autant plus de gloire, que Madame du Bocage est leur Concitoyenne, & que si Mademoiselle de Scudery n'étoit pas de Rouen même, elle étoit du moins de la Province, & née au Havre de Grace, qui n'en est éloigné que de 17 à 18 lieues.

Madame du Bocage en produisant au grand jour un talent qu'elle n'avoit encore exercé qu'en secret, ne manque pas d'en faire honneur aux excellens modèles qu'elle a trouvés dans le sein même de sa Patrie, & ce morceau, que

la reconnoiſſance a intimement lié au ſujet, eſt trop beau pour ne le pas tranſcrire ici.

La Neuſtrie eſt fertile en excellens modèles,
Devenons de leur marche obſervateurs fidèles;
Des champs Eliſiens évoquons leurs eſprits:
Mais que dis-je? Leur ame exiſte en leurs Ecrits;
C'eſt là qu'il faut puiſer la Science profonde
De charmer, d'attendrir, & d'éclairer le monde.
Cherchez-vous des lauriers, dont Melpomene en pleurs,
Ceint le front des mortels qui peignent ſes douleurs?
Du Sophocle * François, prenant l'eſſor ſublime,
Par l'éclat des vertus faites pâlir le crime:
Malherbe, de Pindare imitant les accords,
Vous apprend ſur la lyre à régler vos tranſports:
Senſibles aux plaiſirs que le tendre amour donne,
Des Chantres de Paphos briguez vous la couronne?
Un autre Anacréon ** naquit en ces climats;
A ſa courſe légére accoutumez vos pas:
Sur nos rives, Segrais, ta voix tendre & facile
Rendit les doux accens des Bergers de Virgile:
Brébeuf & Sarraſin conſacrérent leurs jours,
L'un à chanter Bellone, & l'autre les Amours.

Fa-

* Pierre Corneille.
** L'Abbé de Chaulieu,

Favoris d'Apollon, en cette illuſtre fête,
Mon pinceau ſur vos traits avec plaiſir s'arrête:
De nos jours, du Reſnel, inſpiré des neuf ſœurs,
Des tableaux qu'il imite embellit les couleurs.
Fontenelle formé pour plaire & pour inſtruire,
Nous enrichit encor des fruits qu'il ſçut produire;
C'eſt un arbre fécond reſpecté par les ans,
Qui dans ſon hyver même a les fleurs du printems:
Ses graces ont rendu la Science facile,
Le Poëte ſçavant en devient plus fertile.

DE PARIS.

Comme les huit premiéres Planches de l'*Eſſai d'Anatomie en Tableaux imprimés* avec leurs Tables, ont été enlevées en peu de tems, ſoit par les Souſcripteurs, ſoit par d'autres amateurs de l'Anatomie; le Sieur Gautier, encouragé par l'accueil favorable que le Public a fait aux premiers eſſais de ſon Art, travaille encore avec plus d'ardeur à ſon Cours d'Anatomie; il donne préſentement par Souſcription la *ſuite de l'Eſſai d'Anatomie en Tableaux imprimés, repréſentant au naturel tous les muſcles du Pharinx, du Tronc, & des extrémités ſupérieures & inférieures d'après les parties diſſéquées & préparées par Monſieur Duverney Maître en Chirurgie à Paris. . . comprenant douze grandes Planches deſſinées, peintes, gravées & imprimées en couleur & grandeur naturelles, avec des Tables*

bles pour expliquer les Planches ; dédié à M. de la Peyronnie, Ecuyer, Conseiller Premier Chirurgien, & Médecin consultant du Roi, &c, Ces pièces d'Anatomie „ seront représentées sur des Planches „ qui seront doubles de celles de la „ tête qu'on a distribuées, hors une „ qui représente les muscles du Pha„ rinx. " On prendra les assurances chez l'Auteur rue saint Honoré, au coin de la rue saint Nicaise, & le Sieur Mangin, rue Bourtibourg, & chez Quillau père, Imprimeur-Libraire, rue Gallande. Le prix de la Souscription est de 36 liv. on sera admis à souscrire & à faire le premier payement qui est de 12 liv. jusqu'à la fin du mois de Septembre prochain ; le second qui est pareillement de 12 liv. depuis le premier Octobre jusqu'à la fin du mois de Janvier suivant ; & le troisième, jusqu'à la fin du mois de Mars. Le Sieur Gautier avertit que les Souscripteurs recevront dès le mois de Juillet prochain, les trois premiéres Planches avec leurs Tables. Les quatre Planches suivantes aussi avec les Tables dès le mois d'Octobre ; & les cinq dernieres Planches, en même tems qu'on fera le dernier payement. Il avertit encore qu'il distribue des billets de Souscription, aux personnes qui vont à la campagne, & qu'il leur conservera leurs é-

Digitized by Google

épreuves jusqu'à leur retour, si elles le jugent à propos. A l'égard de ceux qui n'auront pas souscrit, ils payeront 54 liv. pour les douze Planches avec les Tables.

Colombat a achevé d'imprimer le grand Ouvrage de Dom Prudent Maran, sur la Divinité de Jesus-Christ; en voici le titre: *Divinitas Domini nostri Jesu Christi, manifesta in Scripturis & Traditione. Opus in quatuor partes distributum, in quibus Christi Divinitas, non omissis quæ ad Spiritum Sanctum attinent, demonstratur; 1o. Ex Scripturis veteris & novi Testamenti; 2o. Ex perpetuo omnium Catholicorum inter se, & cum pluribus sectis consensu; 3o. Ex perpetuis contra Judæos, Ethnicos & Hæreticos controversiis; 4o. Ex unanimi Sanctorum Patrum doctrina quorum difficilia quæque loca explicantur & illustrantur*, opera & studio unius è Monachis Congregationis Sancti Mauri. Parisiis, Typis Jacobi Francisci Colombat Regis Christ. Prototypographi, 1746, *in fol*

Le Sieur le Rouge, Ingénieur Géographe du Roi, a donné depuis peu une nouvelle *Carte du Brabant*, contenant les Camps du Roi pour l'année 1746.

Une *Carte Topographique des environs de Namur.*

Les *Attaques de la Citadelle d'Anvers.*

Les *Plans de Mons, de Charleroy, Dendermonde, Liége & Nieuport.* Le

Le ſecond Tome de l'*Hiſtoire générale des Voyages*, &c. paroît tout nouvellement, chez Didot 1746, *in* 4o. [Il eſt auſſi reimprimé à la Haye, chez P. de Hondt.]

Les Beaux-Arts réduits à un même principe, chez Durand, Libraire, 1746, *in* 8o.

Philippe Nicolas Lottin & Auguſtin-Martin Lottin fils, Libraires, vont donner une nouvelle Edition Latine de la Bible: ils prennent pour modèle l'Edition du Vatican de 1592, 1593 & 1598, comme la plus correcte qui ait vu le jour juſqu'à préſent; ils apporteront tout le ſoin poſſible pour la ſurpaſſer encore; ils ſe flatent que par le goût & l'exactitude de leur travail, ils mériteront l'approbation des Sçavans. Cette Bible ſera imprimée *in* 4o. & *in* 12. Ils choiſiſſent ces deux formes pour la plus grande commodité du Public: ils joindront à leur Edition des Remarques Hiſtoriques & Chronologiques avec les Tables qui ſont à la fin de l'Edition de Vitray. Ils ajouteront des citations marginales en chiffres & en lettres; & ils eſpérent qu'à cet égard, ainſi qu'à l'égard de la correction du texte, ils ſeront exempts de toute critique.

Ils viennent de publier une nouvelle édition Latine du Nouveau Teſtament. Cette édition doit être regardée comme un

Digitized by Google

un gage certain de leur promeſſe, & en même tems de leur zèle pour le ſervice du Public. Aug. Martin Lottin fils, nouvellement reçû Libraire, eſt celui qui en a eu la conduite particuliére. Il a voulu conſacrer les prémices de ſon travail dans ſa profeſſion, en donnant cette édition du Nouveau Teſtament, en quelque ſorte comme ſon chef-d'œuvre. La vigilance de ce jeune Libraire, les avis qu'il a demandés & dont il a ſçu profiter, lui donnent lieu de ſe flater que ſon édition eſt ſans faute. Il en offre même un exemplaire à celui qui pendant le cours de cette année découvrira le premier quelque faute d'impreſſion capable d'altérer tant ſoit peu le ſens du texte. Une offre de ce genre qui a eu ſi peu d'exemples depuis la naiſſance de l'Imprimerie, & que Ph. Nic. Lottin, & fils feront pareillement pour l'édition de la Bible à laquelle ils vont travailler, eſt une preuve certaine d'un zèle rare dans ces deux Libraires pour l'honneur de leur Profeſſion, & qui doit mériter de la part du Public de la reconnoiſſance & des Eloges.

Jacobi Vanierii è Societate Jeſu Sacerdotis Prædium ruſticum, nova Editio auctior & emendatior. Apud Marcum Bordelet Bibliopolam, via Jacobæa 1746, *in*-12.

Ce

Cet Ouvrage, qui dans les ſeize Livres qu'il contient, embraſſe l'Agriculture, & les diverſes parties de cet Art, fut bien reçu des amateurs de la bonne Poëſie, quand il parut pour la premiére fois; on ne peut douter que cette nouvelle édition qui eſt augmentée, & revue avec un nouveau ſoin, ne ſoit encore mieux reçue. Elle eſt ornée de pluſieurs vignettes gravées par Brunet, & toutes aſſorties aux différens ſujets qui ſont décrits dans l'Ouvrage.

„ L'Académie de Soiſſons ayant jugé „ à propos de varier les ſujets des prix „ qu'elle annonce pour chaque année, „ donnera alternativement un ſujet d'Eloquence, & un ſujet tiré de l'Hiſtoire.

„ Dans l'Aſſemblée publique qu'elle „ tiendra le Lundi 10 Avril 1747, elle „ délivrera le Prix, qui ſera une Médaille d'or de la valeur de 300 liv. „ donnée par Monſeigneur le Duc de „ FITS JAMES, Pair de France, Evêque „ de Soiſſons; Elle propoſe pour ſujet „ d'Eloquence cette queſtion: *Un Auteur doit-il toujours ſe conformer au goût „ du ſiècle dans lequel il écrit?*

„ Et pour donner plus de facilité & „ de loiſir aux Auteurs qui travailleront ſur l'Hiſtoire, elle propoſe pour „ ſujet de la Diſſertation de 1748

„ *Quelle a été la ſuite des Evêques de „ Soiſ-*

„ *Soiſſons, depuis le commencement du cinquième ſiécle juſqu'en l'an* 754?

„ *Depuis l'établiſſement de la Religion dans le Soiſſonnois, juſqu'à la fin de la première race de nos Rois:*

„ 1°. *Quels Conciles ou Aſſemblées notables d'Eccléſiaſtiques ont été tenus dans le Soiſſonnois?*

„ 2°. *Quelles ont été les Egliſes, Cathédrale, Collégiales, Paroiſſiales, & autres de la Ville de Soiſſons? Quelles ont été les Collégiales & les Maiſons de Séminaire du Diocèſe?*

„ 3°. *Quels Monaſtères y ont été fondés? Les noms de leurs Fondateurs? L'époque, le lieu de leur fondation & de leur tranſlation, s'ils en ont eu, la règle qu'ils ont ſuivie dans leur origine?*

„ 4°. *Quelles Reliques conſidérables ont été honorées dans le Diocèſe, leurs differentes tranſlations?*

„ 5°. *Quels hommes célébres dans l'Egliſe (& même dans les Lettres) ſont nés dans le Soiſſonnois, ou y ont vécu, ou y ſont morts?*

„ *Enfin tout ce qu'on pourra découvrir de nouveau dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique qui ait rapport au Soiſſonnois, juſqu'en l'an* 754.

„ Dans l'examen des Ouvrages on aura égard, non-ſeulement au nombre & à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du ſtyle & à la beauté du langage.

„ Les

„ Les Auteurs ſont avertis de mettre „ à la marge ou à la ſuite de leurs Ou„ vrages les preuves des faits qu'ils „ auront avancés, & les ſources où ils „ les auront puiſés.

„ Ceux qui enverront des Diſſerta„ tions Latines, auront ſoin de mettre „ en marge les noms François des per„ ſonnes ou des lieux dont ils feront „ mention.

„ Le Diſcours d'Eloquence ſera d'u„ ne demi heure ou trois quarts d'heu„ re de lecture au plus, & la Diſſerta„ tion hiſtorique d'une heure ou une „ heure & demie au plus.

„ On adreſſera à M. de Beyne, Pré„ ſident au Préſidial de Soiſſons, & „ Sécretaire perpétuel de l'Académie, „ les Ouvrages deſtinés au concours, „ port franc, & avant le premier Fé„ vrier, ſans quoi ils ne ſeront pas re„ tirés.

„ Ils ſeront écrits liſiblement & ſans „ abbréviations, les Auteurs ne met„ tront point leurs noms au bas mais „ ſeulement une Sentence; ils indi„ queront une adreſſe, à laquelle M. „ le Sécretaire puiſſe leur faire tenir „ ſon récépiſſé.

„ On les prie de prendre les meſu„ res néceſſaires pour n'être point con„ nus juſqu'au jour de la déciſion, de „ ne point ſigner les Lettres qu'ils

„ pour-

„ pourroient écrire à M. le Sécretaire „ ou à tout autre Académicien, les „ avertiſſant que s'ils ſont découverts „ par leur faute, ils ſeront exclus du „ concours.

„ L'Auteur qui aura remporté le Prix „ d'Eloquence, viendra le recevoir „ dans la Séance publique du Lundi 10 „ Avril 1747. ſinon il enverra à une „ perſonne connue ſa Procuration, pour „ être remiſe à M. le Sécretaire, avec le „ récépiſſé de l'Ouvrage.

„ M. Gouye de Longuemarre, Greffier au Bailliage Royal de Verſailles, „ eſt Auteur de la Diſſertation à laquelle a été adjugé le Prix de 1746. Elle „ s'imprime actuellement chez Chaubert, Libraire à Paris, Quay des Auguſtins, à la Renommée & à la Prudence, il y fixe, ſuivant les vûes de „ l'Académie *l'Epoque du commencement & de la fin du Règne de chacun des derniers Rois de la première race, tant ſur le Royaume de Bourgogne & de Neuſtrie, ou ſur celui d'Auſtraſie, que ſur toute la Monarchie, à commencer après la mort de Dagobert I, que l'on ſuppoſe être arrivée „ l'an* 638, *juſqu'à l'élection & couronnement de Pepin Chef de la ſeconde race.*

„ M. Gautier Chanoine Régulier „ de la Congrégation de notre Sauveur, „ Profeſſeur de Mathématiques à Metz, „ eſt Auteur de celle qui a remporté

„ le

„ le Prix d'Eloquence en 1745, & dont
„ le ſujet étoit l'*Inutilité de la diſpute pour*
„ *ramener les hommes à l'unité d'opinions.*
„ Comme l'Académie fait imprimer
„ tous les ans l'Ouvrage qui remporte
„ le Prix, elle exige des Auteurs qu'ils
„ ne les faſſent point imprimer de leur
„ côté, que ſix années révolues après
„ la date de l'impreſſion que l'Acadé-
„ mie en aura fait faire ".

TABLE DES ARTICLES,

du Journal de NOVEMBRE 1746.

I. *Théologie des* INSECTES; &c. Pag. 291
II. *Dictionnaire de Medecine &c. traduit de l'Anglois de* M. JAMES. 313
III. *Abrégée de la Vie des plus fameux Peintres, &c.* 332
IV. *Vers de* Jos. AUR. DE GENNARO &c. 352
V. *Hiſtoire de l'Egliſe* GALLICANE, *&c. Tom. XI. & XII.* 361
VI. *Traité du* CASTOR, &c. 380
VII. *Hiſtoire & Deſcription de la* NOUVELLE FRANCE. V. Extrait. 389
VIII. LETTRE *au ſujet de la Nouvelle Fontaine de la rue Grenelle.* 405
IX. *Arrêts rendus par le Parlement de Provence.* 410
X. NOUVELLES LITTERAIRES 413

FIN.

Digitized by Google

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

DECEMBRE 1746.

Augmenté de divers Articles qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris.

A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.
M. D. CC. XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

DECEMBRE 1746.

The uncertainty of the ſigus of Death, and the danger of precipitate Interments, and diſſections, demonſtrated, &c.

C'EST-A-DIRE, *L'incertitude des ſignes de la mort, & le danger des Enterremens & ouvertures précipités, démontrés* 1°. *par les loix de l'œconomie animale;* 2°. *par la ſtructure des parties du corps humain;* 3°. *par une grande quantité d'hiſtoires intéreſſantes & bien certaines de perſonnes qui ſont revenues en vie dans leurs cercueils, dans leurs tombeaux, ſous le couteau des Chirurgiens, & après qu'elles ſont reſtées mortes en apparence pendant un tems conſidérable ſous l'eau, avec des pratiques convenables pour prévenir de pareils accidens, & réparer le*

dommage qu'ils cauſent au corps; on y a ajouté des recherches curieuſes & amuſantes ſur les cérémonies funèbres de pluſieurs Nations anciennes & modernes, avec les précautions dont elles ſe ſont ſervies pour conſtater la mort : Ouvrage orné de Planches en taille-douce. A Londres, chez *M Cooper*, au Globe dans *Pater Noſter Row.* 1746. *in* 12 219 *pp.* & cinq Planches.

TEL eſt le titre qu'on a mis en Angleterre à la tête de la Traduction qu'on vient d'y publier de la premiére partie de la *Diſſertation* de M. Bruhier *ſur l'incertitude des ſignes de la mort.* Elle ne différe de l'édition faite en France que par quelques additions dont nous allons rendre compte, & par les planches, inutile ornement qu'on y a ajouté: car ce ne ſont que des repréſentations d'imagination de perſonnes qui ſortent du cercueil. Encore ont-elles été faites par des gens qui ne connoiſſent ni la ſtructure de nos cimetiéres, ni même celle de nos Egliſes, & de nos cercueils. Si le Graveur étoit bien aiſe de laiſſer agir ſon imagination, du moins il auroit dû la renfermer dans les bornes convenables, & copier le tableau qui repréſente la ſortie du tombeau

beau de Reichmuth Adolch, & dont il auroit trouvé l'Eſtampe dans les Obſervations de Veſchius.

Une des additions faites à l'Original François, eſt la deſcription que fait M. Heiſter dans ſa Chirurgie de l'opération de la Laryngotomie, pour ſecourir ceux qu'on tire de l'eau ſans qu'ils donnent de ſignes de vie. Ce ſecours donne lieu à une aſſez longue diſcuſſion dans la ſeconde partie de l'Ouvrage de M. Bruhier, qui a ajouté à ce qu'en dit M. Heiſter beaucoup de choſes qui entroient dans ſon plan, & qui étoient étrangeres à celui du Docteur Allemand. Ainſi l'addition faite à l'édition Angloiſe ne lui donne aucun avantage ſur celle de France.

On en peut tirer beaucoup plus de trois hiſtoires de réſurrections dont on a enrichi la traduction. C'eſt en leur faveur que nous nous ſommes déterminés à donner cet extrait d'un Ouvrage connu par le moyen de tous ceux qui paroiſſent périodiquement.

Il s'agit dans la premiére d'une Dame enterrée le troiſiéme jour après ſa mort apparente dans un caveau ſur lequel étoit bâtie une Ecole de charité. Les enfans en ayant donné avis au Maître, il y deſcendit le lendemain de l'enterrement avec le Sacriſtain, & ayant

avec ſon ſecours ouvrit le cercueil, on trouva la femme encore vivante, qui de déſeſpoir s'étoit rongé le bout des doigts, déchiré le viſage, & tellement meurtri la tête, qu'il fut impoſſible de la ſauver? Elle mourut quelques heures après dans des ſouffrances inexprimables. Le lieu de la ſcène eſt à Baſingſtoke dans le Hampshire.

On ne doit pas être ſurpris que cette hiſtoire parle d'une perſonne enterrée le troiſième jour: ce délai eſt d'uſage dans les Iſles Britanniques, du moins pour toutes les perſonnes de conſidération; car dans quel pays, à la honte de l'humanité, les gens du commun ne ſont-ils point réputés *animæ viles*, dont la vie intéreſſe peu les Etats! Au reſte on ne les enterre encore qu'après deux jours révolus. On doit conclure de cette hiſtoire; 1o. Qu'on peut être près de vingt quatre heures dans le cercueil ſans y mourir; 2o. Qu'on peut être près de quatre jours ſans donner de ſignes de vie.

On verra le détail de la ſeconde obſervation dans le ſixième Volume des *Eſſais de Médecine d'Edimbourg*, dont M. Deſmours enrichira bientôt la République des Lettres. Elle concerne un homme ſuffoqué par la vapeur ſulphureuſe d'une mine de charbon de terre où

où il étoit descendu peu de tems après que le feu, qui y avoit pris naturellement, en avoit été éteint, & où il étoit resté une demi heure ou trois quarts d'heure. M. Tossach, Chirurgien du voisinage, essaya, bien qu'il ne lui trouvât plus ni chaleur, ni pouls, ni respiration, de le rappeller à la vie en soufflant dans sa bouche, en même tems qu'il lui pinçoit le nez. Il souffla donc de toutes ses forces, ayant la main posée sur la mammelle gauche du prétendu mort, ce qui fit élever considérablement la poitrine, & faire au cœur cinq ou six battemens fort vifs. La poitrine ayant continué son jeu, & celui des artéres étant devenu sensible, on saigna le malade, on le tirailla, pinça, frotta, on lui mit du sel ammoniac sur les lèvres & dans le nez; mais ce ne fut qu'une heure après qu'il commença à se mouvoir. Alors on lui fit avaler du sel volatil dissous dans l'eau, & on le porta dans une maison voisine, où il reprit si bien ses forces, que quatre heures après il retourna chez lui, & quatre jours après à son travail. Plus de quatre cens personnes ont été les témoins de cet évenement, & M. Tossach cite les plus considérables.

Cette observation en confirme plu-

ſieurs autres de même nature, que rapporte M. Bruhier dans la ſeconde partie de ſa *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort*, qui prouvent l'efficacité du ſouffle ou de l'*inſufflation*, pour rappeller à la vie les enfans & les adultes.

La troiſième hiſtoire eſt la plus ſinguliére de toutes, peut-être même de toutes celles qui peuvent conſtater l'incertitude des ſignes de la mort: c'eſt celle du Colonel Townshend, rapportée par M. Cheyné dans ſon Traité des maladies Angloiſes.

Il y avoit long-tems que cet Officier étoit malade, lorſqu'il envoya chercher MM. Cheyné & Baynard qui le traitoient, & M. Skrine ſon Apothicaire, pour les prier d'être témoins d'une expérience ſinguliére qu'il vouloit répéter en leur préſence; c'étoit de ſe faire mourir, puis revivre. Il eſt aiſé de juger de la ſurpriſe que cauſa cette propoſition de la part d'une perſonne qui paroiſſoit par ſes diſcours jouïr de tout ſon bon ſens. On n'oſoit d'ailleurs l'accepter de crainte que l'expérience pouſſée trop loin ne devînt fatale au malade dans l'état de foibleſſe où il étoit réduit. Les Médecins cédérent enfin, peut-être autant à la curioſité qu'aux inſtances du malade. Il

ſe

ſe coucha ſur le dos, le Docteur Cheyné tenoit ſon pouls, le Docteur Baynard avoit la main ſur ſon cœur, & M. Skrine préſentoit un miroir à ſa bouche. Un moment après on ne ſentit plus ni pulſation dans l'artére, ni mouvement au cœur, & l'haleine ne terniſſoit plus la glace. Chacun s'aſſura enſuite en particulier de l'état de ces trois mouvemens, & fut convaincu de leur ceſſation totale. On raiſonna beaucoup ſur cet étrange phénomène, & voyant qu'il avoit ſubſiſté au delà d'une demi heure, les ſpectateurs s'en alloient perſnadés que le malade avoit pouſſé trop loin ſon expérience, lorſqu'ils apperçurent un mouvement En l'examinant de plus près, on ſentit le pouls & le mouvement du cœur revenir par degrés, & l'on vit que la reſpiration devenoit ſenſible. Enfin le malade commença à parler, & laiſſa les ſpectateurs également étonnés de ſa mort & de ſa réſurrection. Quand ils furent ſortis, il fit venir ſon Notaire, ajouta un codicille à ſon teſtament, fut adminiſtré, & expira paiſiblement & ſans violence ſur les cinq ou ſix heures du ſoir. L'expérience avoit été faite en Automne ſur les neuf heures du matin.

Voilà un événement bien propre à

confirmer la doctrine de Stahl & de ſes Sectateurs ſur l'empire qu'a l'ame ſur les mouvemens vitaux. On ne s'attend pas ſans doute de notre part à une Diſſertation ſur cette matiére. Il paroît ſeulement que le Colonel Townshend poſſédoit dans un degré plus éminent que le Prêtre Reſtitut, dont M. Bruhier, après S. Auguſtin, raconte l'hiſtoire dans la ſeconde partie de ſa *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort*, le talent de rendre inſenſibles chez lui les marques extérieures de la vie.

Il ne paroît pas que le Traducteur de M. Bruhier ait fait de grandes perquiſitions pour découvrir des hiſtoires qui conſtatent l'incertitude des ſignes de la mort; car bien que les Iſles Britanniques ſoient heureuſement moins fécondes que la France en hiſtoires de cette nature, elles lui en auroient fourni plus d'une, & d'autant plus remarquables & plus concluantes en faveur de cette vérité, que, comme nous l'avons déja remarqué, on n'y enterre jamais qu'après deux jours révolus; ajoutons qu'on y laiſſe refroidir les malades dans leur lit, & qu'on ne les abandonne au Clergé qu'après un mûr examen de leur état. Mais il eſt étonnant que le Traducteur n'ait pas joint

joint aux précédentes histoires celles de Myladi Rousſel qui a fait tant d'éclat dans toute l'Angleterre, & qui eſt trop importante par ſes circonſtances pour remettre à une autre occaſion à en inſtruire nos Lecteurs.

Cette Dame, femme d'un Colonel, étoit ſi tendrement aimée de ſon mari, qu'il ne put ſe perſuader qu'elle étoit morte. Il la laiſſa donc dans ſon lit beaucoup au delà du tems preſcrit par l'uſage du pays, & quand on lui repréſenta qu'il étoit tems de l'enterrer, il répondit, qu'il brûleroit la cervelle de celui qui ſeroit aſſez hardi pour vouloir s'emparer du corps de ſa femme. L'excès de douleur dans lequel il étoit plongé étant venu à la connoiſſance de la Reine, elle lui envoya faire compliment de condoléance, & chargea celui qui faiſoit cette commiſſion de lui repréſenter qu'il ne convenoit, ni à un Chrétien, ni à un Militaire, ni à un homme raiſonnable, de s'obſtiner dans ſa douleur, & dans le refus d'accorder à ſa femme les derniers honneurs. Le Colonel répondit qu'il étoit très-ſenſible aux attentions de la Reine, mais qu'il la prioit de trouver bon qu'il ne changeât point de conduite à l'égard du corps de ſa femme:

me : que rien ne preſſoit de l'enterrer, puiſqu'il ne donnoit aucun ſigne de putréfaction, & que dès que leur apparition ne laiſſeroit plus de doute ſur ſa mort, il ne feroit aucune difficulté de ſe conformer aux uſages.

Huit jours entiers ſe paſſérent ſans que la Dame donnât le moindre ſigne de vie. Quelle fut la ſurpriſe du mari, qui lui tenoit une main qu'il baignoit de ſes larmes, lorſqu'au ſon des cloches d'une Egliſe qui étoit très-voiſine la Dame ſe réveilla comme en ſurſaut, & ſe levant ſur ſon ſéant, dit : *Voilà le dernier coup de la prière, allons, il eſt tems de partir !* La Dame guérit parfaitement de cette maladie, reparut à la Cour, & n'eſt morte que depuis quelques années.

Cet exemple, tout extraordinaire qu'il eſt, n'eſt point unique. On a pu voir dans la premiére partie de l'Ouvrage de M. Bruhier, que Démocrite, ou Héraclide de Pont, a compoſé un Traité ſur une femme qui avoit été ſept à huit jours ſans donner le moindre ſigne de vie, & nous pourrions citer des exemples de ſemblables phénomènes obſervés en France; mais ce n'eſt point ici le lieu de compiler ces ſortes d'hiſtoires.

res. Celle de Madame Rouſſel ſuffit pour donner au Lecteur occaſion de faire de ſalutaires réflexions.

Hiſtoire du THEATRE FRANÇOIS, *depuis ſon origine juſqu'à préſent, avec la Vie des plus célèbres Poëtes Dramatiques; un Catalogue exact de leurs Pièces, & des Notes hiſtoriques & critiques. Tome VI.* A Paris, chez P. G. *le Mercier*, Imprimeur Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'Or, & *Saillant*, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, vis à-vis le Collège 1746. *in*-12. 428. *pp.* ſans la Préface.

LE ſixième Volume de l'Hiſtoire de notre Théâtre, a pour objet les Pièces qui ont été repréſentées pendant l'eſpace de ſept années, depuis le commencement de 1639, juſqu'à la fin de 1645. Nous tâcherons, en ſuivant l'ordre Chronologique, de donner une idée de ce qu'on y trouve de plus intéreſſant, ſoit par rapport à ces pièces en elles-mêmes, ſoit par rapport à leurs Auteurs.

L'année 1639 préſente 23 pièces; treize Tragédies, neuf Tragi-Comédies, & une Comédie. Ce nombre d'Ouvrages n'a rien qui doive ſurprendre, quand on les examine. Ce qui

pourroit plus juſtement étonner, c'eſt que cette même année a donné la naiſſance aux *Horaces* & à *Cinna*. Quelle que fût la facilité de M. Corneille, deux Poëmes auſſi beaux paroiſſent avoir exigé un tems plus conſidérable pour leur compoſition. On trouve ici l'explication de cette difficulté. *Le Cid* avoit paru vers la fin de Novembre 1636. Les contrariétés que M. Corneille éprouva à ce ſujet, loin de le dégouter du Théâtre, ne firent qu'exciter ſon émulation. Il travailla ſon *Horace*, & le garda long tems, juſqu'au commencement de 1639, qu'il lui fit voir le jour. Cependant il n'étoit pas demeuré oiſif; *Cinna* étoit alors bien avancé, de ſorte qu'il fu en état de le faire paroître à la fin de la même année.

Ce Volume commence par cette Tragédie d'*Horace*, c'eſt le titre que M. Corneille lui a toujours donné. Dans les affiches des Comédiens elle eſt ordinairement intitulée. *les Horaces.*

Cette pièce fut ſuivie immédiatement du *Raviſſement de Proſerpine*, Tragédie de *Claveret.*

L'Auteur, apparemment pour éviter les difficultés qu'on auroit pu lui faire ſur le défaut d'unité de lieu, place celui de la ſcène au Ciel, en Sicile, &

aux

aux Enfers, en même tems, au moyen d'un Théâtre à trois étages : c'étoit relever les anciens échaffauts de l'Hôtel de Bourgogne, mis en uſage autrefois par les Confréres de la Paſſion.

Dans cette Tragédie, Jupiter ordonne à Mercure de parcourir l'Univers, & de recommander une profonde diſcrétion ſur l'enlévement de Proſerpine. Mercure vient rendre compte à Jupiter de ſa commiſſion.

JUPITER *à Mercure.*

„ Hé bien ! ton éloquence a-t-elle heureuſe-
„ ment
„ Commandé le ſecret de notre enléve-
„ ment" ?

MERCURE.

J'ai vu les Déïtés des Campagnes ſalées,
J'ai viſité les monts, les côteaux, les vallées,
J'ai vû Pan & ſa ſuite au milieu des forêts,
J'ai couru les étangs, les fleuves, les marais,
J'ai rompu le ſommeil des Nymphes des fontaines,
J'ai ſommé les buiſſons, les cavernes, les plaines,
Tout l'Univers enfin, par ſerment ſolemnel,
Vous promet, grand Monarque, un ſilence éternel.

Cet-

Cette idée d'un ſecret confié à l'*Univers* qui s'engage au ſilence, a quelque choſe d'aſſez ſingulier.

On trouve dans cette même année 1639 une Tragédie de Deſmarêts, en proſe, *Erigone*. La ſuite de ce Volume en offre pluſieurs autres de la même eſpèce.

Du Ryer donna dans ce même tems ſa Tragédie d'*Alcyonée*: il eſt fâcheux pour *Ménage* d'avoir dit que *c'eſt une Pièce admirable & qui ne céde en rien à celles de M. Corneille*. La poſtérité, dont le jugement eſt la pierre de touche du véritable mérite, en a décidé autrement.

Le Cardinal de Richelieu donna dans cette même époque des preuves bien marquées de ſa paſſion pour la Poëſie dramatique. Outre les Pièces des *cinq Auteurs* dont il fourniſſoit les ſujets, il avoit part à quelques-unes de celles qui paroiſſoient ſous le nom de Deſmarêts, qui étoit, pour ainſi dire, „ ſon premier Commis dans le „ département des affaires Poëtiques". On prétend qu'il travailla beaucoup à *Mirame*, Tragédie de Deſmarêts, qui fut jouée en 1639, & ce qu'il y a de certain, ſuivant M. Peliſſon, „ c'eſt „ qu'il témoigna des tendreſſes de „ pere pour cette Pièce dont la re- „ préſentation lui coûta deux ou trois „ cens mille écus, & pour laquelle „ il

„ il fit bâtir cette grande Salle de ſon „ Palais qui ſert encore aujourd'hui à „ ces Spectacles. Auſſi eſt-elle intitulée, „ *Ouverture du Théâtre de la grande Salle „ du Palais Cærdinal*. . . . Les applaudiſſemens que l'on donnoit à cette „ Piéce, ou plutôt à celui que l'on „ ſçavoit qui y prenoit beaucoup „ d'intérêt, tranſportoient le Cardinal hors de lui-même. Tantôt il „ ſe levoit, & ſe tiroit à moitié du „ corps hors de ſa Loge, pour ſe „ montrer à l'Aſſemblée, tantôt il „ impoſoit ſilence, pour faire entendre des endroits encore plus „ beaux".

La premiére repréſentation de *Mirame* ne répondit point à l'attente de ce grand Miniſtre; mais il étoit ſi prévenu de la bonté de ſon Ouvrage, qu'il ne douta point qu'elle ne fût bien mieux reçûe une ſeconde fois. On prit cependant la précaution d'y faire trouver un certain nombre de perſonnes apoſtées pour applaudir; & ces acclamations mandiées paſſérent dans ſon eſprit pour la marque d'une réuſſite parfaite. Un Auteur eſt, à cet égard, fort facile à perſuader. On donna encore depuis quelques repréſentations de cette piéce, pendant la vie du Cardinal de Richelieu.

Cet-

Cette même Salle du Palais Cardinal, a enſuite été occupée par la Troupe de Moliére, & depuis ſa mort, elle a été accordée à l'Académie Royale de Muſique.

Mirame fut ſuivie de *Saül*, *Tragédie Sainte* de du Ryer. Il a l'honneur d'avoir le premier traité avec décence de pareils ſujets.

Voici quelques Vers qui pourront faire juger du comique de *Guerin de Bouſcal*, le ſeul qui, dans cette année, ait donné au Public une Comédie.

Sanche rend compte en ces termes, du chagrin que lui avoit cauſé le prétendu enchantement de Dulcinée.

„ Hélas! quand je la vis ſous cette étrange
„ peau,
„ Je ne pus m'empêcher de pleurer comme
„ un veau.
„ O pauvre Dulcinée! O maſure d'Infante!
„ Maudit ſoit à jamais le Démon qui t'enchante.
„ Lampe qui n'a plus d'huile, Horloge démonté,
„ Courier dévaliſé, pâturage gâté,
„ Epiciere ſans ſucre, Aneſſe débâtée,
„ Village abandonné, Campagne dégâtée,
„ Belle vigne grêlée, étang plein de limon,
„ Chat brûlé, Paon ſans plume, Ange fait
„ en Démon,

„ Ro-

„ Roſe qui n'eſt plus rien qu'un gratecul
„ champêtre,
„ Hélas! que je te plains, maitreſſe de mon
„ maître"!

On trouve ici onze pièces pour l'année 1640, ſix *Tragédies*, cinq *Tragi-Comedies*.

Parmi ces Tragédies eſt *Méléagre, la plus paſſable* de celles de *Benſerade*.

Nos Auteurs dans un précis qu'ils donnent de la vie de ce Poëte, remarquent qu'il fut toujours favoriſé de la fortune, même après la mort du Cardinal de Richelieu ſon protecteur. Les Ballets étoient alors fort goûtés à la Cour. Benſerade qui ſe trouva avoir un talent particulier pour la compoſition des Vers qui s'y récitoient, en fut chargé preſque ſeul pendant plus de 20 ans. Il avoit pris à cet égard un tour nouveau. Avant lui les paroles ne s'appliquoient qu'aux Perſonnages repréſentés, ſans faire aucune alluſion à ceux qui les repréſentoient. Mais Benſerade trouva le ſecret de confondre adroitement le caractére des perſonnes avec celui des Perſonnages; & par ce moyen il ſe fit une réputation qu'il n'avoit pû s'acquérir au théâtre.

Voici les Vers que M. *de Senecé* a

faits

faits pour mettre au bas du portrait de Benſerade.

Ce Bel-eſprit eut trois talens divers,
Qui trouveront l'avenir peu crédule.
De plaiſanter les Grands il ne fit point ſcrupule,
Sans qu'ils le ptiſſent de travers.
Il fut vieux & galant, ſans être ridicule,
Et s'enrichit à compoſer des Vers.

Benſerade mourut en 1691, âgé de 80 ans, il avoit été reçû à l'Académie Françoiſe en 1674, à la place de M. Chapelain.

Cette année 1640, fut terminée par *Polyeucte*. Cette Pièce eut encore plus de ſuccès que *Cinna*.

Corneille allarmé par la façon peu favorable, dont *Polyeucte* avoit été reçu à l'Hôtel de Rambouillet, voulut le retirer des mains des Comédiens, avant la repréſentation ; mais il ſe détermina à le leur laiſſer ſur la parole d'un d'entr'eux qui n'y jouoit point, parce qu'il étoit trop mauvais *Acteur* pour y avoir un rôle. Ainſi ce Comédien ſe trouva avoir jugé mieux que tout l'Hôtel de Rambouillet.

On trouve dans la premiére Edition de Polyeucte, ces quatre Vers que M. Corneille a ſupprimés depuis : c'eſt Sévère qui parle: „ Peut-

„ Peut être qu'après tout, ces croyances pu-
„ bliques,
„ Ne ſont qu'inventions de ſages Politi-
„ ques,
„ Pour contenir le Peuple, ou bien pour
„ l'émouvoir,
„ Et deſſus ſa foibleſſe affermir leur pou-
„ voir".

Quoique ces Vers n'expriment que le doute vague d'un Payen à qui les abſurdités de ſa Religion pouvoient rendre ſuſpect tout autre culte, & qui n'avoit aucune connoiſſance des preuves de la Religion Chrétienne, M. Corneille s'eſt reproché plus d'une fois de les avoir fait imprimer. Cette délicateſſe eſt un bon exemple pour les Poëtes qui peuvent ſe trouver à peu près dans les mêmes circonſtances.

Tout le monde connoit la fin de la premiére des Stances que prononce Polyeucte dans la ſeconde Scène du troiſiéme Acte.

„ Allez, honneurs, plaiſirs, qui me livrez
„ la guerre,
„ Toute votre félicité,
„ Sujette à l'inſtabilité,
„ En moins de rien tombe par terre,
„ Et comme elle a l'éclat du verre,
„ Elle en a la fragilité".

M. Go-

M. Godeau a terminé ainſi la trente-deuxième ſtrophe d'une Ode adreſſée à Louïs XIII; il parle des Miniſtres ambitieux.

„ Mais leur gloire tombe par terre,
„ Et comme elle a l'éclat du verre,
„ Elle en a la fragilité.

Nos Auteurs propoſent à ce ſujet la queſtion de ſçavoir à qui de ces deux Poëtes, on doit attribuer l'honneur de l'invention; l'un des deux a-t il copié l'autre? Ou n'eſt ce que par un effet du hazard qu'ils ont rendu tous deux la même idée dans les mêmes termes? Ils n'entreprennent point de décider là-deſſus; ils ſe contentent d'obſerver que l'Ode de M. Godeau eſt antérieure aux premiéres repréſentations de Polyeucte.

Nous ſeroit il-permis de remarquer, à cette occaſion, que cette penſée, qui d'abord peut éblouïr, n'eſt peut-être pas plus ſolide que ce qui en eſt l'objet. Dans l'idée du Poëte, il a dû choiſir tout ce qu'il y avoit ici bas de plus *brillant*, pour le comparer aux plaiſirs, ou à la gloire des Grands. Or c'eſt ce qu'on ne trouve *point* dans le *verre*. Pour que la comparaiſon eût été juſte, il auroit fallu avoir

re.

recours au *diamant* qui eſt réellement ce que nous connoiſſons de plus éclatant. Mais alors la penſée ne ſubſiſtoit plus ; le diamant eſt la choſe qui a en même tems, le plus d'*éclat*, & le moins de *fragilité*.

Suivant M. Corneille, „ les tendreſſes de l'amour humain y ſont (dans „ Polyeucte) un ſi agréable mélange „ avec la fermeté du divin, que ſa „ repréſentation a ſatisfait tout en „ ſemble les dévots & les gens du „ monde".

C'eſt en effet ſur quoi *Dalibray* a loué Corneille dans un Sonnet qu'il lui adreſſa alors.

. . . . . .

Aux yeux même du Ciel tu rends la Scène ſage,
Et la fais ſans dégoût parler de piété.

. . . . . .

Polyeucte à la fois nous charme & nous inſtruit.
Il rallume en nos cœurs une foi refroidie,
Et dans les ſaints diſcours on ne fait point de fruit.
Ou bien l'on en doit faire à voir la Tragédie.

Madame de Sévigné dans une de ſes Lettres, nous a conſervé un mot de Madame la Dauphine, au ſujet de Pau-

Pauline. „ Eh bien (dit cette Princeſſe) „ voilà la plus honnête femme du „ monde qui n'aime point du tout *ſon* „ mari".

Louïs XIII. dans l'intention de rendre toujours de plus en plus décent, un théâtre qui commençoit à s'épurer, & en même tems pour exciter les Comédiens à y concourir par un motif d'honneur, leur accorda en 1641, une déclaration favorable. En voici le diſpoſitif. „ Nous avons fait, & faiſons très-expreſſes inhibitions & „ défenſes à tous Comédiens de repréſenter aucunes actions malhonnêtes, ni d'uſer d'aucunes paroles „ laſcives, ou à double entente, qui „ puiſſent bleſſer l'honnêteté publique, & ſur peine d'être declarés „ infâmes, & autres peines qu'il écheoira; enjoignons à nos Juges „ chacun à ſon diſtrict, de tenir la „ main à ce que notre volonté ſoit „ religieuſement exécutée; & en cas „ que leſdits Comédiens contreviennent à notre préſente déclaration, „ nous voulons & entendons que noſdits Juges leur interdiſent le théâtre, „ & procèdent contr'eux par telles „ voies qu'ils jugeront à propos, „ ſelon la qualité de l'action, ſans „ néanmoins qu'ils puiſſent ordonner „ plus

„ plus grandes peines que l'amende,
„ & le banniſſement; & en cas que
„ leſdits Comédiens réglent tellement
„ les actions du théâtre, qu'elles ſoient
„ du tout exemptes d'impureté, nous
„ voulons que leur exercice, qui peut
„ innocemment divertir nos peuples
„ de diverſes occupations mauvaiſes,
„ ne puiſſe leur être imputé à blâme,
„ ni préjudicier à leur réputation dans
„ le commerce public, ce que nous
„ faiſons afin que le déſir qu'ils auront
„ d'éviter le reproche qu'on leur a fait
„ juſqu'ici. leur donne autant de ſujet
„ de ſe contenir dans les bornes de
„ leur devoir, dans les repréſentations
„ publiques qu'ils feront, que la crainte
„ des peines qui leur ſeroient inévita-
„ bles, s'ils contrevenoient à la pré-
„ ſente déclaration.

Cette déclaration a été enregiſtrée au Parlement, le 24. Avril 1641.

Dans le cours de cette même année, il parut quinze pièces de théâtre, huit Tragi Comédies, quatre Tragédies, & trois Comédies.

Parmi ces Tragédies, eſt *Thomas Morus*, piéce en Proſe, de la compoſition de Puget de la Serre. Il a fait depuis trois autres Tragédies & une Tragi Comédie, le tout en Proſe. C'eſt de lui que S. Amand a dit:

- - - - - - - - „ La Serre
„ Qui livre sur livre desserre.

C'est aussi de lui que parle M. Despréaux.

„ Morbleu, dit-il, la Serre est un charmant Auteur.

La Serre étoit un Ecrivain fort abondant ; après avoir déja inondé le Public d'un grand nombre de Volumes, il entreprit en 1665. de donner tous les mois un *Mercure*. Il ne continua pas long-tems cet Ouvrage, étant mort au mois de Juillet de la même année.

On a dit de lui qu'il aimoit mieux que ses Ouvrages le fissent vivre, que de faire vivre ses Ouvrages. L'Auteur du *Parnasse réformé*, le fait parler en ces termes au sujet de la Tragédie de *Thomas Morus*. „ Le Palais Royal étoit „ trop petit pour contenir ceux que la „ curiosité attiroit à cette Tragédie. „ On y fuoit au mois de Décembre, „ & l'on tua quatre Portiers, de compte fait, la premiére fois qu'elle fut „ jouée. Voilà ce qu'on appelle de „ bonnes piéces. . . M. Corneille n'a „ point de preuves si puissantes de l'excellence des siennes, & je lui céde-

„ rai

„ rai volontiers le pas, quand il aura
„ fait tuer cinq portiers en un seul
„ jour.“

C'eſt dans cette même année 1641, que M Corneille donna *la mort de* Pompée. On remarque ici que, dans l'examen qu'il en a fait, il a quitté, contre ſa coutume, la qualité de Cenſeur impartial de ſes propres Ouvrages, pour en devenir l'Apologiſte.

On trouve dans la Comédie du *Gouvernement de Sancho Pança*, par Guerin de Bouſcal, une apologie du larcin qu'il met dans la bouche d'une Egyptienne:

- - - - „ Le larcin eſt un crime,
„ A qui ſouvent on donne un pardon légi-
„ time.
„ Par exemple, la nuit nous dérobe le jour,
„ Le ſilence, le bruit, & l'abſence l'amour.
„ Les extrêmes malheurs nous dérobent les
„ larmes,
„ Le tems à la beauté dérobe tous ſes char-
„ mes.
„ Les ans, & la laideur dérobent les amans:
„ Les Catharres auſſi nous dérobent les dents.

La ſeconde Comédie a pour titre: *Clarice*. Elle eſt de Rotrou.

La troiſième eſt intitulée: *l'Eſprit follet* de d'Ouville. C'eſt le même ſu-

jet que *la Dama Demonio*, ou *Arlequin persécuté par la Dame invisible.* Dans cette pièce, ainsi que dans les autres du même Auteur, ce sont les femmes qui font l'amour, & même avec assez de vivacité. Toutes ses Comédies se ressemblent; ce sont toujours des rencontres inopinées, des travestissemens, des *incognito*, des brouilleries, des raccommodemens.

L'année 1642, offre dix-huit Poëmes Dramatiques, huit Tragi-Comédies, six Tragédies, quatre Comédies.

Nos Auteurs, à l'occasion de la Tragi-Comédie de *Cyminde*, composée en Prose par l'Abbé d'Aubignac, & mise en Vers par Colletet, donnent un précis de la Vie de ce dernier Poëte qui fut un des premiers qui entrérent à l'Académie Françoise, lors de son institution, & qui étoit en même tems un des *cinq Auteurs* employés par le Cardinal de Richelieu.

C'est de Colletet que sont trois Vers du *Monologue des Thuilleries*, pour lesquels il reçut 600. livres de son Protecteur. Les voici.

„ La Cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
„ D'une voix enrouée, & d'un battement
„ d'aile,
„ Animer le Canard qui languit auprès d'elle.

Colle-

Colletet avoit été marié trois fois, & toutes les trois fois il n'avoit reçû pour dot, que l'acquit des gages qu'il pouvoit devoir à celles qu'il élevoit enfin à la dignité d'épouſe. Pour donner plus de conſidération à ſa troiſième femme, nommée auparavent *Claudine*; il voulut la décorer du titre de Beleſprit, & il mit ſous ſon nom pluſieurs de ſes compoſitions. Prévoyant que lorſqu'il ſeroit mort, elle ne pourroit plus ſoutenir cette réputation, il prit la précaution dans ſa derniére maladie, de compoſer des Vers, dans leſquels Claudine, à qui ils étoient attribués, renonçoit à la Poëſie. Les voici.

„ Le cœur gros de ſoupirs, les yeux noyés
„ de larmes,
„ Plus triſte que la Mort dont je ſens les al-
„ larmes,
„ Jusques dans le tombeau je vous ſuis, cher
„ époux.
„ Comme je vous aimai d'une amour ſans
„ ſeconde,
„ Comme je vous louai d'un langage aſſez
„ doux,
„ Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au
„ monde,
„ J'enſevelis mon cœur, & ma plume avec
„ vous.

L'exactitude avec laquelle cette promeſſe fut tenue ſur le dernier article, fit découvrir la ſupercherie, & la véritable cauſe du ſilence de la veuve.

On prétend que Colletet a compoſé une *Hiſtoire des Poëtes François*, & que le Manuſcrit demeuré long tems enſeveli dans la pouſſiére, eſt aujourd'hui entre les mains d'un Libraire *qui en connoit tout le prix*, & doit inceſſamment en faire uſage.

Nos Auteurs en parlant de *Philoclée & Telephonte*, Tragédie de Gilbert, rémarquent que ce même ſujet a été depuis traité par M. de la Chapelle, ſous le titre de *Telephonte*. Par M. de la Grange-Chancel ſous celui d'*Amaſis*. Et enfin en dernier lieu, ſous le titre de *Merope*. Voici de quelle façon ils jugent de ces différens Ouvrages „Le „ ſujet de Telephonte, barbouillé par „ Gilbert, manqué par la Chapelle, „ mieux rendu par la Grange, & tou„ jours mal verſifié par ces trois Poë„ tes; ce ſujet a été traité par M. de „ Voltaire au gré des Connoiſſeurs, „ & généralement de tous ceux qui „ l'ont vû, tant pour le plan, les ca„ ractéres, les ſituations, que l'élé„ gance de la Poëſie.“

Nous obſerverons à cette occaſion, que

que nos Auteurs dans tout le cours de cette Hiſtoire, ont grand ſoin d'indiquer les différens Poëtes qui ont travaillé ſur le même ſujet, & juſqu'à quel point les derniers ont profité des Ouvrages des premiers.

Le Menteur de Corneille, parut ſur la fin de 1642. C'eſt la plus ancienne Comédie qui ſoit reſtée au théâtre: auſſi peut on dire que c'eſt la ſeule de ce tems qui ait mérité d'être tranſmiſe à la poſtérité. Suivant M. de Fontenelle, qui comprend auſſi le *Menteur* dans ce jugement, „ la plus grande „ beauté de la Comédie étoit alors in„ connue: on ne ſongeoit point aux „ mœurs & aux caractères; on alloit „ chercher bien loin les ſujets de rire, „ dans des événemens imaginés avec „ beaucoup de peine & on ne s'aviſoit point de les prendre dans le „ cœur humain qui en fourmille."

Le rôle de *Crîſpin* valet du Menteur, avoit été compoſé pour *Julien Geoffrin*, célèbre Acteur comique, qui prit au théâtre le nom de *Jodelet*; il étoit entré dans la troupe *du Marais* en 1610; & en 1634, par ordre de Louis XIII. il étoit paſſé à celle de l'Hôtel de Bourgogne. Pluſieurs Auteurs travaillérent pour cet Acteur, mais parmi ceux qui le firent briller, Scarron fut celui à qui

il dut ſon plus grand éclat, dans les pièces de *Jodelet maître & valet*, *Jodelet ſoufflété*, *Dom Japhet d'Armenie*, &c. *Dom Jérôme*, fameux Prédicateur du ſiécle paſſé, & du commencement de celui-ci, étoit fils de *Julien Geoffrin*.

L'année 1643. ne préſente qu'onze pièces: quatre Tragédies, quatre Tragi-Comédies, & trois Comédies. Au nombre de ces Comédies, eſt la *ſuite du Menteur*. Le ſuccès en fut médiocre, quoique ſon Auteur en penſât d'une maniére aſſez favorable. M. Corneille pouvoit avec raiſon être ſurpris de voir cet Ouvrage mal reçû ſur ce même théâtre, où, moins de quinze ans auparavant, *Melite*, & les autres productions de ſa jeuneſſe, avoient été ſi bien accueillies. Mais c'étoit lui-même qui avoit formé le goût de ceux qui s'en ſervoient pour le critiquer; & il étoit naturel qu'on fût encore moins indulgent pour un Poëte dont on étoit en poſſeſſion, pour ainſi dire, de ne recevoir que des chefs d'œuvre.

La ſuite du Menteur, avoit été précédée d'*Europe Comédie héroïque*, de Deſmarets. C'étoit une piéce allégorique, relative aux conjonctures dans leſquelles l'Europe ſe trouvoit alors.

Les Acteurs de cette Comédie ſont la Reine *Europe*, *Francion*, *Germanique*, *Ibe-*

Ibere, *Auſonie*, *Paribenope*, *Melanie*, & *Auſtraſie*. Le ſujet de la pièce eſt l'ambition d'*Ibere*, qui veut aſſervir la Reine *Europe*, deſſein qui eſt traverſé & réprimé par *Francion*.

On vit paroître en 1644. ſept Tragédies, & trois Tragi-Comédies.

La folie du Sage, Tragi-Comédie de Triſtan, offre un paſſage ſingulier. Ariſte qui eſt ce ſage, céde aux tranſports que lui cauſe l'idée de la perte de ſa fille qu'il croit morte, ſa Raiſon s'égare, & après avoir déploré ſon infortune, il continue en ces termes:

Mais quoi! j'ai des garans de ces oppreſſions,
J'ai pris contre le ſort de bonnes cautions.
Eſprits dont la doctrine en erreurs ſi féconde,
S'eſt acquis tant de gloire en trompant tout le monde,
Nous donnant la vertu comme un ſouverain bien,
Que déterminez-vous d'un ſort tel que le mien?
Ah! voici ces Docteurs de qui l'erreur nous flate,
Ariſtote, Platon, Solon, Bias, Socrate,
Pittaque, Périandre, & le vieux Samien, (1)
Xénophane, & Denis le Babylonien.
Reviſitons un peu cette troupe ſçavante,
Guide, Eudoxe, Epicharme, Alcidame & Cléanthe,

Dé-

(1) Pythagore.

Démocrite, Thalès d'un éternel renom,
Posſidoine, *Caliphe*, Antiſthène, Zénon;
Conſultons Xénocrate, & conſultons encore
Phérécyde, Ariſton, Timée, Anaxagore,
Chryſippe, Polemon, le docte Agrigentin, (z)
Cleomaque, Archytas, Anaxarque & Plotin.
Reconfrontons encor tous ces Auteurs de marque,
Ariſtippe, Sénèque, Epictete, & Plutarque.
Eh bien! ſages Docteurs, eh bien! ſçavans Eſprits,
Célebres Artiſans du piège où je ſuis pris,
En mes afflictions je vous prens à partie,
Et c'eſt contre vous ſeuls que j'ai ma garantie,
Vous avez aſſuré qu'en ſuivant la Vertu,
Jamais l'homme de bien ne ſe trouve abattu.
Qu'il eſt aux accidens un cube inébranlable,
Toujours en même aſſiette, & de face ſemblable.

. . . . . .

Vous l'avez ſoutenu, vous en avez menti:
Effrontés, impoſteurs, allez, je vous défie
De me faire avouer votre Philoſophie:
Vous m'avez abuſé de diſcours ſuperflus,
Changez de ſentiment, & ne vous montrez plus.

(1) . . . . . .

Le réſultat de cette imprécation, c'eſt qu'Ariſte jette tous ſes Livres.

M. Corneille répara en 1644, ſa diſgra-

(z) Empédocle.

grace de l'année précédente, en faisant paroître *Rodogune*.

M. Corneille a regardé Cinna & Rodogune comme les plus parfaites de ses Tragédies; il paroît même que c'étoit à cette dernière qu'il donnoit la préférence. Nos Auteurs en même tems qu'ils semblent adopter ce jugement, rapportent la décision contraire de M. de Fontenelle, dans sa Vie de Corneille. Voici ses expressions. „ Pour „ moi, si j'ose le dire, je ne mettrois „ point le différend entre Rodogune „ & Cinna; il me paroît aisé de choi„ sir entr'elles & je connois une pièce „ de M. Corneille * que je ferois „ passer encore avant la plus belle des „ deux **.

La Rodogune de Corneille avoit été précédée dans la même année, d'une autre Tragédie de même nom, composée par *Gilbert*. C'étoit un vol qui avoit été fait à Corneille. Mais Gilbert à qui on n'avoit communiqué qu'une partie du plan n'en sçut point profiter, & rendit mal ce qu'il copia. On peut être étonné du silence qu'a toujours gardé Corneille sur la trahison d'un ami infidèle, & sur l'entreprise de Gilbert. Apparemment que son triom-

* Polyeucte.

triomphe lui fit dédaigner le procédé indigne de ces deux perſonnes. Ce noble orgueil étoit aſſez dans le caractère de ce grand Poëte.

L'année 1645 qui termine ce Volume, renferme dix-huit pièces, trois Tragi Comédies, ſept Tragédies, & huit Comédies.

La Tragi Comédie d'*Oorondate*, ou *les Amans diſcrets*, par de Bouſcal, n'a pour fondement que la timidité d'un Prince qui n'oſant découvrir ſon amour, emploie pour le faire connoître, beaucoup de voies détournées. *Thiamis* ſon Confident lui dit à la fin de la pièce.

„ Ne valoit-il pas mieux prévenir tous ces
„ maux?
„ Et plutôt qu'employer les ſecrets de l'Opti-
„ que,
„ Des diſcours ambigus, un amour chimé-
„ que,
„ Des ſanglots dérobés, les ſoupirs d'une
„ ſœur,
„ L'adreſſe d'un ami, d'un frère la douceur,
„ Et tout ce qu'a produit cet embarras ex-
„ trême,
„ Dire naïvement, en trois mots, je vous
aime.

Il eſt ſurprenant que ce ſoit l'Auteur lui-même qui ait pû faire une

auſſi

auſſi bonne critique de ſon propre Ouvrage.

Le Clerc donna dans ce même tems une Tragédie intitulée: *La Virginie Romaine.* Elle eut du ſuccès, & elle en méritoit. Cette réuſſite n'excita point l'Auteur à continuer ſes travaux pour le théâtre, & ce ne fut qu'au bout de 30 ans, qu'il fit repréſenter ſa Tragédie d'*Iphigenie.*

Le Clerc s'étoit attaché au Barreau. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1662.

On trouve ici un extrait aſſez étendu de *Jodelet maître & valet*, Comédie de Scarron. Nos Auteurs ont cru devoir faire connoître le génie d'un Auteur qui ouvrit la carriére au Dialogue comique ſur le théâtre. Par cette même raiſon ils ſont entrés dans quelque détail ſur l'Hiſtoire de ce Poëte. Ils reconnoiſſent que ſa Vie compoſée par M. Bruzen de la Martiniére, eſt *de main de maître*: & ils ſuppoſent en même tems qu'il ne ſera pas fâché qu'ils ayent „ éclairci „ certains faits qu'il n'a pas aſſez ap„ profondis, & corrigé beaucoup d'au„ tres ſur leſquels il eſt fautif “.

Scarron conſerva ſa gayeté juſqu'au dernier moment. Après un hoquet violent dont il penſa expirer, *ſi ja-*

mais, dit-il, *j'en reviens, je ferai une belle Satyre contre le boquet.* Ses Parens & ſes Domeſtiques, peu de tems avant ſa mort, fondoient en larmes, touché de ſon état. Un ſpectacle auſſi attendriſſant, ne tira de lui que ces paroles : *Mes enfans, vous ne pleurerez jamais tant pour moi que je vous ai fait rire.*

Magnon donna dans cette même année 1645, la Tragédie d'*Artaxerxe*. Cette pièce ne mériteroit pas qu'on s'y arrêtât, ſans une circonſtance particuliére qui eſt digne d'attention, c'eſt qu'avant de paroître ſur un théâtre public, elle fut repréſentée dans une ſociété particuliére, dont *Moliére* étoit un des principaux Acteurs. C'étoit alors la mode parmi les Particuliers, de ſe donner un divertiſſement domeſtique en jouant la Comédie. *Poquelin* entra dans une de ces ſociétés, qui fut connue ſous le nom de *l'Illuſtre théâtre*, & ce fut alors qu'il changea de nom pour prendre celui de Moliére. Cette Compagnie joua d'abord ſur *les Foſſés de Neſle*, & enſuite *au quartier ſaint Paul*. Flatés par leurs ſuccès, ils voulurent tirer de l'argent de leurs repréſentations ; ils s'établirent à cet effet dans *le jeu de Paume de la Croix Blanche*, au Fauxbourg ſaint Germain :

main: mais leur projet ne réuſſit pas.

Magnon prenoit la qualité d'Hiſtoriographe du Roi, Il a compoſé cinq Tragédies, & deux Tragi-Comédies. Dégouté du théâtre, il prit le parti de conſacrer ſon travail, & ſes talens pour la Poëſie, à la gloire de Dieu. „ Rien que la mort, (dit il, dans l'Avis au Lecteur qui précéde ſa Tragédie de *Jeanne de Naples* en 1654.) „ ne verra la fin de mon entrepriſe, „ qui eſt de te produire en dix Volumes chacun de vingt mille Vers, une „ Science univerſelle, mais ſi bien „ conçue, & ſi bien expliquée, que „ les Bibliothèques ne te ſerviront „ plus que d'un ornement inutile. " Ce deſſein ne paroît pas avoir été rempli: Magnon fut aſſaſſiné ſur le Pont-neuf huit ans après, en 1662.

M. l'Abbé d'Aubignac, (François Hédelin) étoit alors dans la plus grande réputation, comme le critique le plus éclairé dans le genre Dramatique, il eut l'imprudence de vouloir joindre l'exemple aux préceptes, & il compoſa, dans ce deſſein, une Tragédie en Proſe, *Zénobie Reine des Palmyréniens*. Le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances. Cependant l'Abbé d'Aubignac ſe vantoit toujours d'être le ſeul de nos Auteurs qui eût bien ſuivi les préceptes

tes d'Ariſtote, ſur quoi M. le Prince dit un jour, „ qu'il ſçavoit bon gré à „ l'Abbé d'Aubignac d'avoir ſi bien „ ſuivi les règles d'Ariſtote, mais qu'il „ ne pardonnoit point aux règles d'A- „ riſtote, d'avoir fait faire une ſi „ mauvaiſe Tragédie à l'Abbé d'Aubi- „ gnac. "

L'Abbé d'Aubignac eut encore part à quelques autres Tragédies, ſoit par les plans qu'il en donna, ſoit par ſes conſeils.

M. Corneille eſſuya dans ce même tems un revers. Sa Tragédie de *Théodore*, n'eut aucun ſuccès. Il s'en conſola, en ſuppoſant que la ſeule cauſe de cette réuſſite peu favorable, étoit l'idée de proſtitution que la pureté de notre Scène n'avoit pas pû ſupporter. Ce défaut eſſentiel n'eſt cependant pas le ſeul du Poëme: la plûpart des caractères ſont froids & languiſſans, & celui de Théodore l'eſt encore plus que les autres. Auſſi M. Corneille a-t-il remarqué en même tems, „ qu'u- „ ne Vierge & Martyre ſur un théâtre, „ n'eſt autre choſe qu'un Terme, qui „ n'a ni jambes, ni bras, & par con- „ ſéquent, point d'action. "

Ce ſixième Volume eſt, ainſi que les précédens, rempli de choſes agréables & curieuſes; l'effet de la lecture de

de cet Ouvrage, eſt d'en faire déſirer la ſuite avec impatience.

Eſſai ſur le Cœur humain, ou Principes Naturels de l'Education, par M. MORELLY. A Paris, chez *Jean-Baptiſte Deleſpine*, Imprimeur-Libraire Ordinaire du Roi, rue Saint Jacques, à la Victoire & au Palmier, 1745. *Vol. in*-12. de 312. *pp.* ſans l'Epître Dédicatoire, à M. le Prince de ROHAN VANTADOUR, Coadjuteur de Strasbourg, avec une Lettre Préliminaire, & la Table des Chapitres qui en contiennent 42.

NOUS avons donné dans notre Journal du Mois de Juin 1744, l'Extrait de la premiére Partie *des Principes Naturels de l'Education* de notre Auteur, dont l'objet étoit de former l'eſprit humain; il entreprend dans celle-ci, comme il l'avoit promis à la fin de la premiére, de donner des principes pour former le cœur. Le plan de ce nouvel Ouvrage, eſt renfermé dans la Lettre Préliminaire à un ami.

On y voit que dans la premiére Partie il a conſidéré l'homme comme intelligent; ici il le conſidérera comme ſenſible, c'eſt à-dire, entraîné par ſa nature vers le bien de ſon être en général,

néral, ou s'aimant néceſſairement lui-même. L'Auteur fait dans ce Traité des diviſions relatives à celles du premier. L'*imagination*, qui peint les objets à l'Ame, y a fait le ſujet de la premiére Partie; ici c'eſt l'appétit ſenſitif, ou l'impreſſion agréable ou deſagréable que font les objets; là le ſouvenir des objets intelligibles, eſt le ſecond membre de la diviſion. ici c'eſt l'habitude formée par les mêmes ſenſations, la *mémoire ſenſitive*, ou *le ſentiment*. Dans le premier le *jugement* qui fait diſtinguer le vrai du faux, eſt traité en troiſiéme lieu; ici c'eſt le *diſcernement*; enfin il y a une *expérience* pour ſa conduite des mœurs, comme pour l'acquiſition des connoiſſances ſçavantes; elle fait le ſujet du quatriéme membre. Ce ſont ces différens reſſorts de l'eſprit & du cœur, que l'éducation doit perfectionner.

La baſe de l'éducation du cœur eſt ce principe qu'*il eſt toujours parmi les hommes, ſinon une égalité de condition, au moins une égalité de nature*; égalité de *proportion* qu'on ne peut troubler ſans être vicieux. Auſſi, bien que les paſſions ſoient naturelles à l'homme, rien n'eſt-il plus fâcheux que leur deſordre. L'éducation qui y remédie, ne donne pourtant point le dernier luſtre à la Ver-

Vertu; cet avantage n'appartient qu'à la Religion; mais l'éducation peut rendre la Vertu aimable. Tel eſt l'objet de la premiére partie.

L'enfance, toute occupée du ſentiment, ne peut goûter la Vertu par réflexion; mais le bon exemple conduit à l'imitation, & les préceptes proportionnés à la connoiſſance de la partie morale des faits hiſtoriques, font germer les principes de la Vertu. C'eſt l'objet de la ſeconde Partie.

On trouve dans la troiſiéme la néceſſité de l'étude de la Philoſophie morale, jointe à celle de la Religion, & des preuves de cette derniére, capables de perſuader un cœur qui n'eſt point encore dépravé par la fougue des paſſions; l'on y combat la préſomption & la prévention du cœur, dont on examine les différens caractéres.

L'expérience vient enfin mettre le ſceau à l'ouvrage. Elle apprend à connoître les hommes, afin de pouvoir vivre avec eux. C'eſt l'objet de la quatriéme Partie. Voyons dans un plus grand détail comme l'Auteur les a traitées.

I. PARTIE. L'homme eſt né pour être heureux, & cherche conſtamment ſon bien être dans la poſſeſſion des objets qu'il regarde comme propres à faire

faire ſon bonheur. Telle eſt l'inſtitution du Créateur. L'amour de nous mêmes eſt donc le mobile de toutes nos actions, & le cœur n'eſt autre choſe que cet amour. Si ſon activité le porte à rechercher le bien, ou l'éloigne du mal, elle conſerve le nom d'amour; on la nomme haine, quand ſon objet eſt d'éviter le mal. Les diverſes paſſions ne ſont que des nuances différentes de l'amour ou de la haine, & comme nous ſentons toujours qu'il nous manque quelque choſe, ſentiment que l'on nomme inquiétude, notre cœur eſt toujours agité par quelque paſſion.

Mais s'il eſt dans la nature du cœur d'en être toujours agité, la différence de tempérament, de la poſition où ſe trouvent les hommes, & des habitudes, fait que les paſſions ont des différences conſidérables. L'eſprit vif a les paſſions vives, le modéré tiendra le milieu, & le lent ſera plus indifférent. La maniére d'enviſager les objets apporte auſſi des différences notables dans les paſſions. Le pauvre n'enviſage pas les richeſſes dans le même point de vûe que le riche. Deſeſpérant d'y parvenir, il ſe borne au ſimple néceſſaire. Il en eſt de même des autres poſitions où ſe trouvent les hommes. Enfin les habitudes qui ſe forment

forment en nous par la fréquentation des objets extérieurs modifient les paſſions. Il n'y a point d'homme dont la néceſſité de s'accommoder aux circonſtances ne change les façons de penſer & de ſentir. Diſons maintenant ce que c'eſt que la Vertu; c'eſt la conformité de nos ſentimens avec l'ordre établi dans la Société, ou dans la Nature, & ce qui y eſt contraire eſt le Vice: il eſt aiſé de conclure de là que l'objet de l'éducation étant de faire aimer la Vertu, & haïr le Vice, c'eſt auſſi celui de conformer nos ſentimens à l'ordre établi dans la Société, & par conſéquent de corriger les impreſſions des objets, de maniére que le tempérament, la poſition, & l'habitude, ne nous écartent point de l'ordre.

II. PARTIE. Le plus intéreſſant de l'éducation eſt de diriger l'enfance vers le vrai bien. Cet âge eſt indifférent à tout, parce qu'il ne connoît rien. La légéreté qui le caractériſe vient auſſi de la même cauſe; & c'eſt par la même raiſon qu'il eſt porté à l'imitation. Si le ſentiment eſt ce qu'il y a de plus puiſſant chez les hommes, il eſt encore plus impérieux dans l'enfance. Comme elle n'a point d'idée du bien & du mal moral, il n'y a que l'autorité qui puiſſe en balancer la force.

ce. Mais cette autorité doit être assortie au caractère des enfans. Il est rare qu'elle réussisse quand l'enfance est entraînée par la passion. Quelquefois une ironie lui fait mieux sentir sa faute qu'une leçon. Trois défauts méritent sur-tout l'attention de ceux qui les élévent; ils sont communément hautains, envieux & menteurs. C'est à quoi l'on remédie mieux par les exemples que par les discours.

Nous l'avons déja dit d'après l'Auteur, rien qui fasse plus d'impression sur les enfans que l'exemple. Qu'on ne s'imagine pas que ce qu'on fait ou dit devant eux est indifférent, parce qu'ils n'ont pas de connoissance; „ c'est „ précisément parce qu'elles sont bor„ nées que rien ne se dit ni ne se fait „ impunément en leur présence. Leur „ ame, ne trouvant pas en soi même „ de quoi s'occuper, se répand au„ dehors, & examine tout ce qui l'en„ vironne. C'est une glace prête à „ recevoir l'image de tous les objets „ qui lui sont présentés, avec cette „ différence, qu'un miroir ne conser„ ve cette image que tant que l'objet „ est présent, au lieu qu'il suffit qu'un „ enfant en ait été frapé une seule „ fois, pour que l'impression dure „ toute la vie."

Les

Les perſonnes chargées de l'éducation des enfans, ne peuvent donc être trop attentives ſur elles-mêmes; a-t-on droit de ſe plaindre qu'ils ſoient durs, coléres, avares, prodigues, fourbes, voluptueux, faſtueux, qu'ils regardent les richeſſes, comme le ſouverain bien, ſi tous les diſcours, ſi toutes les actions, préconiſent ces vices?

„ Pour former les mœurs des enfans par le bon exemple, voici ce „ que devroient être les parens & les „ maîtres: ſévères ſans rigueur, ſans „ caprice; graves ſans pédanterie; „ doux ſans trop de facilité; enjoués „ avec modération; polis ſans affectation; religieux ſans ſuperſtition, „ ſans vanité; déſintéreſſés ſans négligence; œconômes ſans avarice; propres ſans luxe; courageux ſans fanfaronade; complaiſans ſans affetterie; enfin, ſi ce ſont des perſonnes „ répandues dans ce qu'on appelle le „ grand monde, galans ſans libertinage".

On ſentira aiſément combien l'aſſemblage de ces qualités eſt difficile à trouver dans la même perſonne; & d'ailleurs comment l'eſpérer pendant que l'aviliſſement du métier de Précepteur empêche de le faire ceux qui par l'édu-

ducation qu'ils ont reçue, y ſeroient les plus propres? Comme il ne nous eſt point poſſible de ſuivre l'Auteur dans les détails de la conduite qu'un Précepteur doit tenir, nous nous contenterons de dire avec lui, „ qu'*il faut* „ choiſir pour une éducation particu- „ liére un homme d'eſprit, & ſur-tout „ d'un eſprit juſte & ſolide plutôt que „ brillant, qui ait du moins les plus „ eſſentielles des qualités néceſſaires, „ de bonnes mœurs, & aſſez d'art „ pour cacher à ſes éleves de petits „ défauts". Ajoutons, s'il veut s'attacher les enfans, qu'il doit avoir un ſoin particulier de leur ſanté.

La néceſſité de vivre avec les hommes, rend la politeſſe indiſpenſable; mais ce n'eſt point par les leçons qu'on devroit y former les enfans. Les compagnies où on la pratique la leur apprennent beaucoup mieux, & d'ailleurs ils s'y inſtruiſent ſans étude de beaucoup de choſes utiles, ſur-tout lorſque les amis ſe prêtent à leur foibleſſe, les encouragent, les excuſent. Les compagnies d'ailleurs les familiariſent avec le monde, dans lequel ils doivent ſe répandre, & leur ôte cet air emprunté qui eſt la ſuite néceſſaire de la retraite où l'on les éleve communément.

La religion fait auſſi une partie eſ-

ſen-

ſentielle de l'éducation. Mais c'eſt par imitation qu'elle doit s'apprendre dans l'enfance; & ſur-tout il faut écarter toute affectation de ſa pratique, & toute ſuperſtition. Mais ce qu'il faut principalement éviter, c'eſt les fables & les pieux menſonges dont on deshonore ſouvent la Religion. *Les hommes, venant à reconnoître qu'on a abuſé de leur crédulité, ſe jettent dans l'excès oppoſé; après avoir trop cru, ils ne veulent rien croire.*

On eſt obligé pour exciter les enfans à faire le bien, & à éviter le mal, d'avoir recours aux récompenſes, & aux châtimens. L'Auteur obſerve par rapport aux premiéres qu'il y a un abus fort commun, c'eſt de le récompenſer par des préſens, qui les rendent intéreſſés, ou par des ajuſtemens qui leur inſpirent la vanité. L'honneur, la ſatisfaction d'avoir bien fait, doivent être les ſeuls motifs des bonnes actions, & ſi l'on y joint quelque récompenſe, elle doit tendre à ſatisfaire une louable curioſité, ou à quelque délaſſement utile. La crainte fait languir l'ame & l'avilit; elle n'inſpire ni ardeur ni perſévérance, & elle diminue à meſure que le châtiment devient plus mépriſé. Les châtimens doivent donc être le dernier remède, encore ne faut-il en

uſer que pour des fautes morales, & griéves par la malignité de celui qui y eſt tombé, & non quand il n'a péché que par ignorance, ou légéreté.

On n'aura pas de peine à accorder à l'Auteur qu'une des meilleures ſources pour puiſer des inſtructions morales eſt l'étude réfléchie de l'Hiſtoire; mais peut-être ne jugera-t-on pas comme lui ſur l'utilité des Romans, parce que l'amour en eſt l'objet principal, & qu'il eſt dangereux d'exciter une paſſion qui n'a par elle-même que trop d'empire ſur le cœur. Mais comme le nombre de ces Ouvrages eſt extrêmement multiplié, ce qui fait qu'il eſt moralement impoſſible qu'il n'en tombe entre les mains des enfans, l'Auteur veut qu'on leur communique avec diſcrétion; & pour le ſimple amuſement, ceux où la généroſité, la libéralité, la ſincérité, la diſcrétion, la conſtance, & toutes les autres vertus, miſes à côté des foibleſſes de l'amour, lui ſervent comme d'excuſe. Quant à l'Hiſtoire, chacun ſçait que la peinture qu'elle fait des grandes actions, eſt propre à en inſpirer le goût, comme celles des vices à en inſpirer l'horreur & le mépris. L'Hiſtoire Sacrée eſt remplie d'exemples de toutes les véritables vertus; l'Hiſtoire Profane, bien

bien que le motif des grandes actions qu'elle nous a transmises, ne soit point aussi pur, est féconde en exemples admirables; & des réflexions naturelles & aisées, qui sortent du sujet, venant au secours d'un esprit qui ne peut encore connoître ce que les motifs ont de vicieux, ou d'estimable, rend cette partie de l'éducation une des plus efficaces pour la *formation* du caractère. On peut puiser les réflexions qu'on fait faire aux enfans dans des Ouvrages moraux universellement estimés, comme les Maximes de la Rochefoucault, &c. dont par conséquent la lecture réfléchie, ne peut être que fort utile aux enfans.

IIIe PARTIE. C'est peu de chose que d'apprendre à distinguer le vrai du faux, il est bien autrement avantageux de discerner le bien du mal; car l'homme est plutôt fait pour jouïr que pour connoître, & ce ne sont point nos connoissances qui font par elles-mêmes notre bonheur, elles ne sont que l'instrument qui peut nous y conduire, si nous sçavons en faire un bon usage. On n'a pas toujours besoin de Science, mais on l'a toujours de probité, & c'est plutôt en cela seul que nous devons devenir habiles. Cette façon de penser de notre Auteur étoit certaine-

ment celle de preſque tous les anciens Philoſophes, dont la Morale faiſoit l'unique objet. S'il eſt donc avantageux de cultiver l'eſprit des enfans, c'eſt parce que les lumiéres de l'eſprit doivent ſe communiquer au cœur.

Si l'étude des Langues & des Sciences doit ſe rapporter directement aux mœurs, il eſt bien aiſé de concevoir que tel doit être ſur-tout l'objet de la Philoſophie. Il faut qu'elle ſoumette la nature même du cœur à l'examen de l'eſprit, & qu'elle l'aſſujettiſſe aux préceptes que lui dicte la Raiſon. On doit donc abandonner toutes les minucies des Ecoliers, faire diſtinguer aux enfans les connoiſſances certaines de celles qui ne le ſont pas; borner leur curioſité, leur inſpirer de la modération dans la diſpute. Voilà la vraie Morale qu'on doit leur enſeigner, c'eſt celle qui dirige le ſentiment, qui montre la maniére de rendre cette partie animale ſuſceptible de bonnes impreſſions, & diſpoſe cette partie inférieure de l'ame à obéir à la ſupérieure.

Mais cette Morale même, toute différente qu'elle eſt de celle des écoles, n'eſt qu'une introduction aux connoiſſances néceſſaires à notre bonheur.

„ C'eſt à la Religion à donner à ſes „ préceptes le dernier degré de per-

„ fec-

„ fection & de ſolidité, en découvrant „ à l'homme non-ſeulement ſes devoirs, „ mais encore les motifs les plus purs „ & les plus puiſſans qui doivent l'ex- „ citer à les remplir. " La Religion doit être enſeignée aux jeunes gens par principes. Pour y réuſſir, il faut commencer par écarter l'indocilité de l'eſprit, faire ſentir les bornes de l'eſprit humain dans la connoiſſance des choſes naturelles, leur faire voir l'imperfection des Loix les plus ſages qui ſoient émanées des hommes. Ces réflexions font naturellement remonter à l'exiſtence d'un Dieu, dont on trouve la véritable idée dans les Livres ſaints, premiere préſomption de la vérité de ce qui y eſt énoncé. Ajoutant à cela les preuves tirées des miracles & des prophéties; que les doutes ne ſont que conduire à d'autres: que l'incrédulité ne vient que du preſtige que fait à l'eſprit le cœur qui ſouffre impatiemment qu'on veuille l'obliger à ſurmonter ſes penchans, on aura de la Religion des preuves capables de ſatisfaire tout homme qui n'a pas réſolu d'être toujours aveugle.

Quand l'Auteur dit qu'il faut ſurmonter ſes penchans, ce n'eſt pas qu'ils ſoient eſſentiellement contraires à l'ordre établi dans l'Univers. Mais tous

les hommes ont perdu de vûe cette égalité originaire, à laquelle les conventions tacites des Peuples semblent avoir dérogé; l'orgueil, & l'envie sont devenus les tyrans du monde. Au reste ces vices mêmes s'opposent à leurs propres progrès; l'ambitieux, l'envieux, y trouvent des obstacles à leurs desseins, & par conséquent des obstacles à leur bonheur.

Deux autres défauts n'y sont pas moins contraires, la présomption, & la prévention. Le premier de ces défauts a sa source dans les préjugés qui nous font croire que nous avons plus de mérite, d'esprit, & de bonnes qualités naturelles que les autres. Cette persuasion inspire la vanité, ou l'envie de faire passer dans l'esprit des autres les idées avantageuses que nous avons de nous-mêmes; & plus nous les en croyons persuadés, plus nous nous efforçons de leur en imposer. Le remède à ce mal est de faire connoître la vanité de tous les avantages étrangers à l'homme.

Le second défaut, la prévention du cœur, est une folie qui nous domine, jusqu'à ne pas vouloir examiner si ce que nous faisons, ou voulons, est contraire à l'ordre, & par conséquent au bonheur particuller; l'exemple de l'ambitieux

bitieux qui se fait haïr de ceux qui sont forcés de lui faire la cour; du Négociant qui perd sa fortune en voulant la faire trop vite; du Magistrat qui s'écarte des premieres dignités par des malversations qu'il fait pour y parvenir; du Sçavant, dont l'air méprisant le fait mépriser de ceux qui le consultent, &c. mettent en évidence dans notre ouvrage les suites fâcheuses de la prévention du cœur, dont le remède est la destruction des préjugés.

Au reste, pour les combattre avec avantage, il faut connoître à fond les illusions du cœur. L'amour propre en est la cause efficiente, vrai Protée, dont les effets dépendent pourtant de la disposition méchanique de l'homme, de l'habitude, & des différentes positions où il se trouve. C'est un détail dans lequel il n'est point possible de suivre notre Auteur, & d'ailleurs il faut donner au moins une idée de la quatrième Partie de son Ouvrage.

IV. PARTIE. Elle a l'expérience pour objet, & l'Auteur remarque en commençant qu'il faut d'abord s'attacher à connoître les hommes, & voici les moyens qu'il conseille de mettre en usage, pour y parvenir; c'est de les étudier dans les conversations, celles sur-tout où ils n'ont point intérêt de

ſe maſquer ; parce que chacun parle ſelon ſes idées & ſes inclinations ; ce qui eſt également vrai des perſonnes retenues, bien qu'il faille plus de pénétration pour les connoître. On peut même porter le diſcernement juſqu'à connoître par les converſations la condition de ceux qui la tiennent. Mais on verroit les hommes ſans fruit, ſi l'on ne réfléchiſſoit pas ſur leurs vices, ou ſur leurs défauts, pour s'en corriger, ou s'en garantir.

Un des devoirs des plus eſſentiels dans le commerce du monde, c'eſt la politeſſe, ou les égards qu'on doit à toutes les perſonnes avec qui on peut être en relation. L'Auteur en renferme toutes les règles en très-peu de paroles ; *elle doit*, dit il, *avoir pour baſe la droiture du cœur ; une ſincérité diſcrete ; & une humeur douce & liante.* On lira avec plaiſir dans l'Ouvrage, l'analyſe qu'il fait de ces qualités. Il lui trouve avec raiſon un autre mérite, c'eſt d'ouvrir les cœurs qu'elle prévient en notre faveur, & de nous mettre à portée de faire un choix judicieux d'amis. Mais que le nombre en eſt rare ſi toutes les qualités qu'il demande ſont néceſſaires ! Et cependant, moins rigoriſte que les anciens, il ne demande point le ſacrifice de la

vie,

Digitized by Google

vie, ou la disposition à le faire, comme le vrai signe caractéristique de l'amitié.

Le Chapitre suivant est employé à la discussion d'une question intéressante. Il s'agit de sçavoir s'il faut fréquenter la compagnie des femmes. L'Auteur expose dans toute sa force la principale raison de la négative, le danger auquel leur fréquentation expose les jeunes gens, encore plus sensibles à leurs appas, que ceux d'un âge plus avancé. Mais il n'a point de peine à faire voir que cette fréquentation est absolument indispensable, qu'il vaut beaucoup mieux voir le danger de près que de n'en avoir qu'une idée purement spéculative ; & l'expérience confirme son jugement, puisque les impressions que fait le sexe sont d'autant plus vives qu'on est moins familiarisé avec lui. Il fait voir enfin que loin qu'on coure des risques avec des femmes vertueuses, les seules qu'il conseille de voir, il n'y a gueres que leur commerce qui fasse le galant homme ; & cet avantage n'est pas un des moins considérables dans le commerce de la vie.

Nous finirons par l'idée que donne l'Ouvrage de la conduite prudente d'un honnête homme dans les affaires, &

avec les autres hommes; les derniers Chapitres ne renfermant que des maximes détachées sur les mêmes sujets.

Il faut se faire aimer; c'est à quoi l'on parvient par la complaisance, & la politesse; c'est le moyen d'engager les autres à nous être utiles au besoin. Il faut demander des avis; cette confiance nous attache les hommes en les flatant; il faut même écouter tous ceux qu'on nous donne; il n'y en a point qui ne nous présente des points de vûe qui nous auroient échappé. Mais il ne faut point avoir une confiance aveugle. On pourroit être la dupe du défaut de lumières, ou des vûes intéressées de ceux qui conseillent. Enfin il faut éviter toute prévention pour nous, & pour ou contre les autres. Elle nous mettroit hors d'état d'agir avec discernement.

Telle est l'idée d'un Ouvrage qui par l'importance du sujet, & la maniére dont il est traité, ne peut qu'être lû avec plaisir. On pourroit peut-être lui reprocher d'avoir souvent confondu ce qui appartient à l'esprit, & ce qui appartient au cœur; mais il y a tant de rapport entre l'un & l'autre, que souvent cette distinction est presque métaphysique. Et d'ailleurs n'est ce pas en formant l'esprit qu'on forme le cœur?

Histoire

Hiſtoire de l'Egliſe GALLICANE, *dédiée à Noſſeigneurs du Clergé, continuée par le* P. GUILLAUME-FRANÇOIS BERTHIER, *de la Compagnie de* JESUS, *Tome XIII. in* 4°. 552. *pp.* A Paris, chez *F. Montalant, J. B. Cignard, H. L. Guerin, & J. Rollin Fils*, 1745.

QUoique le P. Brumoy entraîné par ſa matiére eût entamé le XIII. Tome de cette Hiſtoire, cependant ce qu'il a laiſſé ſur cela, ne pouvant être regardé que comme une ébauche très-informe, le P. Berthier dans la Préface qu'il a miſe à la tête du XI. Tome, dont nous avons parlé dans notre Journal du mois de Novembre, nous apprend qu'il s'en eſt ſervi ſeulement pour quelques dates, & pour un petit nombre de faits, & que les deux Tomes que nous annonçons aujourd'hui ſont véritablement ſon Ouvrage.

Le Lecteur verra avec plaiſir que le nouveau Continuateur regardant le P. Longueval comme un modèle parfait, s'eſt propoſé de s'en rapprocher le plus qu'il pourroit, ſoit pour l'exécution générale qui comprend le choix des matiéres, l'ordre des faits, & le ſtyle, ſoit pour les accompagnemens

qui s'étendent aux Notes marginales, & aux Diſſertations préliminaires. Pour peu qu'on ſoit verſé dans nos Annales Eccléſiaſtiques, on s'apperçoit qu'à meſure, qu'on s'approche des derniers ſiècles, ces ſortes d'éclairciſſemens deviennent de plus en plus néceſſaires.

C'eſt ce qui a obligé le Pere Berthier à placer à la tête de ce XIII. Tome un Diſcours, dont l'objet eſt de diſcuter quelques points du Pontificat de Clément V; diſcuſſion d'ailleurs néceſſaire pour ſuppléer à ce qui manque ſur cet article dans le XII. Tome. Comme c'eſt le premier des Papes qui ait établi ſon ſiège à Avignon, les Ultramontains n'ont pu lui pardonner la préference qu'il donna, ſelon l'expreſſion de Petrarque, *aux rives du Rhône ſur celles du Tybre*, & à une Ville confinée dans un coin de la Provence, ſur la Capitale du Monde chrétien. De plus tout le reſte de ſa conduite à compter depuis le premier moment de ſon élection, juſqu'à ſa mort, eſt devenu pour les Ecrivains Italiens, un objet perpétuel de critique; elle tombe principalement ſur les articles ſuivans: 1°. Sur ſon entrée au Pontificat: 2°. Sur les motifs qui l'ont porté à établir ſon ſéjour en France: 3°. Sur la maniére dont il diſtribua les Bénéfices: 4°. Sur ſa conduite

duite perſonnelle, ſoit en matière de mœurs, ſoit par rapport à l'élévation de ſa famille, aux procédures contre Boniface VIII, & à la condamnation des Templiers. Dans l'examen de tout ceci, l'Auteur n'a d'autre vûe que de raſſembler des Mémoires, de comparer des faits, & de confronter des témoignages : il ſe propoſe uniquement de fournir à ſes Lecteurs les moyens de prononcer ſur tous ces articles d'une maniére également modérée & impartiale.

Il montre que les Auteurs qui ont parlé de l'Election de Clément V. au Pontificat d'une maniére peu avantageuſe pour lui, tels que Saint Antonin, Papyre Maſſon Nauclerus, Ciaconius, Raynaldi, MM. Sponde, Fleury, Dupin, les PP. Alexandre, Pagi, Daniel, avec un très-grand nombre d'autres, parmi leſquels il faut compter le Pére Brumoy même, ne l'ont fait que d'après le récit de Villani. Or le témoignage de cet Hiſtorien doit être d'autant plus ſuſpect, qu'il étoit Italien, auſſi prévenu contre les Papes d'Avignon, que contre la France, & que ſa crédulité alloit quelquefois à l'excès; on le regarde d'ordinaire comme un homme ſans fiel, mais la bonne opinion qu'il a eu l'adreſſe de donner de ſa ſin-

cérité, ne l'a rendu que plus dangereux, & plus propre à répandre les ſoupçons les plus odieux ſur les perſonnes contre leſquelles il étoit prévenu. Pour s'aſſurer de tout ce qui regarde l'élection de Clément V, il faut donc remonter juſqu'à l'Auteur Florentin, & s'arrêter à lui ſeul, puiſque tous les Auteurs qu'on vient de citer, l'ont copié ſervilement.

Or par l'examen de la relation de Villani, comparée avec le témoignage de pluſieurs de ſes contemporains, qui ont parlé de ce fait, il paroît que l'élection de Bertrand de Gez, car on ſçait qu'il s'appelloit ainſi, n'étant encore qu'Archevêque de Bordeaux, n'a rien eu que de très-canonique, & que bien-loin d'avoir été le fruit de ſes artifices, il ignoroit abſolument qu'il fût queſtion de lui pour remplir le Saint Siége, lorſqu'on lui porta la nouvelle de ſon élection.

Le P. Berthier fait voir que les autres accuſations formées contre la perſonne de Clément V, qui ont preſque toutes pour Auteur le même Villani, ne ſont pas mieux fondées, qu'elles ſont démenties par des Auteurs non ſuſpects & entr'autres, comme le Père de Montfaucon l'a bien remarqué, par le célèbre Platine, ſi connu par

„ la

la liberté avec laquelle il parle des Papes.

En un mot, notre judicieux Hiſtorien met les Lecteurs en état de former un jugement ſain ſur la plûpart des circonſtances de la Vie de Clément V. „ La réflexion générale qu'on nous „ permettra, dit-il, en finiſſant ce Diſ„ cours, c'eſt qu'on s'accoutume à „ condamner les premiers Paſteurs de „ l'Egliſe, & les Papes plus que les „ autres ſur des preuves, qui ne pa„ roîtroient pas concluantes contre „ des particuliers. Un Auteur qui é„ criroit l'Hiſtoire générale de l'Egli„ ſe, devroit s'appliquer à redreſſer „ ſur cela les idées communes. Ce „ ſeroit une occupation digne de ſes „ recherches & de ſon zèle. On ne „ pourroit guères imaginer de matiére „ plus intéreſſante pour la Religion, „ plus conſolante pour les vrais Fidè„ les, & plus glorieuſe pour l'Hiſto„ rien. "

La lecture de l'Ouvrage même dont nous allons rendre compte, montre clairement que le Pére Berthier a travaillé ſur un ſi beau plan, & nous donne lieu d'eſpérer qu'il le remplira avec autant de courage que de diſcernement. On en trouvera ſur-tout des preuves dans la maniére dont il racon-

te

te le Schiſme qui s'éleva dans l'Ordre des Frères Mineurs, à l'occaſion de la diſpute ſur la pauvreté de Jeſus-Chriſt, & ſi ce n'étoit pas une héréſie que de ſoutenir opiniâtrement que le Sauveur & les Apôtres n'avoient rien poſſédé ni en commun, ni en particulier. Ce Schiſme eut des ſuites d'autant plus dangereuſes, qu'il ſe trouva dans la ſuite compliqué avec celui de Louis de Baviere, pour lors excommunié par le Pape Jean XXII.

La nouvelle diſpute que nous indiquons ici, dit l'Auteur. fut d'autant plus fâcheuſe pour l'Ordre de ſaint François, que les Supérieurs eux-mêmes y entrérent d'abord avec plus de vivacité, que les particuliers même de leur Ordre, „ attaqué d'abord & des- „ honoré par les Fratricelles qui ſe „ paroient du nom & de la règle du „ ſaint Patriarche, pour ſoutenir une „ partie des erreurs des Albigeois. il „ ſouffrit encore de la part de ſon Gé- „ néral Michel de Cézène, & de quel- „ ques-uns de ſes Membres les plus „ conſidérables, une eſpèce de tenta- „ tion violente qui l'ébranla. L'auto- „ rité des Chefs forma quelque tems „ un nuage, qui cacha les grands rap- „ ports de ſoumiſſion & d'obéiſſance, „ que ce ſaint Ordre a toujours fait

„ profeſſion d'avoir pour les Souve-
„ rains Pontifes. Enfin la vigueur &
„ l'intégrité du Corps ſe trouvant ſu-
„ périeure à la contagion qui venoit du
„ Général & de ſes Partiſans; ce Chef
„ indocile fut retranché du Corps; ſes
„ Adminiſtrateurs & ſes complices fu-
„ rent condamnés à la même peine,
„ & le calme ſuccèda à une tempête
„ qui auroit été capable de détruire un
„ Inſtitut moins affermi, que celui-là
„ dans les bons principes. "

L'Univerſité de Paris, le Général des Dominicains & pluſieurs autres Docteurs, décidérent que Jeſus-Chriſt & les Apôtres avoient eu non ſeulement comme le prétendoient les Frères Mineurs, l'uſufrult, mais même la propriété des biens dont ils s'étoient ſervis. Ces Docteurs s'attachérent principalement à prouver que dans les choſes dont on ſe ſert pour les beſoins communs de la vie, la propriété eſt inſéparable de l'uſage; que tout uſage de fait, ſuppoſoit naturellement un uſage de droit, & qu'on ne pouvoit jamais renoncer à une ſorte de domaine ſur les choſes dont l'uſage étoit permis, du moins dans le moment qu'on en jouiſſoit. C'étoit préciſément le contrepied de l'opinion des Franciſcains; & il faut avouer, dit le Père

Ber-

Berthier, que pluſieurs Théologiens, & il les cite en marge, ont même depuis cette diſpute, ſoutenu la poſſibilité, de cette ſéparation, „ ſentiment, ajoûte-t-il, „ toutefois bien métaphyſique en lui-même, & fort inutile „ dans la pratique. “

Cependant dans un tems où le goût pour les ſubtilités de la Scholaſtique, s'étoit emparé de tous les eſprits, cette diſpute y cauſa une ſi violente fermentation, que Jean XXII. ayant été obligé de décider la queſtion, condamna par une Bulle comme erronées & hérétiques, les deux propoſitions ſuivantes, ſuppoſé qu'on les ſoutînt opiniâtrement, la premiére, „ que Jeſus-„ Chriſt & ſes Apôtres n'ont rien eu „ de propre, ſoit en particulier, ſoit „ en commun. La ſeconde, qu'ils „ n'ont pas eu droit d'uſer des choſes qu'ils poſſédoient, ni de les aliéner pour d'autres. “

Tous les Cardinaux, l'Univerſité de Paris, les Théologiens des divers Ordres Religieux adhérérent ſans difficulté à ce Decret; mais Michel de Cézène avec ſes Frères aſſemblés en Chapitre à Pérouſe, traitérent le Pape d'hérétique, s'oppoſérent à cette déciſion, & en appellérent au Concile Général. Michel de Cézène pour é-

vi-

viter les pourſuites qu'on fit contre lui, & contre ſes principaux adhérans, ſe réfugia auprès de l'Empereur Louïs de Baviére ; & le Prince ſe ſervit de la plume de ces Religieux révoltés, pour répandre des Libelles contre le Pape & l'Egliſe, tandis que lui-même à la tête d'une Armée, ſe rendoit le maître en Italie, & fomentoit des diviſions qui aboutirent à l'élection de l'Antipape Pierre Corbario, de l'Ordre des Franciſcains, ainſi que le raconte l'Auteur dans le reſte du XXXVIIe Livre qui eſt le premier de ce Volume.

Le Livre ſuivant commence par l'Hiſtoire de la queſtion fameuſe ſur la viſion béatifique. „ Quelque penchant, dit l'Auteur, que Jean XXII. „ ait témoigné pour le ſentiment de „ certains Théologiens, qui ſoutenoient que les ames des Juſtes ne „ voyent point l'eſſence Divine, avant „ le jour du Jugement, ce qui ſeroit „ aujourd'hui une héréſie formelle, il „ eſt certain qu'il ſe garde toujours „ d'affirmer, de décider, de propoſer „ juridiquement aux Fidèles ſa penſée „ pour leur ſervir de règle de créance. „ Bien plus, ſa penſée ne fut jamais un „ ſentiment fixe, une opinion qu'il „ eût embraſſée, comme les Sçavans

„ em-

„ embraſſent les Syſtêmes : ce n'étoit
„ qu'un doute & un ſoupçon, dont il
„ parloit en rapportant ſimplement les
„ raiſons qui pouvoient ſervir à l'ap-
„ puyer ; nous ne croyons pas, conti-
„ nue t il, qu'il y ait un ſeul Hiſtorien
„ de bonne foi, qui puiſſe repréſenter
„ ſous un autre jour, le différend dog-
„ matique. "

C'eſt ce que le P. Berthier montre ſur-tout par la déclaration, que donna le Pape, avant même qu'il eût *appris*, que ſon ſentiment ſur la viſion béatifique, avoit été condamné dans une Aſſemblée de Docteurs de la Faculté de Paris, tenue en préſence du Roi Philippe de Valois, & par l'Acte même de ces Docteurs qui le terminent en diſant : „ qu'ils ont appris par des té-
„ moignages dignes de foi, que tout
„ ce que Sa Sainteté avoit dit ſur la
„ queſtion préſente, n'avoit été ni par
„ forme d'aſſertion, ni d'opinion, mais
„ ſeulement en façon de récit & de
„ narration. "

Le P. Berthier remarque dans une note, que M. Fleury en traduiſant la Déclaration de Jean XXII, paſſe les mots de *déterminer* & de *croire*, & qu'il ſe contente de faire dire à ce Pape, qu'il n'a prétendu rien décider de contraire à la foi. Jean XXII. dit trois cho-

choſes toutes remarquables: 1o. Qu'il n'a point voulu *déterminer*, c'eſt-à-dire, faire *d'aſſertion* : 2o. Qu'il n'a point voulu *décider*, c'eſt à-dire, faire de *définition*: 3o. Qu'il n'a point voulu *croire*, c'eſt à dire former même dans ſon eſprit une *opinion*. Le même Hiſtorien, continue notre Auteur, en parlant de la même déclaration, ajoûte ces paroles: *il n'y a perſonne qui n'en dît autant, puiſqu'aucun de ceux qui ſe trompent, ne convient que ſon intention ſoit de bleſſer la foi.* Il ſemble, repond judicieuſement le P. Berthier, que ce n'eſt rendre juſtice ni à Jean XXII, ni aux Docteurs de Paris, qui déclarent également que tous les diſcours de ce Pape dans le cas préſent, étoient de purs récits ſans aſſertion, ſans opinion formée. Or ceux qui ſe trompent, ſont ſuppoſés avoir conçu dans leur eſprit une opinion fauſſe, à laquelle ils ont adhéré, ce qui ne peut pas ſe dire de Jean XXII; tout ce qu'il fit fut de témoigner du penchant vers l'opinion du délai de la viſion béatifique, & il le témoigna en ramaſſant & débitant des paſſages de l'Ecriture, & des Pères qui y avoient rapport.

Nous obſerverons en paſſant que le ſçavant Continuateur releve dans de ſemblables notes quelques autres négli-

gen-

gences, qui ſont non ſeulement échapées à M. Fleury, mais encore à M. Dupin, & à pluſieurs autres célèbres Auteurs; outre ces notes qui ſont inſérées au bas des pages, il y en a encore un aſſez grand nombre qui ſont uniquement deſtinées à expliquer quelques points obſcurs. „ On a tâché, „ dit l'Auteur, de les rendre courtes, „ afin qu'elles n'abſorbent pas l'atten„ tion du Lecteur; rares, afin qu'il ne „ paroiſſe pas en cela aucune affecta„ tion ridicule de doctrine; ſimples & „ modeſtes, afin qu'elles ne bleſſent „ perſonne. “ Pour ce qui regarde ſur-tout ce dernier point, il nous a paru qu'on peut lui appliquer à juſte titre ce que le P. Longueval diſoit de lui-méme: „ Je n'ai point cherché les „ fautes des autres Ecrivains; je n'ai „ relevé que celles qui ſe ſont trou„ vées ſous ma main, en cherchant au„ tre choſe. “

Mais pour revenir à Jean XXII, le projet de Bulle qu'il fit lire au lit de la mort, & qui fut publié par Benoît XII. ſon Succeſſeur, contient une déclaration de ſes ſentimens entiérement conforme à tout ce qu'on en vient de dire ci-deſſus. Nous croyons qu'on verra ici avec plaiſir le parallèle que le P. Berthier fait de ces deux Papes.

„ Ils

„ Ils étoient vertueux l'un & l'autre, „ & dignes d'occuper le Saint Siège, „ mais dans le Pape Jean, il y avoit „ plus d'étendue de génie pour les „ affaires, & dans ſon Succeſſeur plus „ de fond de doctrine. Le premier „ prenoit plaiſir à ſe voir environné „ d'une groſſe cour, & l'autre ſouhai- „ toit que les Prélats fuſſent plus at- „ tentifs à réſider dans leurs Diocèſes „ qu'à venir rendre des reſpects à ſa „ Perſonne. Jean XXII, employé de „ bonne heure à la Cour de Sicile, y „ avoit pris des maniéres: il étoit po- „ litique & inſinuant, il ſçavoit répan- „ dre les graces, & il les prodiguoit „ quelquefois. Benoît XII. élevé dans „ la ſolitude étoit d'un caractère moins „ ouvert; il ſe piquoit d'une juſtice „ rigide; il avoit étudié les Canons, „ & il s'attachoit à les faire obſerver. „ Les graces qu'on ſollicitoit auprès „ de lui, il vouloit qu'on les méritât, „ & quand il doutoit du mérite, il „ prenoit le parti de ſupprimer ſes „ libéralités, plutôt que de les appli- „ quer à des ſujets indignes. En gé- „ néral Jean XXII, fut un plus grand „ homme, & Benoît XII un meilleur „ Pape. Le Pontificat du premier four- „ nit plus de traits à l'Hiſtoire, & le

„ gou-

„ gouvernement du ſecond plus de
„ bons exemples à l'Egliſe".

Comme le célèbre Petrarque paroît ſouvent ſur la Scène dans le cours de cette Hiſtoire; qu'il ſe mêla beaucoup, & peut-être trop, dit le P. Berthier, des affaires de France, ſur-tout de celles qui concernoient la Cour d'Avignon, „ il nous appartient en quelque ſorte par cet endroit, ſinon „ comme un ami & comme un partiſan de notre Nation, au moins comme un Auteur que nous devons réfuter quand il eſt partial, ce qui lui „ arrive ſouvent, & appeller en témoignage quand il nous rend juſtice". On a donc cru devoir, *page* 301, ébaucher ſon portrait, & nous donner une idée de ſa Vie. Ce morceau nous a paru écrit avec autant d'élégance que de juſteſſe, notre Hiſtorien le finit en diſant, que Petrarque mourut en 1374, „ regreté des Sçavans plus au-delà des „ Monts qu'en deçà, parce qu'il n'avoit jamais que des éloges pour l'Italie, & qu'il gardoit presque tout „ ſon fiel pour la France. En cela „ eſprit faux, déréglé & téméraire; „ ingrat même, s'il eſt permis de le „ dire, puiſqu'il avoit reçu toute ſon „ éducation en France, & qu'il y

„ a-

„ avoit éprouvé la bienveillance de „ bien des personnes d'un rang supé- „ rieur. Il mérite encore plus de re- „ proches pour avoir déclamé sans „ mesure contre les Prélats de la Cour „ Romaine. . . d'autant plus qu'il se- „ roit aisé, dit-il, de faire une longue „ liste de Cardinaux, & de Prélats du „ même tems, qui honorérent leurs „ dignités par des vertus très-solides, „ & des talens très-estimables. Mais „ qui demanda jamais de la précision „ à un satyrique & à un Poëte ?" Et Petrarque fut l'un & l'autre.

Nous sommes mortifiés que le tems ne nous permette pas de nous étendre sur le XXXIXe Livre qui est le dernier de ce Volume. Quoique l'Auteur se plaigne, que les faits particuliers de l'Eglise Gallicane l'abandonnent ici, parce que l'affreuse Peste qui désola l'Europe pendant l'année 1348, consterna si fort les hommes, qu'ils ne s'occupérent qu'à se préparer à la mort, ou qu'à y préparer les autres, cependant la lecture ne nous en a pas paru moins intéressante que celle des deux précédens. On en pourra juger par ce qu'il y dit de la Chapelle du Roi, des changemens qui y sont arrivés depuis ses premiers commencemens, jusqu'à nos jours, soit dans les fonctions, soit

Digitized by Google

dans les privilèges des principaux Officiers, dont elle a été composée, de ce qui concerne l'Ordre de l'Etoile établi par le Roi Jean, des disputes qui s'élevérent à l'occasion des Ecrits de Thomas Bradwardin, Archevêque de Cantorbery; enfin des négociations faites au nom du Pape Clément VI. pour menager la paix entre la France & l'Angleterre, & en particulier, pour empêcher la funeste bataille de Poitiers.

Tous ces morceaux sont remplis de recherches curieuses & nouvelles; on y reconnoit par-tout comme dans le reste de l'Ouvrage, un Auteur, qui sans se laisser éblouïr par l'autorité des Historiens anciens ou modernes, remonte courageusement jusqu'aux sources, & qui ne s'en rapporte qu'à lui-même dans tout ce qui est du ressort de la Raison. Exact sans sécheresse, orné sans affectation, critique sans amertume & sans faste, il n'oublie jamais qu'il écrit une Histoire, & surtout une Histoire Ecclésiastique. Nous donnerons dans le Journal suivant l'Extrait du XIVe Tome.

JOSEPHI AURELII DE JANUARIO Advocati Neapolitani Respublica Jurisconsultorum. Excudebat Felix Musca Neapoli anno 1731, publica auctoritate.

C'EST-

C'EST-A DIRE, *la République des Juriſconſultes. par* JOSEPH AURELE GENNARO, *Avocat Napolitain*, A Naples, chez *Felix Muſca*, 1731, *in* 4°. 420. *pages.*

SECOND EXTRAIT.

NOus avons raconté dans notre Journal du mois d'Août une partie des avantures des jeunes Avocats, qui alloient chercher l'Iſle, où les Juriſconſultes ſont relegués après leur mort. Nous les avons même ſuivi juſqu'à la Ville, où la République eſt établi; il nous reſte à donner dans cet Extrait, une idée du Gouvernement de cette République, & à rendre compte de ce que les Voyageurs y ont vû & entendu.

La forme du Gouvernement de l'Iſle, étoit la même que celle de la République Romaine. Le Peuple étoit partagé en trois Ordres, à ſçavoir l'Ordre des Sénateurs, l'Ordre des Chevaliers & celui des Plébéïens. Les anciens Juriſconſultes, qui ont fleuri depuis Sex. Papyrius juſqu'à Modeſtin formoient le corps des Sénateurs. Aucun de ceux qui l'ont ſuivi, n'y fut admis, parce que depuis Modeſtin, la Juriſprudence commença à tomber, & les

Oracles de cette Science ne rendirent plus de réponſe L'Ordre des Chevaliers étoit compoſé de ceux, qui longtems après les anciens Juriſconſultes enſeignérent le Droit à Rome, à Conſtantinople, & à Beryte. On y avoit auſſi compris les Auteurs, qui depuis André Alciat juſqu'à notre tems ont porté dans l'Etude de la Juriſprudence un eſprit cultivé par l'uſage des Belles-Lettres, & qui ont écrit avec quelque élégance ſur les queſtions du Droit. On comptoit au nombre des Plébéïens, Accurſe, Bartole, Odofrede, & tous les autres Juriſconſultes de cette eſpèce. Mais quoiqu'ils fuſſent au rang des Plébéïens, ils étoient traités avec diſtinction; on les admettoit aux charges & aux honneurs de la Magiſtrature. Il eſt vrai que pluſieurs Sçavans en murmurérent; ils prétendoient que des Ecrivains qui n'avoient répandu aucunes graces dans leurs Ecrits & qui non ſeulement ne s'étoient point appliqués à l'Etude de la Grammaire, mais qui avoient eu aſſez de mauvais ſens pour tourner en ridicules ceux qui l'enſeignoient, ne devoient avoir aucune part aux honneurs de l'Etat. Le reſte des Plébéïens, à ſçavoir les Compilateurs, les Diſeurs de rien, en un mot, tous les Auteurs qui ont trai-

traité des queſtions futiles & ridicules, étoient dans un état d'aviliſſement proportionné à leur peu de mérite.

Les Conſuls de cette année, étoient Ulpien & Papinien. Les trois Livres, que le premier avoit compoſés ſur le devoir du Conſul, le firent juger digne de cette Magiſtrature. Un des Voyageurs nommé Nautius, parut étonné qu'on lui eût donné Papinien pour Collègue. „ On a violé, dit-il, „ la Loi annaire, qui défend de nommer Conſul un Candidat, qui n'a „ pas encore atteint l'âge de quarante-„ trois ans. Or Papinien eſt mort à „ 36. ans. Mais il y a apparence, „ ajouta t-il, que le Peuple n'a pas „ cru devoir obſerver cette Loi dans „ toute ſa rigueur, à l'égard d'un „ homme illuſtre, qui a rendu de ſi „ grands ſervices à la Juriſprudence." Atilius lui répondit que Papinien n'étoit pas mort jeune, comme l'ont fauſſement avancé Hotomannus, Lectius, Coraſius, Strauchius, & pluſieurs autres ſur la foi de deux Inſcriptions trouvées à Rome; il ajouta que Galvanus a ſolidement refuté l'opinion de ces Sçavans, ayant démontré que les prétendus Monumens ſur leſquels ils ſe fondoient, étoient ſup-

poſés, & que ce Jurisconſulte a vêcu près de 70. ans.

Jacques Cujas avoit été élu Préteur malgré les brigues & l'oppoſition de ſes ennemis. Duaren, Doneau, Baudouin, Hotoman, Bodin, envieux de ſon mérite, avoient employé toutes ſortes de moyens pour empêcher qu'on ne l'élevât à cette Dignité. Mais les mauvais bruits qu'ils firent courir, devinrent inutiles. La grande réputation que ce ſçavant homme s'étoit ſi juſtement acquiſe par l'étendue de ſon génie, & par ſes glorieux travaux l'avoit mis fort au-deſſus de l'envie. Il jouïſſoit d'une ſi grande conſidération dans la République, & il s'étoit tellement attiré la bien-veillance de tout le monde, que ceux qui oſérent entrer en lice avec lui, ne remportérent du combat que de la honte & de l'ignominie. M. Gennaro fait ici l'éloge de Cujas & de ſes Ouvrages. „ Cujas, dit-il, a embraſſé dans ſes „ Ecrits la Juriſprudence toute en„ tiére; il n'a laiſſé échaper aucune „ queſtion ſans la traiter. Il a mis en „ œuvre avec tant d'adreſſe, ce qu'il „ a emprunté des autres Juriſconſul„ tes, qu'il a l'air d'en être l'inven„ teur; tout eſt mis à ſa place dans ſes

„ Ecrits;

„ Ecrits; tout y eſt traité avec l'éten-
„ due convenable: il n'eſt jamais aſſez
„ long pour cauſer du dégoût; ni
„ aſſez reſſerré pour faire naître le
„ deſir d'une plus ample explication;
„ concis ſans obſcurité, élégant avec
„ une aimable ſimplicité, il n'étale de
„ l'érudition qu'à propos, & lorſque
„ l'occaſion ſemble le permettre. Il
„ répand par-tout la lumiére & l'in-
„ ſtruction, il n'eſt jamais occupé de
„ choſes inutiles. Il eſt plein d'hu-
„ manité dans ſes obſervations, ſubtil
„ dans les Traités, abondant & cou-
„ lant dans ſes Commentaires, modéré
„ & noble dans ſes réfutations, ſoi-
„ gneux & exact dans les notes, ſerré
„ & plein de ſens dans les Paratitles;
„ droit & prudent dans les conſulta-
„ tions." Cet éloge de Cujas eſt ſuivi du détail de tout ce que ſes adverſaires ont fait & dit pour empêcher ſon élection à la charge de Préteur. Ce morceau eſt un fidel récit des traverſes que ce célèbre Jurisconſulte a eu à eſſuyer de la part de ſes ennemis pendant ſa vie. Albéricus Gentilis Ecrivain obſcur & de peu de mérite, qui a compoſé un Livre intitulé l'*Anti-Cujas*, eſt celui des ennemis de ce grand homme, ſur qui M. Gennaro exerce le plus ſa critique.

Les jeunes Avocats demandérent enſuite à Atillus leur conducteur, quels étoient les Cenſeurs de la République? Atilius leur répondit, qu'on les avoit choiſis dans deux ordres différens, que l'un étoit Patricien & l'autre Plébéïen. L'uſage ancien étoit, leur dit-il, que les Cenſeurs fuſſent tous deux Patriciens; mais depuis que le nombre des mauvais Auteurs s'eſt ſi fort multiplié, on a jugé à propos de choiſir un Plébéïen pour exercer les fonctions de cette charge. On a cru avec raiſon qu'il n'étoit pas convenable d'obliger des hommes graves & d'un eſprit élevé, tels qu'étoient les anciens Juriſconſultes, d'examiner cette prodigieuſe quantité de mauvais Ouvrages qui ont paru de nos jours. M. Portius Cato fut élu d'une voix unanime pour Cenſeur Patricien. L'intégrité, & la ſévérité avec laquelle il avoit exercé cette charge pendant ſa vie, détermina tous les Juriſconſultes à lui déférer cet honneur. Mais on fut embarraſſé ſur le choix d'un Cenſeur Plébéïen. On jetta d'abord les yeux ſur Irnerius. Le mérite d'avoir été le premier Interprète des Loix, & d'avoir écrit ſur le Droit Civil, ce qu'aucun Juriſconſulte n'avoit oſé entreprendre avant lui, ſembloit devoir le faire

faire préférer à tous les autres. Mais deux choſes lui firent donner l'excluſion. La premiére, c'eſt d'avoir appellé du nom de *gloſes* les courtes notes qu'il avoit joint à chacune des Loix, & d'avoir engagé la poſtérité à ſuivre ſon erreur dans l'acception de ce mot, n'ayant pas fait réflexion que les gloſes ne ſont pas des interprétations, mais les termes mêmes obſcurs, qui ont beſoin d'être interprétés. La ſeconde, c'eſt qu'y ayant deux Traductions des Novelles Grecques, il a rejetté la meilleure & la plus élégante comme mauvaiſe, & il a conſervé celle qui étoit mal écrite.

Peu s'en eſt fallu, continue Atilius, que Jean Imola n'ait été élevé à la Cenſure. Ses grands travaux & la connoiſſance parfaite qu'il avoit acquiſe du Droit Civil, ſembloient le rendre digne de cet emploi. Mais Bartole qu'il avoit maltraité dans ſes Ecrits, s'oppoſa à ce choix. Il repréſenta, qu'Imola avoit trop peu d'eſprit pour exercer la Cenſure avec dignité, qu'il lui étoit arrivé plus d'une fois dans des thèſes ou diſputes publiques de n'avoir ſçu que répondre ſur des queſtions de Droit, qu'il étoit demeuré interdit & muet, comme s'il avoit oublié tout-à-coup tout ce qu'il avoit appris dans ſes Etudes.

compte des Censures de M. Portius Cato. Il fut d'abord question, leur dit cet Orateur, de Q. Ælius Tubero. Le Censeur approuva sa doctrine, mais il le blâma d'avoir affecté de se servir de mots, qui ont cessé d'être en usage; rien, dit-il, ne doit faire plus de peine au Lecteur, que ces expressions anciennes & recherchées au milieu d'une dispute, où l'esprit est déja assez occupé à suivre le raisonnement de l'Auteur. Coccejus Nerva eut ordre de ne pas user de tant de raffinement, en traitant les questions de Droit; le Censeur lui remontra, que dans une Faculté établie pour le bien public, & non pour d'inutiles disputes, il ne convenoit pas de s'abandonner à son génie, qu'il y avoit de l'indécence à faire montre d'esprit, où il ne s'agissoit que de raisons solides. L'Esprit de Claudius Saturninus déplut au Censeur. Il trouva en ce Jurisconsulte trop d'amour propre en ce qu'il suivoit toujours des opinions singulières, & qu'il paroissoit dédaigner les sentimens des anciens Jurisconsultes. Julius Paulus & Dom Ulpien ne furent point exemts de censure. On reprocha au premier d'avoir eu trop de penchant à médire, & d'avoir donné atteinte à la réputation des Hommes illustres, &

au ſecond d'être trop diffus, d'avoir traité des queſtions inutiles, & de s'être arrêté à des minuties, qui ne méritoient pas l'attention du Public. Au reſte le Cenſeur loua la fécondité d'Ulpien, & la facilité qui règne dans tous ſes Ecrits, qualités admirables, qui au ſentiment de pluſieurs Jurisconſultes, l'égalent à Papinien. Le Jurisconſulte Hermogénien reçut une vive réprimande. Le Cenſeur parut fort en colère contre lui de ce qu'ayant vêcu ſous l'Empire de Dioclétien, il n'avoit pas eu honte de ſe ſervir de mots barbares, & d'avoir voulu altérer la pureté de la Langue Latine, avec laquelle les Jurisconſultes ont de tout tems écrit ſur les matiéres de Droit.

Mais les défauts des anciens Jurisconſultes étoient ſi peu conſidérables, & en ſi petit nombre, & d'ailleurs ils avoient compenſé ces défauts par tant de vertus, que Caton crut devoir les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Il en uſa de même à l'égard des nouveaux Jurisconſultes, qui ſe ſont rendus célèbres par leurs travaux & leur érudition. André Alciat reçut d'abord les louanges qu'il avoit juſtement méritées, pour avoir tiré la Juriſprudence de l'état obſcur où elle étoit avant lui, & pour avoir ranimé

voient pillés; il n'y avoit pas un coin de rue dans la Ville, où il ne se fît des assemblées de gens, qui n'ayant *rien* de mieux à faire, animoient les *Auteurs* les uns contre les autres, & rioient de l'embarras où ils voyoient les coupables. Balde étoit furieux contre Duaren, & il le menaçoit de le faire repentir de ses poursuites. Comme Bartole ne paroissoit pas en public, plusieurs malveillans interprétoient sa retraite en mauvaise part. Guillaume Durand, à qui la conscience reprochoit d'avoir pillé dans les Ouvrages de Jean Blanasque, de Jo. Fasole, la plûpart des choses qu'il avoit dites dans son Livre intitulé *le Miroir*, prit le parti de prier les Jurisconsultes qu'il avoit volé, de ne pas le déceler, espérant par ce moyen d'échapper à la honte d'être chassé de l'Isle comme Plagiaire. Alciat lui-même n'étoit pas sans inquiétude; il craignoit les emportemens de François Robortell; il sçavoit que cet homme vain ne manqueroit pas de se plaindre publiquement de ses larcins. Mais il avoit encore bien plus à craindre de la part des vieux Interprètes de l'école d'Accurse & de Bartole, qu'il avoit insulté en disant, qu'aucun d'eux n'avoit osé entreprendre un Commentaire sur le titre des Pan-

Pandectes qui traite *de la ſignification des mots*, parce qu'ils étoient des eſprits groſſiers qui n'avoient aucune teinture de Belles-Lettres, & qu'un Commentaire ſur ce *titre* demandoit un eſprit extrêmement cultivé. En effet pour ſe venger de cet affront, Bartole, Balde, Alexandre & les autres Juriſconſultes de cette claſſe, montroient au doigt les endroits qu'Alciat avoit emprunté de leurs Ecrits en compoſant le premier Commentaire qui ait paru ſur ce *titre* des Pandectes, & ils confondoient ainſi l'orgueil de ce Juriſconſulte plein de mérite à la vérité, mais qui montroit un peu trop de vanité dans les éloges qu'il faiſoit de ſes propres Ouvrages.

Le récit de la guerre, qui s'éleva entre les Juriſconſultes à l'occaſion du Plagiat, eſt très-amuſant à lire. Nous renvoyons le Lecteur au Livre même. Nous nous contenterons de dire que Duaren qui avoit excité cette guerre, eut lieu de s'en repentir. Tous les Juriſconſultes Italiens ſe liguérent contre lui, ils firent une exacte recherche de tout ce qu'il avoit emprunté lui-même des Auteurs qui l'avoient précédé, ils le couvrirent de confuſion à la vûe de ſes larcins, & ils lui conſeillérent de ne pas pourſuivre avec

avec tant d'animoſité, la condamnation des Plagiaires. dans laquelle il ne manqueroit pas d'être lui-même enveloppé.

Mais ce qui acheva de mettre fin à ces troubles & qui contribua le plus à rétablir la concorde dans la République, c'eſt la néceſſité où l'on ſe trouva de ſonger à la célébration des Jeux ſéculaires, dont le tems s'approchoit. Les Juriſconſultes avoient coutume de célébrer ces Jeux avec beaucoup de pompe & de cérémonies. On y repréſentoit ordinairement des Tragédies & des Comédies; mais il y eut cette année une eſpèce de divertiſſement bien plus agréable pour les Juriſconſultes. Un Etranger ami des Muſes demanda la permiſſion à André Alciat, qui en qualité d'Ædile étoit chargé de la repréſentation des Jeux, de réciter en préſence de tous les Ordres de la République, un Poëme ſur les Loix des douze Tables. Tous applaudirent à ce deſſein. on lui promit même des récompenſes s'il traitoit ce ſujet avec l'élégance & la majeſté qu'il demandoit. Les plus excellens Poëtes Latins qui étoient alors dans l'Iſle, furent curieux d'entendre ce Poëme, dont l'argument quoiqu'extrêmement propre à la Poëſie n'avoit été traité par aucun d'eux.

Ce

Ce Poëme eſt environ de dix-huit cens vers, Après l'expoſition du ſujet & l'invocation des Muſes, qui eſt conçue dans les termes les plus élégans, M. Gennaro recherche l'origine des Loix; il en rapporte l'invention à Cérès, qui, après avoir montré aux hommes l'Art de labourer la terre, & de ſe procurer une meilleure nourriture, conçoit le deſſein de former & d'adoucir leurs mœurs par le moyen des Loix. Cette Déeſſe propoſe ſon projet dans une Aſſemblée des Dieux. La plûpart des Dieux jaloux du bonheur dont les mortels devoient joüir ſous l'empire des Loix s'oppoſent au deſſein de Cérès; mais Jupiter plus généreux l'approuve. Le Poëte parcourt enſuite les contrées où les Loix commencérent à fleurir. Il dit qu'elles prirent naiſſance dans l'Egypte & dans la Lycie, que de là leur empire s'étendit ſur la Thrace & la Scythie, il fait mention des plus célèbres Légiſlateurs de la Grèce, ſçavoir de Lycurgue, de Dracon, & de Solon, & il paſſe enſuite aux Loix Romaines dont il rapporte l'origine. Il parle d'abord des Loix qui furent en vigueur ſous les premiers Rois de Rome; il raconte en termes pathétiques l'outrage fait à la pudeur de Lucrece, la mort tragique de cette hé-

héroïne, le ſoulévement du Peuple Romain, le banniſſement des Rois, l'abrogation des Loix qu'ils avoient établies, la création des Conſuls & l'origine des Loix des douze Tables, dont il donne une interprétation ſuivie ayant ſoin de mettre au bas de la page les propres termes de chaque Loi. Nous rapporterons ici l'explication de la premiére Loi qui donne au Père un pouvoir ſans bornes ſur la perſonne de ſes enfans. Le Lecteur pourra juger par ce morceau de la verſification de l'Auteur & de la maniére dont le Poëme eſt exécuté.

Immenſum Patris arbitrium & ſuprema poteſtas
In ſobolem fuerat. Magnum ac ſublime Latinæ
Indolis inventum, reliqui quæ moribus orbis
Poſt habitis, genio pectus perculſa ſuperbo;
Qnæ populi fuerat ſolius publica cauſa,
Jus necis ac vitæ voluit pendere parentum
Judicio, ut privata domus compeſcere poſſet
Atrox natorum ingenium, lethique miniſter
Impavidus Patris rigor in ſua viſcera factus,
Judicis impleret partes, oblitus amorem
Et Patris pietatem animi.

Ce Poëme fait un honneur infini à M. Gennaro. Quoique le ſujet en ſoit

ſoit ingrat en apparence, & peu ſuſceptible d'ornemens, le Poëte a ſçu le rendre agréable par les graces qu'il y a répandues avec profuſion. La verſification conſerve par-tout la nobleſſe que demande la gravité du ſujet, ſans rien perdre de la clarté & de la facilité requiſes dans le genre didactique. Ces Loix conçues en termes anciens & obſcurs ſont ici expliquées, avec autant de netteté que dans les Commentaires les plus clairs des Juriſconſultes. Si on a lieu d'admirer dans le cours de l'Ouvrage, la fécondité du génie de M. Gennaro, la beauté de ſon imagination, ſon talent pour la Poëſie, la délicateſſe de ſon goût pour les Belles-Lettres; on en trouvera encore de plus fortes preuves dans ce Poëme.

Nous laiſſons à ceux qui ſont verſés dans la Juriſprudence, de juger de la juſteſſe de ſes critiques; ce que nous pouvons aſſurer, c'eſt que l'Auteur n'a employé dans le texte, aucun trait malin contre les Juriſconſultes, qu'il n'ait cité au bas de la page l'Auteur d'où il l'a tiré.

Le Volume eſt terminé par une expoſition des juſtes plaintes que la plûpart des Juriſconſultes ont faites contre Tribonien. Les Anciens l'accuſoient d'avoir ſupprimé malignement une partie

tie de leurs Ouvrages, ou de les avoir tronqués & falſifiés. Tribonien cependant avoit des Partiſans dans la République Ce qui fut cauſe que ſon jugement fut différé pendant quelque tems. Mais Hotoman le plus ardent de ſes ennemis, ſe donna tant de mouvemens, & ſollicita les Magiſtrats avec tant de vivacité, qu'à la fin on inſtruiſit le procès de Tribonien. Sulpicius élu Dictateur pour pacifier la République, prononça un Diſcours très-éloquent contre Tribonien. Mais nos Voyageurs impatiens de retourner dans leur patrie n'attendirent point la déciſion de cette affaire. Ils revinrent à Naples après deux années d'abſence.

CHYMIE HYDRAULIQUE, *pour extraire les ſels eſſentiels des Végétaux, Animaux & Minéraux avec l'eau pure. Par M.* L. C. D. L. G. Volume *in-12.* 390. *pagg.* A Paris, chez *Jean Baptiſte Coignard*, Imprimeur du Roi, 1745.

IL faut convenir que les progrès de la Chymie ont été pendant long-tems aſſez inſenſibles. Les premiers qui tentérent de mettre la Chymie en faveur, ignoroient la méthode de ſe conduire dans leurs opérations : l'air my-

myſtérieux qu'ils affectoient leur tenoit lieu du ſçavoir qu'ils n'avoient pas : de-là la Science fut trop mépriſée, parce que les Auteurs étoient peu eſtimables. Dans la ſuite les bons eſprits s'en emparérent : leur premier pas fut d'abandonner ceux qui les avoient précédés ; ils n'affectérent plus un langage myſtérieux ; ils mirent de l'ordre dans une Science qui en eſt tout-à-fait ſuſceptible ; ils ſimplifiérent leurs opérations. Enfin ils cherchérent le vrai, & ils l'ont ſouvent trouvé.

L'objet que ſe propoſe un Chymiſte dans ſes découvertes, eſt de connoître les propriétés & la nature des divers Corps, tant ſolides que fluides, avec l'uſage qu'on peut en faire utilement dans la Médecine ; il tâche encore d'aſſigner les diverſes préparations qu'il faut donner à ces corps pour les rendre plus actifs ou plus lents, ſelon le ſujet auquel on les deſtine. Un Chymiſte eſt un homme qui décompoſe les corps. C'eſt par l'analyſe qu'il peut remarquer quelles ſont les parties premiéres ou eſſentielles des corps, ce qu'elles ſont en elles-mêmes, & ce qu'elles ont de commun entr'elles. Si cet Artiſte veut quelquefois imiter la nature juſqu'à faire enſorte que le *corps artificiel* ſoit pris pour le *naturel*, ce

ce n'eſt point par l'envie de faire illuſion, ou de vaines recherches; c'eſt pour connoître mieux la différence des mixtes, & peut-être pour découvrir plus facilement la ſupercherie de ceux qui ſeroient moins habiles que lui, & qui auroient autant d'adreſſe. Tout cet Art conſiſte donc à compoſer & à décompoſer les corps mixtes, car ils le ſont tous. On diſtingue tous ces corps en trois règnes (c'eſt le langage des Chymiſtes) le règne Végétal, le Minéral, & l'Animal. Dans chacun de ces règnes on prétend découvrir cinq ſortes de ſubſtances, le mercure, le ſoufre, le ſel, le phlegme, la tête morte ou *terre damnée.*

Tous les Auteurs cependant ne conviennent pas que ces cinq principes ſoient réellement dans le mixte, parce que le feu (diſent-ils) eſt capable dans les opérations Chymiques, d'y produire un nouvel arrangement différent de celui qu'ils avoient auparavant, & d'y apporter un changement qui empêche d'en reconnoître la nature.

Notre Auteur convaincu que le feu qui eſt le principal agent de toutes les opérations Chymiques, doit altérer la vertu & l'efficacité des Remèdes, s'eſt attaché à chercher un diſſolvant capable

ble de séparer du corps mixte tous les sels essentiels, sans y porter aucun mélange de parties étrangères. Il est hors de doute que le feu change les sels qu'on tire des mixtes: M. le Comte ** s'en est assuré par plusieurs expériences qu'il rapporte au commencement de son Ouvrage. On voit que ce qui étoit sel alkali fixe, se convertit dans la cornue en un esprit corrosif. On trouve que le quinquina n'est plus fébrifuge après avoir passé par l'alambic, que l'opium n'est plus somnifere. Enfin on s'apperçoit que les purgatifs perdent leur vertu. On pourroit rapporter bien d'autres exemples, qui tous prouvent qu'une chaleur forte altére & change la nature du mixte.

C'est ce qu'on trouvera avec beaucoup de détail dans le Discours préliminaire de cet Ouvrage, où M. le Comte ** ne s'attache qu'à montrer les inconvéniens & les désavantages du dissolvant que les Chymistes ont mis en œuvre.

Pour faire mieux connoître la méthode de l'Auteur, il est à propos de rappeller ici quelques-unes des principales opérations qu'on fait par la Chymie ordinaire. On voit par exemple le Chymiste présenter le mixte sous la forme d'une terre subtile, quelquefois

en une décoction ou infusion ; tantôt c'eſt un extrait, tantôt ce ſont de ſimples teintures : ſi l'Artiſte tâche de perfectionner le mixte par la fermentation, ce ſont des eſprits diſtillés, ou des ſels tirés par la calcination. Les remèdes qu'on pourroit appeller impalpables ſont fort en uſage : on pile, on broye, on triture les plantes & les animaux ſecs, on les tamiſe quelquefois, on en forme un opiat, & ſouvent on les prend en poudre ; mais ce n'eſt pas ſéparer les parties les plus groſſiéres des plus efficaces. Le remède contient par cette méthode beaucoup de parties groſſiéres & ſuperflues ; il eſt toujours accompagné d'une odeur deſagréable, telle qu'eſt celle du ſené & de la rhubarbe qui oblige ſouvent les malades de les rejetter.

On voit donc quels ſont les inconvéniens des différentes préparations de la Pharmacie ordinaire, on peut ajouter que les décoctions ne ſont pas (ſelon l'Auteur) exemptes de défauts ; on retient beaucoup de phlegme, & l'activité des ſels eſt extrêmement diminuée. La décoction n'a été probablement miſe en uſage qu'à cauſe de cette ébullition qu'on procure à l'eau : on a cherché à exciter un mouvement qui pût augmenter la force de l'agent : mais

la

la matiére du mixte n'eſt-elle pas changée ſi l'on excite une trop grande fermentation. Les opérations qui ſe font par la ſimple infuſion paroiſſent préférables, puiſqu'elles ne changent point la tiſſure & la propriété des mixtes; mais l'infuſion n'a pas aſſez de force: cette méthode eſt trop lente, elle n'eſt pas capable de ſéparer & d'enlever tous les ſels des mixtes; de plus, elle ne peut être rendue générale pour les mixtes de différente nature. Il falloit donc avoir recours à quelqu'autre maniére d'opérer; c'eſt à-dire, chercher un diſſolvant exempt de ces défauts: c'eſt ce qu'a fait notre Auteur. Sa méthode eſt exempte de ces incommodités, & elle a l'avantage que l'Artiſte n'eſt point expoſé aux vapeurs du charbon; on n'eſt point obligé d'employer une infinité de fourneaux & de vaiſſeaux de différentes eſpèces.

Diverſes expériences ont fait connoître à l'Auteur que l'eau eſt une menſtrue univerſelle & analogue à tous les mixtes: que par ſon moyen on pouvoit ſéparer les parties groſſiéres du mixte, & en enlever les huiles, les ſels & les gommes.

Il eſt vrai qu'une eau tranquille n'auroit pas une action ſuffiſante pour détacher les parties eſſentielles d'une

plante réſineuſe ou d'un végétal huileux, & ce ſeroit retomber dans la méthode de l'infuſion ; mais on rendra l'eau un diſſolvant univerſel par le mouvement qu'on peut lui donner.

Le mouvement eſt l'agent univerſel de toutes les variétés que nous voyons dans la Nature; rien ne ſe forme ſans le mouvement: c'eſt par ſon action que les ſucs ſont portés dans les mixtes. Ce ſera par le mouvement qu'on diviſera les ſucs de ces mixtes: d'où il ſuit que ſi l'on veut faire agir un diſſolvant (ſur-tout s'il eſt ſimple) *il faut* exciter dans ſes parties un mouvement capable de diviſer celles du corps qu'on veut diſſoudre. Le bois floté, dont l'eau a détaché les parties les plus ſalines, eſt une preuve de ce que l'on avance ici, & démontre en même tems que le mouvement eſt néceſſaire pour détacher les parties; l'eau eſt par elle-même un diſſolvant, & elle deviendra un diſſolvant général, ſi elle eſt miſe en mouvement. Perſonne n'ignore que l'eau de la Mer coulant par différens réſervoirs pour être introduite dans des œillettes, y dépoſe des ſels, & que c'eſt par l'activité du Soleil avec l'agitation de l'air, que toutes les parties aqueuſes ſont enlevées pour ne *plus* laiſſer que de petits cryſtaux. L'expérien-

rience prouve donc que l'agitation rend le diſſolvant capable de rompre, de détacher, & de ſe charger des ſels d'un mixte, de quelque nature qu'il ſoit.

Quelque méthode que l'on ſuive, quelque manipulation que l'on adopte, on verra que le mouvement eſt le principe des opérations Chymiques; la trituration, l'ébullition, la diſtillation, la fermentation n'ont d'autre principe que le mouvement; mais comme nous l'avons remarqué, ce mouvement eſt excité par un agent qui altére les mixtes.

Préſentement que l'on doit être perſuadé que l'eau eſt un diſſolvant, & qu'il ſera général ſi on peut lui communiquer un mouvement, il ne faut plus penſer qu'aux préparations néceſſaires, & au moyen d'expliquer la machine ou le laboratoire de notre Auteur. Il eſt d'abord évident que l'on doit choiſir l'eau la plus pure, & la moins chargée de parties hétérogenes: trois choſes peuvent nous faire juger de la bonté de l'eau: 1°. Sa légereté, parce qu'elle eſt moins chargée de parties étrangères. 2°. Sa limpidité, qui marque qu'elle eſt dépouillée de parties groſſiéres. 3°. Son goût inſipide, parce qu'elle ne peut être impregnée de ſoufre ni de ſel, ſans exciter quelque ſenſation. Ces trois conditions ſe

trouvent dans l'eau de pluye, elle ne laiſſe après la diſtillation preſque aucuns ſels; l'eau de fontaine & de roſée ſont dans le même cas.

Au reſte, pour agir avec plus de certitude, l'Auteur a indiqué des eaux qu'il appelle *eaux d'épreuve*, avec la maniére de les faire; par le moyen de cette eau d'épreuve il fait diverſes eaux qu'il nomme *eaux de comparaiſon*. Rapportons l'une & l'autre méthode.

Maniére de faire l'eau d'épreuve.

„ Cette eau eſt faite avec de bon „ vif-argent & de l'eau forte, ou de „ l'eſprit de nitre. Prenez demi-livre „ de vif-argent, faites-le diſſoudre „ dans de bonne eau forte, ou de l'eſ- „ prit de nitre, & lorſqu'il ſera diſ- „ ſous, pouſſez-le à ſiccité; faites-le „ ſécher, enſuite broyez-le, & le met- „ tez dans un pot d'eau de pluye di- „ ſtillée, faites le triturer pendant un „ jour, filtrez enſuite cette eau par le „ papier gris avec un entonnoir de „ verre, gardez cette eau dans une „ bouteille bien bouchée, & bien ſé- „ che. Voici comme on fait les eaux de comparaiſon: „ Il faut avoir une „ pinte d'eau diſtillée: par la diſtilla- „ tion on dépouille l'eau de tout le ſel

„ qu'el-

„ qu'elle peut contenir ; enſuite on
„ prend cinq ou ſix verres à boire,
„ d'un verre blanc, bien net & deſ-
„ ſeché par dedans avec une ſerviette
„ blanche : car la moindre humidité
„ peut changer la couleur : on met
„ dans chaque verre environ deux ou
„ trois onces d'eau de pluye diſtillées,
„ on fait fondre dans l'un du ſel ma-
„ rin, dans un autre du ſalpêtre, dans
„ un autre du ſel gemme, dans un au-
„ tre du ſel ammoniac, *ainſi de différens*
„ *ſels*. Lorſque les ſels ſont diſſous,
„ on les arrange tout de ſuite, & on
„ met un papier écrit à la pate de
„ chaque verre, où eſt le nom du ſel
„ qui s'y eſt diſſous, afin de les diſtin-
„ guer, ce ſeront les eaux de compa-
„ raiſon.

„ Verſez quelques goutes d'eau d'é-
„ preuve dans les différens verres, &
„ obſervez attentivement & ſcrupu-
„ leuſement les différentes couleurs
„ qui ſe formeront.

„ L'eau d'épreuve miſe ſur la diſſo-
„ lution du ſel marin, rendra l'eau de
„ la couleur d'eau de mer, comme agate.

„ L'eau d'épreuve miſe ſur la diſſo-
„ lution de ſel de nitre la rendra lai-
„ teuſe & blanche.

„ L'eau dans laquelle on a mis du
„ ſel ammoniac, deviendra de couleur

„ d'agate & ſemblable à celle du ſel „ marin. "

Ces eaux ſont les eaux de comparaiſon auxquelles il faut confronter les autres.

„ Prenez de l'eau de fontaine, met„ tez-en dans un verre, verſez deſſus „ trois ou quatre goutes d'eau d'épreu„ ve, ſi elle devient agate, c'eſt qu'il „ y a du ſel marin; ſi elle devient lai„ teuſe, c'eſt du nitre, ſi l'eau de rivie„ re ou de ruiſſeau devient rouſſe, el„ le eſt minérale. "

Il faudroit préſentement donner une idée de la machine par laquelle l'Auteur excite un mouvement dans l'eau; c'eſt par elle qu'il triture ou qu'il rend l'eau un diſſolvant général. Il eſt difficile d'entrer ſur cet article dans un grand détail: il commence par expliquer la conſtruction du laboratoire qu'il faut bâtir, & il rapporte les différentes proportions des meſures qu'il faut employer pour les roues qu'il faut faire. Nous ne pouvons entrer là-deſſus dans un grand détail. Voici ce qui regarde la maniére de triturer, c'eſt en quoi conſiſte la principale opération.

Un exemple ſuffira. Si l'on veut rriturer une demi livre de quinquina pulvériſé & ramiſé par le tamis de crin,

crin, on le mettra dans un pot qui contiendra dix huit chopines environ, on verſera douze chopines d'eau filtrée & repoſée: ce vaiſſeau doit avoir un couvercle briſé, dans lequel on aura pratiqué un trou pour introduire un bâton qui porte des ailerons: ce bâton tient par ſa partie ſupérieure à une petite poulie, par laquelle paſſe la corde d'une roue principale, & qui met toute la machine en mouvement lorſqu'on veut commencer la trituration. Cette trituration doit être continuée pendant un jour entier; la trituration finie, on filtrera la liqueur par deux toiles; on laiſſera repoſer la diſſolution pendant une nuit dens un grand vaiſſeau, il faut enſuite la verſer par inclination ſur le filtre d'étoffe: on mettra après cette diſſolution ſur des aſſiettes pour être évaporée: toutes les plantes, racines, fruits ſe triturent de la même façon.

Il y a des plantes qui ne demandent pas une ſi longue trituration, & celles qui ſont aromatiques doivent être triturées à l'eau froide, il en eſt de même de certaines plantes graſſes & huileuſes.

Les animaux qui contiennent beaucoup de ſels volatils, doivent être triturés deux fois à froid, & les autres

triturations ſe feront à l'eau tiéde. Les minéraux pourront être triturés avec de l'eau tiéde. Les métaux ſe triturent juſqu'à ce qu'ils donnent une teinture à l'eau.

Le ſecond Chapitre traite du règne végétal & de la maniére d'opérer pour tirer les ſels eſſentiels des végétaux qui ſont en uſage dans la Médecine. L'Auteur n'oublie aucun des procédés qu'il faut ſuivre; ils y ſont expliqués dans un grand détail: chaque végétal y eſt traité à fond, & la maniére d'opérer y eſt expliquée pour toutes les préparations: un peu d'attention ſuffit pour parvenir ſoi-même à exécuter.

Le règne animal compoſe le troiſiéme Chapitre. On extrait par la nouvelle méthode le ſel & l'huile des animaux, de maniére qu'ils ſont privés de cette odeur fétide & dégoûtante.

Le règne minéral qui fait le ſujet du dernier Chapitre, eſt auſſi fécond dans la Médecine que les autres, & n'eſt pas traité avec moins d'étendue. On tire d'excellens remèdes des minéraux. Qui ne connoît pas la vertu des eaux minérales qui ſont empreintes des ſels de la miniere, par laquelle ces eaux ont paſſé? Cette remarque peut ſervir à prouver que l'eau diſſout les métaux, & qu'on peut y parvenir par la nouvelle

velle méthode, quoique ce soit cependant avec un peu plus de peine; nous renvoyons les Artistes à l'Ouvrage même, pour y apprendre la manipulation: les choses de cette nature ne peuvent s'abreger.

L'Auteur a mis à la fin de ce Volume d'excellentes remarques sur l'Analyse, ou la décomposition des mixtes. Peu d'Ouvrages ont été aussi bien reçus & autant applaudis des gens de l'Art, que celui dont nous venons de rendre compte. On voit à la tête que les plus célèbres Médecins ont donné leur approbation à la méthode de M. le Comte * *. On lit un Décret de la Faculté de Médecine de Paris, qui non seulement encourage l'Auteur à continuer ses travaux pour l'utilité publique, mais qui montre qu'elle entre dans ses vûes & qu'elle adopte sa maniére d'opérer. On trouve sur cette méthode plusieurs observations des plus célèbres Chymistes de l'Académie des Sciences; elles n'ont toutes pour but que de confirmer les avantages qu'on peut tirer d'une pareille découverte. La peine & les soins que notre Auteur a pris pour rédiger par ordre toutes les opérations de sa nouvelle Chymie ne sont pas les seules choses qui doivent lui attirer l'éloge

& l'eſtime du Public. Les motifs qui ont animé & conduit l'Auteur dans ſes recherches, ſont encore plus dignes d'admiration: un zèle ardent à ſoulager les pauvres dans leurs maladies; une attention à les prévenir dans leurs beſoins, ſont ceux que M. le Comte de la Garaye s'eſt propoſé lorſqu'il a fondé un Hôpital, dans lequel il fait uſage de ſes connoiſſances dans la Chymie: le partage de ſes biens entre lui & les malades, dont il veut bien être le Médecin, annonce un homme qui n'a pu puiſer des maximes ſi pures & ſi louables que dans la nobleſſe de ſes ſentimens, ſoutenus d'une grande piété.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LE ſixième Volume de la nouvelle édition des Ouvrages de S. Ephrem eſt actuellement ſous la Preſſe; pour rappeller le ſouvenir du travail des Editeurs, nous allons remettre ici le titre de cette Edition: *Sancti Ephraemi Syri Opera omnia quæ extant Græcè, Syriacè. & Latinè, in ſex tomos diſtributa ad Manuſcriptos Codices Vaticanos, aliosque caſtigata, multis aucta, interpretatione,*

Pra-

Præfationibus, Notis, variantibus lectionibus illuſtrata. Syriacum textum recenſuit Petrus Benedictus Societatis Jeſu, Græcum curavit Simon Aſſemanus, &c. Romæ ex typographia Vaticana : *in fol.*

On a donné dans le cours de l'année derniére une nouvelle Edition des Ouvrages de M. Jean-Marie Lanciſi, Docteur en Médecine; c'eſt la ſeule qui embraſſe tout ce qui eſt ſorti de la plume de ce célèbre Médecin. On y a fait entrer pluſieurs Diſſertations qui n'avoient pas encore été imprimées; & on a fait pluſieurs corrections, & des augmentations conſidérables à quelques-uns des Traités qui avoient déja paru; & ces corrections & ces augmentations ont été faites d'après les Manuſcrits originaux de l'Auteur, par M. Antoine Leprotti, Médecin du Pape Benoît XIV. Voici le titre de cette nouvelle Edition: *Joannis Mariæ Lanciſii, Opera quæ hactenus prodierunt omnia, nunc primum in unum collecta.* Scilicet: *De ſubitaneis mortibus*, Edit. aucta. *De nativis deque adventitiis Romani cœli qualitatibus. Diſſertatio Hiſtorica de Bovilla peſte. Diſſertationum variarum Sylloge*, quarum plures nunc primum editæ. *De motu cordis & aneurvyſmatibus*, Opus poſtumum in duos libros diviſum, Editio Romana ſecun-

da, quam plurimis acceſſionibus aucta. Cum fig opera & ſtudio Antonii Leprotti. Romæ 1745, *in* 4°, 5 Volumes.

Le P. Orſi, Religieux Dominicain, a traduit en Italien l'abregé des Vies des premiers Diſciples de S. Dominique du P. Touron, Religieux du même Ordre. Il a traduit auſſi le premier Volume de l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres de cet Ordre. On trouve ici chez les Freres Pagliarini ces deux Traductions, ainſi que les Ouvrages précédens.

DE FLORENCE.

Lettera critica ſupra un Manoſcritto in cera, in Firenze, nella Stamperia all' inſegna d'Apollo, 1746, *in*-4°. 84. *pagg.* L'Auteur de cette Lettre eſt M. Antoine Cocchi, Docteur & Profeſſeur en Médecine. Elle roule ſur un Manuſcrit ancien, écrit en Latin, en petits caractères avec beaucoup d'abbréviations, ſur des tablettes de bois enduites de cire. Ce Manuſcrit eſt le Régiſtre de la dépenſe d'un voyage que Philippe IV. Roi de France fit en Flandre en 1301, depuis la fête de S. Marc, juſqu'à celle de S. Simon & de S. Jude. On a mis à la fin de cette Lettre une planche imprimée, qui repré-

préſente la grandeur naturelle des Tablettes, & le genre d'écriture du Manuſcrit.

Angeli Mariæ Bandinii in antiquam tabulam eburneam, Jacra quædam D. N. Jeſu Chriſti myſteria anaglypho opere exhibentem obſervationes. Florentiæ, 1746, *in* 4°. Cet Ouvrage comprend deux Parties; la premiére, & dont il n'eſt point parlé dans le titre, contient les obſervations hiſtoriques de M. Bandini, ſur un fragment d'un Siége, ou Trône d'ivoire, que l'on conſerve à Ravenne, & que cet Auteur croit avoir ſervi à l'Exarque de cette Ville, & il conjecture que cette antique ne peut être plus récente que l'uſurpation de la Ville & du Territoire de Ravenne, faite par Aſtolfe Roi des Lombards.

On trouve dans la ſeconde Partie les Remarques de M. Bandini ſur la table d'ivoire, dont il eſt parlé dans le titre; & il prétend faire voir principalement par les vaſes qui y ſont ſculptés, que cette table d'ivoire repréſente le miracle que Jeſus-Chriſt opéra aux Nôces de Cana en Galilée.

DE VENISE.

On trouve en cette Ville, chez Pierre Baſſaglia, & Jean Tabernino Libraires, le premier Volume d'un Ouvrage dans

dans lequel on a deſſein de raſſembler toutes les Diſſertations critiques, & autres piéces qui ont été écrites contre l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury. Ce Recueil formera trois Volumes, dont le premier qui paroît, a pour titre: *Obſervations Théologiques, Hiſtoriques, Critiques . . . ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury*, avec des Diſſertations, des Analyſes des Peres, & autres pièces détachées, (imprimées ſous le nom de Bruxelles, 1746, *in*-8°. 508. *pagg.*

On imprime ici les Oeuvres Poſthumes du célèbre P. Serry, Religieux de l'Ordre de S Dominique, Docteur en Théologie; mais on avertit d'ailleurs en même tems qu'à la vérité on imprime ces Oeuvres d'après les Manuſcrits originaux de l'Auteur, mais que les Editeurs en retranchent ce qui n'eſt pas de leur goût: & qu'ils y ſubſtituent çà & là ce qu'ils jugent à propos. On ajoute que le P. Serry a dicté publiquement ſes Traités, & qu'ainſi tous ceux qui ont pris ſes leçons, & ſes dictées, ſeront en état de convaincre d'impoſture & de ſuppoſition les Editeurs des Oeuvres Poſthumes de ce ſçavant Religieux.

DE LUCQUES.

Méditations Philoſophiques, ou Eſſais de

rai

raiſonnement pour ſervir à prouver les vérités de la Religion, avec un Diſcours ſur la maniére de raiſonner; & des Obſervations de Phyſique. Par M. J. D. S. L. A. Lucques, chez Salveur, & Jean Dominique Mareſcand, 1746, *in*-12. 308. *pagg.* Nous ajouterons à ce titre général, le titre de chacune des Méditations qui compoſent ce Volume, pour faire connoître, autant qu'on le peut dans une note littéraire, le plan & le mérite de l'Ouvrage. „ Diſcours préliminaire ſur la maniére de bien penſer. I. Méditation ſur la connoiſſance de ſoi-même. II. Méditation ſur l'avantage de connoître ſa partie ſpirituelle. III Méditation ſur Dieu. IV. Méditation ſur la Nature. V. Méditation ſur l'homme. VI. Méditation ſur la nature corrompue. VII. Méditation ſur le Monde. VIII. Méditation ſur la Religion. IX. Méditation ſur la diverſité des Religions, & particuliérement ſur la Loi naturelle, & la Loi écrite. X. Méditation ſur le Chriſtiâniſme." L'Auteur ajoute des obſervations de Phyſique ſur quelques endroits de ſes Méditations.

Ce même Ouvrage ſe trouve auſſi à Florence, chez Buchard, Libraire.

SUE.

Digitized by Google

SUEDE.

DE STOCKHOLM.

Nyſtroem, Imprimeur Libraire de cette Ville, a publié depuis peu la Traduction Latine du corps de Loix propres à la Suede. Cette Traduction a pour titre : *Codex Legum Suecicarum receptus & approbatus in Comitiis Stockholmienſibus anni* 1734. *ex Suecico ſermone in Latinum verſus à Chriſtiano Koënig Weſtmanniæ & Magni Cuprmontii Judice Provinciali.* Stockholmiæ, 1746 *in* 4o.

POLOGNE.

DE VARSOVIE.

Jus publicum Poloniæ Varſoviæ 1745, *in fol* 2 Vol. Cet important Ouvrage étoit devenu très rare, & ſe vendoit fort cher. On peut l'avoir à preſent pour deux ducats.

Cette nouvelle édition ſe trouve auſſi à Dantzick.

On a publié auſſi en cette Ville la Traduction d'un Ouvrage curieux compoſé en Polonois par le Comte Rey de Naglowiec Palatin de Lublin. Le titre de cette Traduction eſt : *Domina Palatii Regia Libertas ; ſeu Colloquium familiare amicorum de ſtatu, libertatibus, juribus Regni ac Reipublicæ Polonorum, ubi malevola extraneorum obtrectatorum objectiones ſolidè & eruditè refutantur.* Libero-

Digitized by Google

beropoli, apud Candidum Vei-Scribum, 1746, *in* 8°. Le nom du Traducteur eſt Æneas Philo de Cantia Maſcarinus Liliacus, Civis Cennius.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK.

L'électricité des Corps eſt un ſujet qui attire aujourd'hui d'une maniére particuliére l'attention & les recherches des Phyſiciens. On fait de toutes parts, des expériences pour acquerir encore de plus grandes connoiſſances des effets & des propriétés d'un Phénomène ſi curieux & ſi intéreſſant. On commence depuis quelques années à écrire ſur cette matiére; & on a publié, en Allemagne particuliérement, pluſieurs Diſcours ou Diſſertations, & d'autres Piéces de ce genre, dans leſquelles non ſeulement on rapporte les propriétés de l'Electricité, mais on eſſaye encore d'en expliquer la cauſe. Voici les titres de quelques uns de ces Ouvrages, qui ont vu le jour, & qui ſont venus à notre connoiſſance: *Chriſtiani Auguſti Hauſenii Prof. Matheſ Ord. in Academia Lipſienſi novi profectus in hiſtoria Electricitatis poſt obitum auctoris præmaturo fato extincti, ex Manuſcripto ejus editi. Præmiſſa eſt commentatiuncula de vita & ſcriptis viri, de ſolidiori doctri-*

na

na optimi meriti. Lipſiæ, apud Theodorum Schwan, Bibl. 1743. *in* 4°. pagg. 64. en tout.

Facultatis Medicæ in Academia Lipſienſi P. T. Prorancellarius D. Samuel Theodorus Quelmaltz Phyſiol. Prof. publ. ordinar. Ord. Med. Aſſeſſor. ſolemnia inauguralia. M. Joh. Gotl. Walkeri Lipſienſis Miſnici Panegyrimque medicam D. III. Jul. an 1744. *indicit, & hominem electricum expendit.* Lipſiæ, apud B. C. Breitkof. *in* 4°, pagg. 16.

Meditationes de proprietatibus, effectibus ac cauſis Electricitatis, una cum deſcriptione duarum novarum Machinarum, edita à Jo. Henr. Winklero. Græcæ & Latinæ ling. Profeſſ. Lipſienſi. Lipſiæ 1744. *in*-8°. pagg. 208. tres tabulæ figurarum. Cet Ouvrage a été donné ici en Allemand, & n'a point encore paru en Latin ni en François. M. Winkler traite ſon ſujet d'abord en Hiſtorien & enſuite en Phyſicien.

DE WITTEMBERG.

Tentamina Electrica in Academiis Regiis Londinenſi & Pariſina primum habita, omni ſtudio repetita, qua novis aliquot acceſſionibus locupletavit Georg. Matthias Boſe Phyſ. Prof. Ord. in Academia Wittembergenſi. Wittembergæ, apud Jo. Joach. Ahfeldium. 1744. *in*-4°. pagg. 96.

[Re-

Recherches sur la cause & sur la véritable théorie de l'Electricité, publiées par George Matthias Bose, Professeur en Physique, Wittemberg. De l'Imprimerie de Jean Fred. Slomac, 1745. *in* 4°. p. 56.

DE BERLIN.

Dissertation sur la cause de l'Electricité des Corps & des Phénomènes qui en dépendent; sujet proposé par l'Académie Royale des Sciences de Berlin, pour le prix qui devoit être distribué le 31 Mai 1745, dans l'Assemblée générale de cette Académie. A Berlin, chez A. Haude, *in* 4°. pagg. 48,

D'ERFORD.

Phœnomena Electricitatis exposita ab Andrea Gordon, Ordinem sancti Benedicti Ratisbonæ ad Scotos Professi, in Academia Erfordiensi Philosophiæ Professore publico. Erfordiæ, impensis Jo. Henr. Nonnii. 1744. *in* 8°. pagg. 88, avec deux Planches, contenant chacune plusieurs Figures.

Ce même Ouvrage a été réimprimé l'année suivante, dans la même Ville sous ce titre: *Andreæ Gordon, Professoris Philosophiæ Erfordiensis Tentamen explicationis Electricitatis*, 1745. *in*-8°. Ce Traité est partagé en cinq Chapitres. Dans le premier on donne la définition de l'E-

l'Electricité; dans le second on traite des expériences de l'Electricité, & des machines qui sont nécessaires à cet effet; dans le troisième on rapporte les expériences qui semblent faire voir que l'Electricité communiquée a la force d'attirer & de repousser; on parle dans le quatrième de la lumiére & du feu electriques; & dans le dernier on essaye de rendre raison des Phénoménes de l'Electricité.

DE HALE.

Johannis Goitl. Krugeri Philosophiæ & Medecini Doctoris & Professoris in Academia Fridericiana Programma ad auditores in quo meditationes suas de Electricitate communicat, insimulque iis lectiones suas indicit. Editio nova annotationibus aucta, cum tabulis duabus figurarum. Hafæ, 1745, *in* 8o. *p.* 56.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

On vient de publier en cette Ville, l'Abregé des *Essais & des Observations de Médecine, de la Société Royale d'Edimbourg*; composé en Anglois par M. J. Lewis, Bachelier en Médecine, & Membre de la Société Royale de Londres, en deux Vol. *in* 8o. L'Auteur a pris un soin particulier de faire passer

dans

dans ſon Abrégé, tout ce qu'il y avoit d'important dans les Mémoires mêmes, & , comme il en avertit lui-même, de n'abréger que les mots, & non les matiéres qui s'y trouvoient. Il a rangé ces matiéres dans huit claſſes. La premiére, contient les Obſervations Météorologiques; la ſeconde, l'Analyſe des eaux Minérales; la troiſième, la matiére Médicinale & la Pharmacie; la quatriéme, l'Oeconomie animale; la cinquiéme, l'Anatomie & la Chirurgie; la ſixième, les Eſſais ſur diverſes maladies; la ſeptième, les Hiſtoires de divers cas ſinguliers de pratiques, les découvertes, & les progrès faits en Médecine.

On a réimprimé ici le cours de Phyſique expérimentale de M. Deſaguliers. Cette nouvelle Edition eſt en deux Vol. *in*-4°.

FRANCE.

DE BESANÇON.

Inſtruction ſur la dévotion à la ſainte Vierge, ſelon l'eſprit de l'Egliſe & des Saints Péres. Par un Eccléſiaſtique du Diocèſe de Beſançon, dédiée aux Confréres de Notre Dame du Mont. On a ajouté à la fin les Priéres qui regardent l'exercice journalier du Chrétien. A Beſançon, chez J. Cl. Bogillot, Imprimeur-Libraire, 1746. *in*-12.

DE BORDEAUX.

Conferences de toutes les Queſtions traitées par M. de Ferron, Conſeiller du Roi au Parlement de Guyenne, dans ſon Commentaire ſur la Coutume de Bordeaux, par ordre Alphabetique, avec le Commentaire de M. Bernard Automne, Avocat audit Parlement ſur la même Coutume, & avec la Juriſprudence du même Parlement, qui a été fixée par les Arrêts intervenus depuis ces deux Commentaires. Cet Ouvrage contient en outre pluſieurs obſervations nouvelles ſur diverſes queſtions importantes & difficiles, & un Abregé Alphabétique de tous les textes de la Coutume de Bordeaux. Par feu Me Pierre Dupin, Avocat au Parlement de Bordeaux. Chez Jean-Baptiſte Lacorné, Imprimeur-Libraire, rue S James, 1746. *in*-4o.

DE PARIS.

François Savoye Libraire, rue S. Jacques près la fontaine S Séverin, vient de mettre au jour une nouvelle *Introduction a la Géographie, avec un Traité de la Sphére*, 1746, *in* 12. 2 Vol. On trouve au commencement du premier une Préface, avec l'éloge de M. de Liſle.

La Veuve Rondet & Labottiere, Libraires, rue S. Jacques au Compas & au Soleil d'or, ont publié un Livre, dans lequel on a raſſemblé & rangé les Sentences & les Maximes des Livres

Sa-

Sapientiaux, en différentes Classes, selon l'ordre des sujets auxquels ces Sentences & ces Maximes se rapportent, il est intitulé: *Concorde des Livres de la Sagesse, ou la Morale du S. Esprit*, 1746 *in* 4°. On en a donné en même tems deux éditions; l'une *in* 8°. en Latin & en François; l'autre dont on vient de voir le titre, en François seulement.

On a publié le second Volume du *Dictionnaire Universel de Médecine, de Chirurgie, de Chymie, de Botanique d'Anatomie, de Pharmacie, d'Histoire naturelle*, &c. traduit de l'Anglois de M. James, par Messieurs Diderot, Eidous, & Toussaint, revu, corrigé, & augmenté par M. Julien Busson, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris; chez Briasson, David l'aîné, & Durand, Libraires rue S. Jacques, 1746, *in fol.*

Lettres spirituelles de Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, à une de ses pénitentes; chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1746, *in* 12.

Gissey, Imprimeur-Libraire, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, & Bordelet, Libraire, rue S. Jacques, à S. Jacques & à S. Ignace, ont publié deux Ouvrages de piété qui sont estimés. Le premier est intitulé: *Retraite spirituelle pour les personnes Religieuses*, par le P. Claude Jnde de la Compagnie de Jesus, 1746, *in* 12. Cet Ouvrage

avoit été composé pour le Noviciat des Jesuites; l'Editeur l'ayant trouvé solide, & utile encore à un plus grand nombre de personnes, a jugé à propos de le donner, en y retranchant seulement ce qui étoit particulier à ceux pour qui il avoit été fait. On y trouvoit des Instructions pour une retraite de dix jours, l'Editeur les a réduites à une de huit, qui est le tems ordinaire que l'on consacre à ce pieux exercice.

Le second: Retraite spirituelle pour tous les Etats à l'usage des personnes du Monde & des personnes Religieuses, par le R. P. Jean Baptiste de Belingan de la Compagnie de Jesus, 1746, *in* 12. Ce Volume est un Ouvrage posthume; c'est une suite de deux autres Volumes que l'Auteur lui-même avoit donnés; il y traite des Vertus de Jesus-Christ, & les présente pour modèles à ses Lecteurs. Ce Volume qui vient de paroître, étoit conservé manuscrit dans quelques Communautés Religieuses qui s'en servoient pour leurs Retraites: on a jugé à propos de le rendre (ainsi que le précédent) plus commun par le moyen de l'impression.

Le septième Tome de l'*Histoire du Théâtre François depuis son origine jusqu'à présent*, paroît depuis peu chez P. G. le Mercier, & Saillant, 1746, *en* 12. Cottin Libraire, rue du Mont S. Hilai-

laire, donne avis qu'il eſt dans le deſſein de vendre ſon fonds de Fonderie de caractères d'Imprimerie. Ce fonds conſiſte en poinçons & matrices de tous les corps ordinaires & extraordinaires, même de Gothiques, Hébreux & Saxons; de lettres de deux points, vignettes, &c. le tout gravé par d'anciens & habiles Maîtres, Garamond, Granjon, Gauret, Hautin, Matil, & Keblin. Ce même fonds eſt encore aſſorti des moules, & uſtenſiles propres & néceſſaires à cet Art.

Le même Libraire a pareillement un ample Magazin de fontes bien aſſorties, toutes neuves & prêtes à vendre. Il communiquera chez lui un état plus détaillé de tout ce fonds.

Il paroît en cette Ville depuis peu une nouvelle édition des *Fables choiſies miſes en Vers par M. de la Fontaine*, avec un nouveau Commentaire par M. Coſte, Membre de la Société Royale de Londres, 1746, *in* 12, 2 Vol. Cette édition eſt ornée de figures en taille douce; elle a été donnée principalement d'après celle de 1743, la plus exacte & la plus correcte de toutes celles qui avoient paru. Il ſemble que le Public peut mettre ſa confiance en l'une & l'autre de ces deux éditions, qui ſont d'ailleurs très-bien imprimées; & le moyen le plus propre pour conſerver

cet Ouvrage dans toute ſa pureté, ſeroit, comme l'obſerve le nouvel Editeur, d'y joindre un *Errata* fait avec ſoin, auquel on eut recours dans toutes les réimpreſſions qui s'en feroient deſormais.

Voici deux nouveaux Ouvrages que Nyon & Barois, Libraires, Quay des Auguſtins, viennent de mettre au jour. le premier eſt un *Dictionnaire abregé de Peinture & d'Architecture, où l'on trouvera les principaux termes de ces deux Arts, avec leur explication, la Vie abregée des grands Peintres & des Architectes célèbres, & une deſcription ſuccinte des plus beaux Ouvrages de Peinture, d'Architecture & de Sculpture, ſoit antiques, ſoit modernes*, 1746, *in* 12, 2 Vol.

Le ſecond eſt une *Méthode contenant en abregé tous les principes de la Langue Italienne; des Dialogues familiers; un Recueil de noms & de verbes, & un petit Traité de la Poëſie*; par M. Bertera, 1746, *in*-12. L'Auteur croit que ſans rien diminuer de l'eſtime qu'il a pour ceux qui ont publié avant lui des Grammaires Italiennes, il pouvoit auſſi produire la ſienne; il ſe flate même qu'il rendra l'étude de cette Langue encore plus aiſée par l'ordre & la clarté de ſa méthode, qu'il en facilitera la prononciation & qu'il mettra les termes de Grammaire à la portée de ceux mêmes qui n'ont jamais appris de Langue par règle.

On

On pourra dans la ſuite en rendre un compte plus détaillé dans ce Journal.

Traité du Navire, de ſa conſtruction & de ſes mouvemens; par M. Bouguer de l'Académie Royale des Sciences, ci-devant Hydrographe du Roi au Port de Croiſic, & au Havre-de-Grace, chez Jombert, Libraire, Quay des Auguſtins, 1746, *in* 4°. avec fig.

Eutropii Breviarium Hiſtoriæ Romanæ: accedunt ſelectæ lectiones dilucidando auctori appoſitæ. Lutetiæ Pariſiorum, apud Fr. Gabr. Merigot, 1746, *in* 12. Outre la Préface de l'Editeur, & les témoignages de pluſieurs Sçavans qu'on trouve raſſemblés ici, cette édition eſt encore recommandable par un grand nombre de vignettes gravées par la Foſſe.

Inſtitutions Aſtronomiques, ou Leçons Elémentaires d'Aſtronomie, pour ſervir d'Introduction à la Phyſique céleſte, & à la Science des longitudes; avec de nouvelles tables d'Equation corrigées; & particuliérement les tables du Soleil, de la Lune & des Satellites; précédées d'un Eſſai ſur l'Hiſtoire de l'Aſtronomie moderne, chez Hippolyte-Louis Guerin, & Jacques Guerin, Libraires, rue S. Jacques à Saint Thomas d'Aquin, 1746, *in*-4°.

Antoine Bordelet, Libraire rue S. Jacques, a publié depuis peu un Ouvrage intitulé: *Extrait du Livre de la*

parfaite navigation, par la latitude & la longitude, dans lequel l'on découvre le réglement de la direction, déclinaiſon, & inclinaiſon de la Bouſſolle, la conſtruction & l'uſage de l'équilibre & du cadran de navigation; la maniére de compoſer, calculer & employer les tables de la longitude, de l'aſcenſion droite, & déclinaiſon perpétuelles du Soleil; les tables de la longitude & latitude, & aſcenſion droite, & déclinaiſon des Etoiles principales du Firmament; l'heure où paſſe au Méridien chaque Etoile le premier jour du mois, & la règle pour ſçavoir l'heure dans tous les jours du mois; par M. J. B. Mandillo, Génois, & Capitaine de Vaiſſeau, 1746, *in*-8°. L'Auteur de cet Abrégé ſoutient que ſi l'on pratique exactement les règles qu'il preſcrit, on parviendra à naviger avec le degré de perfection, que l'on n'avoit pu que déſirer juſqu'à préſent. Il promet de donner dans peu un Ouvrage beaucoup plus étendu, intitulé: *La parfaite Navigation par les latitudes & les longitudes*, dans lequel on puiſera une connoiſſance encore plus parfaite des règles qu'il enſeigne pour la navigation.

Mémoire ſur la maniére de déterminer exactement la révolution des Planètes ſur leurs axes; par M. Fortier, chez Babuty Librai-

braire, rue S. Jacques à S. Chryſoſtôme, 1746, *in*-12.

Gab. Fr. Quillau, Imprimeur Libraire de ce Journal, Quillau fils & Lameſle, Libraires, ont publié tout nouvellement un abregé des Elémens d'Euclide, ſous le titre ſuivant: *Géométrie Elémentaire d'Euclide, avec des ſupplémens de Géométrie, & l'uſage de chaque propoſition pour toutes les parties des Mathématiques; accompagnée d'une méthode générale de conſtruire les tables des Sinus, tangentes & ſecantes. Ouvrage où l'on trouve les principes généraux de toutes les Sciences, & des Méchaniques, traité avec ordre & démontré d'une façon claire & diſtincte, à pouvoir ſoi-même s'en donner une prompte & facile intelligence*; par M. Gallimard, 1746, *in-fol.* Les mêmes Libraires debitent les figures de la *Géométrie Elémentaire*, dans une feuille ſéparée qui ne contient que huit pages *in*-8o.

Caii Velleii Paterculi Hiſtoriæ Romanæ libri duo, accurante Steph. And. Philippe. Lutetiæ Pariſiorum ſumptibus Mich. Steph. David. Typis C. F. Simon, 1746, *in*-12. Cette nouvelle édition qui eſt d'une grande beauté pour l'impreſſion, eſt encore ornée de vignettes; on y trouve la Vie de *Velleius Paterculus*; les Jugemens que divers Sçavans ont portés de cet ancien Auteur, une table

Géographique & un Catalogue des Editions qu'on en a données.

Giſſey, Imprimeur-Libraire, rue de la vieille Bouclerie, vient de mettre en vente une *Diſſertation ſur la mortalité des Beſtiaux*, dans laquelle on traite la queſtion de ſçavoir ſi quelqu'un peut être garant & reſponſable de la perte arrivée par les cas fortuits, telle que celle des Beſtiaux occaſionnée par la contagion & la mortalité générale, 1746. *in*-12. Le prix de cette Brochure eſt de quinze ſols. On rendra compte de cet Ouvrage dans un des Journaux ſuivans.

TABLE DES ARTICLES
du Journal de DECEMBRE 1746.

I. *L'Incertitude des ſignes de la mort & le danger des Enterremens précipités* &c. Pag. 435
II. *Hiſtoire du Théatre François Tom. VI.* 445
III. ESSAI *ſur le Cœur humain, ou Principes de l'Education par M.* MORELLI. 473
IV. *Hiſtoire de l'Egliſe* GALLICANE, *Tom. XIII. par le P. Guill. Fr.* BERTHIER. 491
V. *La Republique des Juriſconſultes par* Joſ. Aur. GENNARO. Second Extrait. 506
VI. CHYMIE HYDRAULIQUE &c. 526
VII. NOUVELLES LITTERAIRES. 540

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans les Journaux de Septembre, Octobre, Novembre & Decembre, 1746.

Les Articles précédés d'un Aſtériſque ſont tirés des Nouvelles Litteraires.

A.

ACADIE, Péninſule au Sud-Eſt de l'Amerique reſtituée à la France. 403
Agnier, l'un des Cantons des Iroquois. 391
Algonkins, embraſſent la Religion Chrétienne. 201
Alciat, (André) loué 517, blâmé. 518
Ambaſſadeur, étymologie de ce mot. 153
* *Amirauté*, les Loix, Ordonnances & Coutumes de l'Amirauté de la Grand' Bretagne. 129
* *Amitié*, les Conſeils de l'Amitié. 140
Anglois, Dictionaire Etymologique de cette Langue par François Junius. 147. *& ſuiv.*
Antalcidas, du Traité de paix qu'on nomme de ſon nom. 43. Caractère de ce perſonnage. 44
* *Antonini*, (l'Abbé) ſa Grammaire Italienne pratique & raiſonnée. 140
Arabes, Etat de la Medecine parmi cette Nation. 327
Argenſon, (le Vicomte d') Gouverneur Général, ſon arrivée à Quebec. 394

Arnaud de Villeneuve, ſes decouvertes en Chimie. 328
Arrêts Notables rendus par le Parlement de Provence avec les Motifs de leurs déciſions; par M. de Grimaldi Reguſſe Preſident à Mortier de ce Parlement. 410
As, Obſervations ſur la Monnoie Romaine ainſi appellée. 234
Aſclepiade, jette les fondemens de la Secte des Méthodiques. 325
Aſie, Hiſtoire des anciens Empires de l'Aſie par M. Plumyoen. 277
Avaugour, (le Baron d') Gouverneur Général au Canada. 398 ſes demêlés avec l'Evêque de Petrée. 399
Aubignac, (Fr. Hedelin, Abbé d') ſa Tragedie de Cyminde en proſe, traduite en vers par Colletet 460. Celle de Zenobie, Reine des Palmyreniens 471 bon mot du Prince de Condé à cette occaſion. 472
Auriol (Blaiſe) le premier qui fut créé Chevalier dans l'Univerſité de Toulouſe. 81

B.

BANDINI, (Ang. Mar. Chev.) Obſervations ſur un fragement d'un Trone d'yvoire que l'on conſerve à Rovenne & ſur une ancienne Table d'yvoire. 543
* *Benſerade*, ſa Meleagre la plus paſſable de ſes Tragedies 451 Vers de M. de Senecé pour mettre au bas du Portrait de ce Poete, & ſa mort. 452
Berthier, (le P.) ſa Préface ſur les Tom. XI & XII. de l'Hiſt. de l'Egl. Gallic. Tom. XIII. 419. Diſcours ſur les principaux points du Pontificat de Clement V. 492
Bertrandi (Jean) Cardinal & Garde des Sceaux, précis de ſa Vie. 78
Bertrandi, (Nicolas) de la même famille que le Cardinal, ſon Livre *de Tholoſanorum geſtis*. 79

* *Bian-*

* *Bianchini*, (le P. Joſeph,) Programme de ſon Hiſtoire de l'Egliſe prouvée par les anciens Monumens originaux. 413
* *Bible*, Nouvelle Edition de la Bible Latine. 426
* *Bibliotheque Germanique*, ſuite de ce Journal ſous le titre de *Nouvelle Bibliotheque Germanique*. 132
Blanche, Mere de S. Louïs & Régente du Royaume, ſon projet d'abolir la Servitude en France. 372
* *Bocage*, (Mad. du) morceau de ſon Poëme qui a remporté le prix de l'Académie des Belles Lettres établie à Rouen. 422
Bordeaux, Commentaires ſur la Coutume de Bordeaux. 552
Boſſuet, Evêque de Meaux, ſes Lettres Spirituelles. 553
Bouhier, (M. le Préſident) Nouvelle Edition de ſes Remarques ſur Ciceron. 278
Bourgneuf, (du) Treſorier de France à Orleans, ſes Mémoires ſur les Treſoriers de France. 190
Bouſcal, (Guerin de) quelques vers de ſa Comédie de Sancho Pança. 450. 459. Sa Tragi-Comédie du Gouvernement d'Oorondates. 468
Breaux, (Vaſlin des) Treſorier de France à Orléans. 190
* *Britto* (le P.) Vie de ce Jeſuite. 286
Bruhier, Traduction Angloiſe de ſa Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la Mort. 435. Additions faites à l'Original François. 437
Brumoy, (le P.) nommé pour continuer l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, meurt ſans avoir pu jouïr de la ſatisfaction de voir paroître les Tom. XI. & XII. qu'il étoit prêt de donner à l'Imprimeur. 363. ſon éloge. 364
Buffon, (Julien) ſes Additions à la Traduction Françoiſe du Dictionaire de Medecine de M. James. 315

C.

* CALASIO, (Marius de) de l'Ordre des Frères Mineurs, N. Edition qu'on se propose de donner par souscription de la grande Concordance du P. Marius de Calasio 126. son Dictionaire Hebreu-Latin. 128
Castañeda, (Hernan Lopés de) Eloge de cet Ecrivain. 105
Castor, Traité du Castor par J Marius augmenté des Observations de J. Francus, traduit par M. Eidous, 380. Lettre de M. Sarrasin sur l'Anatomie du Castor. 383
Castoreum, sa nature, ses proprietés & son usage dans la Medecine. 380. Article concernant cette graisse du Castor. 384. Reflexions de M. Francus sur ce sujet. 385. Resultat d'un remede employé pour une femme tombée en Apoplexie 386. Autres remedes où il entre du Castor. 388
Cavalieri, Auteur des Indivisibles. 122
Celse, remarques sur ce Medecin. 325
Cezelli, (Constance) femme de Barri Gouverneur de Leucate qui avoit été pris prisonnier par les Ligueurs, son action memorable. 183
Charles VII. Roi de France, sa mort. 63
Charles IX, Nouvel Edit de Pacification donné par ce Prince. 169 *& suiv.* Massacre de la S. Barthelemi fait par ses ordres. 170. Autre Edit de Pacification. 171
Chimie, de Nouveau Traité de cette Science. 328 526.
Chine: de la Medecine Chinoise. 321
Claveret, sa Tragedie du Ravissement de Proserpine 446. Echantillon de cette Pièce. 447
Clement V. Voyez *Berthier.*
Cocchi, (Ant.) Prof. en Med. Lettre sur un ancien Manuscrit ecrit en Latin sur des Tablettes de bois enduites de cire, 542

Colletet, ſes trois vers du Monologue des Thuilleries, qui lui valurent 600. liv. du Card. de Richelieu. 460. vers qu'il fit dans ſa derniere maladie ſous le nom de ſa femme Claudine. 461 ſon Hiſtoire des Poëtes François. 462

* *Communion*, l'Eſprit de J. C. & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion. 138

* *Concorde* des Livres de la Sageſſe. 553

Corneille, (P.) ſa Tragedie d'Horace 446. celle de Polyeucte. 452. Vers qu'il en retrancha. 453. bon mot de Madame la Dauphine à l'égard d'un perſonnage de cette Pièce. 455 ſa Tragedie de la Mort de Pompée 459. Son Menteur. 463. ſa Rodogune, les Pièces qu'il regardoit comme les plus parfaites de ſes Tragédies 467. Mauvais ſuccès de ſa Tragedie de Theodore. 472

* *Coſte*, ſon Edition des Fables de la Fontaine. 555

Cujas, (Jaques) ſon éloge. 510

D.

DAMVILLE, (le Maréchal de) Gouverneur du Languedoc. 170. 172. 173. *& ſuiv.* Attachement ſingulier pour ſa perſonne d'un loup qu'il avoit élevé, lorſqu'il étoit dangereuſement malade. 174

Daniel, (le P.) repris au ſujet du Traité conclu en 1538 entre François I. & Charles quint. 84

Dents, Diſſertation de M. Mouton ſur les dents artificielles. 24

Deſmarets, ſa Tragedie en Proſe intitulée *Erigone*. 448.

Deſpreaux, trait contre la Serre. 458

Deſſein: de la Connoiſſance des Deſſeins. 339. de l'originalité d'un Deſſein. 344

Dictionnaire univerſel de Medecine &c. traduit de l'Anglois de M. James 313. * Tom. II. 553

* *Dictionnaire*, le petit Dictionnaire du tems pour l'intelligence des Gazettes. 278. * Dictionaire de Peinture & d'Architecture. 556
* *Dominique*, Tom. III. des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique. 287
* *Dupuis*, Chef du Bureau des Archives de la Compagnie des Indes, sa Carte intitulée *Parités réciproques de la Livre numeraire.* &c. 141
Duranti, Premier Président au Parlement de Toulouse, sa mort tragique, 180. particularités qui le concernent. 181 *& suiv.*

E.

EAU, Maniere de faire l'eau d'épreuve. 534. Eaux de comparaison. 536
Education, Essai sur le Cœur humain ou Principes naturels de l'Education, par M. Morelly. 473
Eidous. Voyez *Castor.*
Electricité, Dissertations ou autres Pièces de ce genre publiées en Allemagne sur l'Electricité. 547. *& suiv.*
Epaminondas, son éloge, ou plutôt abregé de sa vie. 53
* *Ephrem* (S.) le sixième Volume de ses Oeuvres. 540
* *Exporiences* & demonstrations pour servir de suite à l'Essai sur les maladies des dents. 287

F.

FARIA Y SOUSA (Manuel de) Mérite de cet Ecrivain. 104
Farnese (Ant.) Duc de Parme, Epitholame fait par M. de Gennaro, à l'occasion du Mariage de ce Prince avec la Princesse d'Est. 359
Femmes, si les jeunes hommes doivent les fréquenter. 489
* *Fleuri*, Observations critiques, sur son Histoire Ecclesiastique. 544
Foix (le Card. de) sa mort, 64. College qu'il avoit

avoit fondé à Foix. *ibid.*
Fokenbray, Edit donné en cette Ville, enregitré par le Parlement de Toulouse. 188
Fontaine. Lettre au sujet de la nouvelle Fontaine de la rue de Grenelle, où l'on décrit ses beautés. 405
Fontenay (le P.) nommé pour continuer l'Histoire de l'Eglise Gallicane, Tom. X. & XI. meurt & est obligé de laisser imparfait le Tom. IX. 363
France, Histoire & Description de la Nouvelle France par le P. de Charlevoix. Tom. II Quatrième Extrait. 191. Cinquième Extrait. 389. Cedée par le Roi à la Compagnie des Indes Occidentales. 400
François I, sa mort. 85
Francus (Jean) Voyez *Castor.*
Frèderic II. Contestations de cet Empereur avec Gregoire IX. & ses successeurs. 368. excommunié par Innocent IV. & deposé au Concile de Lyon. 369
Furgole (J. Bapt.) Voyez *Testamens.*

G.

GARAYE (le Comte de la) sa Chymie. 526
Gaston IV. Comte de Foix, Guerre qui s'éleva en Languedoc au sujet de la succession de ce Prince. 70
* *Gautier*, Professeur en Mathematiques à Mets, sa Dissertation qui a remporté le prix d'Eloquence dans l'Academie de Soissons en 1745. 431
* *Gautier*, suite de son Essai d'Anatomie en Tableaux représentant au naturel tous les muscles Pharinx. 423
Gennaro (Jos. Aur.) ses Poësies recueillies par M. Sergius. 352. Sa République des Jurisconsultes. Second Extrait. 506
Geoffrin (Julien) célèbre Acteur. 463. pere du fa-

fameux Prédicateur Dom Jerôme. 464
* *Géographie*, Introduction à la Géographie avec un Traité de la Sphere. 552
Géometrie, Inſtitutions de cette Science par M. de la Chapelle, Tome II. 111. *& ſuiv.*
* *Gigli* (Girol.) ſa Vie écrite en Italien par M. Fr. Corſetti. 420
* *Giornale de' Letterati*, Continuation de cet Ouvrage périodique à Rome. 419
Godeau, Strophe d'une de ſes Odes, la même qu'une autre de P. Corneille. 454
Gouje de Longuemarre, Greffier au Bailliage de Verſailles, Auteur de la Diſſertation qui a remporté le prix de l'Hiſtoire à l'Académie de Soiſſons en 1746. 431
Grèce, Tome III. de l'Hiſtoire de Grèce traduite de l'Anglois de M. Temple Stanyan. 38. *& ſuiv.*
Gueret, ce qu'il fait dire à la Serre dans ſon Farnaſſe Reformé. 458
Grimaldy Reguſſe, Préſident à Mortier du Parlement d'Aix. Voyez *Arrêts.*

H.

HAXLUIT, ſa Collection de Voyages. 91
Harris, ſa Collection de Voyages. *ibid.*
Harvey (Guill.) ſa découverte de la circulation du ſang. 330
Henri II. Ce qui ſe paſſa en Languedoc ſous ſon regne. 158. *& ſuiv.*
Henri III. Ce qui ſe paſſa ſous ſon regne en Languedoc & ſa mort funeſte. 183
Henri IV. devenu Roi de France. Edit qu'il donna en faveur des Religionaires. 184. ſe fait Catholique. 185. ſon Edit en faveur de la Ville de Toulouſe. 186
Hickeſius, ſa Grammaire Anglo-Saxonne. 156
Hippocrate, Obſervation ſur ce fameux Medecin. 323
Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane continuée par les PP.

PP. Fontenay & Brumoy, Tome XI. & XII. 361. Tome XIII. par le P. Berthier. 491
Hiſtoire Litteraire de la France, Tome VII. contenant les 68. premiéres années du XI. Siècle. 238. *& ſuiv.*
* *Hooke*, ſon Hiſtoire Romaine qu'on imprime en Anglois, depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruïne de la Republique. 128
Huguenot, la premiere fois qu'on trouve ce nom employé dans les Monumens de la Province de Languedoc. 161
Hurons, leur pays ſans caſſe expoſé au fer & au feu des Iroquois. 197

I.

IMITATION *de J. Chriſt*, Nouv. Traduction par l'Abbé Laval. 286
Inquiſition, ſon Etabliſſement en France & ſon premier Tribunal à Toulouſe. 366. Acte Judiciaire de ce Tribunal. 379
Inſectes, Théologie des Inſectes, traduite de l'Allemand de M. Leſſer avec des Remarques de M. Lyonet. 291. *& ſuiv.*
Irnerius, en quoi louable. 512. & blâmable. 513
Iroquois, Deſcription de la maniere dont ils traitent la paix avec les François & leurs alliés. 202. ſuite de leurs guerres & des ravages qu'ils font. 389. ſignification de leur nom. 392. Cette Nation diviſée en cinq Cantons. *ibid.*

J.

JEAN XXII. les deux propoſitions que ce Pape condamna ſur la queſtion concernant la pauvreté de J. C. 498. ſon ſentiment ſur la Viſion Béatifique. 499. ſa Déclaration ſur ce ſujet mal traduite par l'Abbé Fleuri 502. Projet de Bulle qu'il fit lire au lit de la mort & qui fut publiée par Benoit XII. ſon ſucceſſeur. 502
Joques (le P.) Hiſt. de ſon Martyre. 197. *& ſuiv.*
Joyeuſe (le Maréchal de) ſa mort, & le Duc ſon

son fils fait Gouverneur de Languedoc & meurt. 184. le P. Auge de Joyeuse mis à sa place. 185. se soumet au Roi & avantages qu'il en reçoit. 187
Junius (Franc.) son Dictionaire Etymologique Anglois. 147. *& suiv.* sa Vie. 156
Jurisconsultes censurés. 511, 513, 516, 518. Jurisconsultes Plugiaires. 519, 521

L.

* LANCISI (J. Mar.) N. Edition de ses Oeuvres par les soins de M. Leproti. 541
Languedoc, Histoire generale de cette Province jusqu'à la mort de Louis XIII, en 1643. 57. *& suiv.* Recueil des Sceaux de son ancienne Noblesse & des Ecclesiastiques de cette Province. 59
Larcin, son Apologie. 459
Latin qu'il a été la Langue vulgaire des habitans des Gaules, jusqu'à ce que de sa corruption s'est formée la Langue Romaine. 241
Laval (François de) connu sous le nom d'Abbé de Montigni, Evêque titulaire de Petrée, & pourvu d'un Bref de Vicaire Apostolique, son arrivée à Quebec. 391
Lens, N. Edition des Coutumes locales de cette Ville. 283
Lesser. Voyez *Insectes*. Comment il les divise. 303
* *Lewis* (J.) Abregé des Essais & des Observations de Medecine de la Societé Royale d'Edimbourg. 551
Linnæus, sa division des Insectes. 302
Louis (S.) Histoire de son Regne dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane. 365. sa premiere Croisade 375. sa derniére. 376
Louis Hutin, Roi de France, abolit la servitude en France. 372
Louis XI. Entrée de ce Prince à Toulouse. 65. Neuvaine qu'il fit à N. Dame du Puy. 67

Louis

Louis XIII. Déclaration de ce Prince favorable aux Comediens. 456
Lusherreons, en grand nombre en Languedoc, & Edit de François I. contr'eux. 80
Lye (Edouard) ſon Edition du Dictionaire de Fr. Junius. 147
Lyonet (Pierre) Vozez *Inſectes*.

M.

MAGISTRAT, qu'il ne doit être ni pauvre ni riche. 358
Magnon, ſa Tragedie d'Artaxerxe. 470. Les autres Pièces. Il eſt aſſaſſiné. 471
Malabar, de la Medecine Malabare. 321
* *Maran* (Dom Prudent) Traité de la Divinite J. C. 425
Mechanique, combien elle a contribué & contribue encore à la Medecine. 330
Médailles, de celles de quelques Rois de Macedoine. 232. de celles des anciennes Villes Grecques. *ibid.*
* *Medecine*. Traité de la Médecine pratique. 142
* *Méditations* Philoſophiques pour ſervir à prouver les Vérités de la Religion avec des Obſervaiions de Phyſique. 541
* *Meditations* ſur les Vérités Chrétiennes & Eccleſiaſtiques. 137
Melampe, ſes decouvertes en Medecine. 320
Mer projet pour la communication des deux mers, en Languedoc. 85
Merian (Marie Sibylle) ſes recherches ſur les inſectes. 295. ſes excellentes Planches des beaux inſectes de Surinam qu'elle a peint ſur les lieux. 296
Mineurs, Schiſme qui s'éleva dans l'Ordre des Freres Mineurs ſur la pauvreté de J. C. 496
Miſſionaires du Canada, leurs travaux, leurs progrès, les peines & les traverſes qu'ils eſſuyerent de la part des Iroquois. 197

Digitized by Google

Monnoies, Recherches de M. Wachter ſur l'origine des Monnoies. 223. Quels ſont les Peuples qui les premiers ont mis ſur le metal une marque diſtincte qui le rendit monnoie. 228. des anciennes Monnoies Romaines. 232. *Eſſai ſur les Monnoies. 141

Monſencal (Jean de) Premier Preſident au Parlement de Toulouſe, ſon Livre *de la verité & autorité de juſtice du Roi Très-Chrétien, dans la punition des maléfices.* 79

Morelly. Voyez *Education.*

Moules, ſi les Moules des Etangs ſont hermaphrodites. 297

Mouton Chirurgien Dentiſte. Voyez *Dents.*

N.

NARBONNE, ſa Vicomté réunie à la Couronne. 73. premier Canon du Concile tenu dans cette Ville. 160

* *Navigation*, Extrait du Livre de la parfaite Navigation. 286

* *Nepos* (Corn.) N. Edition de cet Auteur *in*-24. 131

O.

ODONTOTECHNIE. Voyez *Dents.*

Onneyouth, Onnontague, Cantons des Iroquois. 392

* *Orſi* (le P.) Religieux Dominicain, ſa Traduction Italienne des Vies des premiers Diſciples de S. Dominique du P. Touron. 542

Ouville (d') ſa Comédie intitulée l'Eſprit follet. 459

P.

PAPINIEN, que ce Juriſconſulte n'eſt pas mort auſſi jeune que l'ont prétendu quelques habiles Juriſconſultes. 509

Peintres, Abregé de leurs Vies avec leurs Portraits. 332. *& ſuiv.* Eloge de la Peinture. 333. des trois Ecoles des Peintres. 336

Peliſſier (Guillaume) Evêque de Maguelonne, le premier Evêque de Montpelier. 82. ſon re-

neveu Guill. Pelliſſier fort celèbre par ſon érudition, employé par François I. en pluſieurs affaires importantes. *ibid.*
Peſchers, Traité de leur culture. 253. *& ſuiv.*
Peirarque, ſon portrait. 504
Philippe le Bel, demêlés de ce Prince avec Boniface VIII. 377
Philoclée & Telephonte, Jugement ſur trois Pièces de Theatre qui traitent ce ſujet. 462
Philomena, Obſervations ſur le Roman qui porte ce titre. 252
* *Platon*, N. Edition de cinq de ſes Dialogues. 130
Pline, explication de quelques paſſages de cet Auteur ſur l'uſage de ſa Monnoie. 233. *& ſuiv.*
Poids & meſures réunis au même par Louïs XII. en Languedoc. 72
* *Pologne*. N. Edition du Droit public de la Pologne. 546. * Entretien de l'Etat, des Libertés & des Droits du Royaume & de la République de Pologne. 547
**Pope*, N. Edition de la Traduction de ſon Poëme intitulé la Boucle de Cheveux enlevée. 285
Prevôt (l'Abbé) ſa Traduction de l'Hiſtoire des Voyages Tome I. 87. Extrait de ſon Avertiſſement où il expoſe ſon deſſein. 102
* *Properce*, la Vie de ce Poëte avec la Traduction de ſes Poëſies. 254
Puccrons, remarques ſur ces Inſectes. 297
Purchaſſ, ſon Recueil de Voyages. 91

Q.

QUEBEC, ſon Egliſe érigée en Evêché. 403

R.

* RAPIN THOYRAS, projet de ſouſcription pour la réimpreſſion de ſon Hiſtoire d'Angleterre. 133
Regne vegetal, mineral, & animal, ce que c'eſt en Chymie. 538

Digitized by Google

Resurrections, Histoires de resurrections d'une mort apparente. 437. *& suiv.*
Richelieu (le Cardinal de) Pièces de Theatre auxquelles il a eu part. 448
Romance, que cette Langue a été employée à écrire pour la posterité avant le milieu du XII. siècle. 247
Rotrou, sa Comédie de Clarice. 459
Rouen, Academie des Belles Lettres & des Sciences établie en cette Ville. Sujet du prix qu'elle a distribué. 421
* *Rouge* (le) sa nouvelle Carte du Brabant. 425
Rousset, (Myladi) Histoire de sa mort apparente & de sa resurrection après avoir été huit jours sans donner aucun signe de vie. 443
Ryer, (Du) sa Tragédie d'Alcyonée. 448. Celle de Saül. 450

S.

SAMAND, ce qu'il a dit de la Serre. 458
S. *Salomon*, s'il avoit composé des Ouvrages sur les Insectes. 296
Scarron, sa Comédie de *Jodelet maitre & valet* 469. conserve sa gayeté jusqu'au dernier moment. 471
Sergius, Voyez *Gennaro*.
Serre (Puget de la) sa Tragédie de *Thomas Morus* en prose. 457
Servius Tullius, si c'est le premier qui introduisit à Rome l'usage de la Monnoie. 233
* *Soissons*, Programme de l'Academie de cette Ville où l'on voit les sujets des prix qu'elle doit distribuer en 1747 & en 1748. 428
* *Spectacle*, trois nouveaux Tomes du Spectacle de la Nature. 143
Stanyan, (Temple) Voyez *Grèce*.
* *Stafer*, (Jo. Frid.) ses Institutions de Théologie Polemique. 136
* *Suide*, Traduction Latine des Loix propres à la Suède. 546

Swammerdam, ſon Syſteme ſur les Inſectes. 301

T.

TABLEAUX, de la connoiſſance des Tableaux. 348. de la diſtinction des Copies d'avec les Originaux. 350

Tables. Poeme ſur les Loix des XII. Tables 522. morceau de ce Poeme contenant l'explication de la premiére de ces Loix. 520

Talon, Intendant de Marine de la Nouvelle France, ſon Memoire à M. Colbert touchant le Canada. 402

Templiers, abolition de leur Ordre. 377

* *Teſtament*, Abregé de l'Ancien Teſtament. 140

Teſtamens, Traité des Teſtamens, Codiciles, Donations à cauſe de mort &c. par M. Furgole. 269. *& ſuiv.*

Théatre, Hiſtoire du Theatre François, Tome VI. Pièces repréſentées depuis 1639 juſqu'en 1645. 443. * Tome VII. 554

Theiſme, ce que c'eſt, & ſa difference avec le Deiſme. 5

Themiſon, Inſtituteur de la Secte des Methodes. 325

Theſſalus, Diſciple de Themiſon, perfectiona la doctrine de ſon Maître. 326

* *Thieullier*, N. Edition de ſes Obſervations Latines de Medecine. 287

* *Tommaſi*, Cardinal, Recueil de toutes ſes Oeuvres qui s'imprime à Rome. 419

Tounshend, (le Colonel) Hiſtoire ſinguliere de ſa mort. 440

Tremblement de terre affreux arrivé dans la nouvelle France en 1662. 400

Treſoriers, Memoires ſur les Privileges & fonctions des Treſoriers Generaux de France. 188

Tribonien, Plaintes contre ce Juriſconſultes. 525

Triſtan, Sa Tragi-Comédie, la Folie du Sage. 465

Tubero, (Q. Ælius) en quoi blâmable. 516

Digitized by Google

U.

UNIVERSITE' de Paris, ſes brouilleries avec les Dominiquains & les Freres Mineurs. 375
Urſulines de Quebec. 397

V.

VAISSETTE, (Dom.) Hiſtoire Generale de Languedoc. Tom. V. 56. *& ſuiv.* ſecond Extrait. 158. *& ſuiv.*
Valier, (Jean de Poitiers Seigneur de S.) l'un des principaux Complices de la conjuration du Connétable de Bourbon condamné à perdre la tête, pardonné & origine du proverbe la fièvre de S. Valier. 16
Valiſnieri, ſa diviſion des Inſectes. 301
* *Vanieres*, (le P.) N. Edition de ſon Poëme ſur l'Agriculture. 427
Vertu, qu'elle eſt attachée à la connoiſſance de Dieu & que le bonheur temporel de l'homme en eſt inſeparable 3. *& ſuiv.* En quoi conſiſte la Vertu morale. 7. Etendue des connoiſſances qu'éxige la vertu 15. trois manieres d'aneantir la vertu dans la Créature. 16
* *Vies des Saints*, pour tous les jours de l'année, N. Edition. 127
* *Vintimille*, Archevêque de Paris. Catalogue de ſa Bibliotheque. 284
Viſion beatifique, Hiſtoire de la fameuſe queſtion ſur ce ſujet. 499
Voyages, Hiſtoire générale, des Voyages traduits de l'Anglois par l'Abbé Prevoſt. 86. *& ſuiv.* Avantages de l'Edition de la Haye ſur celle de Paris. 87. *& ſuiv.*

W.

WACHTER, (J. Georg.) Voyez *Monnoie*.
Witſouls, les habitans nés ſerfs de l'Evêque de Paris, affranchis par cet Evêque & à quelles conditions. 372

Fin de la Table des Matiéres du Tome CXL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google